

UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 00464391 2



ENCYCLOPÉDIE SCIENTIFIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

du **D^r TOULOUSE**, Directeur de Laboratoire à l'École des Hautes-Études.

Secrétaire général : **H. PIÉRON**, Agrégé de l'Université.

BIBLIOTHÈQUE D'ANTHROPOLOGIE

Directeur : **D^r G. PAPILLAULT**

Professeur à l'École d'Anthropologie de Paris,

Directeur adjoint du Laboratoire d'Anthropologie à l'École des Hautes-Études.

LE PAGANISME CONTEMPORAIN

CHEZ LES PEUPLES CELTO-LATINS

PRINCIPAUX OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Contes populaires de la Haute-Bretagne; <i>Contes des paysans et des pêcheurs; Contes des marins.</i> (Bibliothèque Charpentier). 3 in-18. Chaque volume.	3 50
Contes des Landes et des Grèves. Rennes, H. Caillière. petit in-8°	5 »
Contes de terre et de mer. Charpentier, in-8° illustré (épuisé).	
Littérature orale de la Haute-Bretagne. Maisonneuve, in-12 elzévir.	5 »
Traditions et superstitions de la Haute-Bretagne. Maisonneuve, 2 in-12 elzévir.	10 »
Coutumes populaires de la Haute-Bretagne. Maisonneuve, in-12 elzévir.	5
Petite légende dorée de la Haute-Bretagne. Nantes. (Collection des Bibliophiles bretons), in-18 illustré.	5 »
Légendes locales de la Haute-Bretagne. I. I. Le Monde physique; I. II. Le peuple et l'histoire. (Collection des Bibliophiles bretons). 2 in-18.	7 »
.	
Gargantua dans les traditions populaires. Maisonneuve, in-12 elzévir	5 »
Le Blason populaire de la France (en collaboration avec Henri Gaidoz). L. Cerf. in-18.	3 50
Contes des provinces de France. L. Cerf. in-18	3 50
Littérature orale de l'Auvergne. Maisonneuve, in-12 elzévir.	5 »
Légendes, croyances et superstitions de la Mer. (Bibliothèque Charpentier). 2 in-18.	7 »
Le Folk-Lore des pêcheurs. Maisonneuve, in-12 elzévir.	5 »
Les Coquillages de mer. Maisonneuve, in-12 elzévir.	3 50
Les Travaux publics et les Mines. Rothschild, in-8°, illustré.	40 »
Légendes et curiosités des métiers. Flammarion, in-8°, illustré.	12 »
Le Folk-Lore de France, t. I. Le Ciel et la Terre; t. II. La Mer et les Eaux; t. III. La Faune et la Flore; t. IV. Le Peuple et l'Histoire. Guilmoto, 4 vol. in-8°. 16 fr. le vol. le t. III.	18 »

LE PAGANISME CONTEMPORAIN

CHEZ LES PEUPLES CELTO-LATINS

PAR

Paul SÉBILLOT

Ancien Président de la Société d'Anthropologie,
Directeur de la Revue des Traditions populaires.

376598
7. 3. 40

PARIS

OCTAVE DOIN, ÉDITEUR
8, PLACE DE L'ODÉON, 8

—
1908

Tous droits réservés.

INTRODUCTION

L'étude des idées cosmogoniques ou religieuses des peuples qu'on a désignés par le vocable de non civilisés, a commencé dès les années qui suivirent la découverte du Nouveau Monde. Plusieurs compagnons des *conquistadores* nous ont laissé de précieuses et sincères notices sur les indigènes et sur les civilisations que les Espagnols éteignirent si brutalement. Plus tard les colonisateurs de la Nouvelle-Angleterre étudièrent les mœurs des Peaux-Rouges, en même temps que ceux de la Nouvelle-France enregistraient les usages et les croyances des indigènes du Canada. Madagascar, la Guinée et d'autres parties jusqu'alors ignorées de l'Afrique étaient enquêtées par des conducteurs d'expéditions comme Flacourt, ou par des voyageurs avisés, tels que Bosman et quelques autres. L'exploration de ces pays ne s'est pas ralentie ; de plus les peuplades du Pacifique, ce second Nouveau Monde, dont Cook et Bougainville avaient tracé d'excellentes esquisses, ont été l'objet d'enquêtes systématiques, très bien conduites, et de nos jours la curiosité des ethnographes australiens et zélandais s'est attachée à noter les moindres détails de la vie indigène. Cet ensemble considérable d'études d'après nature a permis de rédiger de précieux ouvrages de civilisation primitive comparée, et de reconstituer,

peut-être avec un peu de systématisation, la psychologie sociale ou religieuse des groupes extra-européens, les uns parvenus à un stade d'évolution relativement avancé, les autres n'ayant pas dépassé la culture rudimentaire des premiers âges de l'humanité.

Les paganismes de l'ancien monde et de l'Europe occidentale en particulier nous sont bien moins connus, soit dans leur période rétrospective, soit à l'époque actuelle.

Si les écrivains grecs et latins nous ont transmis des notions précises sur les pratiques des religions officielles, ils nous renseignent beaucoup moins sur les cultes rustiques, sur les superstitions des paysans de la Grèce, de l'Italie, et aussi sur les idées des peuples que les Romains subjuguèrent successivement. Les écrivains les plus curieux ne décrivent guère que les cultes organisés et les pratiques qui se font en public ; rarement ils se préoccupent des idées cultuelles ou superstitieuses des classes populaires rurales. Elles ne figurent que par hasard, pour ainsi dire, chez la plupart des prosateurs, et c'est peut-être aux poètes que nous devons le plus de renseignements sur ces actes dont le pittoresque les séduisait. Nous connaissons sans doute par quelques passages, d'ordinaire peu détaillés, quelques-uns des hommages rendus aux forces de la nature et en particulier aux arbres et aux fontaines ou aux divinités rustiques qui y présidaient. Pour d'autres cultes, celui des pierres brutes, par exemple, si l'on ne relevait parfois des allusions assez peu précises à des offrandes, on serait presque tenté de croire qu'il n'existait pas, même en Gaule et en Bretagne où, à l'aurore même du vingtième siècle, il est loin d'être éteint.

Lorsque les missionnaires chrétiens furent en communication suivie avec les paysans, ils ne tardèrent pas à observer qu'à côté de la religion officielle qui, en beaucoup de pays, était celle des conquérants, existait une sorte de sous-religion, beaucoup plus ancienne, et qui s'adressait à des divinités locales ou aux forces de la nature. Les nouveaux chrétiens qui avaient accepté sans trop de difficulté le changement de culte principal, toléré la destruction des idoles, et en nombre de cas la substitution d'un saint à un petit dieu local, ne renonçaient pas à des croyances et à des pratiques séculaires. Leur persistance est attestée par les conciles et par des défenses de l'autorité civile qui se renouvellent jusqu'à l'époque carolingienne. Comme le célèbre sermon de saint Eloi, qui catalogue les principales dévotions populaires de la Gaule au VII^e siècle, ils n'entrent pas d'ordinaire dans des détails suffisants pour nous permettre de connaître au juste comment se pratiquaient la plupart de celles qui y sont signalées. La collection des décrets de Burchard de Worms (+1024), qui résume les prohibitions antérieures, contient une centaine d'actes de paganisme formellement interdits, et s'ils sont énoncés parfois très succinctement, comme ceux qui visent les hommages rendus aux pierres, aux arbres et aux fontaines, il en est d'autres qui sont décrits d'une façon assez précise.

Les paganismes et les superstitions rurales ne figurent qu'à titre épisodique chez les écrivains du moyen-âge : presque toujours, il s'agit d'allusions plutôt que de mentions assez précises pour permettre une reconstitution exacte. C'est seulement vers la fin du XV^e siècle, au moment où la Renaissance commence à poindre, que furent composés les *Evangelies des Quenouilles*,

ce petit livre incomparable pour l'étude du folk-lore, non pas des paysans, mais des gens de métier et de la petite bourgeoisie. Les commères qui y dialoguent d'une façon si naturelle et si plaisante, parlent aussi des pratiques païennes, qu'elles commentent parfois avec un pittoresque qui n'exclut pas la précision.

Les écrivains de la Renaissance ne furent pas très curieux des choses populaires, et bien que plusieurs, comme l'auteur de l'*Apologie pour Hérodoté* Henri Estienne, aient enregistré nombre de traits, ils ne nous renseignent que faiblement sur la mentalité des paysans au point de vue spécial qui nous occupe.

Le XVII^e siècle est plus riche en documents : lorsque de 1614 à 1620 le célèbre missionnaire Michel Le Nobletz parcourut la partie de la Bretagne qui correspond au département du Finistère, il y rencontra des groupes chez lesquels existaient des idées et des pratiques purement païennes : un de ses biographes a relaté les plus saillantes de celles qui y étaient d'un usage courant et public, et sans doute sa liste est incomplète puisque le culte des pierres y est totalement omis. En 1679, J.-B. Thiers, curé de Champrond, dans la Beauce, écrit le *Traité des superstitions*, livre très précieux au point de vue indiqué par son titre, mais qui ne donne qu'un nombre relativement restreint de faits se rapportant aux observances cultuelles des rustiques ; il parle sans doute à plusieurs reprises des visites aux fontaines, des pratiques en relation avec les arbres, mais il entre assez rarement dans les détails ; lui aussi semble à peu près ignorer les hommages rendus aux pierres, ce qui est d'autant plus singulier que la paroisse où il exerçait son ministère est voisine d'une région où les mégalithes devaient être

nombreux, puisque maintenant encore il en subsiste beaucoup, et que plusieurs sont, de nos jours, l'objet de pratiques qui ne sont pas toutes clandestines.

Un petit livre populaire, *Mother's Bunch Closet* (1685) décrit sous une forme humoristique le détail des procédés magiques auxquels les jeunes Anglaises avaient recours pour connaître leur futur époux ou pour se procurer des amoureux. En 1686 Aubrey relève dans les *Remaines of gentilisme and judaïsme*, les idées et les pratiques païennes de l'Angleterre, parfois avec la précision d'un folkloriste contemporain.

Les Encyclopédistes ne firent pas entrer dans le cycle de leurs recherches l'étude des superstitions et de la mythologie rustique ; au reste le XVIII^e siècle est, en France du moins, jusque vers l'époque révolutionnaire, bien plus pauvre au point de vue du folk-lore que ceux qui l'ont précédé.

L'importance de l'étude des traditions et de la psychologie populaires, signalée déjà par quelques savants, ne commence à être comprise que vers le début du siècle dernier. Le mouvement, d'abord restreint, s'étend peu à peu, le programme des recherches devient plus vaste, les méthodes plus scientifiques ; vers 1850 l'enquête s'accroît, et dans les trente dernières années elle est, un peu partout, en pleine activité.

C'est par centaines que les explorateurs se mettent à l'œuvre, et plusieurs étudient avec une véritable passion, servie par des procédés scientifiques rigoureux, par une patience méritoire, la littérature orale et l'ethnographie traditionnelle des diverses contrées de l'Europe. Pour ne parler que des pays celto-latins, on peut citer quelques

douzaines d'auteurs qui, se bornant à enquêter de leur mieux leur province natale, ont composé des monographies qui, faites d'après nature, sans autre préoccupation que la recherche de la vérité, constituent des tableaux fidèles, sinon complets, du Folk-lore d'un groupe déterminé. Grâce à eux, et aussi à des enquêteurs secondaires, nous commençons à connaître passablement les légendes, la littérature orale, les coutumes et les superstitions courantes des paysans et des classes peu cultivées qui, même dans les contrées les plus civilisées, forment la grande masse de la population.

Cette enquête présente cependant plusieurs lacunes, et certaines s'appliquent à des sujets intéressants au premier chef. C'est ainsi que nous ne sommes renseignés que d'une façon incomplète sur d'antiques croyances, des pratiques quasi-cultuelles qui ne sont pas d'ordinaire l'objet de manifestations publiques, mais dont les racines sont si profondes que dix-huit siècles de prédication chrétienne n'ont pu faire disparaître ces survivances des religions successives, depuis les plus rudimentaires jusqu'aux mieux organisées, qui ont été dominantes dans les diverses contrées de l'Europe ; la vitalité de ces antiques idées populaires est encore assez grande pour faire subir, en dépit des efforts des clergés, des déformations aux cultes actuels les plus hiérarchisés. C'est en réalité une sorte de Paganisme, qui nous est moins connu que celui des races inférieures ou extra-européennes.

Cette infériorité dans l'information tient à plusieurs causes : la curiosité des voyageurs d'esprit cultivé est facilement éveillée par le milieu dans lequel ils se trouvent transportés, et qui diffère totalement de celui de leur propre pays, et ils y remarquent aisément des pratiques

dont certaines ne sont pourtant pas plus étranges que celles dont ils ont été témoins depuis leur enfance, s'ils ont vécu à la campagne, et que l'accoutumance les empêche d'observer autrement que pour en sourire.

Chez les primitifs des pays étrangers la séparation entre les classes est, au point de vue cultuel, moins tranchée qu'en Europe : il y a aussi des pratiques secrètes, un plus grand nombre de celles qui tiennent aux vieux cultes s'accomplissent publiquement, et les indigènes en parlent plus volontiers que nos paysans. Ceux-ci craignent qu'on ne se moque de leur simplicité, et c'est une des raisons pour lesquelles il est difficile de les bien connaître ; ce n'est souvent que par hasard ou par des moyens détournés, par des diplomaties d'interrogatoire, que l'on arrive à être renseigné sur les plus curieuses et les plus anciennes de ces survivances. On peut ajouter qu'une des difficultés vient de ce que les rustiques craignent aussi qu'elles ne parviennent aux oreilles des prêtres.

Il semblerait que ceux-ci devraient être mieux informés que les laïques sur ces sous-religions populaires, dont les manifestations plus ou moins secrètes se font souvent à une petite distance des églises. Par leur origine, beaucoup se rattachent à ceux qui les pratiquent, et ils en ont été témoins dans leur enfance ; mais les études ecclésiastiques les ont séparés de bonne heure de leur ancien milieu, avant l'âge où l'on observe ; plus tard, ils vivent dans une sorte d'atmosphère spéciale, et leur éducation les porte peu aux observations exactes. Lorsqu'ils sont devenus conducteurs d'âmes, ils ne sont guère plus renseignés, parce que les pratiques se font à leur insu, et que la confession elle-même ne leur en révèle

que fort peu. Beaucoup de leurs paroissiens sont en effet des « païens innocents » qui ne considèrent pas comme damnables des usages transmis par les anciens, et qu'ils regardent comme se rattachant à une sorte de religion supplémentaire, et licite après tout. Les confesseurs ne leur posent guère de questions à ce sujet, à moins que n'éclate quelque scandale dans la région, parce que les traités de théologie sont très sobres au sujet des vaines observances et des superstitions qui n'ont pas de rapport direct avec les sacrements. J'ai été assez surpris, en lisant les plus détaillés, de constater que lorsqu'ils arrivent à parler de cultes indûs, ils se tiennent presque toujours dans le vague des généralités.

Quoique au cours d'une vie déjà longue, j'aie été en rapports constants, pendant plusieurs mois chaque année, avec les paysans et les pêcheurs, dans un pays qui est le mien, et dont je connais bien le patois, je n'avais entendu parler que d'un petit nombre de faits pouvant se rattacher au paganisme, jusqu'au moment où, il y a une trentaine d'années, je commençai à recueillir les contes et les légendes de la Haute-Bretagne, et peu à peu à enquêter les diverses parties du Folk-Lore. Je ne tardai pas, quoique je ne me sois pas d'abord attaché particulièrement aux idées religieuses de mes compatriotes, à noter un assez grand nombre de vestiges des cultes naturalistes que je n'avais pas jusqu'alors soupçonnés ; en 1882, ils occupaient une quarantaine de pages dans les *Traditions et superstitions de la Haute-Bretagne*. Beaucoup de faits nouveaux sont venus depuis à ma connaissance, et dans la *Revue des Traditions populaires* quelques-uns de mes collaborateurs ont répondu aux

enquêtes que je m'efforçais de provoquer. Pendant les lectures que j'ai faites pour réunir les matériaux du *Folk-Lore de France*, et qui ont porté, sinon sur la totalité, tout au moins sur la plus grande partie de ce qui a été écrit sur ce sujet dans les divers pays de langue française, j'ai trouvé de nombreuses traces de paganisme plus ou moins caractérisé.

Une grande partie a trouvé place dans les divers chapitres de ce gros ouvrage, et la plupart contiennent une section où ils figurent. D'autres qui ne rentraient pas dans le plan du *Folk-Lore de France*, formaient un dossier respectable que je me proposais d'utiliser dans un nouvel ouvrage, lorsqu'on me demanda de collaborer à l'Encyclopédie scientifique.

Après avoir pensé aux divers sujets d'intérêt général qui pouvaient être traités dans sa section ethnographique, je songeai que l'on n'avait pas jusqu'ici tracé un tableau des traditions et des croyances, qui se traduisent dans la pratique par des rites, des gestes et des formules, débris de cultes naturalistes ou déformations de religions plus avancées, qui survivent encore chez les peuples civilisés, et à l'ensemble desquels on peut donner le titre de *Paganisme contemporain*, et je me suis mis à examiner les matériaux qui pouvaient y entrer. Aux notes déjà prises dans les livres et les périodiques français ou étrangers, je joignis celles provenant de lectures nouvelles dans d'autres ouvrages, que je consultais pour la première fois, ou que je n'avais pas envisagés à ce point de vue, et, du dépouillement des œuvres de ceux qui, dans les pays celto-latins, avaient le mieux enquêté leur région, résulta une conclusion à peu près identique à celle que j'avais tirée pour la France, à savoir que, bien

que nulle part l'enquête n'eût été systématique et poussée à fond, les faits constatés étaient assez nombreux et assez concordants pour permettre d'affirmer qu'à l'aurore du vingtième siècle, le paganisme était loin d'avoir disparu du monde occidental, et qu'il était encore associé à une foule de circonstances de la vie du peuple.

De la naissance à la mort, qu'il s'agisse d'amour ou de haine, d'heur ou de malheur, on rencontre des actes où tantôt il est conservé presque sans atténuation, tantôt recouvert d'un vernis chrétien assez transparent, tantôt assez altéré pour qu'à première vue il ne soit pas toujours aisé de discerner le point par lequel il s'y rattache. Les uns et les autres appartiennent à une sorte de sous-religion, qui n'ayant pas de représentants officiels n'est pas systématisée, mais qui a dans le peuple de si profondes racines qu'on y retrouve encore la plupart des observances anathématisées aux premiers siècles du christianisme, en même temps que d'autres, tout aussi anciennes, dont les missionnaires et les conciles ne parlent pas. Leur pratique, qu'elle soit secrète ou qu'elle se passe au grand jour, semble en plusieurs cas aussi utile que les rites orthodoxes, dont elle paraît quelquefois le complément nécessaire, ou qu'elle surpasse même en puissance, puisqu'on n'y a recours qu'en dernier ressort.

Ces actes sont aussi associés, non plus à l'individu lui-même, mais au milieu dans lequel il se meut, aux constructions qui l'abritent, à ses bêtes domestiques, et enfin aux opérations de culture ou d'arboriculture destinées à subvenir à ses besoins matériels.

Les forces de la nature jouent un rôle considérable dans les préoccupations de l'homme : elles interviennent

comme agents implorés ou actifs dans les diverses phases de sa vie sociologique; en dehors de cet ordre d'idées, il en est qui sont l'objet de sa crainte, de son respect et de ses vœux, et autour desquels gravitent des cultes ou des observances plus caractérisés que ceux qui ont trait à la vie humaine proprement dite.

Dans nombre de chapitres figurent des déformations de cultes orthodoxes ou des actes qui ont pour théâtre les abords des temples des religions officielles, ou ces temples eux-mêmes. Il en est d'autres qui n'ont pu logiquement trouver place dans les trois grandes divisions de ce livre. Je les ai réunis dans un appendice : Le Paganisme dans les églises, qui n'est pas très long, parce que ce sujet n'a pas été jusqu'ici étudié autant qu'il serait désirable.

Ce livre a été composé sans parti pris, et il n'est aucun de ses paragraphes qui ne s'appuie sur un ensemble de preuves, relevées dans des pays variés, par des observateurs qui les ont décrites d'après nature, de bonne foi, et sans connaître souvent les faits connexes déjà enregistrés ailleurs. J'ai essayé d'y tracer un parallèle, aussi exact que possible, de nos connaissances actuelles sur les croyances d'origine antique et sur les superstitions qui se traduisent par des actes dans lesquels on peut reconnaître des vestiges de cultes qui, parfois, remontent aux premiers âges de l'humanité, et dont on retrouve aussi des similaires chez les peuplades sauvages.

Si nous étions aussi bien renseignés sur les idées et les observances de nos propres pays que nous le sommes sur les groupes extra-européens, si nous savions quel a

été leur rôle aux diverses époques, nous verrions sans doute que le Paganisme contemporain ne diffère pas souvent dans ses grandes lignes, de celui qui était pratiqué, il y a des milliers d'années, et que cette sous-religion actuelle, que nous sommes loin de connaître à fond, n'a pas été entamée sensiblement, dans ses parties essentielles, par les religions plus savantes et plus raffinées qui se sont succédé, avec un caractère officiel, dans les diverses contrées de l'Europe celto-latine. En ce qui concerne les époques relativement modernes, on peut constater que l'on retrouve encore de nos jours la presque totalité des paganismes qui ont été relevés depuis les écrits des premiers apôtres jusqu'à l'époque antérieure au XIX^e siècle; le nombre seul de ceux qui les observent a diminué, et le caractère clandestin des pratiques s'est accentué en raison du changement opéré par la plus grande facilité des communications, par suite des échanges d'idées, un peu aussi grâce à la diffusion de l'instruction, à la presse, au service militaire obligatoire. Toutefois, même en laissant de côté les superstitions proprement dites, qui sont innombrables, le vieux fond de la crédulité populaire qui se traduit par des actes de paganisme plus ou moins apparent, subsiste toujours, et l'on pourrait presque emprunter, pour figurer par une image la mentalité de la masse des paysans, un dessin qui illustre la nouvelle édition des *Vies des Saints de Bretagne* (Quimper 1901, in-4) avec ce titre : « Catholique et breton toujours, » et qui montre un Breton appuyé assez mollement sur une croix enfoncée dans un dolmen, alors que ses pieds sont solidement plantés sur la table fruste de l'antique monument.

LE PAGANISME CONTEMPORAIN

PREMIÈRE PARTIE

LA VIE HUMAINE

CHAPITRE PREMIER

La fécondité.

1. Pratiques avant la consommation du mariage. — 2. Pendant la période qui la suit. — 3. En cas de stérilité manifeste. — 4. La transmission de la fécondité. — 5. La stérilité volontaire. — 6. La protection des femmes enceintes. — 7. Pèlerinages et consultations. — 8. Les tabous de la grossesse.

1. Beaucoup des nombreuses pratiques destinées à assurer ou à rendre la fécondité présentent encore des circonstances qui permettent de les considérer comme des vestiges d'anciens cultes naturalistes.

Quelques-unes, que l'on peut appeler préventives, précèdent la consommation, et parfois même la célébration du mariage. C'est ainsi qu'en Haute-Ecosse, la fiancée se rendait, le matin du jour où il devait avoir lieu, à la Fontaine de la Mariée, accompagnée de ses

filles d'honneur, qui lui lavaient les pieds et le haut du corps avec les eaux sacrées, pour qu'elle devînt féconde. Elles déposaient ensuite dans la source des morceaux de pain, afin que ses enfants à venir ne fussent jamais dans le besoin (1). Vers le milieu du XIX^e siècle, à Yarrow, dans le comté d'York, la mariée s'asseyait, sitôt après la cérémonie, dans un antique fauteuil placé dans la sacristie, avec l'espoir que cet acte lui ferait avoir beaucoup d'enfants ; certaines, aux mêmes intentions, en détachaient des fragments (2), que peut-être elles mélaient à un breuvage, ainsi que cela se fait en d'autres pays où l'on attribue des vertus prolifiques aux poussières des rochers. Cette double observance, assez fréquente dans les cultes mégalithiques, avait vraisemblablement été, dans un but de christianisation, transportée à ce fauteuil après la destruction de pierres du voisinage sur lesquelles ce rite aurait été pratiqué.

On rencontre en France des exemples plus caractérisés de survivances de cérémonies anciennes. En quelques endroits du Puy-de-Dôme les nouveaux mariés dansent autour d'un menhir ou d'une croix qui a été érigée à sa place ; parfois, pendant que les invités formaient une ronde, les époux en faisaient trois fois le tour, en dansant, pour que leur union fût féconde. A Grancey, près de Niort, les mariées allaient baiser un certain noyer, pour être bonnes nourrices ; l'époux l'embrassait aussi, probablement pour lui demander une progéniture, et les gens de la noce faisaient ensuite une ronde autour de l'arbre. Dans plusieurs communes

(1) *Folk-Lore*, III (1893), p. 68.

(2) DENHAM, I, p. 110-111 ; II, p. 67.

du Poitou, les mariées, pour être assurées de devenir mères, trempaient leurs souliers dans des sources ; lorsqu'elles ne s'y prêtaient pas de bonne grâce, les assistants les contraignaient à mettre un pied dans l'eau, et alors ils s'écriaient en employant une formule traditionnelle :

« La mariée a botté,
Elle aura un poupon dans l'année. »

On fait aussi le marié et la mariée franchir ensemble le bassin d'une petite source, et les garçons et les filles les aspergent au passage, en s'efforçant de leur jeter de l'eau entre les jambes. Cette circonstance permet de supposer qu'à des périodes anciennes, la lustration ne différait peut-être guère de celle qui consiste, lors de certains pèlerinages, à arroser les parties génitales des étalons et des juments avec l'eau de la source sacrée (1).

Des amulettes destinées à assurer la fécondité, et peut-être à prévenir le nouement d'aiguillette, sont mises dans la couche nuptiale : en Haute-Bretagne, l'homme qui désire avoir beaucoup d'enfants doit, le jour du mariage, et sans que l'épousée le sache, placer dans le lit un fer à cheval ayant servi, un bouquet de verveine et un liard (2) ; il est vraisemblable que cette pièce avait autrefois l'empreinte d'une croix, comme celles qui sont ordinairement associées aux talismans non chrétiens. Dans le pays de Liège on cache, sous le traversin des époux, aux mêmes intentions, un morceau de fer, de préférence une clé (3).

(1) SÉBILLOT, I, IV, p. 61 ; II, p. 232 ; III, p. 79.

(2) *Revue des Trad. pop.* XIX (1904), p. 114.

(3) *Wallonia*, III (1895), p. 168.

2. — Des actes d'un naturalisme beaucoup plus accentué sont accomplis par les époux pendant la période comprise entre la consommation du mariage et l'époque où normalement doivent se manifester des symptômes de fécondité. On a relevé sur divers points de la France une douzaine d'exemples de la friction sur le fétiche des parties voisines des organes sexuels qui, autrefois, jouaient vraisemblablement le principal rôle dans cette sorte de sacrifice et qui le jouent peut-être même parfois encore. Il n'est pas en effet certain que les auteurs qui ont rapporté les plus curieuses des pratiques actuelles ne les aient pas gazées un peu; il en est aussi, ainsi qu'on le verra, qui ont évolué dans le sens de l'atténuation. Quelle que soit la forme réelle de l'usage, il est encore observé, avec une impudeur ingénue, par ceux qui ont foi en son efficacité. Le plus habituellement ils s'adressent à des pierres sur lesquelles on remarque des protubérances, parfois nettement phalliformes, et c'est cette particularité qui leur attira à l'origine les hommages qu'on leur rend encore. Deux mégalithes du Finistère sont visités par les nouveaux époux; l'un est le beau menhir de Plouarzel, dans le nord du département, qui présente sur deux de ses faces opposées, à un mètre environ du sol, une bosse ronde. Suivant l'usage, déjà signalé il y a plus d'un siècle par Cambry, ils se dévêtent en partie, et la femme d'un côté, le mari de l'autre, se frottent le ventre sur une de ces bosses, le mari pour avoir des enfants mâles, la femme pour être maîtresse au logis; un menhir de Moelan, dans le sud du Finistère, qui n'a qu'une bosse, est l'objet de la même observance. Les femmes seules se frottent le ventre à nu sur une aspérité de la Pierre de Chantecocq, en Eure-et-Loir,

qui représente assez grossièrement un phallus (1). Une saillie sur le menhir de Simandre dans l'Ain, à un mètre environ du sol, est visitée par les deux époux qui s'y frictionnent ; une cavité a été creusée auprès par les pèlerins qui en enlèvent la poussière et l'avalent. (2).

En Provence, les jeunes mariées s'adressent à des arbres ; à Collobrières (Var) elles allaient glisser sur les grosses racines d'un châtaignier séculaire, dont le tronc porte deux bosselures globuleuses. A Aix, jusqu'à ces dernières années, le jour de la fête champêtre, elles heurtaient par trois fois avec leur derrière le tronc d'un gros olivier (3).

La friction à nu se fait aussi sur des mégalithes dépourvus de protubérance. Elle avait lieu dans les Landes sur la Pierre Longue de Dax, en Saône-et-Loire sur une pierre levée voisine de Saint-Laurent-lès-Mâcon, dans le pays de Luchon sur un menhir de la montagne du Bourg d'Oueil, que les femmes embrassaient en outre avec ferveur. A Saint-Ronan (Finistère) les nouvelles mariées se frottaient, tout récemment encore, sur un gros bloc appelé la Jument de pierre ; à l'Ubayette, dans les Basses-Alpes, elles se laissaient glisser sur une ancienne roche sacrée (4).

Plusieurs sources renommées pour leur vertu prolifique sont visitées par les jeunes femmes, qui se contentent ordinairement d'y boire, en adressant une prière au patron de la fontaine. Les pratiques accessoires

(1) SÉBILLOT, 1, IV, p. 56-57.

(2) *Revue des Trad. pop.* XVIII (1903), p. 501.

(3) BÉRENGER-FÉRAUD, II, p. 176-177.

(4) SÉBILLOT, 1, IV, p. 57 ; I, p. 336.

semblent rares ; la plus curieuse est celle qui se fait à Locminé (Morbihan) : après avoir bu un peu d'eau à l'une des sept fontaines de l'église Saint-Nicodème, la pèlerine monte dans le clocher, sans se retourner, et s'assied pendant quelques secondes dans un vieux fauteuil (1).

Le pèlerinage que les nouveaux époux font ensemble à la Sainte-Baume (Var) est accompagné d'actes qui sont peut-être des survivances lointaines du culte des arbres et des pierres ; ils embrassent en entrant dans la forêt le premier gros chêne qu'ils rencontrent, en demandant à sainte Madeleine de leur donner une progéniture. Ils accumulent aussi dans l'endroit le plus inaccessible et le plus solitaire autant de pierres qu'ils désirent d'enfants (2).

La caractéristique de quelques pratiques qui ont lieu près des temples et même dans l'intérieur, est le contact avec un objet réputé puissant, mais difficile à atteindre. Les jeunes femmes essayaient, le jour de la fête patronale, de toucher avec la main, en s'élevant sur la pointe du pied ou en sautant, une pierre saillante qui se trouve dans le mur de la petite chapelle de Saint Roch à Solliès-Pont (Var). Jusqu'à l'incendie de l'église d'Aubervilliers près Paris, les nouveaux mariés touchaient la corde de la cloche ; dans une chapelle du Morbihan, ils doivent la saisir ensemble (3).

3. — La femme sans enfants est l'objet d'une sorte de défaveur : à Venise, on la compare à l'arbre stérile qui

(1) SÉBILLOT, 1, II, p. 232-233.

(2) BÉRENGER-FÉRAUD, II, p. 182-183.

(3) SÉBILLOT, 1, IV, p. 138, 145.

doit être coupé et jeté au feu. En Haute-Bretagne et dans le pays de Valdèse, elle est traitée de mule (1) ; elle est aussi en butte à des quolibets qui s'adressent à son mari, et le taxent d'impuissance.

Celles qui désirent faire cesser cet état qui leur est pénible à bien d'autres points de vue, ont recours à de nombreuses observances traditionnelles. Plusieurs se rattachent, plus étroitement que celles du début du mariage, au culte des forces de la nature, et certaines présentent un caractère phallique encore plus accentué. La friction à nu est pratiquée par les épouses stériles, et certaines pierres semblent être affectées à son accomplissement, comme l'étaient à la fin du XVIII^e siècle deux rochers à Locronan (Finistère) sur lesquels on montrait l'empreinte des roues de la charrette qui avait transporté le corps d'un saint (2) ; à Saint-Etienne en Coglès (Ille-et-Vilaine) les femmes se frottent à une sorte de champignon, au flanc d'un rocher au sommet duquel on voit un superbe bassin (3). Il est probable que, comme au Lite au Roi près de Cressey en Bugey, où l'usage n'a cessé que depuis peu (4), elles mettaient leur ventre en contact avec la pierre, comme le faisaient aussi vraisemblablement celles qui, vers 1840, passaient et repassaient sur le Rouquet de saint Nicolas à Sarance (Basses-Pyrénées). Ce rite a été transféré de la campagne aux églises : à Mende, les femmes se frottent le ventre sur un énorme battant de cloche, placé comme

(1) BERNONI, p. 143. *Archivio*, XIV (1895), p. 94.

(2) CAMBRY, p. 278.

(3) SÉBILLOT, I, I, p. 404.

(4) *Revue des Trad. pop.* XVIII (1903), p. 499.

un menhir près de la cathédrale ; à la chapelle d'Orcival (Puy-de-Dôme), la suppliante faisait trois fois le tour d'un des piliers, auquel naguère encore elle se frottait à nu (1). Il y a une cinquantaine d'années, le jour du pardon, des paysannes, soulevant à tour de rôle leurs jupes, se frottaient le ventre sur un saint Nicolas vermoulu qui se balançait au bout d'une corde jetée en travers d'une poutre au fond d'une chapelle des environs de Pleubian (Côtes-du-Nord) (2). En Poitou une statue très mutilée d'un ancien couvent de Cordeliers reçoit le même hommage ; le mari, qui est d'ordinaire présent, engage sa femme à se trémousser vigoureusement (3).

Le simple contact de la suppliante avec l'objet de sa dévotion suffit parfois pour que son vœu soit exaucé. Quelques années avant la Révolution, le Fauteuil de saint Fiacre, dans la chapelle d'une petite ville qui portait le nom du saint, rendait féconde la femme qui s'asseyait dessus, pourvu qu'aucun vêtement ne se trouvât entre son corps et la pierre (4) ; un siège de pierre que l'on voyait, à une époque antérieure à la Réforme, dans le prieuré de Finchal, comté de Durham, faisait cesser la stérilité de toute femme qui, après avoir accompli certaines cérémonies, s'y asseyait en souhaitant avec ferveur un enfant (5). Dans les deux cas c'était proba-

(1) SÉBILLOT, I, I, p. 338 ; IV, p. 145, 158.

(2) LIÉGARD, p. 18. Cette scène a été décrite à l'auteur par une dame qui en avait été témoin dans sa jeunesse.

(3) *Revue des Trad. pop.*, XIII (1898), p. 266-267.

(4) DULAURE, p. 286-287.

(5) DENHAM, II, p. 109.

blement la christianisation d'un rite païen, qui est encore usité sur des dépressions en forme de fauteuils renommées pour leurs propriétés.

Le Lit de Darby et de Grane en Irlande, creux sur un mégalithe qui doit son nom à deux amants légendaires, guérissait la stérilité de la femme qui le visitait en compagnie de son mari (1). Le rite obligatoire n'est pas décrit, mais il est vraisemblable que la postulante s'étendait dessus, et la présence du mari peut suggérer l'hypothèse qu'il servait en réalité de couche nuptiale, le lieu étant désert et entouré de buissons. En Portugal, les épouses s'étendent sur une pierre qui émerge du sol dans la montagne de S. Domingos (2). Au XVI^e siècle une statue de saint Greluchon, gisante de plat dans une abbaye de la ville de Bourg-Dieu en Vendômois, rendait la fécondité à celles qui s'étendaient dessus (3); naguère, à Saint-Ronan (Finistère), elles se couchaient sur un rocher naturel colossal; à Decines (Rhône) elles s'accroupissaient sur un monolithe au lieu dit Pierre Frite (4).

L'application du pied sur les empreintes merveilleuses a été et est encore pratiquée à Spa (Belgique) par les femmes qui posent leur chaussure sur le Pas de saint Remacle (5). Le nom du bienheureux a servi à christianiser un usage peut-être antique dont on trouve un parallèle dans l'église de Pontigné (Yonne) où il fallait

(1) BORLASE, p. 846.

(2) LEITE, 1, p. 91.

(3) ESTIENNE, 1, ch. 38.

(4) SÉBILLOT, 1, I, p. 339-340.

(5) SÉBILLOT, 1, I, p. 401.

marcher sur un carreau rond en marbre vert qui formait le centre du pavé (1). Dans la Creuse la femme passait sous le dolmen de Cressac (2).

La poussière des statues de saints dont le nom indique la spécialité, a aussi le privilège de rendre la fécondité ; au XVI^e siècle, les pèlerines, après s'être étendues sur celle de saint Greluchon, la grattaient pour en mélanger la poudre à leur breuvage ; un fragment de dolmen à Nohant-Vic, sanctifié sous le même nom, fut jusqu'à la Révolution l'objet de la même pratique (3), et maintenant encore les intéressées mélangent aux eaux de la fontaine de Saint Plotat à Saint-Sernin des Bois (Saône-et-Loire) la poussière qu'elles ont grattée sur la statue de saint Freluchot (4).

C'est un des rares exemples de circonstances accessoires accompagnant les visites faites aux sources par les femmes stériles (5). D'après ceux qui en ont parlé, elles se bornent à y boire, en récitant quelque prière, et en répétant la pratique neuf matins de suite, comme à la fontaine de sainte Eustelle à Saintes (6) ; on n'a jusqu'ici relevé en France, ni conjuration, ni acte

(1) MOISET, p. 150.

(2) *Revue Archéologique* (1881), p. 44.

(3) SÉBILLOT, I, I, p. 340 ; IV, p. 66.

(4) LEX, p. 40.

(5) En Grèce elles s'adressaient à la source thespleenne sur l'Hélicon, à une fontaine du mont Hymette, voisine d'un temple d'Aphrodite, à la rivière Elatus en Arcadie, et à quelques fontaines de Baïa près de Pompéi. (*Folk-Lore*. XVIII (1907), p. 271). Cet article signale aussi quelques parallèles asiatiques ou africains, sans indiquer les rites.

(6) SÉBILLOT, I, II, p. 234.

superstitieux ou singulier, ni offrande spéciale ; les bains que prennent parfois les pèlerines, la lotion de leurs seins avec l'eau sacrée ne paraissent pas non plus accompagnés d'observances ; peut-être se font-elles d'une façon assez secrète pour avoir échappé aux observateurs. A l'étranger, où existe aussi la croyance au pouvoir fécondant des eaux, on a rarement noté, probablement pour la même raison, les pratiques accomplies par les croyantes ; dans le nord de l'Angleterre, où une fontaine était visitée vers l'époque du solstice, la suppliante se contentait de prier auprès, ou d'exprimer mentalement le vœu d'avoir des enfants, qui était exaucé dans les douze mois si elle avait la foi parfaite (1). En Serbie les femmes stériles offrent à une eau courante du vin et un gâteau qu'elles ont boulangé (2) ; en Portugal, elles se rendent sur deux des ponts de la rivière d'Ave, et demandent à la première personne qui passe de les arroser avec un peu de son eau en prononçant les paroles du baptême (3). C'est une sorte de magie imitative dont on rencontre un autre exemple dans le Morbihan : la pèlerine par procuration de l'épouse sans enfants s'agenouillait sur la margelle de la fontaine de Notre-Dame de Quelven, y puisait quelques gouttes d'eau dans ses deux mains et en aspergeait le sol tout

(1) DENHAM, II, p. 155.

(2) *Folk-Lore*, XVIII (1907), p. 271.

(3) PEDROSO, 1, n° 645.

En Italie et en Espagne on est allé autrefois demander la fécondité aux eaux ; au XVII^e siècle, un des bains de Palicarro, près de Viterbe, avait la vertu de faire concevoir. (*Archivio*, XVI (1897), p. 467; à Séville, les femmes s'abreuvaient, il y a une centaine d'années, au *Pozzo Santo*. (LUMBROSO, p. 11).

autour en murmurant de vagues prières (1). Aux îles Shetland la femme stérile se lavait les pieds dans une eau courante, après y avoir mis un caillou de quartz en forme d'œuf, qui devait probablement à cette circonstance la vertu qu'on lui attribuait (2).

Bien que l'on accorde aux arbres de l'influence sur la génération (p. 2, 5), il est rare que les femmes s'adressent à eux pour faire cesser la stérilité ; cependant à Marlieux-en-Dombes, elles vont secouer un cerisier placé au milieu d'un bois (3), et dans le Morbihan, certaines mangent les feuilles d'un arbre auquel a été pendue une martyre (4).

Plusieurs pratiques sont en relation avec les églises. Vers 1820, la femme qui tardait à être féconde allait en dévotion soit à l'abbaye de Brantôme, soit à quelques chapelles du Périgord, et toutes celles qui étaient dans le même cas s'invitaient à assister à la messe ; après la cérémonie, elles prenaient le verrou de la porte et le faisaient aller et venir jusqu'à ce que leurs maris les ramènent chez elles par la main. A Rocamadour dans le Rouergue, elles se contentaient de baiser le verrou (5). Il est possible que, suivant l'hypothèse de Dulaure, les prêtres catholiques aient substitué à un culte priapique des objets qui blessaient moins la décence (6).

D'autres actes semblent avoir pour but d'appeler,

(1) SÉBILLOT, 1, II, p. 234.

(2) BLACK, 1, p. 151-152.

(3) *Revue des Trad. pop.* XVIII (1903), p. 503.

(4) SÉBILLOT, 1, III, p. 433.

(5) SÉBILLOT, 1, IV, p. 139.

(6) DULAURE, p. 286.

par un procédé matériel, l'attention de la divinité-mère sur la suppliante. En Provence elle va remuer pieusement le berceau dit de sainte Anne à Apt, dont la vertu fécondante est constatée par un proverbe (1). Le sanctuaire que cette sainte possède près d'Auray est aussi réputé pour la cessation de la stérilité ; on raconte qu'une fermière des environs de Dinan y accomplit un pèlerinage en traînant derrière elle un berceau.

Il est possible que l'acte qui consiste à employer des procédés violents pour contraindre la divinité à accorder la grâce demandée, ait été usité en matière de fécondité. Un parallèle atténué était observé au XVIII^e siècle, près de Cardiff ; la femme stérile se rendait le lundi de Pâques dans le cimetière de la paroisse avec deux douzaines de balles de paume, une douzaine recouverte de cuir blanc, l'autre douzaine de cuir noir ; elle devait les lancer par dessus l'église et les gens du village se disputaient les balles aussitôt tombées à terre ; l'opération se répétait tous les ans jusqu'à ce que la pèlerine vît enfin ses vœux accomplis (2).

4. — Suivant une croyance dont on ne connaît que peu d'exemples, la femme qui a eu des enfants peut transmettre sa fécondité à celle qui jusqu'alors en a été privée. Un auteur du XVI^e siècle raconte qu'en Poitou une femme stérile pria une accouchée de se baigner en même eau après elle, disant qu'on lui avait affirmé que cela servait pour avoir des enfants (3). En Italie, les épouses infécondes empruntent à une amie déjà plusieurs fois

(1) BÉRENGER-FÉRAUD, II, p. 183.

(2) *Mélusine*, VI, (1892), col. 258.

(3) BOUCHET, II, 23.

mère une de ses chemises, qu'elles endossent avant de coucher avec leur mari (1). Cette idée de la possibilité d'une transmission se retrouve, avec un caractère moins direct, en Anjou, où la première femme qui visite une accouchée aura, elle aussi, un enfant dans l'année (2), et en Italie où l'épouse à laquelle une sage-femme fait un salut ou un compliment ne tardera pas à devenir enceinte (3). En Allemagne, à la fin du XVIII^e siècle, on jetait sur celle qui était stérile la nappe qui avait servi à un repas de baptême (4).

Suivant une superstition de la Basse-Bretagne, la violation d'une défense, probablement antique, peut rendre grosses, même sans aucun rapport sexuel, celles qui ont osé la commettre. La jeune fille ou la jeune femme qui, sortant le soir pour uriner, se tourne vers la Lune risque fort de concevoir par la vertu de cet astre, et de donner naissance à un être monstrueux (5).

5. — La stérilité volontaire est punie en Bretagne par des pénitences posthumes ; la femme mariée qui contrarie l'augmentation de la famille revient sur terre sous la forme d'une truie accompagnée d'autant de petits cochons qu'elle aurait eu d'enfants en suivant la loi

(1) ZANETTI, p. 104. Cet auteur rapproche cette pratique de celle rapportée par Egede : les Groenlandais croyant les Européens plus prolifiques qu'eux, se procuraient pour les faire porter à leurs femmes, des morceaux de vieux habits.

(2) FRAYSSE, p. 94.

(3) ZANETTI, p. 105.

(4) GRIMM, IV, p. 1795, n° 479.

(5) SÉBILLOT, 1, I, p. 41, cf. aussi III, p. 15, les conceptions produites par le contact du hérisson.

naturelle (1). Je ne crois pas que l'on ait noté dans ce pays des procédés ayant pour but de « pêcher sans concevoir ». Aucune des innombrables visites que l'on y fait aux sources sacrées ne semble inspirée par ce désir ; si la pratique existe, elle est tellement clandestine qu'elle a échappé jusqu'ici aux observateurs les plus avisés. Elle paraît avoir été usitée en Saintonge : vers 1840 des femmes venaient demander à sainte Eustelle de mettre un terme à leur fécondité, et c'est à cette intention expresse qu'elles buvaient l'eau d'une fontaine dédiée à cette bienheureuse dans le voisinage immédiat des arènes de Saintes. D'après une enquête récente, on ne conserve même plus le souvenir de ce singulier pèlerinage (2).

Les procédés auxquels les femmes ont recours pour ne pas être exposées à concevoir ont été surtout relevés en Italie ; le plus ordinairement elles portent, pendant le coït, des amulettes de diverses natures ; certaines mettent sur leur poitrine un récipient rempli de mercure ; d'autres se munissent d'un sachet contenant du lait pris à une chèvre avant que le chevreau ne l'ait tétée, d'un fragment de peau de cerf trempée dans du vin, d'un peu de rognure de sabot de mule ou de limure d'acier (3) ; en France, au XVI^e siècle, la fiente de lièvre était considérée comme efficace (4). En Sicile, la femme qui absorbe à jeun trois matins de suite un

(1) LE MEN, p. 420.

(2) SÉBILLOT, I, II, p. 234. Dans la Pyrrhée un fleuve nommé Aphrodisius causait la stérilité (PLINE, XXXI, 7).

(3) ZANETTI, p. 105.

(4) *Maison rustique* (1597), I, VII, c. 35.

peu de poussière de sèche se croit assurée d'être inféconde (1). Une autre pratique italienne, destinée à empêcher que la conception ne se produise trop tôt après l'accouchement, consiste à éteindre des charbons, en récitant une conjuration, avec le sang qui coule à la suite de l'extraction du placenta (2).

A Séville, au commencement du XIX^e siècle, les femmes qui craignaient les désagréments d'une précoce fécondité, buvaient les eaux du *Pozzo Santo* (3).

6. — Les pratiques qui se rattachent à des cultes naturalistes, fréquentes lorsqu'il s'agit d'obtenir la fécondité sont plus rares et moins caractéristiques après qu'elle s'est manifestée par des signes évidents.

Les femmes enceintes, dans l'espoir de se procurer une heureuse délivrance, se laissaient glisser du sommet d'une pierre plate fortement inclinée que l'on voyait, il y a cinquante ans, à Saint-Alban, dans l'Ain (4). Celles qui étaient près de leur terme s'asseyaient dans la dépression en forme de fautoeil d'un bloc de granit, situé en Écosse, dont le nom gaélique signifie la Pierre des femmes, et qui avait aussi le pouvoir de procurer un mari (5).

En Touraine beaucoup de femmes grosses vont boire à la fontaine d'Aiguevives ; l'intéressée peut se faire remplacer ; l'eau qu'elle boit, et qu'elle emploie parfois pour ses ablutions, est utile à l'enfant qu'elle porte dans son sein. Dans les Côtes-du-Nord des femmes se baignent

(1) CASTELLI, p. 34.

(2) ZANETTI, l. c.

(3) LUMBROSO, p. 11.

(4) SÉBILLOT, 1, I, p. 338.

(5) GREGOR, 1, p. 42.

dans une fontaine de saint Eutrope, et l'on va tremper leur linge de corps dans une source dédiée à sainte Thouine. La pratique de plonger la ceinture de la femme enceinte dans les fontaines sacrées, signalée dans le Finistère à la fin du XVIII^e siècle, est encore en usage en Basse-Bretagne, où celles qui se sont entouré deux ou trois fois les reins avec un ruban qui a été l'objet de cette consécration, se croient sûres d'accoucher à terme et sans danger d'un enfant robuste (1).

Les amulettes spéciales à la grossesse sont surtout portées dans l'Europe méridionale : en Italie plusieurs se nomment *Pietra gravida*, pierre de la grossesse. L'une d'elles est une limonite argileuse en forme de boule qui a à l'intérieur des parties détachées de la masse. Lorsqu'on la secoue on entend comme un léger bruit : ces parties détachées sont considérées comme de petites pierres, filles de la pierre mère, qui les a dans son sein. C'est en raison de cette particularité, et aussi de la forme qui a quelque analogie avec celle de l'utérus, que cette pierre est regardée comme l'amulette de la grossesse. On croit qu'elle en assure le cours régulier, et elle est portée, liée ou suspendue au bras gauche pendant le temps de la gestation (2). En Portugal des femmes placent sur leur sein un sachet contenant de la poussière râclée sur une pierre (3) ; en Italie, une bandelette formée de la peau d'un veau mort-né, dont la mère est crevée pendant l'opération césarienne, prévient l'avor-

(1) SÉBILLOT, 1, II, p. 234-235. La source du Linus en Arcadie, maintenait le fœtus et empêchait les avortements (PLINE, XXXII, 7).

(2) BELLUCCI, 1, p. 48.

(3) LEITE, 1, p. 91.

tement (1). Les Ursulines de Quintin (Côtes-du-Nord) envoient à leurs anciennes élèves, dès qu'elles sont enceintes, un ruban de soie blanche sur lequel est écrit : *N. D. de Délivrance, protégez-nous*. Et la jeune femme le met autour de son corps pour avoir des couches heureuses (2).

En Sicile, où le principal protecteur des femmes grosses est saint François de Paule, celles qui se recommandent à lui se rendent chaque vendredi à son église, et, la première fois qu'elles y entrent, elles se font bénir sur le dos le cordon du saint, après avoir fait une aumône, et donné deux fèves bénies, des hosties et une petite chandelle de cire. Elles se ceignent du cordon, et mangent par dévotion les fèves et les hosties (3).

7. — Quelques pèlerinages de la Somme sont fréquentés par les femmes pour obtenir un accouchement facile ; à celui de Saint Vincent à Gamache, elles font toucher à la statue du saint la petite chemise destinée à l'enfant qui va naître, et un ruban de soie dont la moitié est suspendue au bras du saint, en guise de memento ; l'enfant sitôt né est revêtu de cette chemise, et quand, au bout de neuf jours sa mère la lui retire, elle lui passe le ruban autour du cou, et le laisse aussi pendant neuf jours (4).

La plupart des nombreux moyens destinés à connaître le sexe de l'enfant à venir rentrent dans la catégorie des menues superstitions. En Portugal, on se sert quel-

(1) ZANETTI, p. 252.

(2) *Bull. Soc. d'Anthropologie* (1886), p. 754.

(3) PITRÉ, 1. II, p. 127-128.

(4) *Revue des Trad. pop.*, XVI (1901), p. 210.

quefois de la consultation par le lancement numérique : La femme qui désire savoir si elle aura un garçon ou une fille va jeter trois petites pierres dans une lucarne qui se trouve au sommet du portail sud de l'église de St. Miguel de Castello, où l'on révère une sainte Marguerite protectrice des accouchements ; si l'une d'elles rentre dans la lucarne, la femme aura un garçon, si elle ne réussit pas, elle doit s'attendre à la naissance d'une fille (1). En Basse-Bretagne on pose sur l'eau d'une fontaine une chemise de garçon et une chemise de fille : celle qui surnagera le plus longtemps donne la réponse. Dans le Morvan en y plongeant les langes de l'enfant à venir, on sait le sort qui lui est réservé ; pour qu'il soit de bonne venue, il faut qu'ils en sortent sans être souillés par la vase (2).

Suivant des croyances assez rarement constatées, les femmes sont, pendant leur grossesse, exposées aux entreprises des génies ou des êtres malfaisants ; on disait autrefois en Écosse que les fairies les enlevaient (3). En Normandie, vers le commencement du siècle dernier, elles évitaient d'aller dehors après le crépuscule, de peur que le diable ne s'empare de leur fruit ; en Ille-et-Vilaine elles peuvent, entre l'Angélus du soir et celui du matin, être foulées par de grandes bêtes noires. En Haute-Bretagne, elles ne doivent jamais sortir pour uriner le soir, et on menace de la vengeance de la lune celle qu'on voit se diriger vers la porte ; en Basse-Bre-

(1) LEITE, 1, p, 91.

(2) SÉBILLOT, 1, II, p. 242-243.

(3) STEWART, p. 121. Les « fairies » des îles britanniques sont mâles et femelles, et non des femmes surnaturelles comme les fées de la plupart des pays de France.

tagne on leur interdit seulement de se tourner vers la lune (1).

Des actes involontaires ou des rencontres exercent sur la femme enceinte ou sur son fruit une influence fâcheuse, qu'elle peut cependant neutraliser en observant les rites prescrits ; c'est ainsi qu'en Danemark elle aura une délivrance pénible si elle ne crache pas trois fois lorsqu'il lui arrive de marcher sur un endroit où est posé un couteau (2) ; en Irlande, celle qui foule une tombe accouchera d'un enfant ayant un pied bot, à moins qu'elle ne s'agenouille aussitôt en récitant une prière, et qu'elle ne fasse trois signes de croix sur la terre avec la semelle de son soulier (3). Dans le comté écossais de Fife celle qui s'asseyait sur un endroit où un lièvre s'était couché pouvait accoucher d'un enfant ayant un bec de lièvre (4). Le même malheur menace en Irlande celle qu'un lièvre a effrayée (5) ; dans le Suffolk, elle n'y est exposée que si elle retourne sur ses pas ; elle en est indemne si elle le laisse passer (6). Aux environs de Naples, celle qui regarde un lapin ou un lièvre peut avoir un enfant à longues oreilles, ou déformé par un bec de lièvre (7). Dans le Connaught elle évite le mauvais augure du lièvre ou du lapin en coupant un morceau de sa chemise et en le lançant à l'animal (8).

(1) SÉBILLOT, I, I, p. 161-162, 42.

(2) THORPE, II, p. 276.

(3) WILDE, p. 205.

(4) *Folk-Lore*, IX (1898), p. 286.

(5) *Folk-Lore Journal*, II (1884), p. 258.

(6) GURDON, p. 9.

(7) AMALFI, p. 1.

(8) *Folk-Lore*, VII (1896), p. 300.

8. — Il existe toute une série d'interdictions dont la violation entraîne de graves conséquences pour l'enfant; en voici quelques-unes. En Catalogne, en Andalousie, la femme grosse ne doit pas filer; car autant de tours elle donne à son écheveau, autant elle fait s'enrouler le cordon ombilical autour du cou du fœtus (1); pour la même raison, il lui est interdit, dans la Gironde et en Espagne de dévider, en Anjou, dans la Gironde, à Naples de placer autour de son cou le fil qui lui reste après qu'elle a enfilé son aiguille (2); à Modène de passer sous une corde ou sous le cou d'un cheval; ou de traverser une corde, sous peine d'un accouchement difficile (3). En Espagne si elle passe sous un échafaud, son enfant se retournera dans son sein (4). Dans la Gironde elle ne doit pas se peser, ou son enfant ne vivra pas; il en est de même en Portugal si elle respire des fleurs (5); et en ce pays on doit s'abstenir de coudre sur la tête d'une femme enceinte, parce que son enfant naîtrait estropié (6). Dans la Gironde si on se serre le cou en sa présence, comme quelqu'un qui s'étrangle, on risque d'étrangler le fœtus. (7).

(1) CORTILS, p. 76. GUICHOT, p. 248.

(2) MENSIGNAC, 1, p. 9. OLAVARRIA, 2, p. 264. FRAYSSE, p. 74.
AMALFI, p. 3.

(3) RICCARDI, p. 57.

(4) OLAVARRIA, l. c.

(5) MENSIGNAC, l. c. LEITE, 1, p. 201.

(6) PEDROSO, 1, n° 418.

(7) MENSIGNAC, l. c.

CHAPITRE II

La naissance.

9. Précautions avant ou après l'accouchement. — 10. Actes qui le suivent. — 11. Le placenta et le cordon ombilical. — 12. Avant et après les relevailles. — 13. Actes favorables au nouveau-né : le premier bain. — 14. Pratiques protectrices. — 15. L'allaitement et l'abondance du lait. — 16. Le berceau. — 17. L'enfant non baptisé. — 18. Le baptême. — 19. Le retour à la maison.

9. — Les êtres malveillants qui ont essayé de nuire à la femme durant sa grossesse se montrent particulièrement actifs pendant la période de l'accouchement. Quelques-uns semblent s'efforcer d'empêcher l'arrivée de la sage-femme ou du médecin ; celui qui va les chercher est exposé, s'il est seul, à des apparitions comme en Haute-Bretagne ou comme en Hainaut à de mauvais tours des esprits malins (1). Le paysan modénois qui ne peut se faire accompagner prend deux pains « pour avoir avec soi la grâce de Dieu », et se garantir du diable qui pourrait survenir au milieu du chemin (2) ; en Bavière les méchants esprits viennent à la rencontre de la sage-femme pour lui barrer la route (3). Celle du pays

(1) SÉBILLOT, 5. I, p. 206. HAROU, p. 75.

(2) RICCARDI, p. 58.

(3) *Revue des Tr. et. pop.* VI (1891), p. 36.

de Liège met ses bas ou ses jupons à l'envers pour s'en préserver (1).

Il est utile de prendre à la maison les précautions traditionnelles destinées à rendre vaines leurs tentatives. En Bavière, on place derrière la porte, en attendant l'arrivée de la sage-femme, un vieux balai et une fourche, les manches en bas et croisés, pour empêcher la sorcière d'y pénétrer; dans la Hesse c'est une hache et un balai en croix, en Suisse une fourchette et un couteau en croix; en beaucoup de pays, on enfonce un couteau dans la porte (2).

La présence dans la maison de la parturiente de certains animaux ou de certaines personnes peut lui être funeste. En Sicile où, comme en d'autres pays, on croit que des êtres méchants peuvent emprunter la forme de chats, on a soin de les éloigner, et l'on raconte que la parente d'une femme qui avait avorté la nuit, ayant eu besoin d'aller à la cuisine, y vit une chatte monstrueuse qu'elle essaya en vain de chasser; elle revint peu après avec une autre personne qui conjura la bête au nom de Dieu, et il leur parut qu'elle ressemblait à une vieille voisine, réputée sorcière (3).

On croyait en Limousin au commencement du XIX^e siècle que si une veuve entrait dans la chambre où une femme était en travail, elle empêchait l'accouchement; en Lorraine la veuve de l'année avait seule ce fâcheux privilège, et la délivrance ne se faisait que lorsqu'elle

(1) MONSEUR, p. 4.

(2) *Revue des Trad. pop.* t. V. (1890), p. 390.

Silvan s'efforce de tuer l'accouchée et son enfant; on se défend de lui avec le balai, la hache et la massue à mortier. (Saint-Augustin. *De cite Del*, VI, 9.)

(3) CASTELLI, p. 16.

était sortie (1). En Sicile elle est retardée par l'arrivée d'une personne de mauvaise vie, par le geste que fait une femme en portant la main à la tête et en se la serrant avec force; pour rendre vaines les fascinations de tout ordre, on retourne toutes les chaussures, on crache par la fenêtre, ou l'on place une paire de ciseaux sous le matelas (2).

Quelques actes sont rigoureusement interdits : en Sicile, on défend de toucher au coton, parce que s'il venait à être tordu, l'enfant naîtrait avec le cordon ombilical enroulé autour du cou (3). En Irlande, il ne faut rien emporter de la maison, mais il faut surtout éviter, sous peine d'exposer la femme à de graves inconvénients, sinon à la mort, d'y prendre un charbon ardent; en Allemagne, la défense s'applique surtout au pain et au sel (4). A Menton, la femme ne doit, sous aucun prétexte, répondre à qui l'appelle au dehors (5).

Les femmes enceintes portent pendant plusieurs mois les amulettes protectrices de la grossesse; celles dont la spécialité est de favoriser les accouchements ne leur sont mises qu'au moment où des symptômes évidents en annoncent l'approche; elles sont parfois prêtées par leurs possesseurs, comme l'était une agate veinée et cornée retenue dans une monture d'argent, qui, dans la Lozère, était réputée pour sa propriété de favoriser la délivrance (6). Elle était mise au cou, comme l'est

(1) JUGE, p. 135. RICHARD, p. 225.

(2) PITRÈ, 1, II, p. 135-136.

(3) PITRÈ, 1, II, p. 136.

(4) *Folk-Lore Journal*, II, (1884), p. 257. GRIMM, IV, p. 1798, n° 538.

(5) *Revue des Trad. pop.* IX (1894), p. 111.

(6) CARTAILHAC, p. 98.

en Catalogne la fève de St Jaume, nom donné à l'opercule de l'escargot de mer, que l'on place dans un sachet en forme de scapulaire avec une image du saint et la tige d'une plante marine (1). Ces talismans sont parfois plus christianisés, comme dans les Ardennes le collier de fragments du cierge pascal, et les médailles et médaillons dans la Gironde (2).

C'est sur le corps même, et spécialement sur le siège de la douleur, que l'on met les objets protecteurs; dans plusieurs communes de Lorraine on plaçait des reliques sur le ventre des femmes en travail; à Modica en Sicile, on l'entoure de la chaîne en argent de la madone de la Catena, réputée pour cette spécialité (3), qui était attribuée au XVII^e siècle à la ceinture Sainte Marguerite de Saint-Germain des Prés, que de grandes dames envoyaient chercher dans les moments difficiles (4); en Berry, dans les paroisses dont cette sainte était la patronne, on passait autour du corps de la parturiente la ceinture de sa statue; (5) dans les Vosges la ceinture de noces de la femme, après avoir été mise en croix sur le lit, lui entoure le corps (6). En Loir-et-Cher, après avoir lu une prière soi-disant trouvée en 1505 dans le sépulcre de Notre-Seigneur, on pose le papier sur le sein gauche de la gisante, en le couvrant pour qu'elle ne le voie pas, et on ne le retire que pour le placer sur le sein

(1) CORTILS, p. 83.

(2) MEYRAC, p. 173. DALEAU, p. 43. MENSIGNAC, 1. p. 24.

(3) RICHARD, p. 255. PITRÈ, 1, II, p. 137.

(4) TALLEMANT, *Historiettes*, 1810, in-12, III, p. 251.

(5) LAISNEL, II, p. 5.

(6) SAUVÉ, p. 220.

droit du nouveau-né qu'elle préservera d'un grand nombre d'accidents (1).

En Anjou la femme qui a fait bénir par une tierce personne deux de ses chemises dans une église où se trouve la statue d'une sainte invoquée pour les accouchements, en revêt une aux premières douleurs ; l'autre servira à envelopper l'enfant dès qu'il sera né (2). Quelquefois, les saintes images sont apportées à la maison : à Palerme, où cet usage existe, lorsque les femmes juives souffrent beaucoup, elles envoient chercher la statuette de la Madone pour obtenir la grâce d'être promptement délivrées ; elles disent : « Entre, Marie ! » mais à peine sont-elles accouchées qu'elles la font sortir de la maison en disant : « Dehors, Marie ! » (3).

On attribue aux objets préhistoriques une influence sur les couches difficiles ; à Ratzwiller en Alsace, on frotte légèrement le ventre avec des haches de pierre, et aux environs de la Réole avec une hache en jadéite, dont on ne doit pas payer le prêt en argent. En Suède on la plaçait jadis dans le lit (4). En Sicile, un galet ramassé dans la mer adoucit les douleurs (5) ; en Angleterre un morceau de fer garantissait des fairies (6). Autrefois en Écosse on plaçait une Bible sous l'oreiller, à Liège un petit livre intitulé le *Trélas* (7). Aux îles d'Aran

(1) *Revue des Trad. pop.* XV (1900), p. 369.

(2) FRAYSSE, p. 94.

(3) PITRÈ, 1, IV, p. 461.

(4) SÉBILLOT, 1, IV, p. 74. CARTAILHAC, p. 21.

(5) PITRÈ, 1, II, p. 135.

(6) BLACK, 2, p. 178.

(7) GREGOR, 4, p. 477. HOCK, p. 164.

(Irlande) on met sur le lit neuf objets appartenant au mari, disposés en trois groupes, au nom des trois personnes de la Trinité (1).

Certains des actes accomplis en dehors de la demeure de la parturiente sont en rapport direct avec les églises. L'un des plus fréquents consiste à faire résonner les cloches, peut-être pour avertir les saints protecteurs que leur intervention est désirée. Autrefois on liait à la cloche de l'église paroissiale la ceinture même de la femme, et on en sonnait trois coups ; en Saintonge, on récitait alors certaines prières ou même des paroles mystérieuses qui avaient la vertu d'éloigner tout maléfice ou toute influence diabolique (2). En Portugal neuf filles du nom de Marie, toutes les neuf vierges, font résonner neuf fois la cloche en tirant la corde avec les dents (3) ; en Sicile on fait sonner trois fois la cloche d'une église où se trouve l'image de sainte Anne ou de sainte Monique, en invoquant leur aide ; à Naples le mari est souvent chargé de cet office (4) ; en Portugal c'est parfois un parent, qui doit en outre réciter une oraison ; le nombre de coups est assez habituellement de neuf, et si c'est le mari, il doit toucher la corde avec les dents (5).

Pendant les douleurs de l'enfantement, des personnes de la famille faisaient naguère trois fois le tour de la cathédrale de Saint Lambert, et les pèlerines par procu-

(1) *Folk-Lore*, VII (1896), p. 300.

(2) SÉBILLOT, 1, IV, p. 115.

(3) LEITE, 1, p. 201.

(4) CASTELLI, p. 17. AMALFI, p. 7.

(5) PEDROSO, 1, n^{os} 616, 113, 114.

ration celui de l'église Saint-Paul, à Liège (1); en Portugal, lorsque l'accouchement est difficile, il faut tourner une tuile d'une église ou d'une chapelle, et parfois c'est au mari que ce soin incombe (2). A Bordeaux, l'un des plus proches parents de la femme juive va à la synagogue et ouvre la porte du tabernacle qui doit rester dans cet état jusqu'au dénouement, et il en rapporte la clé, qu'il place sous le lit de la malade (3). A Chartrené (Maine-et-Loire) neuf femmes mariées se rendent à l'église, et celle qui dirige la neuvaine allume un petit cierge devant une ancienne statue de sainte Edwige qui porte le nom de N.-D. de la Délivrance; chacune des autres tient une petite bougie et récite des prières tant que dure la flamme (4).

La raison de certaines pratiques n'est pas toujours aisée à déterminer, et elle semble oubliée ou avoir échappée aux auteurs qui les ont notées. En Irlande, dès qu'une femme ressent les premières douleurs, on ouvre tous les tiroirs et toutes les armoires (5); en Écosse aucune serrure ne doit rester fermée (6). Cette même coutume, observée plus fréquemment lors de l'agonie, et qui a pour but de faciliter la sortie de l'âme, est peut-être ici destinée à aider son entrée dans le monde. D'autres actes ont pu être motivés par une analogie assez lointaine entre eux et les phases de l'accouchement; c'est ainsi

(1) SÉBILLOT, 1, IV, p. 135.

(2) LEITE, 1, p. 201.

(3) SÉBILLOT, 1, IV, p. 154.

(4) FRAYSSE, p. 94.

(5) WILDE, p. 202.

(6) GREGOR, 1, p. 4.

qu'à Naples on arrache parfois les entrailles à une poule encore vivante (1); dans le pays de Modène on fend en quatre une poule noire et on en coiffe la parturiente (2).

10. — Lorsque la délivrance est arrivée, la mère et l'enfant ont besoin d'être préservés des entreprises des esprits. En Irlande, on se hâte de fermer les armoires que l'on avait ouvertes au commencement de l'opération, de peur que les fairies ne s'y cachent, pour épier l'occasion d'enlever l'enfant et de lui substituer un de leurs rejetons (3). Dans les îles du nord de l'Écosse, on promenait jadis un flambeau allumé autour de la mère et du nouveau-né. (4) En Portugal, il est utile d'étendre du sel moulu sur le sommet de la toiture, afin que les sorcières, occupées à le ramasser, ne viennent pas téter l'accouchée (5). On ne dit pas comment on peut se garantir d'un lutin appelé Gripet en Bas Languedoc, qui se tient sous le lit des femmes en couches et mord les mollets de celles qui les soignent (6). Dans les Vosges, une personne de la maison reste auprès de l'accouchée pendant les premières heures qui suivent la délivrance, pour la surveiller en récitant des prières : c'est au moment où elle est alors prise de sommeil qu'elle est le plus exposée à subir l'influence des mauvais esprits (7). Dans les Asturies, on la préserve des douleurs internes

(1) AMALFI, p. 14.

(2) RICCARDI, p. 58.

(3) WILDE, p. 202.

(4) BRAND, II, p. 78.

(5) PEDROSO, 1, n° 528.

(6) *Revue des Trad. pop.* II (1887), p. 432.

(7) SAUVÉ, p. 225.

en plaçant sous son matelas, sans qu'elle le sache, des ciseaux en forme de croix (1).

11. — On croit en beaucoup de pays à une relation sympathique entre la délivre ou le cordon ombilical et le corps dont ils ont fait partie (2), et c'est pour mettre l'enfant à l'abri des influences funestes que l'on a soin de les protéger de l'atteinte des bêtes ou des esprits. En Espagne, on doit se garder de jeter la moindre partie du placenta, car s'il était mangé par un animal, l'enfant aurait toutes les mauvaises qualités de celui-ci (3). En Irlande, il doit être brûlé pour préserver le nouveau-né des fairies (4).

En Portugal, on conserve avec soin le cordon ombilical ; si les rats venaient à le dévorer, l'enfant deviendrait voleur ; en Toscane, on le cache sous une pierre parce qu'il aurait le même vice si un chat le mangeait (5). En Anjou, on ne le brûle pas, car l'enfant périrait par le feu ; et il serait exposé à se noyer plus tard si on le jetait à l'eau. En Haute-Bretagne, où cette prohibition est motivée par les mêmes craintes, on le brûle parfois lorsqu'il tombe, pour empêcher l'enfant de devenir voleur ou tout au moins de pisser au lit (6). Dans le Mentonnais, on se hâte de le détruire, car le nouveau-né souffrirait s'il venait à être mangé par quelque bête (7).

(1) OLAVARRIA, 2, p. 267.

(2) FRAZER, I, p. 54-58.

(3) OLAVARRIA, 2, p. 268. ARIVAU, p. 472.

(4) *Folk-Lore Journal*, V (1887), p. 104.

(5) PEDROSO, 1, n° 122. GUBERNATIS, 1, p. 32.

(6) FRAYSSE, p. 78. SÉBILLOT, 3, p. 20.

(7) *Revue des Trad. pop.* IX. (1894), p. 111.

En Portugal, il est bon de le jeter au feu lorsqu'il se détache, et d'exposer les mains de l'enfant à la fumée, en disant : « Sois habile et heureux (1). »

12. — Plusieurs précautions traditionnelles ont pour but d'éviter des inconvénients surnaturels à l'accouchée qui est assez bien pour quitter le lit. Dans les villages du comté de Banff, les femmes pour éloigner les maléfices des puissances des ténèbres, promènent ordinairement trois fois une petite torche allumée autour de l'appartement (2) ; à l'île de Lewis (Écosse) on faisait le matin et avant la nuit, le tour de la femme qui n'avait pas été relevée en tenant à la main un tison enflammé (3).

Jusqu'à ce que la cérémonie des relevailles ait été accomplie, la femme est exposée et elle expose les autres à de nombreux inconvénients : chez elle, elle est considérée comme impure, et en Berry elle mange à part, elle ne doit pas travailler ou son enfant sera voleur, ni toucher à quoi que ce soit, ou à qui que ce soit (4). Dans le nord de l'Angleterre, celle qui entre dans une maison y apporte la mauvaise chance ; si rencontrée, elle reçoit des insultes ou des coups, elle n'a, assure-t-on, aucun recours légal (5). En France où l'on est pas aussi rigoureux, on croit cependant que si elle va chez une nourrice, elle fait tarir son lait, que son entrée empêche le linge de blanchir, qu'elle fait aigrir le vin, et que l'eau des puits ou des fontaines où elle puise devient trouble

(1) PEDROSO, 1, n° 159.

(2) *Revue des Trad. pop.*, II (1887), p. 463.

(3) BRAND, II, p. 486.

(4) LAISNEL, II, p. 14.

(5) HENDERSON, p. 16.

ou se change en sang (1). A Menton, elle est tourmentée par les mauvais esprits si elle outrepassé les délais ordinaires (2).

Bien des femmes du Northumberland n'osaient quitter leur logis sans avoir mis un morceau de charbon sur le linteau de la porte (3). En Irlande, où il est plus encore rigoureusement prescrit à celles qui n'ont pas été relevées de garder la maison, elles en sortent impunément, à la condition de mettre sur leur tête un fragment de leur toit, brique ou bois ; elles peuvent ainsi affirmer au prêtre qu'elles ne sont pas sorties de dessous leur toit (4). Les paysannes de plusieurs communes de la Gironde emploient le même procédé : elles portent, sur la tête, une tuile qui a été enlevée par le mari à la toiture même de la maison, et qui représente pour l'accouchée l'habitation elle-même (5).

Parmi les assez nombreuses observances qui accompagnent les relevailles, quelques-unes sont vraisemblablement anciennes ; en Bavière et en Ukraine, la mère doit enjamber une hache ou un couteau mis sur le seuil de la maison au moment où elle part (6) ; dans plusieurs pays du nord, on jette après elle un tison enflammé, pour empêcher les esprits de l'enlever ou de l'ensorceler (7) ; dans la Flandre française des femmes lancent un

(1) NOGUÈS p. 25. DALEAU, p. 31. SÉBILLOT, I, II, p. 213, 314.

(2) *Revue des Trad. pop.* IX (1894), p. 112.

(3) BALFOUR, p. 91.

(4) HENDERSON, p. 16.

(5) MENSIGNAC, I, p. 37.

(6) *Revue des Trad. pop.* VI, (1891), p. 37.

(7) TYLOR, II, p. 254.

paquet de sel derrière elles, afin que leurs couches n'aient pas de suites fâcheuses (1).

13. — Plusieurs des actes traditionnels qui accueillent l'enfant à son entrée dans le monde ont pour but de le mettre à l'abri des mauvaises influences ou de lui assurer la chance dans l'avenir. La sage-femme irlandaise qui crache sur lui, dès qu'il est né, accomplit un rite qui était usité chez les Romains contre la fascination, et qui dans le Haut-Ogôué est destiné à préserver le nouveau-né des sortilèges (2). Dans le Galway (Irlande de l'ouest) c'est parfois le père lui-même qui est chargé de ce soin (3).

Les observances qui suivent sont basées sur l'idée qu'elles peuvent influencer sur le bonheur de l'enfant. En Sussex, il doit, sitôt né, être porté en haut de l'escalier, ou il ne sera pas riche ou puissant ; à défaut d'escalier, on monte sur une chaise (4). En Écosse, on l'enveloppe dans un vêtement de femme si c'est un garçon, dans celui d'un homme si c'est une fille, sans cela il ne connaîtrait pas les joies du mariage (5). Dans quelques communes du Béarn, on jetait par la fenêtre du froment et des pièces de monnaie, et l'on croyait que

(1) DESROUSSEAUX, II, p. 288.

(2) *Folk-Lore Journal*, II (1884), p. 257.

Perse, *Satire* II, v. 31-34 : La grand'mère ôtaït l'enfant du berceau, et le purifiait avec de la salive lustrale, préservatif certain contre le mauvais regard. La pratique africaine consiste à cracher sur le nouveau-né des herbes machées. (C. de Mensignac. *Le Crachat et la salive*, p. 51-54.)

(3) *Folk-Lore*, IV (1893), p. 357.

(4) GURDON, p. 10.

(5) GREGOR, 1, p. 7.

cette offrande serait favorable au petit être (1). Dans le nord de l'Angleterre, on distribue du pain et du fromage ou l'enfant ne sera pas beau (2).

Le premier lavage du nouveau-né est l'objet de pratiques qui montrent l'importance que l'on attache à cet acte pré-baptismal. En Portugal, on met des aiguilles dans le fond du vase, et l'on y puise de l'eau pour faire un signe de croix en récitant cette formule :

L'eau à laver, le Seigneur à la bénir, l'eau à courir, et l'enfant à croître» (3), Dans le nord de l'Écosse, en plusieurs parties de l'Angleterre et de l'Allemagne, on y plonge un charbon ardent ou un poker rougi (4). En Portugal, en Suède, on y jette une pièce de monnaie pour assurer le bonheur de l'enfant (5) ; dans le nord de l'Écosse c'est de l'argent, et plus grosse est la somme plus il sera chanceux (6). En Écosse on avait grand soin de ne pas laisser l'eau toucher la paume des mains, pour ne pas lui enlever la jouissance des biens de ce monde ; dans le nord et l'ouest de l'Angleterre cette défense ne s'applique qu'à la main droite (7).

L'eau qui la première a été en contact avec le corps du nouveau-né emprunte à cette circonstance un caractère particulier, et elle semble être en connexion magique avec lui: aussi ne la traite-t-on pas comme une eau

(1) NORE, p. 122.

(2) HENDERSON, p. 11.

(3) LEITE, 2, II, p. 111.

(4) GREGOR, 1, p. 7. *Folk-Lore*, XII (1901), p. 472.

(5) COELHO, p. 563. THORPE, II, p. 109.

(6) *Folk-Lore Journal*, VI (1888) p. 235.

(7) GREGOR, 1, p. 7. HENDERSON, p. 16.

ordinaire, dans la croyance que l'on peut s'en servir pour nuire à l'enfant, ou pour lui procurer des avantages; elle est l'objet des mêmes traitements que le placenta et le cordon ombilical (p. 30) et que le bonnet de baptême. En Wallonie, on la renverse dans le feu, pour éviter les maléfices que pourrait subir l'enfant si elle venait à être employée par des sorcières (1); en Esthonie, pour la même raison, on la versait sur le gazon, à l'écart du chemin (2). En Écosse, si on la répand sur les fondations d'un édifice, elle le met à l'abri de l'incendie et l'enfant est à l'avenir préservé de toute brûlure (3). Dans les Highlands elle communique sa vertu à la corde de paille qui a entouré le corps du nouveau-né à la fin de l'opération; ses morceaux le garantissent, sa vie durant, de l'épilepsie et de plusieurs autres maladies (4). En Portugal son rôle est purement symbolique : on la jette dehors si celui qui vient d'y être lavé est un garçon, dans la maison si c'est une fille, parce que le bonheur de l'homme est au dehors, et celui de la femme au logis (5).

En Écosse, lorsque la nourrice avait fini de mettre à l'enfant ses premiers vêtements, elle le tournait trois fois dans ses bras, sens dessus dessous, le bénissait, et le faisait choquer trois fois la tête en bas. Ces cérémonies tenaient les fairies à distance et le préservaient des frayeurs nocturnes et du rachitisme. On les répétait

(1) MONSEUR, p. 37.

(2) GRIMM, IV, p. 1844, n° 28.

(3) GREGOR, 1, p. 7.

(4) CAMPBELL, 2, p. 27.

(5) LEITE, 2, II, p. 98.

d'ailleurs chaque fois qu'on l'habillait (1). Dans les Highlands on avait soin de lui mettre la tête en bas en faisant sa toilette le matin, ce qui constituait une excellente garantie contre toute espèce de fascination (2).

14. — La plupart des amulettes destinées à préserver les enfants des mauvais esprits, des sorcières et des maladies qui tiennent à des causes surnaturelles leur sont mises aussitôt après leur naissance. En Basse-Bretagne, vers 1840, on introduisait dans la manche du premier vêtement du nouveau-né un morceau de pain de seigle grillé sur des charbons ; grâce à ce talisman, les sorcières, les envieux qui jettent des sorts et soufflent de mauvais vents ne pouvaient lui nuire ; le pain absorbait les maléfices, mais il fallait avoir soin de le changer tous les jours (3). En Sicile on lui suspend au cou des rubans et des amulettes qui consistent en une ou plusieurs petites cornes, en une petite main de corail qui forme la corne contre le mauvais œil, une coquille de mer percée, ou des médailles de saints ou des sachets où sont enfermées leurs images, parfois avec d'autres objets (4). En Galice, on lui attache au cou une branche de corail et au poignet une médaille de saint Benoît (5). Dans le Finistère, la pierre de coadri (staurotide) le préserve parce qu'elle porte en relief l'image de la croix (6). En Écosse, vers 1820, un ruban rouge autour

(1) GREGOR, 1, p. 7.

(2) STEWART, p. 114.

(3) BOUET, I, p. 60.

(4) PITRÈ, 1, II, p. 177-179.

(5) ARIVAU, p. 258.

(6) BOUET, I, c.

du cou, une croix en sautoir étaient efficaces contre le mauvais œil, les méchants esprits, et les divers inconvénients ; maintenant on y met le commencement de l'évangile de Saint Jean, un clou recourbé de fer à cheval ou un morceau de peau de loup (1). Dans les Apennins, sept fragments de corail pris aux colliers de sept jeunes filles nommées Marie, enfilés dans un cordon de soie rouge attaché au bras gauche de l'enfant, constituent un antidote souverain contre l'envie (2). Comme préservatif du mauvais œil, on suspend souvent au cou des petits enfants italiens des poils de blaireau montés en argent (3) ; en Portugal, pour que les sorcières ne puissent s'emparer de ceux qui ne sont pas encore baptisés, on leur attache au bras les culottes de leur père (4) ; en Saintonge, elles étaient placées près du lit avec un rameau de buis, et dès lors ces femmes ne pouvaient substituer au joli poupon un petit monstre né d'elles (5).

Le fer, métal odieux aux esprits et aux suppôts du diable, est d'un usage fréquent. Dans le comté d'York on préservait le sommeil des nouveau-nés non encore baptisés, qui sont alors à la merci des fairies, en suspendant vers la tête du berceau un couteau à découper dont la pointe était voisine de la face de l'enfant (6). En Suède on place dans le berceau un couteau ou tout

(1) STEWART, p. 114. BLACK, 2, p. 154.

(2) *Mélusine*, VIII (1896-7), col. 20.

(3) BELLUCCI, 1, p. 69.

(4) LEITE, 1, p. 202.

(5) NOGUÈS, p. 21.

(6) BRAND, II, p. 80.

autre instrument de fer (1); en Portugal, on met sous le traversin des ciseaux ouverts en croix, auxquels on ajoute parfois de la rue; ils sont souverains contre les sorcières, de même que l'était, en Saintonge, le morceau de fer placé auprès de l'enfant non baptisé (2). Dans le Northumberland, des pierres trouées sont souvent mises sur le berceau; en Écosse c'est une Bible (3). En Irlande, un peu de sel caché dans les vêtements de l'enfant constitue la meilleure sauvegarde contre l'enlèvement par les fairies (4). En Portugal, on empêche le nouveau-né d'être fasciné en enfonçant une aiguille dans le sol (5).

Le feu et la lumière figurent parmi les sauvegardes efficaces. Dans l'île de Lewis on promenait matin et soir autour des enfants, jusqu'à ce qu'ils eussent été baptisés, un tison enflammé pour les préserver des mauvais esprits qui, à ce moment, sont prêts à leur faire du mal et à les enlever pour leur substituer leurs malingres rejetons. Dans les îles de l'ouest de l'Écosse, une femme balançait dans le même but l'enfant trois ou quatre fois au dessus d'une flamme (6). En Suède, pour effrayer les Trolls et prévenir le changeling, il doit y avoir jour et nuit du feu dans le foyer ou des lumières dans la chambre. Dans le nord de l'Allemagne, c'était pour protéger les enfants des femmes blanches qui se plaisaient

(1) THORPE, II, p. 82.

(2) PEDROSO, 2, p. 15. NOGUÈS, p. 21.

(3) BALFOUR, p. 51. GREGOR, 4, p. 477.

(4) WILDE, p. 204.

(5) LEITE, 1, p. 100.

(6) BRAND, II, p. 486, 77.

autrefois à les enlever, qu'on allumait, sitôt après la naissance, un feu qui devait brûler constamment jusqu'après le baptême (1). En Portugal, c'est comme préservatif contre la puissance des sorcières qu'on tient une lumière jour et nuit dans la chambre (2).

En Béarn pour empêcher le démon de venir avant le lever du soleil s'emparer de l'enfant, une femme qui se sent la force de ne pas dormir de toute la nuit fait allumer à ses côtés deux cierges bénits, couche le nouveau-né sur ses genoux et le berce sans cesse en prononçant ces paroles « Dors, dors tranquille, joli petit. — Tu es bien gardé par le petit ange. — Demain nous te donnerons un saint nom — » (3). Dans la Bigorre, de peur que les sorciers ne profitent pour jeter un sort au nouveau-né du moment où la matrone se serait endormie, on place du pain, de l'ail et du sel sur une table recouverte d'une serviette (4). En Irlande, l'enfant né à minuit doit être chaque nuit aspergé d'eau bénite et veillé sept jours, sinon il est exposé à être changé par les « bonnes gens » (5).

15. — Plusieurs des pratiques destinées à assurer l'abondance du lait sont antérieures à la maternité, et elles s'accomplissent en même temps que celles qui ont pour but la fécondité. C'est pour obtenir cette double faveur que les nouveaux mariés de quelques villages d'Auvergne font trois fois en dansant le tour des pierres, et que des paysannes allaient naguère la nuit, dépouillées

(1) THORPE, II, p. 76; III, p. 71.

(2) PEDROSO, 2, p. 15.

(3) BARTHETY, p. 11.

(4) ROSAPELLY, p. 5.

(5) *Folk-Lore Journal*, II (1884), p. 257.

de tout vêtement jusqu'à la ceinture, se frotter les seins et le ventre contre une pierre levée des environs de Mâcon (1).

Les amulettes augmentent la sécrétion du lait ; l'usage de la *pietre del latte* est général dans les campagnes d'Italie ; ce sont des fragments d'agate, des calcédoines de diverses couleurs, des grains de sélénite ou de corail blanc que les nourrices suspendent à leur cou ou lient sur le corset (2). En Portugal, elles portent au cou une petite pierre appelée *leituario* ou un grain nommé *conta leiteiria* (3). Dans les Vosges, on se sert d'une graine en albâtre de forme ovoïde, dit gland de saint Anselme (4). Les nourrices ombriennes s'assurent un lait abondant ou le font revenir en s'attachant au cou un sachet rempli de terre prise dans une petite chapelle voisine d'Umbertide, où l'on vénère une statue de la vierge appelée *Madonna delle latte* (5). Dans les Asturies, et dans le nord du Portugal, un coquillage nommé *cuento de la leche*, grain de lait, qui doit avoir été ramassé dans la mer, est suspendu par un cordon au cou de la nourrice (6). A Venise, on lui met un hippocampe sur le sein ou sur la chemise (7) ; dans la Haute-Garonne, les nourrices se préservent d'un mal qui vient au sein par suite du mauvais œil, en portant au cou une pierre percée

(1) SÉBILLOT, 1, IV, p. 61, 57.

(2) ZANETTI, p. 153. BELLUCCI, 1, p. 35.

(3) LEITE, 1, p. 92.

(4) SAUVÉ, p. 114.

(5) ZANETTI, p. 74, 146.

(6) SÉBILLOT, 2, I, p. 276.

(7) BERNONI, p. 146.

nommée *Gardo-lait* (1). Les *Gougad patereu* du Morbihan, colliers composés d'objets provenant des sépultures préhistoriques, empêchent la disparition du lait ou le font revenir (2). Les femmes qui vont en pèlerinage à la Vierge d'Aillas-le-Vieux, dans la Gironde, y font bénir des boules de verroterie dites graines de lait (3).

Des analogies d'aspect ont motivé des visites à plusieurs jeux de nature : les femmes portugaises qui n'ont pas de lait font trois fois le tour d'un rocher appelé *Pedra leital*, et elles sucent les protubérances en forme de mamelles qui se trouvent sur une de ses faces (4). Il y a de semblables aspérités dans la grotte de Sos (Landes) où coule la fontaine de *Las poupettes*, dont l'eau rend le lait aux nourrices qui la boivent après une offrande et une prière à la Vierge ; le linge trempé dans celle qui dégoutte d'un rocher des environs de la Réole (Gironde), dont les concrétions pierreuses ressemblent à des mamelles allongées, est aussi appliqué sur le sein pour augmenter le lait (5).

Les nourrices qui s'adressent à un grand nombre de fontaines de France réputées pour leur vertu lactifère boivent le plus ordinairement un peu de leur eau, en accomplissant quelques rites accessoires. Ces visites paraissent plus rares à l'étranger ; cependant en Portugal, la femme qui n'a pas de lait va boire à la *Fonto do leite*, et fait ensuite à l'eau une offrande de pain, de lin,

(1) *Méhusine*, VII, (1894) col. 213.

(2) SÉBILLOT, 1, IV, p. 77.

(3) DALEAU, p. 39.

(4) LEITE, 1, p. 92.

(5) SÉBILLOT, 1, II, p. 236 ; I, p. 341.

de vin, etc., qui peut être ramassée par la première personne qui passe. (1)

L'eau est parfois prise en breuvage et appliquée à la lotion des seins ; lorsque les nourrices ont lavé les leurs à la fontaine Moriane près d'Uchon (Saône-et-Loire), elles puisent de l'eau dans un vase, le font toucher avant de boire à une statue vénérée, et emportent le reste à la maison pour continuer le traitement. Les ablutions sont aussi associées à d'autres rites : à Gouézec (Finistère) les pèlerines doivent faire trois fois, le corsage déboutonné, le tour de la chapelle de Notre-Dame de Treguron, se laver les seins à la fontaine après chaque tour, puis rentrer à l'église, réciter cinq *Pater* et cinq *Ave* et mettre quelque monnaie dans le tronc. L'offrande seule peut suffire, comme à la fontaine de Notre-Dame de Tréguron en Edern, où la suppliante laisse choir dans l'eau une à une, en se signant à chaque fois, trois épingles de son corsage. (2)

Deux pratiques bretonnes ont pu être inspirées par des idées d'analogisme ou de magie sympathique : A Saint-Gilles-Pligeaux (Côtes-du-Nord), la pèlerine vide une fontaine à l'aide d'une écuelle, se rend à l'église, dit un chapelet et retourne à la maison ; pendant que la fontaine se remplit, les seins de la femme se gonflent d'un lait excellent (3). Près de Trégueux (Côtes-du-Nord), les jeunes mères tirent, comme si elles travaient une vache, sur les branches d'un gros genêt placé au bord d'un ruisseau (4).

(1) LEITE, 1, p. 73.

(2) SÉBILLOT, 1, II, p. 236.

(3) SÉBILLOT, 1, II, p. 236.

(4) *Revue des Trad. pop.* XVIII (1903), p. 531.

Un procédé employé en Portugal pour faire revenir le lait est peut-être fondé sur la croyance au pouvoir de la rosée. Il consiste à exposer un corset au serain nocturne trois nuits de suite, à le frapper chaque fois à plusieurs reprises, puis à revêtir, avant le lever du soleil, ce corset imprégné de rosée (1).

Les nourrices dont les seins sont malades ou taris font, en invoquant sainte Agathe, sept fois le tour de la chapelle qui lui est dédiée à Langon (Ille-et-Vilaine) (2).

Les femmes croient aussi utile de s'assurer par des présents la protection des puissances célestes. Celles qui n'ont pas de lait vont en pèlerinage à la statue de saint Christovan, aux environs d'Elva (Portugal), et lui promettent un bol de lait et cinq petits pains. Lorsque son vœu a été exaucé, la suppliante vient, accompagnée de cinq petites filles, appelées Marie, portant le lait et les petits pains, qui doivent avoir été mendifiés ; les Mariés mêlent le pain avec le lait et le mangent ; la femme assiste à cet acte ; mais ne mange pas (3). Les nourrices de la Dordogne font des offrandes en nature d'un caractère particulier ; elles déposent sur l'autel de la Vierge à Saint-Pardoux-la-Rivière un fromage fait de leur propre lait ; à Busserolles, elles se contentent d'y déposer une fiole de lait et un morceau de pain (4).

Des actes accomplis par autrui ou par la femme en violation de certaines défenses peuvent amener la disparition du lait. Dans les Vosges, en brûlant des coques

(1) LEITE, 1, p. 202.

(2) SÉBILLOT, 1, IV, p. 136.

(3) *Revista lusitana*, VIII (1905), p. 277.

(4) *Revue des Trad. pop.* X (1895), p. 229.

d'œufs on tarit infailliblement le sein de la nourrice qui allaite dans la maison ou qui y entre (1). En Portugal si l'on y porte une branche de figuier, le lait de la mère séchera et le nourrisson sera ensorcelé. La femme qui allaite ne doit pas faire boire son lait à un chat ou à un chien, ou l'enfant en pâtit : il devient arthritique ou épileptique si on lui donne le sein entre l'élévation de l'hostie et celle du calice (2).

Quelques actes s'appliquent au nourrisson lui-même ; dans la Suisse romande, pour qu'un nouveau-né prenne le sein avec facilité et profit, on lui fait faire trois fois le tour de la crémaillère la tête en bas (3). En Provence lorsqu'un enfant, par la suite d'un sort, prend mal le sein, il faut le *destarrar*, c'est-à-dire le faire sortir des limites de la commune ; une femme de la famille le prend dans ses bras, et est accompagnée d'un parent qui porte du pain ; dès qu'ils sont arrivés dans la commune voisine, le pain est offert à la première personne que l'on rencontre ; si elle l'accepte avec empressement, et y goûte sans retard, l'enfant est guéri, et il prend aussitôt le sein qu'on lui présente (4).

Les observances pratiquées au moment du sevrage touchent parfois à la magie. En France, au XVI^e siècle, la femme qui voulait faire passer son lait devait sauter trois ou quatre matins de suite sur de la sauge dans le jardin d'un prêtre (5) ; en Portugal, on mélange un peu

(1) SÉBILLOT, 1, III, p. 232.

(2) PEDROSO, 1, n^{os} 251, 252, 62.

(3) CERESOLE, p. 329.

(4) BÉRENGER-FÉRAUD, V, p. 14.

(5) SÉBILLOT, 1, III, p. 496.

de lait avec de l'argile que l'on met en dehors de la porte ; à mesure que ce mortier sèche, le lait sèche aussi (1). En Allemagne on mettait dans le cercueil de l'enfant mort avant d'avoir été sevré une bouteille remplie du lait de sa mère ; quand il se desséchait celui de la mère séchait sans lui occasionner de douleur (2). A Modène la femme qui sevrer n'éprouve aucun inconvénient si elle jette dans un puits une poignée de sel de cuisine, en ayant soin de se sauver assez vite pour ne pas l'entendre tomber (3). Dans les Ardennes l'enfant ne souffre pas si on le fait sortir de la maison le dos en avant, au moment où l'on attache au cou de la mère un collier de douze bouchons de liège (4), bois auquel on attribue en beaucoup de pays le privilège de faire disparaître le lait.

16. — Le berceau est, ainsi qu'on l'a vu, orné d'amulettes protectrices ; il est aussi l'objet de plusieurs actes qui ont pour but de préserver de divers inconvénients le fragile petit être qui l'occupe. En Écosse lorsqu'on l'y place pour la première fois, on promène autour de lui une petite torche allumée, en prononçant quelques paroles de bénédiction, et on la promène aussi, ordinairement trois fois, autour de l'appartement (5).

L'interdiction, assez générale, de balancer un berceau vide est motivée par des raisons variées : à Marseille le diable vient s'y mettre, car il prend, dès qu'il le peut

(1) COELHO, p. 563.

(2) GRIMM, IV, p. 1819, n° 974.

(3) RICCARDI, p. 58.

(4) MEYRAC, p. 190.

(5) *Revue des Trad. pop.* II (1887), p. 464.

la place des anges. et les esprits aiment à être bercés (1); dans les Vosges, il serait capable de faire mourir l'enfant pour ne pas la lui rendre (2). En Andalousie le nourrisson mourrait de bonne heure (3); en Hollande cet acte est pour lui un présage de mort (4). En Sicile, il risquera de mourir ou aura, comme à Marseille et dans le Finistère des coliques ou des tranchées (5); en Portugal, il ne deviendra ni vigoureux, ni brave (6); en Suède, il sera pleurard et criard (7). Dans le nord de l'Angleterre, il sera exposé à des disgrâces (8); en Cornouaille et en Sussex, celui qui balance le berceau aura une nombreuse famille (9).

En Écosse lorsqu'on en transporte un, il est nécessaire qu'il y ait quelque chose dedans, et on y met parfois de petits gâteaux (10); suivant les paysans du Finistère, il doit être recouvert d'un tablier ou d'un drap, ou bien quelque chose de si effrayant qu'on n'ose le dire, pourrait venir prendre la place innocupée (11). En Portugal, il faut le faire sortir par la tête et non par les pieds (12),

(1) REGIS, p. 276.

(2) SAUVÉ, p. 225.

(3) GUICHOT, p. 289.

(4) HENDERSON, p. 18.

(5) PITRÉ, 1, II, p. 178. *Méhusine*, III (1886), col. 375.

(6) PEDROSO, 1, n° 15.

(7) THORPE, II, p. 110.

(8) DENHAM, II, p. 49.

(9) *Folk-Lore Journal*, V (1887), p. 210. LATHAM, p. 11.

(10) GREGOR, 2, p. 26.

(11) *Méhusine*, III (1886), col. 375.

(12) COELHO, p. 560.

vraisemblablement parce que c'est ainsi que les cadavres sont transportés hors de la maison.

17. — Plusieurs actes, en outre de ceux qui suivent immédiatement la naissance, ont pour but de garantir de tout inconvénient les enfants pendant la période qui précède le baptême ; dans les îles écossaises de Lewis, lorsqu'il était différé plus que de coutume, on appelait le garçon *Maoldonuich*, c'est-à-dire dévoué à Saint Dominique, et la fille *Creudaich*, l'enfant du Credo, ce qui signifiait que dès lors, il était sous la protection de l'église (1) ; dans les Algarves les gens du peuple donnent le nom d'*Ignacio* et d'*Ignacia* aux nouveau-nés pour que les sorcières n'aient aucun pouvoir sur eux (2).

Autrefois en Haute-Écosse, s'il y avait à faire un long trajet pour transporter l'enfant à l'église, on répandait sur lui du sel de cuisine, dans la croyance qu'il était dès lors, quoique non régénéré, à l'abri de tout dommage (3). En Irlande et en Écosse, on met du pain et du fromage dans ses vêtements (4) ; à la fin du XVIII^e siècle, un morceau de pain noir attaché au cou de l'enfant breton le préservait des mauvais sorts, et c'est dans le même but qu'on en place un dans sa manche (5). Autrefois en Allemagne on passait par la fenêtre celui qu'on portait baptiser, afin qu'il devînt grand et fort (6).

(1) *Folk-Lore*, XI (1900), p. 444.

(2) PEDROSO, 2, p. 15.

(3) BLACK, 1, p. 131.

(4) *Folk-Lore Journal*, V (1887), p. 333. GREGOR, 4, p. 477.

(5) CAMBRY, p. 346. *Mélusine*, III (1886), col. 374.

(6) GRIMM, IV, p. 1788, n° 265.

Le trajet de la maison à l'église est l'objet de plusieurs pratiques traditionnelles. Dans la Cornouaille, une personne, ordinairement une femme, précède le cortège tenant un morceau de pain qu'elle donne au premier passant rencontré sur la route, peut-être avec l'idée que le mauvais œil qui pourrait tomber sur l'enfant serait détourné par ce présent (1) ; cet usage était aussi observé en Béarn vers 1840 ; mais le pain était placé sur le nourrisson lui-même (2).

En Béarn lorsque la femme qui porte l'enfant a commis une seule fois l'imprudence de regarder en arrière, il pleurerait d'une façon désolante pendant la première année si l'on ne se hâtait, dès le retour à la maison, de le passer au milieu de la litière de la loge aux porcs, sur un râteau à neuf pointes ; après l'avoir laissé pleurer pendant quelques secondes, on le retire en prononçant une incantation traditionnelle (3) ; dans l'Albret, si la porteuse se retourne, l'enfant sera fourbe et menteur (4). En quelques parties de la Haute-Bretagne, le parrain doit le prendre dans ses bras et le faire passer par dessus un ruisseau, pour qu'il ne se noie pas dans la suite (5).

18. — On rencontre dans le comté d'York une reminiscence du sacrifice usité au temps du paganisme pour la consécration d'un édifice neuf, et l'on prétend que le

(1) *Folk-Lore Journal*, V (1887), p. 209.

(2) NORE, p. 122.

(3) BARTHETY, p. 11-12.

(4) DARDY, II, p. 255.

(5) SÉBILLOT, 3, p. 17.

premier enfant baptisé sur des fonts nouveaux est assuré de mourir à bref délai. (1)

Les assistants observent, pour en tirer des augures, les gestes de l'enfant pendant la cérémonie : En Portugal s'il ne crie pas, il mourra avant un an ; à Marseille, à Menton et dans le Suffolk, il ne vivra guère (2). Dans le nord de l'Angleterre, en Cornouaille, et en Sussex, on dit que le diable n'est pas sorti de son corps et on le pince pour le faire crier (3). Dans le Cantal, l'enfant qui ne pleure pas sera bon ; dans le Val d'Aoste il sera un peu indolent, et n'aura pas grande intelligence (4). En Sussex et dans l'Angleterre du nord, si l'enfant crie, le mauvais esprit s'en va ; c'est aussi, comme à Marseille, le présage d'une bonne constitution ; mais dans cette ville quelques-uns disent qu'il sera absolu et colère, à Liège qu'il aura mauvais caractère ; en Allemagne, il ne devait pas vivre vieux (5).

En Saintonge, l'enfant qui recevait le sel de mauvaise grâce était exposé à des inconvénients multiples (6) ; en Wallonie s'il remue alors la langue, il sera intelligent et deviendra prêtre ou religieuse (7). En Andalousie et en Castille plus le curé met de sel à l'enfant, plus il sera

(1) HENDERSON, p. 121.

(2) PEDROSO, 1. n° 180. REGIS, p. 264. *Revue des Trad. pop.* IX (1894), p. 112. GURDON, p. 12.

(3) HENDERSON, p. 16. *Folk-Lore.* IV, (1893), p. 338. LATHAM, p. 11.

(4) *Revue des Trad. pop.* V (1890), p. 536. CHRISTILLIN, p. 283.

(5) REGIS, l. c. MONSEUR, p. 38. GRIMM, IV, p. 1778, n° 30.

(6) NOGUÈS, p. 23.

(7) MONSEUR, p. 38.

heureux. (1) Autrefois, en Esthonie, on croyait que s'il se tenait la tête droite, il était destiné à une longue vie, alors qu'elle devait être courte s'il la laissait tomber (2). Dans le pays de Naples, il faut avoir soin de bien réciter toutes les paroles du *Credo*, ou l'enfant en grandissant sera tourmenté continuellement par les esprits et les follets (3). A Menton, il sera bègue si c'est le parrain qui se trompe ; dans les Côtes-du-Nord, que ce soit le parrain ou la marraine, il sera débile (4). En Corse il suffit d'une erreur d'un seul mot pour que le filleul devienne *stregho*, *strega* (sorcier ou sorcière) ou *mortolajo* ; en ce cas, il voit tout ce que font les revenants dans leurs courses nocturnes (5).

On croit dans une commune de la Gironde qu'un enfant devient *lebroun* ou *lebrette* (loup-garou mâle ou femelle) suivant que c'est un garçon ou une fille, si le curé qui a fait le baptême l'a baptisé avant d'avoir dit sa messe. S'il n'était pas en état de grâce, l'enfant commencera à courir la ganipaute à l'âge de sept ans et continuera jusqu'à ce qu'il ait été rebaptisé ; mais il faut que son parrain et sa marraine primitifs soient encore vivants (6).

Dans la Cornouaille, où l'on se sert pour le baptême des eaux de plusieurs fontaines sacrées, celles de Saint Euny, de Ludgvan ou de Saint Ruth confèrent à l'enfant le privilège de ne pouvoir être pendu par une corde

(1) GUICHOT, p. 287.

(2) GRIMM, IV, p. 1845, n° 45.

(3) AMALFI, p. 17.

(4) *Revue des Trad. pop.* IX (1894), p. 112. SÉBILLOT, 3, p. 17.

(5) *Revue des Trad. pop.* IX (1894), p. 465.

(6) MENSIGNAC, 1, p. 68. DALEAU, p. 38.

de chanvre (1). Avant la Réforme une de celles d'Écosse préservait de la peste toute personne qui avait été baptisée avec son eau (2).

L'eau de la cuve baptismale était naguère si réputée en Cornouaille pour ses vertus, que l'on fermait à clef les baptistères pour empêcher les gens de venir la prendre. Les puritains d'Écosse la regardaient comme curative de beaucoup de maladies; elle préservait aussi de la sorcellerie, et les yeux qui en avaient été baignés ne voyaient jamais de fantômes (3).

A Menton, pour éviter les sorcières, il faut après le baptême, sortir par une autre porte et retourner par un autre chemin (4). Dans la vallée d'Aoste, on donne au parrain une chandelle allumée, qu'il doit porter jusqu'à la maison; si elle s'éteint vite, l'enfant ne vivra pas longtemps (5).

19. — A Fouvent, dans la Haute-Saône, les parents de celui qui venait d'être baptisé le passaient par l'ouverture de la Pierre percée; c'était le baptême de la pierre, qui devait le préserver de toutes sortes de maladies et lui porter bonheur pendant tout le cours de son existence. Les villageois de la Saintonge faisaient passer les nouveau-nés par les trous de la table de certains dolmens; à Allaines (Eure-et-Loir) cette pratique qui avait pour but de les préserver des maléfices,

(1) *Folk-Lore Journal*, V (1887), p. 92.

(2) BRAND, II, p. 373.

(3) HUNT, p. 288, 300. BLACK, 2, p. 89.

(4) *Revue des Trad. pop.* IX (1894), p. 112.

(5) CHRISTILLIN, p. 284.

a eu lieu jusqu'à la destruction du dolmen (1). Les pierres ne possèdent pas seules le pouvoir de conférer des privilèges ; il s'étend à d'autres objets, ordinairement percés ; autrefois les protestants picards qui avaient fondé le village de Friedrichsdorf, près de Hambourg, avaient coutume de faire passer trois fois à travers l'ouverture ronde d'un chêne qui se trouvait sur la route de Hambourg les enfants qu'ils y portaient pour les faire baptiser (2). En Sussex, ceux que l'on a passés à travers les branches d'un érable sont assurés d'une longue vie (3). Autrefois à Oxford, on creusait un fromage au milieu de façon à en faire un grand anneau que l'on faisait traverser à l'enfant le jour de son baptême (4).

Les actes accomplis au logis après la cérémonie ont été rarement relevés, et ils ne présentent pas des circonstances aussi curieuses que celles qu'on observait en Écosse il y a un peu plus de cent ans. Dans le Perthshire lorsqu'un enfant avait été baptisé à la maison, on le mettait dans un panier propre, garni de linge sur lequel on avait disposé du pain et du fromage, et on lui faisait faire trois fois de suite le tour de la crémaillère. Cet acte avait pour but de prévenir les entreprises que les sorcières et les mauvais esprits étaient supposés faire contre les nouveau-nés. Autrefois en Écosse dès qu'un enfant était revenu de l'église, une femme le balançait doucement trois ou quatre fois au-dessus d'une flamme en disant : « Que la flamme te

(1) SÉBILLOT, 1, IV, p. 59.

(2) GAIDOZ, p. 11-12.

(3) LATHIAM, p. 43.

(4) BRAND, II, p. 71.

consume maintenant ou jamais (1). En Franche-Comté on suspend au lit de la mère, quand on rentre à la maison, la couronne de fleur et le bouquet que l'enfant avait portés au baptême et on a soin de les placer très haut pour qu'un autre nouveau-né ne survienne pas bientôt (2). En Allemagne la femme qui avait porté l'enfant le posait sur la table, afin qu'il devînt grand et fort, puis son père le prenait et le passait à la mère (3).

Le bonnet de dessous que l'enfant a revêtu au baptême est dans quelques pays l'objet de préoccupations analogues à celles qui s'attachent au placenta et au cordon ombilical (p. 30). Dans les Vosges, s'il venait à être perdu ou volé, l'enfant sur la tête duquel il aurait passé serait exposé aux plus grands malheurs (4) ; en Haute-Bretagne, on doit le brûler, et non le jeter, parce que les devins et les sorcières pourraient s'en servir pour leurs maléfices ; en Ille-et-Vilaine, il a le privilège de procurer un bon numéro au conscrit (5).

(1) BRAND, II, p. 79, 77.

(2) *Mélusine*, I (1878), col. 370.

(3) GRIMM, IV, p. 1785, n° 192.

(4) SAUVÉ, p. 224.

(5) SÉBILLOT, 3. p. 19.

CHAPITRE III

L'enfance.

20. Les ennemis des enfants. — 21. La première sortie. — 22. L'évolution : la croissance favorisée ou retardée. — 23. La marche, les dents et la parole. — 24. Le rachitisme guéri par les eaux ou les pierres. — 25. Les maladies et les procédés magiques. — 26. La coqueluche et les animaux guérisseurs : le passage à travers l'arbre et les mégalithes. — 27. Les fontaines.

20. — Le baptême ne garantit pas d'une façon absolue les petits chrétiens des entreprises des esprits. Ceux-ci peuvent, si on ne surveille pas les enfants, venir les prendre à la maison et mettre à leur place dans les berceaux leurs rejetons à l'air vieillot qui ne grandissent pas, bien qu'ils mangent comme quatre. La croyance à cette substitution, qui forme un épisode si fréquent dans les récits populaires, existe encore dans nombre de pays. On en cite même des exemples récents : Le Men avait rencontré au milieu du XIX^e siècle, des vieillards du Finistère qui affirmaient avoir été enlevés par les corrigans (1) ; en 1882 et en 1883, on parla à M. Rhys, sur plusieurs points du pays de Galles, de gens qui avaient été emportés par les fairies, et on lui cita des personnes qui étaient de leur race (2). Il y a une quarantaine

(1) LE MEN, p. 230.

(2) RUYNS, I, p. 100, 194, 199.

d'années, dans les Côtes-du-Nord, une femme de grande taille mariée à un gendarme qui avait été cuirassier, disait en parlant de son fils, une espèce de nain noir de visage, qu'on le lui avait changé, et dans le voisinage des grottes des Margot-la-Fée et des houles du littoral, qui passent pour avoir été habitées jusqu'à une époque récente par des tribus de fées voleuses d'enfants, on dit encore couramment de ceux qui sont noirâtres et rabougris, que ce sont des enfants des fées (1).

Dans cette région et dans les autres parties de la France où l'on a redouté ces enlèvements presque jusqu'à nos jours, on a perdu la mémoire des moyens de préservation spéciale qui y étaient vraisemblablement usités jadis. On en retrouve quelques-uns à l'étranger ; en Sicile les mères et les nourrices qui laissent seuls les enfants, répandent sur eux, pour empêcher les fées de les enlever, un peu de lait en disant : « Ici sa mère l'a fait, comme elle l'a fait, elle l'a couché » (2). En Écosse elles posent près d'eux une Bible ouverte, qui les garantira des fairies (3), dans la Cornouaille anglaise, elles mettent parfois sous l'oreiller, comme un charme contre les Pixies, un livre de prières (4).

Lorsqu'on supposait qu'en dépit de toutes les précautions l'échange avait été fait, on avait recours à des procédés traditionnels destinés à connaître si réellement le berceau contenait un intrus. L'un des plus ordinaires

(1) SÉBILLOT, 1, I, p. 442 ; II, p. 109.

(2) CASTELLI, p. 15.

(3) BLACK, 1, p. 165.

(4) *Folk-Lore Journal*, V (1887), p. 182.

consiste à le faire parler en excitant son étonnement par un acte insolite : l'eau mise à bouillir devant le feu dans des coques d'œufs ou des coquillages déliait la langue des rejetons des fées. On faisait alors mine de le battre, ou on le frappait réellement, parfois près de la grotte où les « bonnes gens » avaient leur résidence ; ou bien on le privait de nourriture ; les fées accouraient à ses cris et restituaient l'enfant qu'elles avaient dérobé (1). Dans les Highlands où l'on a cru plus longtemps qu'ailleurs à ces échanges, le changeling était porté le soir au confluent de trois rivières à la limite de trois comtés, et on l'y laissait seul ; si réellement les « fairies » avaient volé l'enfant véritable, elles le rapportaient la nuit, et emportaient le leur (2).

Les ennemis des enfants semblent parfois leur faire du mal uniquement par plaisir : en Sicile les méchantes fées les ôtent de leur berceau pendant leur sommeil, et on les retrouve le matin étendus sur la terre froide (3). Dans ce pays, jusqu'au quarante-neuvième jour après leur naissance, la sorcière peut leur nuire ; on la dépeint comme une ehatte monstrueuse avec une longue queue ; c'est un voisin ou une vieille qui a pris cette forme ; elle déchire et gâte les enfants non baptisés, et ceux qui n'ont pas cinquante jours. Pour les garantir, les parents ont soin de tenir une lumière dans la chambre, d'attacher à la porte l'image d'un saint, un linge effilé, un vase rempli de sel ; la sorcière est obligée de compter tous les grains de sel, tous les fils de la toile, et cette

(1) SÉBILLOT, 1, I, p. 440-442.

(2) STEWART, p. 115.

(3) GRISANTI, p. 136.

occupation n'est pas finie quand le jour arrive (1). En d'autres parties de l'Italie, on l'écarte en attachant aux cheveux des enfants quelques fragments du cierge pascal, en mettant à leur cou, une staurotide, de l'ambre, la pierre de sorcière (schiste chloritique), une petite croix en bois de sorcier (*Ilex agrifolium*), une peau de blaireau, ou un os de la queue de cet animal (2) ; en Allemagne, une clé près de lui était efficace (3) ; en Portugal, on pose sous l'oreiller des enfants qui dorment, des ciseaux ouverts en forme de croix ; quelquefois, on y ajoute des branches de romarin et de rue ; qui empêchent les sorcières de venir sucer leur sang (4). Suivant une croyance portugaise les âmes de l'autre monde sont parfois aussi dangereuses que les adeptes de la sorcellerie. On vend vers l'époque de la fête des morts des petits gâteaux appelés Sanctorios, que l'on place sous l'oreiller des enfants, pour que les morts ne viennent pas leur manger les oreilles (5).

Les sorcières et les fasciniers sont plus redoutés que les fées, et on croit encore actuellement à leur puissance. En Portugal, si l'on veut savoir si un enfant est victime d'un sort jeté, on répand du sel sur le feu, et on le passe trois fois par dessus ; si le sel éclate il n'y a pas

(1) CASTELLI, p. 16.

(2) ZANETTI, p. 255.

(3) GRIMM, IV, 1798, n° 484.

(4) PEDROSO, 2, p. 15.

(5) PEDROSO, 3, p. 20.

Dans le Grand Duché de Luxembourg, un esprit, « berce les enfants à mort » pendant la nuit de Noël (*Revue des Trad. pop.* XXII (1907) p. 366).

de sorcellerie (1). Dans la Cornouaille lorsqu'on supposait qu'un enfant avait été ensorcelé, son père et deux compagnons se rendaient au logis de la sorcière, et l'attachaient sur le plancher. Le père prenait dans le feu deux tisons enflammés et les plaçait l'un sur l'autre en dehors de la porte ; il forçait l'enfant à passer trois fois sur ce feu, signifiant ainsi qu'il devenait un être nouveau sur lequel la sorcière n'avait plus de pouvoir (2).

En Écosse on préserve l'enfant de la fascination en le passant trois fois à travers la chemise ou la jupe que sa mère portait lors de son accouchement (3) ; en Portugal, on le délivre du sort jeté en le faisant traverser trois fois un écheveau de fil, ou en lui mettant au cou un cordon de soie dans lequel on a enfilé trois deniers d'argent volé, une dent de loup, une demi-lune (4). En Suisse le charme disparaît quand on a placé une Bible sous son oreiller (5).

21. — En Irlande, de vieilles femmes crachaient parfois par terre tout autour de l'enfant qui était en promenade avec sa nourrice pour le préserver des fairies (6). En Portugal, pendant sa première année, l'enfant que l'on sort la nuit est exposé aux entreprises des sorcières, mais il en est indemne, s'il a au cou un peu de pain, et sa mère peut le garantir en ayant sur elle du pain ou du sel (7). Dans le comté de Wexford, on enve-

(1) PEDROSO, 1, n° 234.

(2) HUNT, p. 236-237.

(3) GREGOR, 1, p. 8.

(4) PEDROSO, 1, n° 108, 314.

(5) *Folk-Lore Journal*, VI (1888), p. 380.

(6) *Folk-Lore*, IV (1893), p. 358.

(7) PEDROSO, 1, n° 620.

loppe un morceau de pain dans un des vêtements du bébé (1). Au commencement du XIX^e siècle, en Normandie, une femme ne devait jamais sortir seule ayant sur les bras un enfant de moins d'un an ou un nourrisson non sevré ; le diable aurait pu lui tordre le col, lui aplatis la tête ou l'emporter ; jusqu'à sept ans révolus, dès que le soleil était couché, les enfants couraient le risque d'être enlevés par des sorciers ou des vieillards qui les mangeaient ensuite (2).

En Sicile, les femmes qui vont glaner laissent souvent sur la terre nue leurs enfants encore au maillot, et croient les garantir de tout mal en lançant tout autour du lait de leur propre sein : elles sont persuadées qu'elles peuvent ensuite s'éloigner, et que ni les serpents ni les vipères ni aucune bête venimeuse ne pourront franchir cette mystérieuse barrière (3). Les glaneuses des comtés voisins de l'Écosse mettaient le berceau sur le haut bout, de peur que leur marmot ne fût remplacé par un nourrisson des fées (4).

22. — En dehors des visites aux sanctuaires et aux fontaines, qui ne sont pas accompagnées de circonstances bien particulières, on rencontre peu de pratiques ayant pour but d'assurer le développement de l'enfant dont la croissance est normale. La plus intéressante est celle du Finistère où, pour qu'il devienne grand et fort, après l'avoir balancé neuf fois en le tenant par les bras devant un feu de la Saint-Jean, on le soulève au dessus

(1) *Folk-Lore*, V (1894), p. 83.

(2) SÉBILLOT, I, I, p. 161.

(3) PITRÉ, I, IV, p. 477.

(4) DENHAM, II, p. 138.

du brasier en criant : « Dieu le fasse croître ! » (1)

Beaucoup plus nombreux sont les procédés de fascination ou de magie destinés à nuire à sa croissance. Celui qui consiste à passer la jambe par dessus la tête de l'enfant est très répandu ; il était courant en France au XV^e siècle (*Evangelies des Quenouilles*, I. 24), et il est encore pratiqué parfois par plaisanterie, mais aussi sérieusement, surtout par les enfants. En plusieurs pays il figure parmi les actes interdits, et l'on y dit communément qu'il empêche de grandir celui qui en a été l'objet. Ceux qui contreviennent à la défense accompagnent parfois l'enjambement d'une formule par laquelle ils expriment leurs désirs ; dans le Montferrat, la victime ne doit plus grandir d'ici cent ans (2). En Gascogne on dit : « Je t'étête, crapaud, jamais tu ne viendras plus haut » (3). Les enfants dans leurs formulettes indiquent très explicitement la fascination ; c'est ainsi que ceux de la Haute-Bretagne disent : « Faine, faine, — Dans la râ (raie) du chêne — Tu n'grandiras p'us jamais d'autre » (4) et que ceux du Portugal commencent la leur par : « Je te porte malheur » (5).

L'effet de la conjuration peut être détruit si celui qui l'a faite repasse, comme en Portugal, une première fois par dessus l'enfant, puis une seconde en sens inverse (6). Ce moyen, employé au XV^e siècle en France

(1) *Mélusine*, III (1886), col. 375.

(2) GRIMM, IV, p. 1779, n° 45. FERRARO, p. 20.

(3) BLADÉ, p. 112.

(4) *Revue des Trad. pop.* XX (1905), p. 299.

(5) LEITE, 1, p. 159.

(6) PEDROSO, 1, n° 220.

(*Évangiles des Quenouilles* I. 24) est encore usité en plusieurs régions, notamment en Vivarais (1). En Haute-Bretagne, l'enfant jette une pierre sur la tête de son camarade en prononçant cette conjuration : « Je vais te fâner (fasciner), tu ne grandiras plus » (2). En Portugal, si on place une lumière sur la tête d'un enfant, il ne croît plus ; en Wallonie il suffit de lui poser la main sur la tête (3). En Suède on défend de marcher autour de celui qui est assis sur le plancher ou qui est dans son chariot (4).

23. — Plusieurs des pratiques destinées à faire marcher les enfants ressemblent à celles qui ont pour but d'assurer la fécondité. Dans les Landes, on leur fait faire neuf fois le tour de la Pierre de Gribère près de Dax, ou on les porte à la Pierre de Grimann, voisine de Sabres, sur laquelle on dépose une offrande (5). Ce rite des neuf tours a été christianisé ; à Berven (Finistère) il est accompli, trois lundis de suite, autour d'une chapelle (6) ; à Trensacq dans la Gironde, autour de l'autel de Saint Eutrope ; à Bordeaux, vers 1830, il avait lieu autour du tombeau de Saint Fort, dans l'église de Saint-Seurin, et les nourrices passaient à chaque fois l'enfant débile sur la pierre sépulcrale. La spécialité de ce saint, comme celle attribuée à saint Samson dans une chapelle voisine de Lannion, tient vraisemblablement à son nom :

(1) VASCHALDE, p. 16.

(2) *Revue des Trad. pop.* XX (1905), p. 29.

(3) PEDROSO, 1, n° 226. MONSEUR, p. 39.

(4) THORPE, II, p. 110.

(5) SÉBILLOT, 1, IV, p. 62. CUSACQ, p. 28.

(6) SÉBILLOT, 1, IV, p. 136.

on y frictionne l'enfant en retard sur une pierre de la longueur d'un homme, qui fut peut-être un menhir, et on lui en fait faire trois fois le tour en récitant des oraisons (1).

Les dépressions sur les rochers, auxquelles on assigne souvent une origine légendaire, sont visitées par les mères dont les enfants tardent à marcher : dans le Morbihan, elles posent leurs petits pieds sur les pas de personnages sacrés, ailleurs, sur ceux de leurs montures ; une pierre à écuelles du Beaujolais est l'objet d'une singulière offrande : les enfants urinent dans sa cavité, les mères y déposent une pièce de monnaie dans certaines empreintes (2). Dans la chapelle de Sainte Avoye (Morbihan) on place, les fesses nues, les enfants des deux sexes sur le creux d'une belle meule primitive, qui servit de bateau à la sainte pour venir en Bretagne (3). A Pluzunet (Côtes-du-Nord) on assied le petit retardataire dans le lit de Saint Idunet, et après l'avoir maintenu de force tant que dure l'oraison de circonstance, on puise de l'eau dans le creux de la main, on l'en arrose trois fois, puis on lui frictionne les reins et on secoue trois gouttes sur le sol environnant. L'immersion plus ou moins complète, dont le curé Thiers signalait l'usage aux environs de Chartres au XVII^e siècle, est encore fréquemment pratiquée (4).

On emploie en Allemagne une sorte de procédé magique : lorsqu'un enfant grandit mal, ou qu'il ne marche

(1) SÉBILLOT, I, IV, p. 158-159.

(2) SÉBILLOT, I, I, p. 404-406.

(3) *Revue des Trad. pop.*, XXII (1907), p. 370.

(4) SÉBILLOT, I, I, p. 400 ; II, p. 275-276.

point, on le place, la veille de la Saint-Jean, tout nu sur le gazon, et on sème du lin sur le sol, et sur l'enfant même : dès que le lin poussera, l'enfant doit aussi pousser et marcher (1).

Il est plus malaisé de déterminer la raison de ces pratiques portugaises : On obtient qu'un enfant marche de bonne heure en le mettant tous les jours à l'angle d'une porte, tout en récitant l'*Ave Maria*, et quand il est en retard, on lui pose le pied sur un angle au moment où sonne l'Angélus en répétant trois fois : « l'Angélus sonne, que mon poupon se mette à marcher » (2) ; en Espagne, on chausse dans une église le petit retardataire (3).

Le choix de plusieurs des amulettes destinées à faciliter l'évolution dentaire a été motivé à l'origine par des idées analogiques, et l'on y voit souvent figurer des dents de mammifères connus pour la solidité et la blancheur de leur dentition. En Italie, elles se composent de dents de sanglier, de loup, de chien, d'ours, ou d'une dent taillée, ayant appartenu à un autre enfant (4). Dans l'Oise et en Haute-Bretagne, on prend quelquefois cette dent parmi celles du cimetière (5). Les paysans du centre de la France, et ceux de l'Italie, suspendent au cou des nourrissons, comme au temps de Pline (XXXVIII, 78) une dent de loup (6). En Forez on leur en met un collier

(1) GUBERNATIS, 2, II, p. 199.

(2) PEDROSO, 1, n° 20, 215.

(3) OLAVARRIA, 2, p. 270.

(4) ZANETTI, p. 254.

(5) *L'Homme*, III (1883), p. 430-431.

(6) BELLUCI, 1, p. 64.

tout entier ; et dans la Suisse romande, il est composé de dents de renard (1) ; en Espagne, la dent de chien a la même efficacité que celle du loup. (2)

En Alsace, les celts combattent les convulsions occasionnées par la pousse des dents ; dans le Morbihan, on emploie des colliers dits *Gougad patereu* pour les faire sortir (3) ; en Sussex, des colliers de racines de pivoine (4) ; dans le Loiret, ils sont faits avec les graines de cette plante, dans la Gironde, avec des racines de lierre en nombre impair ; en beaucoup de pays de France on applique sur l'enfant, ou l'on met dans un sachet, divers fragments de taupe (5).

Aux environs de Saint-Méen, (Ille-et-Vilaine) quand les gencives sont dures et ne laissent pas percer les dents, on les incise trois fois par jour, le matin, à midi, et le soir avec la pointe d'une dent de loup abattu par un temps de neige. Lorsque les enfants dont les dents sont en retard vont en pèlerinage à la chapelle de Saint Eloi en Plouaret, on leur promène sur les gencives un morceau de fer à cheval trouvé dans le cimetière qui l'entoure. (6)

Les dents de lait ne doivent pas être jetées sous peine d'inconvénients ; en Galice, si l'une d'elle venait à être avalée par une poule, il n'en repousserait pas à l'enfant. En Poitou, on l'enterre, parce qu'il lui viendrait des

(1) SÉBILLOT, 1, III, p. 50.

(2) OLAVARRIA, 2, p. 260.

(3) SÉBILLOT, 1, IV, p. 74; 77.

(4) HENDERSON, p. 21.

(5) SÉBILLOT, 1, III, p. 489, 411, 50.

(6) *L'Homme*, III (1883), p. 432-433.

dents de chien si elle était mangée par cet animal : dans le Jura on évite cette substitution en la jetant au feu, que l'on conjure de la rendre dans un mois blanche comme l'argent : cet usage est observé en Suisse, en Grande-Bretagne, en Suède et dans les Abruzzes, où l'on adjure le feu de la rendre en la faisant repousser bien droit. En Espagne et au Brésil, les enfants la lancent sur le toit, en exprimant dans des formulettes rimées le vœu d'en avoir une meilleure. Dans quelques pays, la dent est mise dans un trou : les enfants siciliens en l'y cachant, disent à saint Nicolas qu'ils lui donnent une vieille pioche et lui en demandent une nouvelle ; en Lorraine et en Limousin, ils les mettent dans un trou de souris, ou de rat, dans la croyance que ces bestioles viendront les prendre et leur donneront en échange de jolies petites dents. Les enfants juifs font de même en disant à la souris de faire ce remplacement, et les enfants annamites conjurent le rat de consentir à cet échange. (1)

Plusieurs procédés magiques ont pour but de faire parler les enfants qui sont en retard. En Portugal, la marraine met son filleul dans un sac, et le porte dans trois maisons, trois jours de suite, en demandant l'aumône, et l'enfant doit manger ce qu'on lui donne ; ou elle se présente avec lui dans sept ou neuf maisons, goûte ce qui lui est offert et met le reste dans la bouche de l'enfant : ailleurs, c'est la mère qui fait cette tournée, et elle ne doit pas sortir par la porte par laquelle elle est entrée. A Braga, l'enfant tenant à la main un sac de dragées, passe sous le brancard de saint Louis, le jour de sa fête.

(1) *L'Homme*, III (1883), p. 435-438.

et la personne qui le conduit récite une formulette à saint Louis roi de France (1). En Basse-Bretagne, les petits pains consacrés à saint Claude délient la langue des enfants, et la roue à clochette conservée à Mahallon près Pont-Croix guérit ceux qui sont bègues (2). En Limousin la *Foun senta Caquita*, la fontaine de la sainte qui caquète, est visitée par ceux qui ne parlent pas de bonne heure (3).

24. — Dans les Flandres, le rachitisme s'appelle vulgairement *de Oude Man*, le vieillard ; c'est un mauvais esprit qui a établi son séjour dans le corps de l'enfant et le fait dépérir rapidement (4). En Norvège, où l'on admet plusieurs espèces de cet état morbide, lorsqu'on veut savoir au juste celle dont un enfant est atteint, on fait fondre dans l'eau prise à un ruisseau qui coule au nord, un morceau de plomb dérobé à la fenêtre d'une église après le coucher du soleil (5).

On connaît en France un assez grand nombre de fontaines auxquelles on s'adresse pour la guérison de la faiblesse ou du rachitisme des enfants ; mais ceux qui en ont parlé se contentent d'ordinaire de dire qu'on leur fait boire de l'eau prise à la source sacrée, ou qu'on les y plonge jusqu'au cou. Il est vraisemblable qu'il y a pourtant des pratiques accessoires apparentées à celles usitées à une fontaine de Saint-Vizia, dans le Finistère :

(1) PEDROSO, 1, n° 120, 620, 628, 636, 199. LEITE, 1, p. 207.

(2) LIÉGARD, p. 36-37.

(3) SÉBILLOT, 1, II, p. 269.

(4) *Revue des Trad. pop.* II (1887), p. 160.

(5) THORPE, II, p. 47.

pendant trois lundis consécutifs, les enfants y sont plongés, on leur asperge la tête avec son eau, et on leur en fait couler dans les manches et dans le dos, on leur fait faire ensuite trois fois le tour de la chapelle, puis on les roule sur la pierre d'autel (1).

Nous sommes mieux renseignés sur les traitements en usage dans les parties celtiques de la Grande-Bretagne. Dans plusieurs districts de la Cornouaille, les petits rachitiques et ceux qui souffrent des maladies méésentériques sont plongés trois fois, les trois premiers mercredis de mai, dans une fontaine, tournés vers le soleil, puis traînés trois fois, toujours dans la direction du soleil, sur le gazon qui avoisine la source. Dans l'ouest du même pays, avant le lever du soleil, les trois premiers dimanches de mai, les enfants sont conduits à plusieurs fontaines réputées. Ils y sont plongés trois fois tout nus par leurs parents, qui font face au soleil, puis les promènent neuf fois, de l'ouest à l'est, autour de la source. Lorsqu'ils ont été rhabillés, on les met à dormir auprès; s'ils reposent bien et que l'eau bouillonne, le présage est excellent; sous peine de rompre le charme, on ne doit pas dire un seul mot pendant toute cette opération. Un petit morceau de vêtement de l'enfant, arraché et non coupé, est suspendu à une épine qui a poussé près de la chapelle de saint Madron, voisine de la plus fréquentée de ces sources (2). Autrefois on baignait les

(1) SÉBILLOT, 1, II, p. 269, 275-277.

(2) HUNT, p. 297-298. *Folk-Lore Journal*, IV (1886), p. 228-229. Quelquefois on laissait quelques morceaux de leurs vêtements sur les buissons pour se rendre favorables les Pixies. (*Folk-Lore Journal*, V, (1887) p. 211).

enfants dans une fontaine située au pied des monts Cheviot près de Wooler, après avoir crié : « Hey, how ! » puis on y laissait comme offrande un morceau de pain et du fromage (1).

L'usage de tremper dans une fontaine sacrée la chemise de l'enfant malade et de l'en revêtir ensuite est assez répandu en France (2). On le retrouve moins à l'étranger ; cependant il est usité dans la Valteline à la fontaine de saint Luigi qui a la réputation de guérir ceux qui souffrent à la suite d'un sort jeté. (3) Vers 1850, dans la Cornouaille on baignait l'enfant malade le premier mai sur le gazon imprégné de rosée, et l'opération pour être efficace devait être renouvelée les deux jours suivants (4).

A Trie dans l'Oise, suivant un usage constaté au commencement du XIX^e siècle, et qui subsiste encore, on passe les enfants dans le trou de la pierre de fond du dolmen, de dedans en dedans (5). A Minchin Hampton (Gloucester), on les passait à travers une pierre trouée qui avait été un menhir ou une dalle de dolmen, pour les préserver ou les guérir de la rougeole, de la coqueluche et des diverses maladies infantiles (6) : la même pratique avait lieu près de Whitby dans le Yorkshire, afin de faire cesser leur rachitisme (7).

(1) DENHAM, II, p. 152.

(2) SÉBILLOT, I, II, p. 278-279.

(3) *Archivio*, XVII (1898), p. 416.

(4) *Folk-Lore Journal*, IV, (1886) p. 230.

(5) SÉBILLOT, I, IV, p. 59.

(6) HARTLAND, p. 41.

(7) *Folk-Lore Journal*, V, (1887). GUTCH, p. 15.

En Cornouaille, les parents contraignaient leurs enfants faibles des reins à marcher à quatre pattes, et en allant de l'est à l'ouest, autour de la pierre trouée de Madron, et s'ils étaient assez minces, les passaient par l'ouverture ; il fallait, pour que l'opération fût efficace, que deux personnes de sexe différent se trouvent de chaque côté de la pierre ; si l'enfant était mâle, il devait d'abord être passé par une femme, et toujours de gauche à droite. Au village de Lanyon, aussi dans la Cornouaille, après le triple passage à travers la pierre percée voisine du village des enfants scrofuleux, qui doivent être tout nus, on les traînait trois fois sur le sol au rebours du soleil (1).

Les mères portent au rocher de saint Maurice dans le bois de Griseyre (Haute-Loire), les enfants dont les jambes sont arquées ou faibles ; elles s'agenouillent, placent l'enfant dans une anfractuosit  du roc, et r p tent par trois fois : « Saint Maurice, ayez piti , gu rissez-le. » Elles glissent sous le rocher une offrande, et gravent une croix sur l' corce d'un pin du voisinage ; pour que la gu rison s'op re, il faut que le premier passant prenne l'offrande, s'agenouille   son tour et fasse une pri re. Lorsqu'on a assis l'enfant dans le trou de la grosse pierre de Saint Beno t pr s de Poitiers, on doit y jeter quelques pi ces de monnaie en nombre impair (2).

A Nancledra pr s de Saint-Ives (Cornouaille), il y avait autrefois une pierre branlante que l'on ne pouvait remuer qu'  minuit, et les enfants rachitiques que l'on posait dessus   cette heure  taient gu ris ;

(1) HUNT, p. 176.

(2) S BILLOT, 1, I, p. 340-341.

mais le roc demeurait immobile s'ils étaient illégitimes (1). A Saint-Sernin-des-Bois (Saône-et-Loire), on râclait la statue de saint Plotat, et on en faisait boire la poussière délayée dans l'eau d'une fontaine aux petits rachitiques (2).

25. — Les maladies infantiles qui se manifestent par des convulsions ou des accès sont assez fréquemment attribuées à la fascination ou à la sorcellerie. Les parents connaissent plusieurs moyens d'être renseignés à cet égard. En Écosse lorsqu'on soupçonne quelque ensorcellement, on fait tourner trois fois autour de la crémailière un shilling neuf, puis on le dépose au fond d'un plat de bois que l'on remplit d'eau, et on la jette immédiatement ; si la pièce sort avec elle, l'enfant n'a pas été ensorcelé. On prend aussi dans un ruisseau coulant vers le sud, et formant la limite de deux domaines, trois pierres, l'une ronde qui représente la tête, une autre qui se rapproche de la forme d'un corps, et une troisième de celle des jambes. Lorsqu'elles ont été chauffées au rouge, on les met dans un vase contenant un peu d'eau que l'on jette sur un shilling neuf mis au fond d'un plat de bois ; l'eau est ensuite transvasée, et si le shilling adhère au fond de l'écuelle, la maladie est due à la sorcellerie (3).

En France plusieurs épreuves ont pour but de connaître la fontaine propice à la guérison ; en Limousin, on jette dans un vase plein d'eau les charbons de baguettes de coudrier cueillies la veille de la Saint-Jean ; comme chaque parcelle représente une fontaine, la

(1) *Folk-Lore Journal*, V (1887), p. 96.

(2) SÉBILLOT, I, I, p. 345.

(3) GREGOR, I, p. 8.

première qui tombe au fond indique celle à laquelle il faut se rendre. Les matrones allument aussi aux quatre coins du béréau quatre bougies au nom de quatre saints présumés favorables à la guérison de la maladie ; la première consumée donne la réponse. Elles font aussi brûler une tige de fusain ou de noisetier en récitant le nom des saints qui président aux fontaines du pays ; le nom de celui qui est prononcé au moment où le feu s'éteint indique le lieu où doit être fait le pèlerinage. On s'adresse aussi aux fontaines elles-mêmes ; dans la Meuse on jette sur l'eau de quelque source une chemise de l'enfant : si elle surnage, il est condamné comme ne « tenant pas du Saint », si elle coule tout entière il tient du patron de la fontaine et sa guérison est assurée ; si une partie seulement est immergée, la partie correspondante du corps est seule atteinte ; en Hainaut, celle qui se mouille en premier lieu indique le siège de la maladie. Les Bretons posent aussi sur la surface de plusieurs fontaines la chemise de leur petit malade : suivant qu'elle s'enfonce par le haut ou par le bas, ils en tirent le présage de la guérison ou de la mort ; si elle surnage, l'affection est bénigne ; si elle descend au fond, les jours du petit être sont comptés ; quand elle flotte entre deux eaux, la maladie est grave, la guérison incertaine, et il faut se hâter de revêtir l'enfant du linge trempé dans la source sacrée (1).

Ces ordalies se font aussi dans les églises. A Saint-Broladre (Ille-et-Vilaine) on mettait la tête de l'enfant malade depuis longtemps dans un trou de la muraille de la chapelle de Saint-Guinefort « qui donne la vie ou

(1) SÉBILLOT, 1, II, p. 270, 247, 246.

la mort » s'il la redressait, c'était signe de vie, s'il la laissait tomber, c'était une réponse de mort (1). En Portugal, on place le petit malade sur l'autel de sainte Auta; s'il pleure, il mourra, s'il se tait, il guérira (2).

En Sicile, les femmes coupent un chou, et après l'avoir arrosé avec l'eau encore chaude qui a servi à baigner le petit malade, elles le jettent sur le toit de la maison; si dans l'espace de trois jours il jaunit, l'enfant mourra sûrement (3).

26.—Parmi les maladies du premier âge, il n'en est guère dont la thérapeutique populaire présente autant de circonstances curieuses que la coqueluche. L'une des pratiques du nord de l'Angleterre s'adresse même à une sorte d'être surnaturel qui a pu remplacer une divinité à laquelle cette spécialité était attribuée autrefois. Les parents conduisaient le petit malade à la caverne de Hob, au bord de la mer, près d'Hartlepool, résidence d'un esprit appelé Hob, et quand ils y étaient entrés ils murmuraient à voix basse une incantation pour le prier de le guérir (4). En Basse-Bretagne, c'est saint André qui est invoqué le plus souvent pour cette affection; les mères couchent les petits coquelucheux sur son tombeau, que la chapelle de Lomare'h en Crac'h (Finistère) prétend conserver; à Plounevez Lochrist on fait l'enfant embrasser sa statue, puis on lui introduit dans la nuque un peu d'une poignée de terre prise sous la niche, le reste est mis dans sa chaussure et y demeure jusqu'à la guérison,

(1) SÉBILLOT, 1. IV. p. 157.

(2) PEDROSO, 1, n° 335.

(3) CASTELLI, p. 29.

(4) HENDERSON, p. 264.

après laquelle on revêt le saint du bonnet et d'une des chemises du petit malade. Les eaux d'un certain nombre de fontaines sont efficaces pour la coqueluche ; dans celle de N.-D. du Pen-drew, à Belle-Isle-en-Terre (Côtes-du-Nord), on trempe la chemise de l'enfant le premier jour du mois, et l'on offre à la Vierge un bonnet rempli de grains ou d'étoupes (1).

En Cornouaille, il faut prendre dans un ruisseau, et sans en interrompre le cours, neuf cailloux, y puiser de l'eau dans la direction du courant, les faire rougir au feu, et les jeter dans l'eau. Mélangée à un verre de vin, celle-ci est administrée neuf matins de suite à l'enfant (2). Dans les Abruzzes on lance de l'eau courante à la figure de celui qui est atteint de rougeole, en disant : « Loup, louveteau, tu es sorti de la grotte ; eau courante, éteins le feu ardent. » Pour la guérison du mauvais œil et de toutes sortes de maladies, une des plus proches parentes du patient se couvre d'un manteau noir, et, au lever du soleil, elle va éteindre un tison enflammé dans le cours d'eau le plus voisin, en ayant soin de ne pas se retourner et de ne parler à personne ; ce rite est répété trois fois (3).

En Serbie, la mère de l'enfant qui pleure constamment, parce qu'il souffre d'un mal appelé Wriska, le porte sur le bord d'un lac ou d'une rivière, et lorsqu'elle a aperçu un feu sur l'autre rive, elle le plonge dans l'eau ; une autre personne tient un plat et un tison enflammé, que la mère éteint dans l'eau, en adressant trois fois à

(1) LIÉGARD, p. 37-38.

(2) HUNT, p. 416.

(3) NINO, p. 17, 6.

la fée aquatique cette conjuration : « La Wila marie son fils et a invité mon enfant à sa noce, mais je ne peux l'y envoyer, parce qu'il est trop criard. » Elle fait ensuite boire à l'enfant autant d'eau qu'elle le peut (1).

Les animaux interviennent comme guérisseurs de la coqueluche ; en Provence on fait passer le petit malade sept fois sous le ventre d'un âne en allant de droite à gauche, jamais de gauche à droite ; car si l'on oubliait cette précaution, les passages en sens inverse se neutralisant, on n'obtiendrait pas le résultat désiré ; dans certains villages, il y a des ânes plus ou moins réputés pour leur vertu curative (2). Dans la partie gaélique de l'Irlande, et en Écosse, la mère passe trois fois le petit coquelucheux dessus et dessous un âne, au nom de la Trinité. Parfois on donne à l'animal un morceau de pain, et les miettes qui tombent sont mises dans le bouillon du patient (3). En Cornouaille, c'est un homme qui le passe à une femme, à neuf reprises (4). L'usage de faire passer le petit malade sous le cou d'un âne est encore fréquent dans le nord de l'Angleterre, et l'on observe aussi les chiffres de neuf et de trois ; dans le comté de Worcester, l'animal sur le dos duquel on a mis l'enfant tourne neuf fois autour d'un poteau ; en Sussex, le patient doit porter un sachet contenant des poils coupés sur la partie en croix de l'échine de sa monture. Parmi les recettes usitées dans cette région qui, à ce point de vue, est privilégiée, il en est qui sont basées sur la croyance à la transmission

(1) *Folk-Lore*, XVIII (1907), p. 256.

(2) *Bull. Soc. anthrop.* 1890, p. 897.

(3) MOONEY, p. 162.

(4) *Folk-Lore Journal*, V (1887), p. 211.

du mal à une bête ; on suspend à un arbre des cheveux coupés sur le sommet de la tête de l'enfant, dans la persuasion que les oiseaux en les emportant pour leurs nids y emportent aussi le mal ; des cheveux avalés par un chien dans une boulette le lui transmettent, une truite, mise dans la bouche du patient l'en débarrasse, et il passe à la chenille poilue que l'on a enfermée dans un sachet pendu au cou de l'enfant (1). Dans le Galway la mère du malade va trouver le propriétaire d'un cheval blanc, et lui dit : « Compagnon du cheval blanc, que faut-il pour guérir la coqueluche ? » Il répond ordinairement : « Une tasse de thé et un morceau de pain, » et l'on donne à l'enfant ce qu'il a indiqué (2).

Dans le Finistère on fait « moudre la coqueluche » : pour cela on assied le petit malade sur la trémie, et aussitôt que la meule a été mise en mouvement, la personne qui a apporté l'enfant reçoit du meunier l'ordre de faire neuf fois de suite le tour extérieur de la maison. Elle s'incline et sort en se signant ; chaque fois qu'elle passe devant la porte ou devant la fenêtre du moulin, elle s'arrête et dit : « Qu'y a-t-il à moudre ici ? — La coqueluche, répond le meunier. — Se moud-elle bien ? — Elle se moud bien. » Quand le neuvième tour est achevé le meunier déclare que la coqueluche est moulue tout net, et la guérison est faite ou doit se faire à bref délai (3).

Un usage d'Écosse est fondé sur l'idée que l'eau

(1) HENDERSON, p. 140-143.

(2) MOONEY, p. 162.

(3) *Mélusine*, III (1886), col. 381.

forme une barrière infranchissable aux maladies ; on portait l'enfant dans une autre paroisse en ayant soin de franchir un ruisseau (1).

Le passage à travers un arbre troué, qui emprunte à cette circonstance une vertu analogue à celle que l'on attribue aux pierres percées, est réputé efficace pour la guérison de la coqueluche, de diverses maladies, et plus souvent encore de la hernie. Les exemples modernes de ce rite accompli sur des arbres présentant par un *lusus naturæ* un trou accidentel ne sont pas très nombreux. Il est vraisemblable que ce rite est le plus ancien et Étienne de Bourbon a donné une description détaillée de la façon dont il était pratiqué au XIII^e siècle (2) ; au XVIII^e siècle à Selborne (Hantsire) on faisait passer trois fois les enfants coquelucheux à travers un frêne, et plus récemment dans l'ouverture d'une aubépine près d'Oxford (3). Un frêne antique dans le parc de Richmond (Surrey) qui présentait aussi une ouverture naturelle, a été visité jusque vers 1853 par les mères dont les enfants étaient ensorcelés, malades de la coqueluche ou d'autres affections ; l'acte pour réussir devait être accompli avant le lever du soleil, et aucun étranger ne devait en être témoin. La mère du petit malade était accompagnée d'une espèce de sorcière qui indiquait la marche à suivre ; il y avait des incantations à prononcer, puis la commère passait neuf fois l'enfant tout doucement au-dessus et au-dessous de la barre qui formait un des côtés de l'ouverture, en

(1) *Folk-Lore Journal*, VI (1888) p. 264.

(2) SÉBILLOT, 1, III, p. 417.

(3) GAIDOZ, p. 13-14.

murmurant des charmes ou en récitant des vers traditionnels (1).

L'acte qui consiste à faire passer les enfants atteints de hernie à travers un arbre, ordinairement fendu pour la circonstance, est plus répandu. Il a été constaté plusieurs fois en France depuis le V^e siècle où le médecin Marcellus Empiricus de Bordeaux le conseillait et en donnait la recette (2). On en connaît quelques exemples contemporains, dont le plus récent a été relevé en Provence en 1890 : on fend dans toute sa longueur un jeune arbre d'apparence vigoureuse, sans l'arracher ni pousser la fente jusqu'aux racines, puis, écartant les deux parties, on fait passer entre elles, à trois ou sept reprises différentes, le petit hernieux ; les deux portions de la tige sont ensuite rapprochées très exactement, et maintenues en contact à l'aide d'un lien fortement serré ; si elles se recollent bien et que l'année d'après l'arbre ait repris la solidité de sa tige, l'enfant est guéri ; s'il ne se ressoude pas, on peut prédire qu'il restera hernieux toute sa vie (3). En Sicile c'est à travers un jeune chêne que s'effectue trois fois le passage, et on tire les mêmes présages de son aspect au bout d'un an (4). En Angleterre la pratique a été fréquente et elle subsiste encore : en Sussex, l'enfant est passé à travers un frêne fendu avec une hache, que le propriétaire a abandonné aux parents pour que le mal ne retombe pas sur lui. L'opération est faite de bon matin, neuf jours de

(1) *Folk-Lore*, VIII (1898), p. 335-337.

(2) GAIDOZ, p. 14.

(3) SÉBILLOT, 1, III, p. 417-418.

(4) PITRÈ, 2, p. 399-400.

suite, et le petit hernieux doit être accompagné de neuf personnes, dont chacune le passe à travers la fente en allant de l'ouest à l'est : le neuvième matin, on attache étroitement l'arbre avec une corde : à mesure que la fente se bouche, l'enfant doit guérir; parfois il était nu, et après l'opération on frictionnait la partie souffrante de l'arbre avec de la terre glaise (1).

On croyait parfois à une véritable relation entre le malade et le médium employé pour sa guérison : En 1804, non loin de Birmingham, le propriétaire d'un arbre à travers la fente duquel il avait été passé étant enfant, ne souffrait pas qu'on en coupe aucune branche, croyant que la vie de celui qui avait subi cette opération était liée à celle de l'arbre (2).

Dans la province de Minho, l'enfant hernieux se rend avec trois Maries, qui portent une quenouille, et trois Josephs, la nuit de la Saint-Jean à minuit, dans une oseraie : un des Josephs fend un osier, et les deux autres passent l'enfant aux Maries à travers l'ouverture ; les Josephs disent : « Que faites-vous ici ? » Les trois Maries répondent : « Nous filons du lin pour attacher l'osier, parce que l'enfant a la hernie. » Après que cette formule a été répétée trois fois, l'osier est rattaché ; s'il se ressoude, l'enfant guérit. A Porto, le parrain tend l'enfant à la marraine à travers un chêne fendu, en prononçant une formule à laquelle la marraine répond (3). En Catalogne, c'est au coup de minuit de la Saint-Jean qu'il doit être passé

(1) BLACK, 2, p. 67. GURDON, p. 27-28. LATHAM, p. 40-41.

(2) BRAND, III, p. 289.

(3) LEITE, 1, p. 112-113.

à travers un jonc par deux personnes qui s'appellent Jean et Marie (1). En Allemagne ceux qui président à cette pratique doivent aussi se nommer Jean (2).

Le passage à travers l'arbre est le procédé le plus usité ; on a relevé en Seine-et-Oise une pratique beaucoup plus rare, et dont le caractère quasi rituel peut faire présumer l'antiquité : il y a une trentaine d'années, on portait sous un chêne l'enfant atteint de hernie, et des femmes dansaient autour en murmurant des conjurations (3).

Des pierres érigées de main d'homme ou qui présentent des particularités remarquables sont réputées efficaces pour les enfants en retard (cf. p. 68) : on y a plus rarement recours en cas de maladies caractérisées. Dans la Cornouaille, on portait au bord de la mer les petits malades et on les passait à travers la fente d'un rocher assez voisin de la fontaine de Perran (4). Dans le Northumberland, on les passait sur un rocher appelé le Drake Stone, près duquel se trouve une pierre à bassin (5). On gratte un menhir de Saint-Cenery (Orne) pour en faire boire la poussière mélangée à l'eau aux enfants qui ont des coliques (6). Dans la Bigorre certaines maladies infantiles sont guéries par le toucher ou le port d'un vêtement frotté à des pierres sacrées (7).

(1) GOMIS, 3, p. 100.

(2) GAIDOZ, p. 16-17

(3) *Mélusine*, I (1877-78), col. 32.

(4) HUNT, p. 300.

(5) BALFOUR, p. 1.

(6) SÉBILLOT, 1, IV, p. 66.

(7) ROSAPELLY, p. 36.

27. — L'immersion des petits malades dans les fontaines est assez fréquente en France (1), mais elle n'est pas accompagnée de rites aussi caractérisés que ceux qui étaient naguère observés dans les pays celtiques de l'autre côté du détroit. Il y a une cinquantaine d'années les femmes du voisinage de la fontaine de Madron (Cornouaille) y apportaient leurs enfants pour les guérir du zona, des dartres et d'autres maladies, aussi bien que pour les garantir de la sorcellerie ou du mauvais œil. Une vieille femme se tenait, au mois de mai, aux environs de la fontaine, et elle gagnait de quoi vivre en enseignant aux gens du haut pays la façon dont ils devaient pratiquer le rite. Il fallait que l'enfant fût complètement nu; on le plongeait trois fois dans l'eau au rebours du soleil, puis on lui faisait faire rapidement neuf fois le tour de la source, de l'est à l'ouest, ou en suivant le cours du soleil; il était ensuite rhabillé, roulé dans quelque chose de chaud, et couché près de la source; s'il dormait, et si beaucoup de bulles s'élevaient au-dessus de l'eau, c'était bon signe. Aucune parole ne devait, sous peine de rompre le charme, être prononcée pendant cette opération. Pour assurer la chance, un morceau arraché, et non coupé, des vêtements de l'enfant était laissé près de la fontaine; ordinairement on le mettait entre les pierres bordant le ruisseau, ou on le suspendait à une épine qui avait poussé dans le mur de la chapelle. Lorsque d'autres personnes survenaient pendant que s'accomplissaient ces rites, elles restaient en dehors de la barrière, parce qu'aucune parole ne devait alors être prononcée devant

(1) SÉBILLOT, I, II. p. 276-277.

la fontaine. On payait la vieille femme en nature, jamais en argent, et l'on déposait les présents qui lui étaient destinés en dehors de l'enceinte de la fontaine (1).

La fontaine du Dimanche dans le comté d'Antrim (Irlande) était visitée le dimanche pour les maladies des enfants; on y jetait des petits cailloux, et on laissait à côté une épingle piquée dans un morceau du vêtement du malade (2).

(1) BOTTRELL, I, p. 240-241.

(2) *Folk-Lore Journal*, VI (1888), p. 55.

CHAPITRE IV

La jeunesse et les amours.

28. La première communion. — 29. Le tirage au sort. — 30. Conjurations et pratiques pour savoir si on se mariera. — 31. Pour connaître son futur époux. — 32. Pour se faire aimer. — 33. Envoûtement des insensibles ou des infidèles.

28. — Les traces, même légères, d'observances païennes paraissent peu nombreuses dans la période entre l'enfance et la puberté. Quelques-unes, pratiquées le jour de la première communion, sont presque toujours augurales. Aux environs de Liège, si la flamme du cierge de l'enfant brûle sans osciller, il suivra le droit chemin dans la vie ; si elle vacille, il s'en écartera ; la petite fille dont la couronne de fleurs d'oranger tombe à terre ne tardera pas à jeter son bonnet par dessus les moulins (1). En 1871, on faisait passer les enfants qui venaient de recevoir le sacrement par le trou d'un cénotaphe placé au milieu du chœur de l'église de Saint-Dizier (Haut-Rhin) qui avait été pendant des siècles renommé pour la guérison de la folie (2).

29. — Dans les pays où le recrutement se fait ou se faisait par voie de tirage au sort, ceux qui y sont

(1) *Revue des Trad. pop.*, XIX (1904) p 85.

(2) *Mélusine*; VIII (1896-1897), col. 248.

soumis ou leurs parents accomplissent des pratiques parallèles ou semblables à d'autres plus anciennes qui sont usitées, avec un paganisme plus accentué, en d'autres circonstances de la vie. La veille du tirage une vieille femme se rendait à des fontaines spéciales, telles que la Fontaine de Minuit, dans la vallée du Guindy, ou à celle de Saint-Efflam à Plestin-les-Grèves (Côtes-du-Nord), et elle y trempait, à minuit, deux serviettes blanches qu'elle plaçait, toutes mouillées, sur la poitrine du conscrit ; vers 1850, c'était la mère qui lavait dans une source sacrée le vêtement que son fils devait porter le lendemain. Le jeune homme allait boire à la fontaine de Gisors (Eure) et dans la Loire-Inférieure il se lavait les mains dans un ruisseau près de Saint-Père en Retz. Les mères du Bocage normand vont déposer une branche sur le dolmen de la pierre Dyâlan et en font neuf fois le tour (1).

Les jeunes gens ont aussi recours à des talismans ; ceux du pays de Luchon portaient sur eux une pierre à tonnerre, ceux de la Haute-Bretagne une langue arrachée à une couleuvre vivante, ceux de la Gironde une peau de serpent (2). En Poitou, et en Hainaut, on regardait comme efficace un os de mort, ramassé à minuit dans le cimetière. (3) Le bénitier sert à d'assez nombreuses opérations propitiatoires : les garçons de Basse-Normandie, en sortant de la messe dite pour eux la veille du tirage, y enfonçaient le bras gauche jusqu'au coude et faisaient un signe de croix avec cette main

(1) SÉBILLOT, 1, II, p. 237, 238, 376 ; IV, p. 63.

(2) SÉBILLOT, 1, IV, p. 75 ; III, p. 287.

(3) SOUCHÉ, 1, p. 47. *Revue des Trad. pop.* II (1887), p. 400.

qu'ils plongeaient dans l'urne le lendemain ; en Wallonie à la suite de chaque messe de neuvaine le conscrit laisse tomber une pièce de monnaie dans le bénitier. En Saintonge, on y baignait les trois pièces qui mises à l'insu du jeune homme dans un de ses vêtements lui procuraient le bon numéro (1).

Quelques actes ont pour but de préserver des maladies ou de la mort le soldat qui part. Dans le sud du Morbihan, l'aïeul ou ses parents le conduisent à une fontaine sacrée et le soumettent à des ablutions qui doivent le tirer à peu près sain et sauf des dangers (2). Des recrues anglaises détachaient des fragments de la plus grosse pierre d'un cercle mégalithique du Warwickshire, pour être braves et avoir de la chance (3). Aux environs de Lorient on dit que celui qui a sur soi une pierre à tonnerre ne risque pas d'être tué à la guerre. Un talisman des Abruzzes qui a la même vertu protectrice est aussi en connexion avec la foudre : il consiste dans des feuilles d'un chêne qui a été foudroyé (4).

30. — Les pratiques augurales en relation avec l'amour et le mariage sont faites non seulement par les grandes personnes, mais par les enfants. Les uns et les autres interrogent l'oracle pour savoir s'il est dans leur destinée de se marier. En quelques pays de France on dit en touchant successivement chacun des piquants de la feuille de houx : « Fille, femme, veuve, religieuse. »

(1) SÉBILLOT, 1, IV, p. 119.

(2) SÉBILLOT, 1, II, p. 237-238.

(3) *Folk-Lore*, VI (1895), p. 22-23.

(5) GUBERNATIS, 2, II, p. 67-68.

Le mot que l'on prononce sur le dernier piquant indique l'avenir. En Auvergne, on effeuille la fougère en disant à chaque foliole enlevée : « Prêtre, marié, garçon ». Les jeunes Picardes détachent en commençant par le bas les feuilles de l'ivraie et disent : « M'marierai, m'marierai point ! » (1)

Les consultations qui ont pour but de connaître combien d'années séparent du mariage sont beaucoup plus nombreuses ; l'une d'elle consiste à souffler sur des aigrettes légères, comme celle du pissenlit ; le nombre de celles qui restent donne la réponse. Dans le Suffolk et à Dublin, les amoureux récitent au mille-pertuis une conjuration dans laquelle ils s'adressent à lui comme à une personne capable de les entendre, et ils lui souhaitent le bonjour (2).

Les garçons et les jeunes filles qui consultent le coucou emploient des formules rimées, d'un caractère traditionnel, dont il a été recueilli de nombreuses variantes en France, en Italie, en Portugal, en Espagne, en Angleterre, en Allemagne et dans les pays scandinaves (3). Ordinairement après l'avoir récitée on observe l'endroit où l'oiseau chante : autant de fois il répète son refrain, autant d'années il faudra attendre. S'il reste muet, celui qui l'a consulté ne se mariera jamais. En France et en Wallonie on interroge en récitant une formulette,

(1) SÉBILLOT, 1, III, p. 395, 503, 505.

(2) *Folk-Lore Record*, I (1878), p. 156.

(3) SÉBILLOT, 1, III, p. 201. CIBELE, p. 57-58. LEITE, 1, p. 146-147. ARIVAU, p. 251. SWAINSON, p. 116-117. GRIMM, III, p. 677. THORPE, II, p. 106.

la coccinelle, et le plus rarement le faucheur (1).

La consultation se fait aussi par le lancement d'un objet avec lequel il faut toucher un but déterminé. Le nom de *Penedo de casamento*, le rocher du mariage, que porte un bloc du Portugal, indique sa spécialité et probablement l'ancienneté de la pratique : suivant qu'il est atteint par la première, la seconde, etc., des pierres qu'on lui lance, le mariage du consultant aura lieu dans le nombre d'années indiqué (2). En Catalogne, où des mégalithes étaient peut-être jadis interrogés de cette façon, c'est aux croix que l'on s'adresse, et l'on voit souvent à leurs pieds les cailloux qui leur ont été jetés; près de Tarragone c'est dans une niche d'une chapelle de la Vierge qu'il faut faire pénétrer une pierre (3); le même usage a été relevé aux environs de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) et en Wallonie (4). A Tolède on lance des épingles dans la chapelle de la Vierge aux épingles (5); au Croisic (Loire-Inférieure) il fallait les faire passer par la fente d'un volet de la chapelle de Saint Goustan; à Echemiré (Maine-et-Loire) on jette un sou à travers la porte d'une chapelle de la Vierge dans la direction de l'autel; il doit rester sur la table, ou le mariage est retardé d'autant d'années qu'il y a de pavés séparant le sou de l'autel (6). En Andalousie, le jour de la fête de saint Antoine de Padoue, on lance des

(1) SÉBILLOT, 1, III, p. 322.

(2) LEITE, 1, p. 90.

(3) GOMIS, 3, p. 108.

(4) SÉBILLOT, 1, IV, p. 140.

(5) GOMIS, 1, c.

(6) SÉBILLOT, 1, IV, p. 139-140.

aiguilles à sa statue et celui qui l'atteint à un certain endroit se marie dans l'année (1).

C'est aux sources que les amoureux, et surtout les jeunes filles s'adressent le plus fréquemment pour connaître le sort qui leur est réservé. L'agent de consultation est d'ordinaire l'épingle : celle qui, posée sur l'eau, surnage indique à l'intéressée que son mariage aura lieu, et souvent dans l'année. Cette épreuve qui est courante en Bretagne, se faisait à l'époque révolutionnaire, à une fontaine près de Sens ; elle a été depuis constatée dans ce même pays, dans les Vosges, et dans les Ardennes.

Dans une autre série de consultations, l'augure dépend des circonstances qui accompagnent la submersion de l'objet, ou de la place qu'il occupe quand il touche le sol de la fontaine. En Poitou, dans les Vosges, en Haute-Bretagne, il est favorable, si l'épingle descend sans faire de tourbillons ; aux environs de Pont-l'Abbé, si elle tourne sur elle-même avant de couler, dans le Morbihan si elle descend la tête en bas (2). A Sefton dans le Lancashire, celles qui jettent une épingle dans une fontaine en tirent des conclusions sur la fidélité de leurs amoureux et la date de leur mariage, suivant qu'elle se tourne vers le nord ou vers un autre point de la boussole (3). Les jeunes filles du Croisic qui naguère lançaient une épingle dans la mer observaient la façon dont elles s'y enfonçait et qui leur indiquait si elles se marieraient ou non dans l'année. A Plumaudan (Côtes-du-Nord)

(1) GOMIS, l. c.

(2) SÉBILLOT, 1, II, p. 248-250.

(3) HENDERSON, p. 231.

autant de fois la consultante peut compter jusqu'à trois, autant d'années la séparent du mariage. Le nombre de bulles qui se montrent à la surface de la fontaine de Saint-Derrien (Finistère) lorsqu'on l'interroge, non plus avec des épingles, mais avec des morceaux de poteries, prédit à la jeune fille combien d'années elle devra attendre un mari (1). Cette circonstance préoccupe aussi les jeunes cornouaillaises qui, au mois de mai, lancent dans les fontaines des paires d'épingles recourbées ou des petits objets lourds ; s'ils restent ensemble et forment le couple, elles sont destinées à se marier, et le nombre de bulles qu'elles produisent indique combien de temps doit s'écouler avant l'événement. Quelquefois cette divination se fait au moyen de pailles fixées au milieu par une épingle (2). Dans le sud-ouest de la France, on tire des présages de la position que les épingles occupent sur le sol de la fontaine où elles sont lancées par paires, quelquefois par dessus l'épaule gauche de la pèlerine, qui tourne le dos à la source ; si elles tombent en croix, elle se mariera avant l'année révolue (3). Lorsque, les matins d'été, les jeunes filles venaient consulter la fontaine de Madron, dans la Cornouaille, une vieille femme, qu'on ne devait jamais payer en argent, leur indiquait le rite à suivre ; les épingles, les cailloux, les menus objets lourds, recevaient des noms ; mais il ne fallait en prononcer aucun pendant qu'ils descendaient sous l'eau ; il suffisait de penser à ceux qu'ils représentaient ; suivant que les épingles ou

(1) SÉBILLOT, 1, II, p. 165, 250, 251.

(2) *Folk-Lore Journal*, IV, (1885), p. 229.

(3) SÉBILLOT, 1, II, p. 250.

les cailloux restaient ensemble ou se séparaient, le mariage était certain, ou il était impossible (1).

A Trigavou (Côtes-du-Nord) si le courant entraînait la branche d'aubépine ou la croûte de pain jetée sur la fontaine de Sainte Apolline, le mariage avait lieu. Le jour de la Pentecôte les jeunes filles posent sur les eaux d'une fontaine de la vallée du Gapeau, formée de deux bassins superposés, une feuille d'arbre qui doit, pour donner une réponse favorable, descendre sans encombre dans le bassin inférieur. On place sur le canal de la fontaine de Saint-Efflam à Plestin (Côtes-du-Nord) deux petits morceaux de pain dont l'un représente la jeune fille et l'autre le garçon ; il faut, pour que le mariage soit prochain, que les deux morceaux, jusqu'à leur arrivée au déversoir, conservent la distance qui les séparait au début de la course. En Poitou, lorsque le courant entraîne, sans les faire chavirer, les feuilles jetées dans le ruisseau, le mariage aura lieu dans l'année ; cette épreuve est fréquente en Provence où il est nécessaire que la feuille surnage. Près de la fontaine de Virginie (Calvados) la jeune fille va, seule, allumer une chandelle neuve ; si elle brûle jusqu'au bout, elle se mariera dans l'année (2).

Les jeunes anglaises demandent à la lune des oracles amoureux ; celles du Yorkshire en regardant à travers un mouchoir de soie la première lune de l'année, lui adressaient une formule rimée dont voici la traduction : « Nouvelle lune, je te salue, sois gracieuse pour moi, — Dis-moi si j'épouserai un homme. Montre-moi dans com-

(1) BOTTRELL, I, p. 241.

(2) SÉBILLOT, I, II, p. 251-253, 383.

bien d'années cela m'arrivera. » Quelquefois, le mouchoir devait être noir et non lavé ; le nombre de lunes qu'on voyait au travers indiquait les années qui séparaient du mariage (1).

En Portugal, pour savoir si deux personnes sont destinées à devenir mari et femme, on pose dans le feu, en même temps et sans qu'ils se touchent, deux poupées de filasse dont l'une représente le garçon, et l'autre la fille ; le mariage aura lieu, si en brûlant, elles se tiennent l'une à côté de l'autre ou à peu de distance (2).

31.—Beaucoup d'autres procédés traditionnels sont employés par les jeunes filles désireuses de connaître la profession de leur futur mari ; dans le nord du Piémont, elles mettent sur la fenêtre ou sur le toit, la veille de l'Épiphanie, une écuelle remplie d'eau ; le lendemain à la pointe du jour, les empreintes sur la glace, qu'elles attribuent aux trois Mages, indiquent par leur forme le métier de celui qu'elles sont destinées à épouser (3) ; la même épreuve est en usage dans les montagnes de Modène à cette époque et la nuit de la Saint-Paul de Segni ; si par hasard, la glace est parfaitement unie le mari sera un homme riche (4). En Sicile la jeune fille lance de l'eau de puits dans la rue, le jour Saint-Jean, et elle augure de la profession de son futur d'après celle de la première personne qui passe (5). La même indication est fournie par la forme que prennent les fragments

(1) HENDERSON, p. 115. DENHAM, II, p. 281.

(2) LEITE, 1, p. 213.

(3) GIOVANNI, p. 26.

(4) RICCARDI, p. 83.

(5) CASTELLI, p. 49.

du plomb fondu versé dans de l'eau froide la veille de la Saint-Jean (1).

En Sicile le futur mari sera de la même condition que le premier homme que verra, le jour Saint-Jean, la jeune fille qui aura mis un anneau dans sa bouche, ou de celui qui passe, à midi sonnante, sur un fil posé dans la rue par elle ou par sa mère (2).

Ce mode de consultation n'est pas usité en France ; mais on y pratiquait au quinzième siècle un parallèle aujourd'hui oublié, mais qui a subsisté en Allemagne jusqu'à une époque récente ; il était destiné à obtenir un renseignement encore plus précis. La fille désireuse de savoir le nom de son mari à venir devait tendre devant son huis, son premier fil, filé depuis le matin, et demander son nom au premier homme qui passerait ; c'était celui que devait avoir son mari (3). En Andalousie, après avoir versé du haut de son balcon de l'eau sur la rue, le soir de la Saint-Jean, elle demande son nom au premier homme qui la franchit, et ce sera celui de son époux futur (4). A Venise elle s'adresse ainsi cette même nuit à la lune : « Lune, lunaire, qui vas par le monde, viens par ici, dis-moi le nom de mon futur mari. » Celui qu'elle entend ensuite prononcer le premier sera celui de son époux à venir (5). A Liège, celle qui chaque soir, pendant sept jours, a compté sept

(1) PITRÈ, 1, II, p. 3. AMALFI, p. 23, MOISET, p. 127. *Revue des Trad. pop.* IX (1894), p. 19.

(2) CASTELLI, p. 49.

(3) GRIMM, IV, p. 1781, n° 110. *Evangelies des Quenouilles*, I, 6.

(4) GUICHOT, p. 254.

(5) GOMIS, 4, p. 14.

étoiles, en recommençant si une seule fois des nuages s'interposent, se croit destinée à épouser le premier homme qui lui tendra la main ; ailleurs, comme à Nivelles et dans la Creuse, le nombre prescrit est neuf, et le futur est le premier garçon rencontré ensuite dans la rue (1).

Les opérations destinées à faire voir en songe aux jeunes filles celui qu'elles doivent épouser sont extrêmement nombreuses et variées. Les plus curieuses sont celles par lesquelles elles s'adressent à la lune comme à une véritable entité, en récitant des formules qui montrent combien elles ont foi en son pouvoir. Presque toutes celles que l'on récite en France sont purement païennes, ce qui semble indiquer l'ancienneté de la pratique ; la christianisation n'apparaît que dans des actes accessoires, avant ou après l'invocation ; celle-ci dont les variantes ont été recueillies par dizaines en France, dans la Suisse romande et en Wallonie, se compose habituellement de trois ou de six vers, les deux derniers qui mentionnent la grâce sollicitée sont presque partout les mêmes :

« Fais moi voir en mon dormant
Qui j'aurai en mon vivant. » (2)

En Angleterre où son usage est constaté par un livre populaire, *Mothers' Bunch Closet* p. 19, imprimé en 1685, elle était prononcée les mains jointes et à trois reprises différentes au moment de l'apparition de la lune après son premier changement de l'année. En Yorkshire, à

(1) SÉBILLOT, 1, I, p. 54.

(2) SÉBILLOT, 1, I, p. 57-59.

une époque plus récente, la jeune fille se plaçait sur la porte et regardait l'astre en disant : « Tous mes saluts à toi, Lune ; je te prie, bonne lune, de me révéler cette nuit qui sera mon mari. » Dans le Sussex elle devait être seule, et n'avoir fait part à personne de son intention ; dans le Yorkshire elle s'agenouillait parfois sur une pierre adhérente au sol (1).

En Toscane, la jeune fille récite trois samedis de suite avant de se coucher une prière traditionnelle à saint Augustin, et elle voit en songe au pied de son lit trois jeunes gens ; celui qui se trouve au milieu sera son futur époux (2).

Les feuilles ou les fruits favorisent ces rêves : en Lorraine, la consultante mange en se couchant, la veille de la Saint-André, et en récitant une formule, une pomme mise dans sa poche à son insu ; à Guernesey, la nuit de la Saint-Thomas, ce fruit est percé de deux épingles en croix et posé sous l'oreiller ; en Ille-et-Vilaine, on y place une ou trois feuilles de laurier, la veille des Rois, dans la Gironde, une des feuilles de la jonchée piétinée par la mariée (3). Dans le nord de l'Angleterre des feuilles de houx femelle cueillies le vendredi à minuit par une personne qui, depuis cet acte jusqu'à l'aurore doit observer un silence rigoureux, sont réunies dans un mouchoir auquel elle fait trois nœuds, ou bien neuf feuilles sont mises dans un mouchoir ayant un pareil nombre de nœuds et placés sous l'oreiller (4). A Guernesey, la jeune fille

(1) HENDERSON, p. 115. LATHAM, p. 30. DENHAM, I, p. 281.

(2) GUBERNATIS, 1, p. 20.

(3) SÉBILLOT, 1, III, p. 398.

(4) DENHAM, II, p. 284.

qui un jour de mariage, y aura déposé un fragment du gâteau passé à travers la bague d'une femme mariée rêvera neuf jours de suite, et son dernier songe lui montrera son futur époux (1). En Poitou, elle se procure cette vision en jettant sur une table, la veille de la Saint-André, une poignée d'épingles dont elle choisit les deux plus éloignées pour les piquer sur sa camisole, ou en cachant un miroir sous son oreiller (2); dans le Dorsetshire, elle doit en se mettant au lit, et en formulant son souhait, déposer ses souliers à angle droit; en Devonshire, elle attache sa jarrettière au pied du lit dans lequel elle couche pour la première fois (3).

Les jeunes filles connaissent d'aussi nombreux procédés pour voir la figure de leur mari à venir; elle se montre à minuit de la Saint-Jean, à la jeune andalouse qui regarde dans une terrine d'eau claire (4). Le procédé était plus compliqué dans la région des Pyrénées au commencement du XIX^e siècle: la consultante levée avant le jour, le premier mai, nettoyait un seau avec une branche de romarin, puis allait s'agenouiller sur le bord d'une fontaine solitaire, faisait une prière, plantait sa branche dans un buisson, et remplissait son seau; dès que le soleil commençait à paraître, elle troublait l'eau avec la main gauche en disant neuf fois: « Ami, rohi, vohi ». Si elle avait fini avant que le soleil se montre entier, si elle n'avait été vue de personne sur sa route, ni pendant la cérémonie, l'image de son futur époux apparaissait

(1) MAC CULLOCH, p. 102.

(2) SOUCHÉ, I, p. 24.

(3) DENHAM, II, p. 279.

(4) GUICHOT, p. 253.

au fond du seau (1). Cette image se reflétait sur le cristal même des fontaines, à minuit juste, le soir de la pleine lune, à celle Barenton (Ille-et-Vilaine); en Berry, aux premiers rayons du soleil de la Saint-Jean; en Basse-Bretagne, il faut aller à la fontaine Sainte-Brigitte au crépuscule par trois lundis de mai et se pencher trois fois, à Guernesey faire neuf matins de suite et à jeun une visite à la source : la vision ne se montrait que le neuvième jour (2).

Dans la Cornouaille et en Sussex, le soir de la Saint-Jean à minuit, la jeune fille lave un de ses vêtements : et le met en silence à sécher sur une chaise devant le feu de la cuisine, en laissant la porte ouverte, et elle voit une personne qui le retourne, et qui sera son futur époux (3). En Irlande, c'est la chemise qui sert à la même épreuve, le soir de la Toussaint, après avoir été lavée dans de l'eau courante en récitant des prières (4).

Les églises et leur pourtour sont aussi le théâtre d'opérations amoureuses. Dans le Northumberland, la jeune fille, qui, à minuit de la Saint-Jean, répand de la graine de chanvre dans le cimetière en récitant une incantation adressée à la graine pour la prier de faire apparaître son amoureux, se mariera si elle entend son futur époux la ramasser derrière elle (5). A Kendal dans le Westmoreland, celui qui, une certaine nuit, faisait trois fois le tour de l'église, et s'asseyait ensuite sous le

(1) *Mém. de l'Acad. celtique*, V (1810), p. 386.

(2) SÉBILLOT, 1, II, p. 252.

(3) HUNT, p. 384. LATHAM, p. 33.

(4) *Folk-Lore*, VII (1896), 300.

(5) BILLSON, p. 32.

porche voyait passer devant lui l'image de la personne qu'il était destiné à épouser (1). Dans le comté de Donegal (Irlande) après avoir tourné trois fois, à la Toussaint, autour d'une meule de foin, on y enfonce un couteau à manche noir, en prononçant le nom du diable ; la personne qui l'ôte se mariera avec celle qui l'y a enfoncé (2).

Les jeunes filles, pour voir leur futur époux, passaient la tête dans une des pierres percées du département de l'Aisne. (3)

Plusieurs consultations ont pour but de connaître les sentiments réels des personnes pour lesquelles on les fait. Les jeunes filles de Roch en Cornouaille jettent, le jour de l'Ascension et les deux dimanches suivants, avant le lever du soleil, des épingles crochues et des cailloux dans une fontaine sacrée, et, d'après les bulles qui s'élèvent à la surface, elles cherchent à savoir si leurs amoureux sont sincères ou faux (4). Dans le pays de Galles elles étendaient leur mouchoir sur les eaux de la fontaine de Saint-Cybi ; s'il était poussé vers le sud, leur galant était honnête et avait des intentions pures, s'il était poussé vers le nord, elles en tiraient des conclusions opposées (5). En Sicile, le grain d'orge qui, après avoir été dans la bouche de la jeune fille, est lancé à l'eau le jour de la Saint-Jean lui présage un bon mariage s'il flotte, un mauvais s'il coule (6).

(1) DENHAM, II, p. 281.

(2) *Folk-Lore*, VII (1896), p. 300.

(3) SÉBILLOT, I, IV, p. 58.

(4) *Folk-Lore Journal*, IV (1886), p. 221.

(5) RHYS, I, p. 365.

(6) CASTELLI, p. 15.

Dans le Northumberland, la veille de la Toussaint l'amoureux place dans le feu, côte à côte, deux noix, dont l'une est sa propre représentation et l'autre celle de la personne aimée. Si toutes deux brûlent ensemble rapidement, c'est l'augure d'une vie heureuse en ménage, si au contraire elles éclatent et se séparent, le présage est mauvais (1). Cette pratique est, dans le Sussex, précédée d'une incantation adressée au feu : « S'il m'aime, brille et éclate ; s'il me déteste, affaisse-toi et meurs » (2).

En Poitou, les jeunes filles déposaient le soir au pied d'une croix, et d'une certaine façon, plusieurs pierres ; si le matin, elles les retrouvaient dans le même ordre, leur mariage devait être heureux, dans le cas contraire, elles devaient se résoudre à rester célibataires, ou à être battues, si elles se mariaient.

32. — Les pratiques employées pour exciter l'amour sont dans leur ensemble, le parallèle à peu près exact de celles qui ont pour but d'assurer ou de rendre la fécondité, et l'on y retrouve aussi des vestiges apparents d'anciens cultes naturalistes. Les blocs qui présentent des dépressions en forme de sièges, les pierres à bassins, les mégalithes véritables sont de la part des amoureux des deux sexes, mais surtout des femmes, l'objet d'observances qui montrent que la foi en leur vertu est loin d'avoir disparu. Elles sont surtout fréquentes dans les pays celtiques : en Écosse les filles à marier allaient s'asseoir dans un creux en forme de fauteuil, dont le nom gaélique signifie la pierre des femmes (3) ; la « Chaire au diable » des

(1) BALFOUR, p. 56.

(2) LATHAM, p. 30.

(3) GREGOR, 1, p. 42.

environs de Fougères est, à une certaine période de l'année, occupée pendant un temps déterminé par ceux qui désirent être aimés d'une personne. A Carnac, c'est au moment de la pleine lune que les jeunes filles s'asseyent, après avoir relevé leur jupon, sur la table d'un dolmen ruiné, qui porte le nom de Pierre chaude (1).

L'ascension sur le bloc, qui est souvent accompagnée de circonstances accessoires, procure aussi l'amour et le mariage à bref délai, ordinairement dans le cours de l'année. Il suffisait pour cela de grimper sur le haut du menhir de Saint-Samson près de Dinan ; la jeune fille qui le jour de l'assemblée montait sur une pierre à bassin des environs de Fougères et s'y tenait en équilibre était certaine de trouver un époux. A Colombiers (Calvados) il fallait, après y avoir déposé une pièce de monnaie, sauter du haut de la pierre levée ; deux autres pierres des environs de Bayeux, étaient, en 1840, l'objet de la même observance. Les filles du Crocq dans la Creuse, se précipitaient du sommet d'un dolmen. Plusieurs gros blocs du nord de l'Ille-et-Vilaine, souvent parsemés de cupules, portent le nom significatif de « roches écriantes » parce que les jeunes filles se laissent glisser, en patois *écrier*, du haut en bas ; elles ne doivent être vues de personne, et laissent d'ordinaire comme offrande, un morceau d'étoffe ou un ruban. En Provence le secret n'était pas obligatoire pour celles qui, le jour de la fête patronale de Bonduen, pratiquaient l'*escourencho*, l'écorchade, probablement à nu, sur un rocher formant un plan incliné derrière l'église, et qui était devenu poli comme du marbre ; dans les Basses-

(1) SÉBILLOT, I, I, p. 404 ; IV, p. 58.

Alpes, la glissade a lieu sur une ancienne roche sacrée. A Locmariaker elle se faisait jadis sur le grand menhir la nuit du premier mai; le contact de la chair nue avec la pierre était obligatoire, comme pour la glissade sur la pente du plus gros des blocs de quartz de Lesmon en Plouër (Côtes-du-Nord)(1). A Collobrières en Provence, le même rite avait lieu, non plus sur un rocher, mais sur les énormes racines d'un châtaigner séculaire formant saillie sur le sol (2).

La friction à nu sur les pierres, à laquelle on a encore assez souvent recours pour avoir des enfants, est beaucoup plus rarement employée par ceux qui désirent se marier, et elle paraît en voie de disparition. Elle a été pratiquée jusqu'à une époque assez récente, et presque publiquement à Carnac, où les jeunes filles se déshabillaient complètement et se frottaient le nombril à un menhir spécialement consacré à cet usage, pendant que les jeunes gens faisaient bonne garde à une distance respectueuse. En Eure-et-Loir elles se contentaient de retrousser leur jupon et de se frictionner le ventre, le soir, contre une aspérité phalliforme de la Pierre de Chantecoq. Une pratique qui semble une atténuation des précédentes avait lieu aux environs de Grenoble : les filles et les veuves qui désiraient un mari montaient à l'oratoire de Brandes et restaient longtemps devant l'autel en tenant entre leurs genoux une sorte de terme en pierre appelé Pierre de Saint Nicolas (3).

(1) SÉBILLOT, 1, IV, p. 58; 1, I, p. 407; 1, IV, p. 58; 1, I, p. 335, 336.

(2) SÉBILLOT, 1, III, p. 425.

(3) SÉBILLOT, 1, IV, p. 56, 159.

Le tour numérique de l'objet réputé puissant, pierre, croix, ou arbre, dont on a de nombreux exemples, était naguère pratiqué en Ille-et-Vilaine : les filles désireuses de se marier devaient faire trois fois sans parler ni sans rire celui d'une épine à trois branches située à Miniac-sous-Bécherel (1). Les jeunes Bigoudennes dansent des rondes, le jour du pardon, autour d'un menhir de Plounéour (Finistère) pour trouver un mari (2). En Portugal, le triple tour des pierres se faisait autrefois en dansant (3).

Les eaux exercent aussi une influence sur le mariage futur, et les croyants leur font des offrandes. Dans le pays messin, le garçon qui a, le premier, suspendu des rubans ou des œufs à la poutre du puits, à minuit, la veille du jour de l'an, est sûr de se marier dans l'année (4). A Wooler, dans le Northumberland, les amoureux jettent, à minuit, une épingle courbée dans une fontaine réputée, en formulant le vœu d'un prochain mariage ; le nombre des épingles qui parsèment le fond atteste la vitalité de la croyance. Autrefois on venait en procession, le premier mai, à la Fontaine de l'Épingle, où chacun lançait une épingle recourbée, en exprimant un désir que la fée ou le génie de la source devait réaliser avant la fin de l'année. Maintenant encore, les amoureux s'y rendent individuellement et accomplissent la même pratique (5). Plusieurs fontaines de l'Anjou reçoivent aussi

(1) SÉBILLOT, 1. III, p. 426.

(2) *Revue Celtique*, XXVIII (1907), p. 128.

(3) BRAGA, I, p. 232.

(4) SÉBILLOT, 1, II, p. 322.

(5) BALFOUR, p. 6.

des épingles offertes par des gens désireux de se marier dans l'année (1).

C'est à la source elle-même, considérée comme une sorte de divinité, que s'adressaient naguère dans la Côte-d'Or les amantes qui n'étaient pas payées de retour ; elles allaient de grand matin, à la fontaine de Tussy, et s'agenouillaient en disant : « Je t'apporte mon malheur, source, donne-moi ton bonheur ; » après s'être relevées, elles jetaient en arrière dans l'eau un sou, une épingle, ou un fromage ; mais il fallait que la pèlerine ne fût vue par personne. Pour se marier à bref délai, il suffit de boire un verre d'eau puisé dans les fontaines réputées pour ce privilège, de tremper le pied gauche dans une source des environs d'Apt (Vaucluse) ou de se baigner les pieds à certains jours dans une fontaine de Normandie dédiée à saint Martin, en adressant une prière à l'apôtre des Gaules (2).

En Allemagne celui qui désirait forcer une jeune fille à l'aimer se procurait secrètement un de ses cheveux, et une de ses épingles, enroulait ce cheveu autour de l'épingle, et la jetait par derrière lui dans une rivière (3).

Les jeunes filles qui invoquent si souvent la lune pour savoir qui elles doivent épouser ou pour le voir en songe, l'implorant beaucoup plus rarement pour la réussite de leurs amours. Cependant en Sicile, elles font une invocation rimée à la « belle lune du mardi » en prononçant le nom de leur préféré (4). En Provence,

(1) SÉBILLOT, 1, II, p. 295.

(2) SÉBILLOT, 1, II, p. 230, 231.

(3) GRIMM, IV, p. 1023, n° 1059.

(4) PITRÈ, 1, III, p. 26.

certaines se peignent au clair de lune pour trouver un mari (1).

Plusieurs pratiques amoureuses sont en relation avec l'extérieur ou même l'intérieur des églises. Les jeunes filles essayaient d'atteindre avec la main, en s'élevant sur la pointe des pieds, une tuile saillante placée sur le mur de la chapelle Saint-Roch à Solliès-Pont (Var) ; à Provins, elles remuaient le loquet de la porte de celle de Saint-Nicolas, en adressant au patron une formule pour lui demander de ne pas les oublier ; à Fumay près de Rocroy, elles baisent un des clous de la serrure d'une chapelle de Saint-Roch. Celles qui réussissaient à attraper la corde, assez haut placée, de la chapelle du Fossé se mariaient dans l'année (2). Une des dalles du pavé de l'église de Saint-Nicolas du Port (Meurthe-et-Moselle) assure la même grâce à la pèlerine qui met le pied dessus, mais nul ne sait quelle est cette dalle merveilleuse (3). En Portugal, on peut captiver l'amour de la personne que l'on a touchée avec un fragment de pierre d'autel en récitant une formule (4).

La visite à la Sainte-Baume de Provence assure le mariage aux jeunes filles qui ont observé tous les rites nécessaires, dont l'un consiste à perdre, arrivées sur le Saint-Pilon et dans certaines circonstances, leur jarrettière gauche ; celles qui ont commis une seule omission restent sept ans avant d'avoir un épouseur (5). Lors

(1) SÉBILLOT, 1, I, p. 46.

(2) SÉBILLOT, 1, IV, 138, 139, 145.

(3) *Revue celtique*, XXVIII (1907), p. 128.

(4) LEITE, 2, II, p. 109.

(5) BÉRENGER-FÉRAUD, II, p. 181.

d'un pèlerinage fait à Saint-Junien-les-Combes dans la Haute-Vienne, pour invoquer saint Eutrope, les postulantes, après une longue procession, faisaient trois fois le tour d'une croix, et y attachaient la jarretière de laine de la jambe gauche (1).

Les effigies des saints auxquels s'adressent les jeunes filles sont l'objet des mêmes traitements que si elles étaient en chair et en os, capables de comprendre, de sentir, de souffrir. La prière est assez souvent accompagnée de menaces, qui sont suivies d'effet si la grâce implorée n'est pas accordée à bref délai, et de procédés de mnémotechnie qui constitueraient pour un être vivant une véritable torture. Dans le Minervois (Hérault), vers 1850, à chaque nouveau mariage, les jeunes filles défilaient devant la statue de saint Sierre, et levaient sur sa tête une hachette en lui disant, avec une formule rimée, qu'elles l'en frapperaient si; dans un an, elle ne leur avaient pas donné un amoureux. Dans l'Ain, elles terminaient leur prière à saint Blaise en le menaçant de le jeter dans le Rhône. Les filles de Sorbey (Meuse) lapident saint Vildbrock, s'il ne les a pas exaucées dans un délai déterminé (2). En Portugal, celles qui, le mercredi, visitent un saint Élysée placé dans une niche sur le mont Sainte-Lucie, le tournent vers elles, et lui lancent une pierre en lui disant qu'elles veulent être mariées (3). En plusieurs pays de l'ouest de la France les statues des saints réputés bons pour le mariage sont criblées d'épingles qu'on enfonce surtout dans leurs pieds ou dans leurs

(1) NORE, p. 169.

(2) SÉBILLOT, I, IV. p. 168, 167.

(3) BRAGA, II. p. 117.

genoux, et qui parfois sont retirées et conservées comme talismans (1).

À Lisbonne, les jeunes filles dont saint Antoine tarde trop à exaucer les vœux mettent sa statuette dans un puits ou même la brisent en morceaux. Dans les Algarves, elles l'attachent et la jettent dans un puits, la tête en bas, et elles ne la retirent que si elle leur donne satisfaction. (2) En Andalousie, après avoir allumé deux cierges en son honneur, elles font subir le même traitement à son image (3).

Les jeunes filles de la Valteline vont gratter dévotement la vitre qui recouvre la Madone de Primolo, persuadées qu'après cela elles ne peuvent manquer de trouver un mari (4).

À Séville, la suppliante doit dire, en s'adressant à saint Cueufate, pendant quarante jours de suite, autant de *Pater* qu'il s'est écoulé de jours depuis le premier jour qu'elle a commencé à compter ; ainsi elle en récitera un le premier jour, deux le second, et ainsi de suite ; si elle manque de mémoire ou se trompe dans son compte, elle n'obtiendra pas la grâce qu'elle sollicite (5).

Une pratique du pays de Galles est purement symbolique et païenne. Un garçon tenant de la main gauche un *twia*, sorte de couteau composé d'une vieille lame de rasoir emmanchée dans une corne de bœuf

(1) SÉBILLOT, 1, IV, p. 168.

(2) *Annuario per os estudos de tradiciones*. Porto, 1882, in-18, p. 27. Plusieurs refrains populaires font allusion à cet usage.

(3) GUICHOT, p. 277.

(4) *Archivio*, XVII (1898), p. 416.

(5) GUICHOT, p. 248.

ou de chèvre, fait sept fois le tour de l'église en disant : « Voici la lame, je cherche le fourreau ! » (1) D'après un livre populaire anglais du XVII^e siècle, le postulant faisait, à minuit, neuf fois le tour de l'église, une épée nue à la main, en récitant la même formule : au neuvième tour l'épouse qui lui était destinée devait se présenter et lui donner un baiser (2).

33. — Les amoureux ont recours pour la réalisation de leurs vœux au règne végétal. A l'époque de la Renaissance, on pouvait contraindre une jeune fille à se marier en lui faisant manger une pomme. En Picardie, celui qui s'est frotté la main avec des feuilles d'arbre sur lesquelles se sont formées des boules où nichent des insectes, la fait toucher à celle d'une jeune fille qui, dès qu'elle a porté la main à son visage, est forcée de l'aimer (3).

Certaines pratiques constituent une sorte d'envoûtement destiné à forcer la volonté de celui ou de celle qui résiste à l'affection. Au XVI^e siècle en France, on brûlait un laurier, en souhaitant que l'amoureux s'enflamme et se consume d'amour comme lui (4). Cette opération n'a pas été relevée de nos jours ; mais on retrouve à l'étranger des conjurations parallèles. En Portugal, l'amant qui est brouillé avec sa maîtresse pique un citron, trois jours de suite, au moment de l'Angélus, avec une épingle ; en disant : « Comme je pique ce citron, je pique ton cœur. Puisses-tu ne manger, ni boire, ni dormir, ni avoir de repos avant que tu ne sois venue

(1) *Mémoires de la Soc. d'Anthropologie*, IV (1873) p. 96.

(2) *Mother Bunch's Closet*, p. 18.

(3) SÉBILLOT, I, III, p. 392.

(4) SÉBILLOT, I. c.

me parler » (1). Dans le sud de l'Angleterre la jeune fille jette dans le feu, la nuit, trois vendredis de suite, une poignée de sel en répétant cette conjuration : « Ce n'est pas ce sel que je souhaite qui brûle, mais c'est le cœur de mon amoureux que je veux retourner; qu'il ne puisse avoir ni repos, ni bonheur avant qu'il ne soit revenu et ne m'ait parlé. » L'infidèle se montrait sûrement la dernière nuit. (2)

La Napolitaine prive aussi de sommeil son amoureux inconstant : avant de se coucher, elle se met presque nue, elle prend la manche gauche de sa chemise, et après avoir adressé une conjuration au diable, par laquelle elle lui demande que l'amoureux ne puisse avoir de repos avant d'être venu prendre sa chemise, elle la place au milieu du lit, se tient au pied, met ses bras en croix sur le lit et les tourne quatre fois en faisant en sorte qu'à la dernière la paume de la main soit tournée en haut; elle récite une autre conjuration où elle dit qu'elle place au pied du lit de l'infidèle deux flambeaux, à son chevet une tête de mort, au milieu deux épines du Christ, et elle invoque le diable pour qu'il meure s'il ne revient pas à elle. Il faut qu'elle entre dans le lit sans parler, ou le maléfice tombera sur elle (3).

En Portugal, celui qui veut éloigner un rival met un peu de sel à la porte de sa bien-aimée; elle ne pourra dès lors souffrir son autre galant, lors même qu'elle en aurait été éperduement éprise (4). La Napolitaine

(1) LEITE, 2, II, p. 109-110.

(2) HENDERSON, p. 176.

(3) *Folk-Lore*, VIII (1897), p. 6-7.

(4) PEDROSO, 1, n° 230.

qui veut empêcher son amant de s'attacher à une autre personne se tient devant un mur de façon que son ombre tombe sur lui, et elle parle à l'ombre comme si c'était son amoureux : « Bonsoir, ma petite ombre, bonsoir à toi, et aussi à moi; envoie à N... toutes les vilaines figures de femme et fais-moi voir à lui, belle comme une lune. » Quand elle parle d'elle, elle se touche la poitrine, l'ombre en parlant de son amoureux, sa figure en disant : belle; et le mur, quand elle mentionne la lune (1).

En Andalousie et en Castille, pour que l'indifférence d'une personne se change en amour, il faut répandre dans le vestibule de sa maison le contenu d'un pot d'huile dans lequel on aura mis du sel, avec trois clous de fer attachés par la tête avec de la soie; si la personne indifférente marche sur les clous, en traversant le vestibule, on est sûr d'obtenir le résultat désiré (2).

(1) *Folk-Lore*, VIII (1897) p. 5.

(2) GUICHOT, p. 234.

CHAPITRE V

Le mariage

34. Les fiançailles et les procédés d'engagement. — 35. Les augures de bonheur. — 36. Le jour du mariage : actes avant la cérémonie. — 37. A l'église. — 38. Après la cérémonie.

34. — Parmi les pratiques qui précèdent le mariage, il n'en est pas de plus curieuse que celle qui fait intervenir la salive, soit comme attestation d'amour, soit comme confirmation d'engagement. Dans le sud de l'Italie, lorsqu'un amoureux se présente à la fenêtre d'une jeune fille, celle-ci se retire s'il ne lui plaît pas ; si au contraire elle l'agrée, elle crache sur la tête de l'amant fortuné (1). En France, le galant invite la jeune fille à lui cracher dans la bouche et à lui dire qu'elle l'aime, ce qui constitue une sorte d'engagement. Cet usage naturaliste a été constaté en Aunis, en Saintonge, dans la Gironde, les Deux-Sèvres, la Vendée, aux environs de Rennes (Ille-et-Vilaine) et de Dinan (Côtes-du-Nord). Parfois, l'acte est réciproque, comme dans la Charente, où il est le gage d'une union certaine (2). A Plessala dans la partie montagnaise des Côtes-du-Nord, il est

(1) GIGLI, p. 84.

(2) MENSIGNAC, 2, p. 19-20.

précédé d'une petite cérémonie traditionnelle. Le garçon, en arrivant à la maison dit à la fille : « Je viens pour t'éclairer. » Elle ferme les yeux ; le galant lui remet un peu d'argent et lui dit : « Y vois-tu ? — Éclaire cor (encore) un petit. — Y vois-tu ? demande-t-il après avoir ajouté quelques pièces. — Éclaire cor un petit. — Y vois-tu ? dit-il après un troisième présent. — Je commence à y voir un petit, mais éclaire cor. » Alors le galant jette une poignée d'argent, la fille ouvre les yeux en disant : « J'y vois asteure (maintenant). » Le garçon ajoute : « Copie mé (crache-moi) dans la goule (bouche), je serons fiancés. » Parfois l'amoureux, pour mieux confirmer la promesse, rend la politesse à la jeune fille. Ce prélude des fiançailles prend parfois la forme d'une sorte de communion : dans quelques paroisses du pays de Redon (Ille-et-Vilaine), celui qui va demander la fille en mariage mord dans une pomme et lui dit : M'aimes-tu, m'aimes-tu pas ? Si tu m'aimes, mords dans mon mias (ma morsure) Si la fille accepte, le mariage est décidé (1).

Naguère encore, les fiancés de Bray-le-Pesmes (Haute-Saône) trempaient dans l'eau d'une source sacrée, le jour de la Chandeleur, des gâteaux qui représentaient assez sommairement les attributs du sexe de celui qui les portait ; quand ils les avaient mangés, les fiançailles étaient consommées (2).

Dans une des îles Silly, les fiancés passaient leurs mains à travers une pierre percée, et les joignaient pour engager leur foi (3). En Touraine, le même usage a lieu au dolmen

(1) *Revue des Trad. pop.* VII (1892) p. 98.

(2) SÉBILLOT, 1, II, p. 231.

(3) *Folk-Lore Journal*, V (1887), p. 40.

troué de Draché, et il est regardé comme le plus irrévocable des engagements. Aux îles Orkneys, suivant une coutume qui n'a cessé qu'après la destruction de la Pierre d'Odin en 1814, ils joignaient les mains à travers le trou dont elle était percée ; rompre la promesse d'Odin était considéré comme une sorte de crime (1).

35. — Les augures, si fréquents pendant la période des amours, sont plus rares pendant celle qui précède le mariage. En Sicile, lorsqu'il est à peu près fixé, la mère se place derrière la porte d'une église éloignée de sa demeure, et les paroles que prononcent les personnes qui les premières viennent à passer la renseignent sur le bon ou le mauvais succès de l'union projetée (2).

Il y a une cinquantaine d'années, les fiancés venaient, quelques jours avant la cérémonie, tremper un doigt dans la fontaine de saint Gengout à Chassericourt (Aube) ; s'il en sortait mouillé, c'est que son possesseur serait infidèle, s'il restait sec, sa fidélité était certaine (3).

Quelques interdictions s'attachent aux jours compris entre les fiançailles et le mariage. En plusieurs pays de France et en Espagne, les fiancés ne doivent pas, sous peine de disgrâces, entendre leurs bannies (4) : en Portugal, l'un d'eux mourra dans l'année, ou ils se sépareront ; dans le nord de l'Angleterre, la fiancée court le risque d'avoir des enfants sourds et muets ; mais elle est préservée de ce malheur, si, quand elle se rend au lit nuptial, ses filles d'honneur mettent ses bas en

(1) SÉBILLOT, 1, IV, 58. BLACK 1, p. 2.

(2) CASTELLI, p. 19.

(3) SÉBILLOT, 1, II, p. 253.

(4) GUICHOT, p. 279.

croix (1). En Anjou la fiancée qui montre ses bagues avant la cérémonie s'expose à des disgrâces (2). En Écosse le marin qui est fiancé ne doit pas aller en mer pendant la semaine qui précède le mariage ; il porte malheur au bateau sur lequel il monte, et l'équipage le paie pour qu'il n'y vienne pas (3).

36. — La plupart des innombrables observances de la journée du mariage relèvent plutôt de la coutume traditionnelle que de la superstition : un gros volume ne suffirait pas à décrire, même succinctement, celles qui sont encore en usage dans le seul pays de France. Je ne noterai ici que les plus typiques de celles qui présentent des traits superstitieux caractéristiques ou quelque relation avec le paganisme.

On croit en plusieurs régions que le sort de l'union future peut être influencé par diverses circonstances météorologiques, et beaucoup observent, pour en tirer des présages, le temps qu'il fait. Dans le val d'Aoste, s'il neige, c'est un signe de fortune, s'il pleut, l'augure est mauvais, de même qu'en Portugal (4). En Poitou et en Haute-Bretagne, la mariée sera battue, et elle versera autant de larmes qu'il tombe de gouttes d'eau ; en Wallonie, les époux auront toujours des motifs pour pleurer ; dans le Nivernais, ils seront peu fortunés ; dans la Gironde la mariée sera gourmande, dans le Maine, elle ne sera pas propre ; en Poitou, elle mourra la première. A Marseille et en Anjou, la pluie est au con-

(1) PEDROSO, 1, n° 523. HENDERSON, p. 42.

(2) FRAYSSE, p. 84.

(3) GREGOR, 1, p. 100. *Folk-Lore*. XIV (1903), p. 304.

(4) CHRISTILLIN, p. 284. LEITE, 1, p. 224.

traire un présage d'abondance; en Savoie, la mariée sera économe; à Dinan, elle sera heureuse; en Portugal, les deux époux auront du bonheur. Si la pluie est accompagnée d'un rayon de soleil, c'est dans le Mentonnais, les Vosges et l'Ille-et-Vilaine un présage de fécondité (1). Dans la vallée d'Aoste si le soleil luit, le ménage sera monotone. Dans le nord de l'Angleterre et en Écosse la mariée sera heureuse. Dans la vallée d'Aoste, le vent présage des contrariétés, en Anjou, des disputes (2).

Les rencontres sur la route sont aussi l'objet de préoccupations. Certains animaux portent malheur: en Haute et en Basse-Bretagne le lièvre, dans le nord de l'Angleterre, le cochon qui passe devant le cortège sont de funeste présage, de même qu'en Poitou, et en Vendée, la pie qui traverse de gauche à droite; en Écosse on considère comme de bon augure la vue d'un cheval blanc. En Anjou, en Poitou, la rencontre d'une charrette attelée est funeste, à moins qu'elle ne soit au repos; si la charrette renversée contient du foin, c'est encore pis (3).

En Saintonge, en Poitou et en Anjou, croiser un enterrement est d'un mauvais pronostic, en Anjou, deux mariages qui se croisent (4).

En Écosse, la fiancée ne doit pas regarder derrière elle, sous peine d'éprouver de graves inconvénients dans

(1) SÉBILLOT, 1, I, p. 97. COELHO, p. 659.

(2) CHRISTILLIN, p. 284. HENDERSON, p. 34. GREGOR, 1, p. 90. FRAYSSE, p. 84.

(3) SÉBILLOT, 1, III, p. 23. HENDERSON, p. 34; SÉBILLOT, 1, III, p. 192. GREGOR, 1, p. 91, 99. FRAYSSE, p. 35.

(4) SOUCHÉ, 1, p. 23; 2, p. 28.

son ménage; en Anjou l'acte n'est dangereux que dans le trajet de la mairie à l'église (1).

Dans quelques communes des Côtes-du-Nord, on observe encore une coutume qui fait songer au mariage par capture. Non seulement la fiancée se cache, mais, lorsque sur le trajet de la maison à l'église elle aperçoit un chemin creux, elle quitte en courant le gros de la noce, et s'enfuit par le chemin. C'est le garçon d'honneur qui est chargé de la rattraper et de la ramener de force, et alors, elle revient la tête basse. Ces tentatives de fuite ne cessent que lorsqu'on est arrivé en vue du bourg (2).

En Corse, lorsqu'il y a deux mariages dans la même église, les deux couples doivent s'y rendre par deux chemins différents, et entrer par des portes opposées sans que l'un marche sur les pas de l'autre; car en ce cas, la première des épousées serait foulée par la seconde et elle mourrait dans l'année. Elles succomberaient toutes deux dans le même espace de temps, si elles se croisaient en chemin, et si l'une marchait sur les traces de l'autre (3). Dans une paroisse de Sicile, la mariée entre à l'église par la petite porte, et en sort par la grande en ayant soin de passer sous les cloches (4).

37. — De la manière dont se fait l'entrée dans l'église on tire aussi des augures. En Sicile, ils sont mauvais, si la mariée ou quelque personne trébuche (5); en Anjou, la

(1) GREGOR, 1, p. 91. FRAYSSE, p. 84.

(2) SÉBILLOT, 3, p. 117.

(3) *Revue des Trad. pop.* I (1886), p. 18 .

(4) PITRÈ, 1, II, p. 65.

(5) PITRÈ, 1, II, p. 50.

mariée qui bute sur le seuil sera malheureuse ; si elle accroche sa robe, elle accouchera difficilement, ses enfants mourront ou tourneront mal. En Lorraine, si l'un des époux fait un faux pas en montant les degrés du sanctuaire pour aller à l'autel, ou en les descendant, il y aura des tiraillements dans le ménage, et il en sera de même, si la robe ou l'habit se déchire pendant la cérémonie (1).

La façon de s'agenouiller joue un rôle important dans les observances de la messe de mariage. Dans les Hautes-Alpes, l'époux avait soin de poser le genou sur le tablier de l'épousée, comme pour indiquer une sorte de prise de possession (2). Cet acte se lie ailleurs à la maîtrise dans le ménage : en Berry, l'époux l'obtenait en mettant sans préméditation le genou sur la robe (3) ; en Lorraine, il le faisait exprès pour empêcher la mariée de se lever la première et de devenir ainsi la maîtresse au logis. En Basse-Normandie, il y a lutte, chacun s'efforçant de s'agenouiller sur une partie du vêtement de l'autre (4). En d'autres pays, l'épousée disposait un coin de sa robe pour que son mari pût mettre le genou dessus : à Marseille et dans les Landes, cet acte assurait une parfaite union dans le ménage ; en Saintonge, il empêchait le prêtre de nouer l'aiguillette (5). Au XVII^e siècle, les assistants pour prévenir cet inconvénient, quel qu'en fût l'auteur, frappaient avec des bâtons la tête et les

(1) *Revue des Trad. pop.* XVIII (1903), p. 286 ; X (1893), p. 281.

(2) NORE, p. 7.

(3) LAISNEL, II, p. 139.

(4) RICHARD, p. 201. LECŒUR, II, p. 303.

(5) REGIS, p. 262. LAPORTERIE, p. 24. NOGUÈS, p. 7.

pieds des mariés agenouillés sous le poêle (1). Dans la Beauce, les deux plus proches parents des deux époux devaient, pour bannir la jalousie du ménage, frapper avec un couteau trois petits coups sur les talons de l'un et de l'autre (2).

Les augures que l'on tire des cierges sont très nombreux : dans le Morbihan, vers 1830, s'ils étaient difficiles à allumer, un malheur attendait les mariés (3). En Sicile, si l'un de ceux de l'autel tombe ou s'éteint, le présage est funeste (4). Si les cierges des deux époux brûlent bien, il est d'ordinaire favorable ; en plusieurs pays, celui dont le cierge flambe le plus haut obtiendra la maîtrise ; la lumière moins brillante indique en Basse-Bretagne, comme en Sicile celui qui mourra le premier ; en beaucoup d'autres pays, c'est celui dont le cierge se consume le plus vite, alors que dans certaines parties de la Basse-Bretagne il ne tardera pas à devenir veuf (5). Dans la Beauce, pendant les formalités de la sacristie, les invités éteignaient les cierges et les mesuraient pour savoir quel serait celui des deux époux qui mourrait le premier (6). Aux environs de Liège, un rayon de soleil qui balaie l'église est regardé comme un présage de bonheur ; dans le Luxembourg belge, s'il cesse de briller au moment de la bénédiction nuptiale, le pronostic est mauvais (7).

(1) THIERS, IV, p. 518.

(2) CHAPISEAU, II, p. 224.

(3) KERARDVEN, p. 156.

(4) PITRÈ, I, II, p. 50.

(5) LE BRAZ, I, p. 7. PITRÈ, I, II, p. 66.

(6) CHAPISEAU, II, p. 224.

(7) SÉBILLOT, I, I, p. 54.

C'est pendant la messe de mariage que se font les opérations magiques destinées à produire le nouement d'aiguillette, jadis si redouté, et qui l'est encore en certains pays. En Saintonge, les sorciers enfonçaient une grosse cheville de bois pendant que sonnait le *Sanctus*, en murmurant un anathème à chaque coup (1). En Ile-et-Vilaine, on fait trois nœuds à une corde au moment où les époux se donnent l'anneau, puis on la place sous une pierre ou sous la terre : les jeunes époux ne pourront se supporter quand ils se verront, et ils souffriront de ne pas se voir quand ils seront séparés (2). Dans la Gironde, où l'on attribue parfois ce maléfice à des procédés employés par le curé pendant la messe, l'épousée pour le rendre vain met du mil dans ses souliers; en Provence l'époux en remplit sa poche : les noueurs ne pourront opérer qu'après en avoir compté les grains (3). En Écosse le marié se préserve en ayant une bible dans son vêtement (4). Dans les Hautes-Pyrénées, les époux, avant de se présenter à l'église, mettent du sel dans leur poche gauche (5).

L'attitude des époux, pendant les diverses phases de la cérémonie, est observée par les assistants. En Sicile et en Corse, celui qui se lève le premier après la bénédiction nuptiale est le premier à mourir, alors que dans les Vosges il sera le maître de la maison, de même qu'en Basse-Normandie, et dans le Maine celui

(1) NOGUÈS, p. 127.

(2) *Revue des Trad. pop.* XVIII (1903), p. 315.

(3) SÉBILLOT, I, III, p. 486-487.

(4) *Folk-Lore*, X (1899), p. 500.

(5) *Mélusine*, VII (1894), col. 234.

qui se levait le premier à l'évangile ; en Normandie, lorsque tous deux se levaient en même temps, ils avaient part égale dans le gouvernement. En Anjou, si la femme se lève la première, son aîné sera un garçon (1).

Autrefois dans les Ardennes, à peine la messe terminée, les deux époux couraient à l'autel ; le premier arrivé baisait la nappe et avait dès lors le droit de « porter culotte » pendant toute la durée du mariage ; dans le village de Bièvre, ils buvaient un peu de vin dans le même verre, que le mari lançait fortement à terre ; s'il ne se brisait pas, c'était signe de malheur, au contraire plus les morceaux étaient nombreux, plus le bonheur devait être grand (2).

38. — Quelques croyances se rattachent à la façon dont s'opère le départ de l'église : en Auvergne si deux filles se marient à la même messe, celle qui sort la première est assurée d'avoir un garçon ; aussi il y a lutte à qui devancera l'autre (3). En Irlande où celui des deux époux qui franchirait le seuil le premier serait le premier à mourir, ils sortent de front (4).

Il est permis de supposer, bien que nous n'en ayons pas de preuves écrites, que plusieurs coutumes en rapport avec les pierres sont des survivances d'antiques cérémonies païennes. En certaines paroisses du Northumberland, on hisse la mariée sur une pierre placée à

(1) PITRÉ, 1, II, p. 50. *Revue des Trad. pop.* IX (1891), p. 466. LECŒUR, II, p. 303. PERRAUDIÈRE, p. 2. *Revue des Trad. pop.* VIII (1893), p. 286.

(2) MEYRAC, p. 11.

(3) *Le Siècle*, 23 février 1861.

(4) *Folk-Lore*, IV (1893), p. 359.

la porte de l'église, mais elle peut, moyennant quelque argent, éviter cette servitude (1). Jadis, à Holy Island (Durham) elle montait sur une certaine pierre, et si elle ne pouvait rester dessus jusqu'à la fin du temps fixé par l'usage, on disait que l'union ne serait pas heureuse (2). Au village de Fours, dans les Basses-Alpes, le plus proche parent du mari conduisait l'épouse à un rocher de forme conique appelé Pierre des Épousées, et l'y asseyait lui-même en lui faisant placer un pied dans un petit creux ; c'est dans cette position qu'elle recevait les embrassements de toutes les personnes de la noce (3). A Belfort (Northumberland), les époux et les invités sautent par dessus une pierre placée sur leur passage, et lorsque la mariée l'a franchie, elle doit, dit-on, laisser derrière elle tous ses caprices (4).

Dans l'Aisne, on versait du vin sur deux larges et profonds sillons naturels à la surface d'un immense grès ; les deux époux devaient le boire à l'extrémité de chaque rainure, et l'on tirait des pronostics de leur façon d'opérer. Dans le Luxembourg belge, on les conduisait à la tombée de la nuit à la Pierre à Marier, où ils s'asseyaient dos à dos, puis on les attelait à une pierre ou à une souche qu'on les obligeait à traîner jusqu'au village (5).

On tire des présages d'heur ou de malheur d'après les actes des nouveaux époux pendant la nuit de noces. En

(1) BALFOUR, p. 96.

(2) BRAND, II, p. 167.

(3) SÉBILLOT, I, I, p. 339.

(4) HENDERSON, p. 38.

(5) SÉBILLOT, I, I, p. 407, 339.

Franche-Comté, en Haute-Bretagne, dans le nord de l'Angleterre, celui qui se met au lit le premier sera le premier à mourir (1); en Portugal, en Poitou, c'est celui qui éteint la chandelle (2); en Écosse celui qui s'endort, et parfois celui qui s'éveille le premier (3). Dans le Loir-et-Cher si la femme se couche la première, elle sera la maîtresse (4). En Écosse, le mari qui se lève avant sa femme lui évite les douleurs de l'accouchement (5); en Allemagne, celui qui sort le premier du lit le matin sera le premier à mourir (6).

L'usage, si répandu, de tirer des coups de fusil ou de pistolet a pour but dans le Puy-de-Dôme de rendre la mariée bonne nourrice : plus ils sont nombreux, plus elle aura de lait (7).

Parmi les nombreuses farces faites aux nouveaux mariés figure en Andalousie celle de semer du sel dans le lit nuptial, pour qu'il y ait beaucoup de disputes dans le ménage (8). On a vu (p. 3) qu'on y met parfois des amulettes, pour procurer la fécondité.

La coutume de dresser des guets-apens la nuit de noces et de fouetter les nouveaux époux dans leur lit avec des cordes, avait pour but, dans la croyance des habitants de la côte nord de la Cornouaille, d'assurer leur bonheur

(1) PERRON, p. 29. SÉBILLOT, 3, p. 133. HENDERSON, p. 49.

(2) LEITE, 1, p. 224. SOUCHÉ, 1, p. 23.

(3) GREGOR, 1, p. 96.

(4) *Revue des Trad. pop.* XV (1900), p. 374.

(5) GREGOR, 1, p. 96.

(6) GRIMM, IV, p. 1796, n° 485.

(7) *Revue des Trad. pop.* XVIII (1903), p. 281.

(8) GUICHOT, p. 280.

par ce rude traitement, et de leur procurer une nombreuse famille. (1)

Parmi les actes qui ont lieu le lendemain de la noce il en est un dont la rudesse peut faire présumer l'ancienneté. Dans le département de la Marne, au commencement tdu XIX^e siècle, les jeunes filles qui y avaient assisté, asseyaient les mariés sur une herse dont les dents étaient en l'air et les traînaient ensuite par les chemins les plus raboteux et à travers les épines les plus piquantes ; on battait celles qui n'allaient pas assez vite ou l'on déchirait leurs vêtements (2).

(1) *Folk-Lore Journal*, V (1887), p. 216.

(2) LADOUCKETTE, p. 156.

CHAPITRE VI

Les maladies.

39. Guérison par les astres ou les mélécres. — 40. Par les eaux. —
41. Par les pierres. — 42. Par le feu. — 43. Par les animaux. —
44. Par les arbres. — 45. Pratiques en relation avec les églises.

Comme les maladies des enfants sont la plupart du temps différentes de celles des adolescents et des adultes, et que leur médication traditionnelle est presque toujours spéciale, j'en ai parlé dans une section du chapitre de l'Enfance.

Dans celui-ci, il ne sera question que de celles des adultes : je les range, non pas dans l'ordre pathologique, mais suivant la nature des agents qui servent à leur traitement, et qui se rattachent à ce qu'un médecin américain (1), a ingénieusement appelé la Mythologie médicale. Plusieurs pratiques sont basées en effet sur la puissance que l'on attribue, en raison d'idées mythologiques, aux forces de la nature qui jadis furent divinisées.

39. — Parfois, comme dans la médication magique par les astres, ceux-ci sont invoqués comme des entités véritables, susceptibles d'écouter et d'exaucer les suppliants. En Portugal, le Soleil est appelé à guérir le mal qu'il a causé par l'ardeur de ses rayons ; dans l'Alemtejo, en

(1) MOONEY, p. 136.

cas d'insolation, on remplit d'eau fraîche un verre que l'on recouvre d'un linge, on le retourne sans verser le liquide, en faisant avec la main droite une croix sur le fond, au nom des trois personnes de la Trinité, et l'on dit : « Jésus, au nom de Jésus (ter), Dieu Soleil, Dieu Lune, Dieu de tout et de clarté, que me soient en aide les trois personnes de la très sainte Trinité. » Cette opération doit être répétée trois fois entre onze heures et midi, et l'on a soin de tourner le patient du côté du soleil (1). Ailleurs c'est sur sa tête que l'on pose le verre, et l'eau commence, dit-on, à chauffer dès qu'on a récité les premiers vers d'une autre oraison ; une troisième, accompagnée de la même pratique, est répétée sur un pont au milieu du jour : « Soleil, prends mon mal, et que l'eau me donne sa fraîcheur (2). » A Elvas, on applique sur l'orgelet, en raison d'une analogie de forme, un grain de raisin en disant : « Soleil, Soleil, prends eet orgelet (3). » En Poméranie le malade atteint de fièvre se tourne vers le soleil levant et répète trois fois : « Cher Soleil, viens bien vite et enlève les soixante-dix sept fièvres dont je souffre, au nom de Dieu le Père, etc. (4). » Une conjuration du Bourbonnais eontre le ehancre et les ulcères se termine par : « Chancre, par le Soleil et par la Lune, sors d'ici (5). »

Il est parfois nécessaire, pour assurer la guérison, d'observer des rites en rapport avec l'astre du jour ;

(1) *Revista Lusitana*, VIII (1905), p. 290.

(2) LEITE, 2, p. 17-18 ; cf. 1, p. 14.

(3) *Revista Lusitana*, IX (1906), p. 116.

(4) TYLOR, II, p. 384.

(5) SÉBILLOT, 1, I, p. 61.

dans la Cornouaille le malade était passé neuf fois, au rebours du soleil, à travers une ronce (1). En Irlande le charme pour la disparition des tumeurs doit être fait au soleil levant (2), c'est à ce moment que dans la Cornouaille on cueille à genoux la mousse guérissante, et qu'en France, au XVII^e siècle, les fiévreux s'exposaient tout nus devant l'astre du jour en récitant des prières (3).

En Portugal on s'adresse aux étoiles : on porte à minuit près d'une fontaine l'enfant malade et on l'aspérge d'eau en se tournant vers ces astres, et en récitant une conjuration qui les supplie, ainsi que la lune, de le guérir (4). Celui qui souffre d'une tumeur doit regarder fixement une étoile et dire trois fois : « Étoile, je te dis que tu sèches mon mal, et je te dis que tu le sèches et que tu sois brillante ! (5) » Ceux qui ont des dartres aux mains se tournent vers celle qui brille le plus, et récitent trois fois, et sans reprendre haleine, une formulette de cinq vers pour la prier de les sécher (6). Une oraison espagnole à sainte Apolline pour la guérison du mal de dents invoquait, en même temps que la sainte, l'étoile de Vénus et le soleil couchant (7). Les étoiles filantes ne paraissent plus réputées pour leur vertu thérapeutique, comme au temps où le médecin Marcellus Empi-

(1) *Folk-Lore Journal*, V (1887), p. 203.

(2) MOONEY, p. 158.

(3) SÉBILLOT, 1, I, p. 47.

(4) LEITE, 1, p. 29.

(5) PEDROSO, 1, n^o 573.

(6) LEITE, l. c.

(7) BLACK, 2, p. 93.

ricus recommandait d'essuyer les boutons que l'on avait avec un linge pendant que l'étoile filante traversait le ciel ; ils disparaissaient en même temps que l'étoile, mais il fallait se garder de les toucher avec la main nue, car alors ils auraient passé à la main (1).

La lune, qui exerce une si grande influence sur les hommes et sur les choses, intervient assez rarement dans les pratiques médicales. Pour se guérir de l'épilepsie, les habitants des Abruzzes récitent un *Pater* la première fois qu'ils voient la nouvelle lune (2). En Anjou, celui qui a des verrues peut s'en débarrasser en se jetant à genoux le premier vendredi du croissant quand il l'aperçoit pour la première fois ; il ne doit pas le quitter des yeux, mais faire le signe de croix, et toujours en le regardant, ramasser de la terre et en frotter ses verrues en commençant par les plus anciennes (3). Dans les Deux-Sèvres, on peut les frictionner avec un objet quelconque en disant par deux fois : « Fis à la lune » (4). Dans l'ouest de l'Écosse, le patient, dès qu'il aperçoit la nouvelle lune, ramasse un peu de terre sous son pied droit, et en fait un cataplasme qu'il pose sur le mal, en l'enveloppant d'un linge qu'il doit garder ainsi jusqu'à la fin de la lune (5). En Basse-Bretagne, on récite cette conjuration : « Salut, pleine lune. — Emporte celles-ci (les verrues) avec toi, loin d'ici » (6).

(1) FRAZER, I, p. 19.

(2) NINO, p. 15.

(3) *Revue des Trad. pop.* XXI (1906), p. 305.

(4) SOUCHÉ, 1, p. 19.

(5) BLACK, 2, p. 126-127.

(6) SÉBILLOT, 1, I, p. 46.

En Sicile la personne qui souffre de la scrofule s'agenouille le dernier jour de la pleine lune, et frictionne le point malade en la regardant et en répétant : « Ronde pleine lune, — nettoie cette gorge, — nettoie-la tout autour, — afin qu'à ton retour — tu ne trouves plus les racines du mal (1). »

La rosée possède des vertus guérissantes lors de certains jours privilégiés. Dans les Asturies elle débarrasse de la gale ceux qui, à minuit de la Saint-Jean, s'y roulent tout nus (2) ; dans les Abruzzes elle est efficace, dans les mêmes conditions, cette nuit et celle de l'Ascension (3). En plusieurs pays de France, elle jouit de cette propriété le matin de la Saint-Jean ; en Béarn, le malade, complètement dévêtu, commence à travers un champ d'avoine et en divers sens, une promenade pendant laquelle il doit dire et répéter sans interruption une oraison en vers patois dont je traduis la partie essentielle : « Nettoie-moi bien, fraîche rosée, — Sens comme je suis galeux, — Veuille bien me débarrasser, — Car si tu veux que bientôt je me guérisse, — Nuit et jour, je veux te bénir (4). »

40. — Les rivières sont encore, dans la partie centrale de la France entre la Saône et la Loire, l'objet de pratiques qui s'adressent directement à elles, comme à des espèces de divinités, pour la guérison des maladies et surtout de la fièvre. Dans le Nivernais, le patient se rend, avant le lever du soleil, sur le bord de la rivière, et,

(1) PITRÈ, 2, p. 260-261.

(2) ARIVAU, p. 244.

(3) FINAMOR, p. 142.

(4) SÉBILLOT, 1, 1, p. 94-95.

s'étant agenouillé, il dit : « Bonjour, rivière, » en la désignant par son nom. Il s'accroupit et aspire une gorgée d'eau qu'il rejette après s'en être rincé la bouche ; il en prend ensuite une seconde qu'il avale, puis une troisième qu'il rejette comme la première, en disant : « Tiens, rivière, voilà ma fièvre, tu me la rendras quand ton cours remontera. » La rivière d'Arroux, ses petits affluents et aussi la Loire sont visités par les villageois qui, trois jours de suite, avant le lever du soleil, lancent chaque fois un sou dans l'eau, en prenant une gorgée et la rejettent, puis ils disent : « Arroux, je t'apporte mon malheur, donne-moi ton bonheur », ou « Bonjour, Loire, donne-moi ton bonheur, je te donnerai mon malheur ». Ils emploient aussi une conjuration analogue à celle du Nivernais (1).

Quelques autres pratiques s'adressent moins directement à la rivière personnifiée ; mais elles supposent qu'elle peut les débarrasser de leurs maux. A Swinemunde (Poméranie) le fiévreux y trempe le pied droit en disant : « Je mets mon pied dans cette eau — J'adore le sang du Christ — Cette eau et le sang du Christ sont bons pour la 77^e fièvre. » Il répète trois fois cette formule au nom de Dieu en buvant à chaque fois à la rivière (2). En Portugal celui qui souffre de la fièvre intermittente va cueillir cinq feuilles dans un bois, s'approche d'un ruisseau et les jette derrière lui en disant : « Avec ces cinq feuilles cueillies, va-t-en, mon mal (3)! »

Les pratiques guérissantes en relation avec la mer

(1) SÉBILLOT, 1, II, p. 379-380.

(2) THORPE, III, p. 164.

(3) *Revista lusitana*, VIII (1905), p. 277.

sont assez nombreuses, mais il est rare qu'elles présentent des criconstances cultuelles ou magiques. On ne peut guère noter dans cet ordre d'idées, et encore s'y rattachent-ils d'une façon assez lointaine, que deux ou trois faits. Sur le littoral breton et sur celui du Pas-de-Calais, les lotions des yeux malades doivent être faites sept ou huit fois de suite, le matin avant le lever du soleil et le soir après son coucher (1). Aux îles Shetland l'eau prise au sommet de trois vagues passait pour guérir le mal de dents (2). Vers le milieu du XIX^e siècle, les Bretons du Morbihan qui récitaient la prière à saint Laurent contre les brûlures, devaient se tourner vers la mer en soufflant trois fois en croix sur le point douloureux (3).

Le lac Monar en Écosse est fréquenté en mai et en août par une multitude de gens qui, à minuit, se plongent trois fois dans ses eaux, en boivent une petite quantité et jettent une pièce de monnaie comme offrande à la déesse qui y préside. Ils doivent avoir soin d'être, avant le soleil levé, hors de la vue du lac, ou leur pratique sera vaine (4). Les eaux du lac Saint-Andéol (Lozère) guérissent de tous les maux, le deuxième dimanche de juillet, ceux qui s'y baignent après en avoir fait le tour le chapelet à la main. Les dartreux y jettent leurs pantalons et leurs chemises. Quelquefois les malades, ayant déposé leurs vêtements sur le rivage, s'avancent aussi loin que

(1) SÉBILLOT, 2, I, p. 96. cf. sur les médications avec l'eau de mer, les p. 94-104.

(2) BLACK, 1, p. 152.

(3) SÉBILLOT, 1, II, p. 171.

(4) HENDERSON, p. 164-165.

les pieds trouvent fond, et lancent des monnaies au large ; d'autres y jettent des gâteaux, du fromage, du pain et des objets de toute sorte (1).

Suivant des croyances constatées en plusieurs pays, les fontaines sont encore la résidence d'êtres surnaturels. C'est au génie même de la source que s'adressent quelquefois les malades qui lui font des présents en lui récitant des prières ou des conjurations. Trois fontaines guérissantes du pays d'Aberdeen sont sous la garde d'un esprit qui demeure dans leur voisinage sous une large pierre ; aucune guérison ne se fait si elle n'a été précédée d'une offrande en or, déposée dessus (2). Dans la Nièvre, on se rend, pour se débarrasser de la fièvre, un peu avant l'aube, près de la source. on s'agenouille sur ses bords, et l'on dit : « Source, je t'apporte mon malheur, donne-moi ton bonheur. » Et on jette une pièce de monnaie par-dessus son épaule, comme offrande à la divinité ; mais il ne faut être vu par personne, sinon le charme est rompu, et elle rentre immédiatement dans sa retraite. A la fontaine de Tussy, près de Saint-Honoré-Bains, où l'invocation est sensiblement la même, et où il est nécessaire de n'être aperçu par âme qui vive, on devait, avant de lancer la pièce, faire plusieurs signes de croix avec elle au-dessus des eaux (3). En Portugal, le fiévreux, étant à jeun, porte trois bouchées de pain sur la margelle d'une fontaine en disant : « Manges-en, j'en ai déjà mangé (4) ».

(1) SÉBILLOT, I, II, p. 461.

(2) *Folk-Lore*, III (1892), p. 67-68.

(3) SÉBILLOT, I, II, p. 284.

(4) BRAGA, II, p. 237.

En Irlande il faut ramasser, avant le lever du soleil, neuf cailloux noirs et conduire le patient à la source sacrée, sans proférer pendant tout ce temps une seule parole. On y jette trois pierres au nom de Dieu, trois au nom du Christ, trois au nom de Marie ; l'opération doit être répétée trois matins (1). Le lancement des cailloux est aussi usité à une autre fontaine irlandaise, à Ballintubber, réputée efficace pour la guérison de toutes sortes de maux le jour des fêtes Notre-Dame. Le pèlerin s'agenouille devant, les pieds nus, récite des prières, et prend parmi les pierres déposées à cet effet près de la source neuf cailloux ; il en fait ensuite le tour, et chaque fois qu'il est revenu à son point de départ, il en jette un, s'agenouille de nouveau, récite des prières et continue sa promenade jusqu'à ce qu'il ait épuisé sa provision (2).

L'usage de lancer des épingles dans les fontaines guérissantes, très répandu en France, est aussi usité dans le pays de Galles, notamment à la fontaine de Pen-Rhys où le malade en jette une après s'y être lavé (3).

Cette pratique ne constitue pas toujours une offrande à la divinité bienfaisante ; l'épingle ou d'autres objets pointus ont préalablement touché le mal, et il passe à celui qui les ramasse (4). Les épingles qu'on lance dans la plupart des fontaines du pays de Galles sont destinées à débarrasser les mains du patient de ses verrues ; celle

(1) WILDE, p. 199.

(2) MOONEY, p.153.

(3) SÉBILLOT, 1, II, 292-293. RHYS, I, p. 356.

(4) SÉBILLOT, 1, II, p. 293.

de Gwinwy était autrefois bien fournie d'épingles crochues que personne ne devait toucher sous peine d'attraper les verrues que l'on supposait y être attachées. Parfois le nombre des épingles est égal à celui des verrues du pèlerin. Celui qui se rendait à une fontaine de la paroisse de Bryncross ne parlait à personne à l'aller comme au retour, et ne se retournait pas ; il lavait ses verrues avec un chiffon ou un clou graissé, qu'il cachait soigneusement sous une pierre de la margelle (1).

Les branches des arbres placés dans le voisinage des fontaines miraculeuses reçoivent des offrandes qui consistent quelquefois en médailles ou en rubans, plus ordinairement en des vêtements ou du linge ayant appartenu au pèlerin et ayant touché son mal (2). Dans le pays de Galles les rhumatisants ne manquent pas, après s'être lavés, de suspendre un chiffon à l'arbre qui ombrage la fontaine, et qui est souvent une épine (3). Il y a une cinquantaine d'années ceux qui, au mois de juin, et avant le lever du soleil, s'étaient baignés dans une fontaine du comté de Sutherland en Ecosse, réputée pour la guérison de la migraine, ou avaient bu de ses eaux, attachaient un ruban à l'un des arbres du voisinage (4). Le fiévreux qui se rendait à la fontaine de Saint-Pierre-ès Liens à Dosches (Aube) nouait un brin d'osier aux poteaux qui supportent le toit de la source ou aux

(1) RHYS, I, p. 361, 362.

(2) SÉBILLOT, I, II, p. 301 ; III, p. 412-413.

(3) RHYS, I, p. 355-356.

(4) *Folk-Lore Journal*, VI (1888), p. 244.

saules voisins, pour lier sa fièvre et s'en débarrasser (1).

Plusieurs sources n'ont de vertu guérissante qu'à un moment déterminé de l'année, qui coïncide le plus habituellement avec le solstice d'été et en particulier avec la Saint-Jean (2). En Sicile, c'est ce jour-là que, pour se préserver de la teigne, on s'immerge la tête trois fois de suite dans deux fontaines de Chiaramonte, en répétant à chaque ablution une oraison au Précurseur (3).

En France, le bain ou la lotion sont très souvent pratiqués avant le lever du soleil (4), et plusieurs exemples montrent qu'il en est de même à l'étranger ; il y a une cinquantaine d'années, ceux qui se baignaient, au mois de juin, dans une fontaine du nord de l'Écosse avaient soin de le faire avant l'aurore (5), et c'est aussi la condition requise pour que l'eau d'une fontaine sulfureuse, près de la rivière Tamega en Portugal, garantisse de toutes les maladies futures les pèlerins qui la boivent (6). Plusieurs des observances qui accompagnent la visite aux eaux sacrées de l'Irlande sont faites en suivant le cours du soleil. Les centaines de personnes qui, le jour de l'Ascension, se rendent pour la guérison des yeux ou des maladies du cœur à une fontaine voisine de Dundalk en font neuf fois le tour à genoux, toujours dans la direction de l'ouest, boivent une coupe de ses

(1) SÉBILLOT, 1, II, p. 301.

(2) SÉBILLOT, 1, II, p. 282-284, 274.

(3) PITRÈ, 2, p. 240-241.

(4) SÉBILLOT, 1, II, p. 284.

(5) *Folk-Lore Journal*, VI (1888), p. 244.

(6) LEITE, 1, p. 15.

eaux et sont non seulement guéris, mais aussi purs que les anges du ciel (1). La pratique sanitaire au pèlerinage du Lough Dearg consiste dans une immersion dans l'eau, dans une douche, ou dans une friction avec l'eau ; parfois on se contente de la boire : l'opération est d'ordinaire répétée trois fois, souvent pendant sept ou neuf jours consécutifs ; la pratique religieuse consiste dans la répétition d'un certain nombre de prières pendant que le malade marche autour de la source, ou est porté, toujours en suivant le cours du soleil ; le circuit est fréquemment accompli sur les genoux (2).

L'eau qui séjourne dans les trous naturels des rochers ou dans les cuvettes des grosses pierres ou des mégalithes, et qui passe assez souvent pour inépuisable, a des vertus thérapeutiques analogues à celles des fontaines. En plusieurs parties de l'Ecosse, on la considère comme un excellent spécifique contre les verrues (3). Dans le Galloway (Irlande) on les y baigne en récitant une conjuration, qui s'adresse à l'eau elle-même, et qui doit, sous peine de non réussite, déclarer qu'on l'a trouvée sans la chercher (4). En France ces eaux sont réputées pour la guérison de la fièvre, et même en Bourbonnais, elles prévenaient les maléfices des sorciers. Celui qui les boit dépose une offrande sur la pierre, ou jette dans le bassin, sans être vu, une épingle ou une pierre. La lotion faite pour les maladies cutanées est aussi accompagnée d'un dépôt de monnaie, et celle

(1) WILDE, p. 203.

(2) MOONEY, p. 152.

(3) *Folk-Lore*, I (1890), p. 223.

(4) MOONEY, p. 159.

pour les maux d'yeux du jet d'une épingle, piquée dans un morceau de vêtement du malade (1).

41. — La friction sur les mégalithes est pratiquée dans le Finistère et dans la Loire-Inférieure par les rhumatisants. Le privilège de guérir figure parmi ceux attribués aux pierres percées d'une ouverture naturelle ou artificielle. Il suffisait, pour faire disparaître la colique, de passer par le trou d'une pierre fichée que l'on voyait à Courgenay dans la partie française du canton de Berne (2). En Cornouaille le rachitique ou le rhumatisant était passé neuf fois, au rebours du soleil, à travers le trou de Mên-an-tol, à Lanyon, si c'était un homme, et traîné neuf fois s'il s'agissait d'une femme (3).

Les paysans de Gouesnou (Finistère) qui ont un membre affligé ou blessé vont le plonger dans l'ouverture d'un gros bloc, autrefois dans un champ, et maintenant dans une chapelle près du bourg (4).

En Cornouaille et en Devonshire, celui qui rampait sous des pierres tombées les unes sur les autres en ne laissant qu'un faible intervalle était guéri du rhumatisme ; le charme, pour être complet, devait être répété neuf fois (5). En France cette pratique se fait sous des monuments dont quelques-uns semblent des mégalithes christianisés : pour que les pèlerins qui passent sous la grosse pierre d'Ymare (Seine-Inférieure) soient guéris du rhumatisme et même de la rage, il faut que leurs

(1) SÉBILLOT, 1, I, p. 408-409.

(2) SÉBILLOT, 1, IV, p. 59.

(3) HUNT, p. 415.

(4) SÉBILLOT, 1, IV, p. 59-60.

(5) HUNT, p. 176.

genoux ne portent pas sur la terre, et que leur dos ne touche pas le bloc (1) ; cette dernière condition était obligatoire pour le rhumatisant qui traversait la pierre de Morva en Cornouaille (2). A Ardmore on se guérit de tous ses maux en passant, le jour de la fête patronale, sous la pierre de saint Declan, qui lui servit de bateau pour venir en Irlande, et que supportent des rochers qui laissent un faible espace entre elle et le sol (3). Ce rite est aussi pratiqué, sans circonstances accessoires notables, sous les tombeaux de plusieurs églises (4).

La guérison est aussi obtenue par l'intermédiaire de blocs présentant une certaine dépression, ordinairement longitudinale, qui portent actuellement le nom d'un saint et se lient à sa légende. Quelquefois il suffit de s'y asseoir pour être soulagé ou guéri ; parfois comme sur le lit de Saint-Secondel (Loire-Inférieure) et sur la pierre de Saint-Samson (Ille-et-Vilaine) le patient doit s'étendre (5) : en Irlande, les paysans se couchent sur le lit de pierre de Saint-Molush, comté de Fermanagh, en faisant des prières (6). A Sciaccia, en Sicile, on se débarrasse de la pustule maligne en s'asseyant sur un des sièges de saint Cologero, placés dans une caverne du mont Cronio : il y en a vingt-deux, et chacun est efficace pour une maladie spéciale (7).

(1) SÉBILLOT, 1, IV, p. 61.

(2) HUNT, p. 177.

(3) *Folk-Lore Journal*, VI (1888) p. 72.

(4) SÉBILLOT, 1, IV, p. 157-158.

(5) SÉBILLOT, 1, I, p. 405-406.

(6) *Folk-Lore Journal*, V (1887), p. 333.

(7) PITRÉ, 2, p. 264.

Les gens et les bêtes étaient guéris par l'eau avec laquelle on avait lavé une pierre appelée Chariot de saint Conval, sur laquelle ce bienheureux était venu d'Irlande sur les bords de la Clyde (1). En Cornouaille et en Irlande, les haches de pierre qui, en France, sont aussi réputées pour leurs vertus guérisantes, débarrassent de plusieurs maladies ceux qui boivent l'eau dans laquelle elles ont été trempées (2).

42.—Le feu intervient aussi dans la guérison de quelques maladies : une vieille femme de la Cornouaille charmait les verrues en faisant passer au-dessus, en croix, tout en murmurant certaines paroles, deux tisons pris dans sa cheminée (3). En Portugal on se débarrasse de l'orgelet en allumant un feu dans une cuisine pourvue de deux portes : on entre par l'une d'elles, on saute trois fois par dessus le feu, en récitant une formule, et l'on sort en courant par l'autre porte (4). Dans le Minho, où l'érysipèle est causé par un diable logé dans le corps du malade, on fait un brasier avec des choses de rebut, et l'on saute trois fois par dessus, en disant : « Mauvais esprit, je te conjure ! » (5)

43. — Les plus intéressantes des pratiques dont les animaux sont l'objet, en tant que guérisseurs, s'appliquent aux maladies des enfants (cf p. 74) ; en ce qui concerne celle des adultes, elles rentrent presque toujours dans la catégorie des menues superstitions. La

(1) BLACK, 2, p. 104.

(2) HUNT, p. 427. MOONEY, p. 143. SÉBILLOT, I, IV, p. 71.

(3) HUNT, p. 112.

(4) LEITE, 2, II, p. 28.

(5) COELHO, p. 573.

croissance aux vertus spéciales de la taupe, qui en est souvent victime, est très répandue (1) ; en Portugal, elle intervient dans une sorte d'opération magique destinée à débarrasser les femmes de certains furoncles attribués au venin de cet animal, et désignés le nom de *toupeiras*. La malade doit tuer une taupe, et n'en parler à personne pendant un an ; alors, elle bénit le mal neuf jours de suite, en spécifiant dans une formule consacrée, qu'elle a gardé le secret. Celui qui souffre des oreillons se met sur le cou, en récitant une conjuration, un joug à bœuf encore chaud (2). Les reptiles entrent aussi dans la thérapeutique populaire, surtout le crapaud et la grenouille auxquels on transmet le cancer ou la fièvre (3). En Irlande celui qui a léché trois fois le ventre d'un lézard, de la tête à la queue, guérit les brûlures en appliquant la langue trois ou neuf fois sur la partie malade (4). En France et en Wallonie, le dépôt d'œufs fait dans les fourmilières par les fiévreux ou les rhumatisants pour y laisser leur mal, est accompagné de conjurations, et les pêcheurs du nord de la France adressent aux vives qui les ont piqués avec leur arête venimeuse, une oraison traditionnelle : « Petite bête sans figure, ôtez-moi cette piqûre, etc. », qui doit être répétée trois fois (5).

44. — La transmission des maladies aux arbres est l'objet de nombreuses pratiques (cf. p. 76-79). Les adultes

(1) SÉBILLOT, 1, III, p. 129-131, 48-49.

(2) LEITE, 1, p. 185, 177.

(3) SÉBILLOT, 1, III, p. 287-288.

(4) MOONEY, p. 161.

(5) SÉBILLOT, 1, III, p. 330, 351.

qui emploient la ligature pensent que l'arbre doit désormais éprouver tous les inconvénients qu'ils auraient eus eux-mêmes s'ils n'avaient pas eu recours à ce procédé, et cette idée est parfois clairement exprimée dans la formule prononcée par le malade. A Modène, celui qui souffre de la fièvre tierce se lie, à jeun, avec un fil en disant : « Arbre, je t'embrasse, fièvre, je t'abandonne, la fièvre t'a embrassé, et je te la laisse » (1). Vers 1830, le paysan de la Brie allait, sans être vu de personne, attacher son bras à un arbre avec un fil de soie, récitait trois *Pater*, et trois *Ave* et répétait trois fois : « Fièvre, fièvre, reste là, jusqu'à ce qu'on te cherchera. » Si l'acte avait été fait en secret, le malade guérissait, mais l'arbre se flétrissait et séchait sur pied (2).

La plantation du clou ou de l'épingle est fréquemment employée en France et en Wallonie, surtout pour la guérison du mal de dents ; avant d'être jeté dans le creux d'un arbre, ou d'être piqué dans son écorce, l'objet pointu a été en contact avec le malade (3) ; en Sussex, on plante dans un frêne les épingles qui ont préalablement piqué les verrues ; le mal disparaît à mesure que la végétation les recouvre (4). En Sicile, on guérit les scrofules en mordant, la nuit de l'Ascension ou de la Saint-Jean, l'écorce d'un pêcher, qui prend la mauvaise humeur de la gorge ; s'il se dessèche et se flétrit, c'est signe qu'il l'a absorbée et que le malade guérira (5).

(1) RICCARDI, p. 59.

(2) SÉBILLOT, 1. III, p. 412.

(3) SÉBILLOT, 1. III, p. 413-414.

(4) LATHAM, p. 41.

(5) PITRÈ, 2. p. 260.

Au XVII^e siècle, les fiévreux mordaient à jeun l'écorce d'un arbre auquel ils avaient attaché un lien. Ce procédé ne semble plus usité en France ; mais on inocule pour ainsi dire le mal aux arbres en y creusant un trou dans lequel on place les rognures d'ongles de celui qui est atteint de la fièvre, et qui guérit parce qu'elle est enfermée avec elles dans le trou soigneusement bouché. En Ille-et-Vilaine on prescrivait au patient de monter dans un tremble, d'entailler l'écorce avec un couteau, et de sucer la sève en disant : « Tremble, tremble plus fort que je ne tremble ! » (1)

En Portugal, le fébricitant met au pied d'un arbre situé dans un lieu désert un peu de paille, un vieux chiffon, une goutte de vin dans un tesson, et des miettes de pain, puis il dit trois fois : « Fièvre, fixe-toi à l'ombre de cet arbre, au pied duquel j'ai mis de la paille pour que tu te reposes, du pain pour que tu le manges, du vin pour que tu le boives, et du linge pour que tu t'essuies. » Il faut qu'il coure à sa maison sans parler à personne ; si quelqu'un s'empare de ces objets il prend aussi la fièvre (2). Dans l'Albret, on va porter du pain et du sel à une aubépine que l'on doit ainsi saluer : « Adieu, buisson blanc, je te porte du pain et du sel et la fièvre pour demain. » Le pain est piqué à une branche fourchue, le sel répandu sur l'arbre ; l'opérateur doit s'en aller par un chemin différent de celui par lequel il est venu, et ne pas rentrer dans la maison par la même porte (3). En Allemagne, on se débarrasse de la fièvre

(1) SÉBILLOT, 1, III, p. 412, 414, 415.

(2) LEITE, 1, p. 119-120.

(3) SÉBILLOT, 1, III, p. 415.

intermittente, de la goutte ou des verrues en les transmettant à un pin, à un sureau, ou à un frêne, et en prononçant certaines formules, telles que la suivante : « Frêne, frêne, veuillez m'acheter cette verrue » (1). En Écosse vers 1820, celui qui souffrait de la jaunisse allait trouver, de grand matin, une vieille femme qui se dirigeait avec une certaine solennité vers un arbre, et elle se livrait à de nombreuses incantations; le patient marchait en avant et en arrière autour de l'arbre dont on jetait quelques branches dans la rivière pour y noyer la maladie (2).

45. — Plusieurs pratiques médicales parallèles à celles que l'on observe près des pierres ou des arbres s'accomplissent autour des églises ou dans leur intérieur; il est au reste vraisemblable que plusieurs de celles qui s'y font actuellement y ont été transportées soit après la destruction de mégalithes vénérés dans le voisinage, soit après que des temples eurent été érigés sur leur emplacement. Dans les Abruzzes les rhumatisants se frottent sur la muraille de l'église dédiée à Saint-Pierre, le jour de sa fête (3). Vers 1860, on allait pour la guérison des ophtalmies mettre le doigt dans un trou percé dans le vantail gauche de la porte de Notre-Dame-du-Blanc (Indre). Les fiévreux grattent avec un couteau le mur de la chapelle Sainte-Barbe à Marolles-les-Buis (Eure-et-Loir) et en avalent la poussière dans un verre d'eau (4).

(1) TYLOR, II, p. 195.

(2) BRAND, III, p. 299.

(3) FINAMORE, p. 171.

(4) SÉBILLOT, I, IV, p. 139, 151.

Le rite antique de l'objet pointu enfoncé par celui qui désire se débarrasser d'une maladie en la transmettant à une chose, est parfois pratiqué sur les parties extérieures des églises. Les femmes atteintes de névralgies faciales ou de maux de tête vont ficher une de leurs épingles à cheveux dans le plâtre de la muraille d'une chapelle voisine de Nivelles (Brabant wallon) de construction récente et dédiée à N. D. de Lourdes ; à Fontaine-les-Guyon (Eure-et-Loir), c'est dans les portes de la chapelle Saint-Antoine que les pèlerins enfoncent des épingles pour fixer le mal. En Bretagne où les furoncles sont appelés clous, il est d'un fréquent usage d'offrir au saint réputé pour les guérir, des clous qui ne doivent être ni pesés ni comptés ; les patients les déposent au pieds de sa statue, dans un trou du mur, ou même sur l'autel, comme à la chapelle de Saint-Laurent en Sion (Loire-Inférieure) ; lorsqu'elle était fermée, ils jetaient leur offrande par les fentes de la porte ou par les fenêtres (1).

Des fragments de parties d'églises constituent des amulettes : dans le Devonshire on portait pour la guérison des maladies de poitrine un cœur fait d'un morceau de plomb enlevé à la fenêtre de l'église (2) ; en Sicile, on se met sur le dos pour être préservé de la rage, un copeau détaché de la porte du sanctuaire de Saint-Vito lo Capo. La déambulation numérique est aussi pratiquée par les malades : pour guérir la chorée appelée danse de Saint-Vito, et qui est attribuée aux esprits, on faisait le patient faire trois fois le tour de l'église de Saint-Léo-

(1) SÉBILLOT, 1, IV, p. 138, 139.

(2) BLACK, 2, p. 90.

nard (1). Le triple tour est observé à l'église de Saint-Georges près de Spa, par ceux qui souffrent des maux d'oreilles, et avant de mettre ses membres dans les trous guérissants voisins de la chapelle de Saint-Stapin (Tarn) il fallait en faire neuf fois le tour. A Saint-Gilles Pligeaux (Côtes-du-Nord), les malades font pendant la messe le tour de l'église, les hommes portant un coq, les femmes une poule, qui sont ensuite déposés comme offrande (2). On promenait à minuit les épileptiques autour de l'église de Godolfin, et on les amenait ensuite devant l'autel (3).

L'observance qui consiste à entrer dans l'église par une porte et à en sortir par une autre (cf. p. 113) semble motivée, dans le sanctuaire sicilien de Saint-Vito, par une sorte d'animisme attribué au mal ; si après l'offrande et la bénédiction d'usage, le pèlerin atteint de la rage sort par la porte par laquelle il est entré, le mal qu'il a laissé dans la chapelle le reprendra (4).

La corde de la cloche, dont le contact est utile en matière d'amour ou de fécondité (cf. p. 6, 102), préserve, dans les Abruzzes, de tout mal de dents ceux qui la mordent pour la tirer (5).

Plusieurs opérations prophylactiques ou guérissantes doivent être faites quand les cloches sonnent : en Lusace, celui qui a des verrues s'en débarrasse en les frottant au moment où il les entend, avec un objet

(1) PITRÈ, 2, p. 304, 432.

(2) SÉBILLOT, 1, IV, p. 136, 137.

(3) *Folk-Lore Record*, V (1882), p. 177.

(4) PITRÈ, 2, p. 303.

(5) FINAMORE, p. 150.

ramassé par hasard à terre. pourvu qu'il dise : « Verrue, va dans l'église et n'en reviens pas » (1). C'est le samedi saint que les cloches ont surtout de l'efficacité : dans les Abruzzes on se préserve du mal de ventre en se roulant, pendant tout le temps qu'elles sonnent le *Gloria*, sur la terre. ou sur le pavé d'une ancienne église désaffectée dans laquelle sont enterrés des morts. Dans le val d'Aoste celui qui se lave les yeux dans une fontaine, à Modène celui qui se les lotionne sans les essuyer n'en souffrira pas de toute l'année (2).

Plusieurs actes de thérapeutique superstitieuse s'accomplissent à l'intérieur des églises. En Portugal pour se délivrer du mal donné, il faut, après s'être agenouillé, ramasser le premier objet que l'on rencontre derrière soi et le mettre dans le bénitier ; la personne qui a fait le maléfice ne peut sortir avant qu'on ait tiré ce qui se trouve dans le bénitier (3). En Devonshire pour se guérir des convulsions, on faisait à minuit, trois fois le tour de la table de communion ; en Sicile, on se débarrasse de la transpiration des mains en les posant sur le grand autel (4).

À Trapani on guérit l'arthritique en lui entourant la taille d'une corde avec laquelle on a mesuré dans toute sa longueur la statue de saint Liborio (5). Le jour du pardon les personnes attaquées de douleurs faisaient toucher leur mal par un petit saint Nicolas

(1) *Mélusine*, III (1886), col. 43.

(2) FINAMORE, p. 123. SÉBILLOT, I, IV, p. 147. RICCARDI, p. 61.

(3) PEDROSO, I, n° 129.

(4) BLACK, 2, p. 89. PITRÉ, 2, p. 218.

(5) PITRÉ, 2, p. 269.

de bois attaché à une corde à l'entrée de l'église de Tredarzec (Côtes-du-Nord) ; à Auneau (Eure-et-Loir) les pèlerins passent la main sur la statuette de saint Maur en ayant soin de palper la partie de son corps qui correspond au siège de leur mal (1).

Une étrange pratique relevée dans les Abruzzes est fondée sur la croyance à la possibilité pour un vivant de transmettre son mal à un mort ; celui qui souffre de l'ictère entre en cachette dans l'église où est exposé un cadavre, ouvre la bière et urine dessus, et si le cadavre n'est pas visible, il fait cette opération sur le couvercle de sa tombe (2).

La poussière des églises possède des vertus thérapeutiques ; on met au cou des fiévreux un sachet contenant celle qui a été grattée avec les ongles au dessous du tombeau de saint Gonery à Plougrescant (Côtes-du-Nord). Le malade atteint de fièvre, de migraine ou d'épilepsie balayait ou faisait balayer la chapelle de l'ancien château d'Elven (Morbihan) en arrosant le sol avec de l'eau bénite ; cet acte commençait avec la messe qui y était célébrée ; à la fin le balayeur jetait au vent une poignée de poussière, et le malade devait être guéri dans huit jours. A Blain (Loire-Inférieure), les fiévreux se contentaient de nettoyer avec un balai de genêt la chapelle de Saint-Roch (3).

Le bénitier joue un rôle considérable dans la guérison des infirmités. En Sicile, on fait cesser la transpiration des mains si, en entrant pour la première fois dans une

(1) SÉBILLOT, 1, IV, p. 170.

(2) NINO, p. 160.

(3) SÉBILLOT, 1, IV, p. 150, 151.

église, on embrasse le support du bénitier, ou qu'on y plonge la main, ou encore en se plaçant sous le piédestal de celui d'une église neuve (1) ; en Portugal et en Poitou il suffit de s'y laver les mains. Au pays de Liège, on se débarrasse des verrues en plongeant la main dans le bénitier, et en partant sans se retourner après avoir dit : « Tiens, voilà pour celui qui viendra après moi. » En Anjou, les maladies de la peau disparaissent lorsqu'on les lave avec de l'eau prise dans le bénitier de trois églises où le patient ne soit jamais entré, et il doit rester dehors pendant que la personne qui l'accompagne va puiser l'eau nécessaire à la lotion. En Haute-Bretagne, il suffit pour guérir un panaris de le tremper dans le bénitier de l'église paroissiale, et de faire avec le doigt malade sept signes de croix sur la terre du cimetière. En Saintonge, on se délivrait de la fièvre en prenant une bonne lampée dans le bénitier la veille de Pâques ou de la Pentecôte (2). A Madrid pour guérir un malade que l'on suppose avoir été l'objet d'une malédiction, on va puiser une tasse d'eau bénite dans trois églises différentes, la première consacrée à un saint, la seconde à une sainte, et la troisième à un saint, et on la fait boire au patient. On en imbibe ensuite un des mouchoirs qu'il porte habituellement ; on le met dans un coin, et à mesure qu'il pourrit l'état du malade s'améliore. (3) Dans le nord de l'Italie, on croit se mettre à l'abri de tous les maux en buvant le samedi saint l'eau qui vient d'être bénie, ou en se lavant la figure avec elle ;

(1) PITRÉ, 2, p. 218.⁷

(2) *Revista Lusitana*, VIII (1905), p. 276. SÉBILLOT, 1, IV, p. 148.

(3) OLAVARRIA, 1, p. 86-87.

dans les Abruzzes, chaque membre de la famille en boit alors un peu comme préservatif de la fièvre et du mal de ventre(1). En Sicile où l'épilepsie provient des esprits qui se sont introduits dans le corps du malade, on lui asperge le dos, et surtout le visage, avec de l'eau bénite prise dans sept églises paroissiales, dédiées à des saintes(2). Dans les Abruzzes on guérit le muguet en trempant dans l'eau bénite un fil de laine écarlate, dont on se frotte le dedans de la bouche(3).

(1) GIOVANNI, p. 80. FINAMORE, p. 123.

(2) PITRÈ, 2, p. 434.

(3) NINO, p. 125.

CHAPITRE VII

La mort.

46. Opérations magiques pour faire mourir. — 47. Conjurations synalagmatiques. — 48. Messes sacrilèges et envoûtements. — 49. Consultations pour savoir qui doit mourir. — 50. Pour savoir si le malade mourra. — 51. L'agonie. — 52. Après la mort. — 53. La veillée et l'ensevelissement. — 54. L'enterrement. — 55. Précautions pour empêcher le mort de revenir à la maison. — 56. Consultations sur sa destinée. — 57. Le voyage des morts. — 58. Visites périodiques des défunts à la maison. — 59. Pénitences posthumes.

La mort n'est pas toujours pour le peuple la conséquence naturelle de la maladie, des accidents ou de la vieillesse ; il croit qu'on peut la provoquer par des conjurations ou des opérations magiques dont la recette est connue ; tantôt elles sont exécutées par celui qui veut se débarrasser, sans avoir de démêlés avec la justice, d'un parent ou d'un ennemi, tantôt il a recours à des intermédiaires qui appartiennent au monde de la sorcellerie.

Les pratiques encore en usage sont nombreuses, et nous n'en connaissons vraisemblablement qu'une faible partie ; car elles sont presque toujours clandestines, et le secret n'est pas seulement une mesure de prudence, mais souvent la condition essentielle pour la réussite.

46. — En Haute-Ecosse on emploie, pour faire mourir celui que l'on juge vivre trop longtemps, une formule magique dont le sens est assez obscur ; il suffit de lui

crier trois fois par le trou de la serrure : « Voulez-vous venir ou voulez-vous vous en aller ? ou voulez-vous manger la chair des grues ? » (1)

Ordinairement des objets matériels servent à rendre efficaces des opérations d'autant plus redoutables que la victime, bien qu'elle soit en contact avec eux, est loin de soupçonner leur malfaisance. Plusieurs sont en relation analogique avec le séjour des trépassés : en Portugal on peut amener la mort d'une personne en lui faisant manger, sans qu'elle le sache, de la terre de cimetière (2). Elle figure, associée à d'autres ingrédients, dans un maléfice du Finistère : l'opérateur porte au cou, pendant neuf jours consécutifs, un sachet qui lui a été remis par un sorcier, et qui contient un peu de terre du cimetière, de la cire vierge, une araignée et des rognures d'ongles ; il le place dans un endroit où l'on présume que passera celui dont la mort est désirée ; si celui-ci le ramasse croyant avoir trouvé une bourse, et s'il l'ouvre, il mourra dans les douze mois. En d'autres endroits de Bretagne, on met aussi, aux mêmes intentions coupables, sous un lit de la maison, une écuelle contenant du sable de cimetière, trois coques d'œufs frais pondus par trois poules différentes, deux épingles en croix et des fragments de reliques (3). Les sorciers des Hautes-Vosges font sécher sur pied l'homme le plus vigoureux en déposant, avec des mots magiques, trois clous de cercueil dans la fontaine où il puise son eau (4).

(1) CAMPBELL, I, p. 240.

(2) PEDROSO, I, n° 233.

(3) LE BRAZ, I, p. 155-157, 159.

(4) SÉBILLOT, I, II . 294.

Dans la Vienne une fleur de nielle offerte par une vieille femme peut faire mourir une jeune fille si la tige est coupée ou cassée par le milieu ; en Haute-Bretagne on accrochait jadis une fleur de digitale à chacun des dards d'une croix d'épines ; celui auquel on parvenait à la faire baiser ne tardait pas à succomber (1).

En Allemagne les sorcières découpaient un morceau de gazon de la longueur d'un pied sur le sol où leur ennemi venait de marcher, et elles le suspendaient dans la cheminée ; il dépérissait et mourait quand il était sec (2).

Certaines veuves de l'île de Sein se chargent de vouer à la mort, dans un délai déterminé, l'homme qui leur a été désigné, à moins qu'il n'ait auparavant réparé le dommage qu'il a fait. La vieille doit se rendre trois fois au sabbat de mer, accroupie sur ses talons dans son panier à goémon qui lui sert de bateau, et chaque fois elle remet au démon du vent et de la mer un objet ayant appartenu à celui qu'il s'agit de faire disparaître (3).

47. — Une conjuration à mort, qui semble particulière aux pays celtiques, constitue une sorte de jugement de Dieu, et elle atteint le conjuré ou le conjureur, suivant que l'un ou l'autre est coupable. En Irlande, elle se faisait naguère sous une forme presque purement païenne : la personne qui avait été calomniée ou lésée retournait, en disant quelque prière, une grosse pierre ronde placée près de la fontaine de Thubker Enue ; la conséquence de cet acte était la mort de l'auteur du

(1) SÉBILLOT, 1, III, p. 481.

(2) GRIMM, IV, p. 1798, n° 524.

(3) LE BRAZ, I, p. 175-177.

tort, quel qu'il fût (1). En Bretagne c'est à un saint que l'on s'adresse. Lorsque la chapelle de Saint-Yves-de-Vérité, près de Tréguier, était encore debout, les Bas-Bretons qui voulaient vouer quelqu'un à saint Yves glissaient un liard dans le sabot de la personne dont ils souhaitaient la mort. Ils faisaient à jeun, le lundi, trois pèlerinages à la chapelle, et secouaient la statue du saint en disant : « Tu es le petit saint de la Vérité, je te voue un tel. Si le droit est pour lui, condamne-moi. Mais si le droit est pour moi, fais qu'il meure dans le délai rigoureusement prescrit. » Il fallait déposer comme offrande aux pieds du saint une pièce de dix-huit deniers marquée d'une croix, réciter à rebours les prières habituelles et faire trois fois le tour de l'oratoire, sans tourner la tête (2). Dans le centre de la Bretagne française, lorsqu'il y a contestation entre deux individus pour une chose grave, l'un d'eux jette un sou par terre devant son adversaire pour l'ajourner devant saint Yves-de-Vérité ; celui qui a menti ou qui a tort meurt dans l'année (3). Cette adjuration est aussi, en cette même région, suivie d'un pèlerinage : la personne qui ne peut obtenir la réparation d'un préjudice prévient son adversaire en jetant à ses pieds une pièce de monnaie, qui doit être ramassée par celui-ci ; elle se rend ensuite à pied à la chapelle de Saint-Yves ; elle s'y prosterne sitôt arrivée, jette trois fois par terre une pièce à l'effigie de la croix, en récitant des oraisons spéciales, puis elle fait au saint une offrande proportionnée au temps qui

(1) MOONEY, p. 154.

(2) LE BRAZ, I, p. 162-163.

(3) SÉBILLOT, 3, p. 190.

doit s'écouler entre l'adjuration et la mort de son ennemi. A partir de ce moment, celui qui a des torts, fût-ce celui qui a adjuré, se tourmente, perd le sommeil et l'appétit, et finit par s'en aller de langueur (1). Dans la Cornouaille, où peut-être autrefois on s'est adressé à un saint, on récitait le psaume 109, dont on appliquait les malédictions à la personne qui était coupable (2).

48. — Les messes qui, dans l'intention de ceux qui les payaient, étaient destinées à provoquer la mort d'une personne déterminée, ont été célébrées en plusieurs pays. Vers 1830 lorsqu'un débiteur était de mauvaise foi et, qu'il avait nié par serment une dette ou un dépôt, des Bretons des Côtes-du-Nord disaient qu'ils iraient porter vingt sols à un prêtre, pour une messe à saint Yves-de-Vérité, persuadés qu'ils étaient qu'à la suite le coupable devait mourir dans l'année (3). Dans plusieurs parties de ce département des paysans en font encore dire pour obtenir la mort d'un parent ou d'un ennemi, mais ils se gardent de révéler au célébrant leurs coupables pensées (4).

Ces cérémonies sacrilèges semblent avoir été relativement communes dans le sud-ouest de la France. D'après une superstition répandue anciennement en Béarn et en Gascogne, pour se venger d'un ennemi, il suffisait de faire prononcer contre lui *l'escouminje*, l'ex-

(1) *Revue des Trad. pop.* III (1888), p. 140.

(2) BOTTRELL, II, p. 229.

(3) HABASQUE I, p. 88. n. Il se trouve, ajoute-t-il, à ce qu'on dit des prêtres pour célébrer cette messe ; quant à moi, j'ai peine à le croire.

(4) *Revue des Trad. pop.* XXII (1907), p. 245. On a tout récemment prêché contre ces messes.

communication, dont l'effet devait être le dépérissement de la personne anathématisée ; le prêtre, portant l'étole et la chape noire, récitait douze séries d'imprécations, à la lumière de douze cierges de cire noire, qu'on éteignait l'un après l'autre. En Gascogne, la messe de saint Sécaire avait pour but de faire « sécher » peu à peu celui à l'intention duquel elle était dite ; les curés qui la savaient étaient rares, et il n'y avait à se charger de la célébrer que les mauvais prêtres. Elle ne peut être dite que dans une église où l'on ne peut s'assembler parce qu'elle est moitié démolie, ou parce qu'elle a été profanée : l'officiant amène sa maîtresse pour lui servir de clerc ; au premier coup de onze heures, la messe commence par la fin et continue tout à rebours, pour finir juste à minuit. L'hostie est noire et a trois pointes, le prêtre ne consacre pas de vin, il boit de l'eau d'une fontaine où on a jeté le corps d'un enfant mort sans baptême, le signe de la croix se fait toujours par terre avec le pied gauche. Cette messe se disait, paraît-il, dans la Gironde et coûtait de 25 à 50 francs ; en Saintonge, on payait aussi fort cher les messes à l'envers. Dans le Bigorre, la messe de *male-mort* qui est surtout célébrée contre les usuriers, provoque une agonie longue et douloureuse : après une messe de *seno Sécairo*, le jeune homme qui n'épouse pas la jeune fille qu'il a séduite, ou la jeune fille volage mourra de consommation (1).

A Marseille, on jette, après une prière de malédiction, une fève de marais bien sèche dans la lampe du sanctuaire ; dès qu'elle commence à se gonfler, celui qui a été ana-

(1) SÉBILLOT 1, IV, p. 238-239.

thématisé tombe malade, et le jour où elle se fend il meurt (1).

D'autres procédés qui se rapprochent plus encore de l'envoûtement, sont toujours en usage. Dans le Bocage normand, on remplit avec des gouttes de rosée, recueillies à l'aurore sur une épine noire, un morceau de la coque d'un œuf de coq, et on l'expose aux rayons du soleil; lorsque l'astre du jour a bu la rosée, celui à l'intention duquel a été confectionné ce maléfice est frappé d'un mal inconnu, et, malgré tous les remèdes, il dépérit lentement. On croit en d'autres régions de Normandie qu'on peut, en remplissant de rosée une coquille non entièrement brisée dont une personne a mangé l'intérieur, et en la posant sur une épine blanche, la faire mourir à bref délai; en Vendée, le jeteur de sort y introduit un liquide mortel; en Wallonie, les sorcières y déposaient une mèche de cheveux de la victime (2). Dans le pays de Modène, on attache un crapaud à une ronce avec des cheveux de celui qu'on veut maléficer; quand la bête est morte, la personne devient malade et succombe; si le crapaud réchappe, c'est signe que le patient, avisé de la sorcellerie, a fait la conjuration contraire (3). En Portugal, on crible d'épingles la tête d'un crapaud, et celui qui est visé par cette opération ressent avant de mourir toutes les douleurs que souffre la bête (4); dans les Asturies on enfonce, en récitant une conjuration, beaucoup d'épingles dans le cœur enlevé

(1) REGIS, p. 280.

(2) SÉBILLOT, 1, III, p. 231-232.

(3) RICCARDI, p. 55.

(4) PEDROSO, 1, n° 433.

à une poule noire vivante (1). Les sorciers du Loiret lardent avec une aiguille un cœur de bœuf, en prononçant le nom de celui qui doit mourir (2). Dans les Ardennes on cache un cheveu de son ennemi dans un foie de bœuf que l'on suspend à la cheminée ; quand il est pourri, l'homme meurt (3). En Sicile, celui qui veut se venger d'un homme ou d'une femme tire de sa poche, au moment précis de l'élévation à la messe de minuit, une orange qui a été au préalable charmée par la sorcière, l'entame, en coupe un petit morceau, et y enfonce des épingles en disant à chaque fois qu'il en fiche une : « Autant d'épingles j'enfonce dans cette orange, autant de douleurs aiguës puissent accabler N..., autant de maux puissent s'abattre sur N. » L'orange est ensuite jetée dans un puits, dans une citerne ou dans un égout. Cette opération amenait la mort, de même que celle qui consistait à ficher des clous dans un citron, et à le lancer à la mer ; si l'on ne retrouvait pas le fruit intact, la conjuration ne pouvait être détruite, et celui qui en était l'objet expirait dans d'atroces douleurs (4).

Dans la Gironde, pour faire mourir son ennemi à petit feu, on met, à une heure de l'après-midi, deux feuilles de laurier en croix, maintenues au moyen d'une épingle ; tous les jours à la même heure, on pique cette croix de deux épingles l'une en long, l'autre en large, en disant : « Je te pique au cœur pour le mal que tu me fais. » Lorsque la croix est garnie d'épingles, on va la jeter dans

(1) ARIVAU, p. 255.

(2) ROLLAND, V, p. 98.

(3) MEYRAC, p. 177.

(4) PIRÈ, 1, IV, p. 129-130.

un cours d'eau, et la personne contre laquelle est fait le maléfice ressent au cœur des douleurs infinies et meurt. A Marseille, on garnit une pomme d'épingles, comme une pelote; autant de piqûres faites au fruit, autant de blessures faites au cœur de l'ennemi. A Liège, c'est dans un oignon placé dans la cheminée que l'on enfonce treize épingles, et on allume une chandelle dans laquelle on en a fiché pareil nombre; l'amant volage dépérit à mesure que l'oignon se dessèche ou que la chandelle brûle (1). A Paris on allume soit à la maison, soit à l'église, un cierge dans lequel on a introduit trois aiguilles ou trois épingles; si toutes les trois tombent pendant l'opération, la personne visée meurt au bout de trois semaines, de trois mois ou de trois ans. Dans la Gironde on peut faire sécher son ennemi en allumant un cierge dans la première église venue, et en disant, tant qu'il brûlera, le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, et d'autres prières à rebours (2). A Liège, la jeune fille délaissée grave son nom et celui de son amant sur une noix de muscade autour de laquelle elle enroule des cheveux du volage, et elle l'enterre sous les racines d'un sapin; plus la sève fait pousser la noix, plus le trompeur devient amoureux de la fille, mais si celle-ci ne veut plus l'aimer à son tour, il ne tarde pas à mourir (3).

On retrouve encore en plusieurs points de l'Europe le procédé magique usité chez un grand nombre de peuples et à des époques différentes et qui consiste à détériorer ou à détruire une image qui représente celui auquel on veut nuire ou qu'on veut tuer, et qui doit souffrir, quand

(1) SÉBILLOT, 1, III, p. 392-393; IV, p. 155.

(2) SÉBILLOT, 1, IV, p. 155.

(3) HOCK, p. 214.

elle souffre, et mourir quand elle périt (1). A Paris, il s'est modernisé : des femmes, surtout de celles du monde galant, remettent une photographie de celui qu'elles désirent vouer aux souffrances ou à la mort, à quelque cartomancienne ; celle-ci prononce de terribles malédictions, puis elle-même, ou sa cliente, enfonce des épingles dans les diverses parties du corps, suivant la gravité du mal qu'elle veut causer à l'original.

L'envoûtement sous des formes plus classiques est pratiqué dans les pays celtiques des îles britanniques, et les opérations sont assez variées. Dans le nord de l'Écosse, on fait une petite figure de cire de forme humaine, et on la place devant le feu de façon à ce qu'elle fonde rapidement ; celui qu'elle représente dépérit et meurt. L'image est plus souvent modelée avec de l'argile, criblée d'épingles, et mise sur le foyer parmi les cendres chaudes : à mesure qu'elle durcit et éclate en morceaux la maladie ronge la vie de la victime (2). Dans le Devonshire, elle est baptisée au nom de la personne qu'elle est censée représenter, lardée d'épingles et brûlée (3). Dans l'île d'Islay, où parfois on brûle aussi la poupée sur une porte enlevée de ses gonds, ce qui cause au patient des tortures affreuses, on prononce en piquant les épingles une longue incantation qui commence ainsi : « Comme vous vous décomposez, puisse-t-il se décomposer ; comme ceci vous blesse, puisse ceci le blesser » (4). Dans les Highlands l'opérateur après

(1) FRAZER, I, p. 513.

(2) GREGOR, I, p. 34.

(3) HENDERSON, p. 228. n.

(4) FRAZER, I, p. 13.

avoir murmuré une malédiction appropriée sur la figurine d'argile, la place dans un ruisseau qui coule vers l'est, avec l'idée que le corps de la victime dépérit dans la proportion exacte de ce que l'eau emporte de son argile ; si l'on désire une mort soudaine, le *corp creadh* est placé dans un courant rapide ; si on désire une maladie lente et douloureuse, on le dépose dans des eaux comparativement tranquilles, après avoir enfoncé des épingles et des clous rouillés dans la poitrine et les parties vitales de l'image. Si elle est découverte dans l'eau avant que la victime ait succombé, celle-ci recouvre la santé, et tant que la figurine est intacte, elle est à l'abri de tout maléfice (1).

Les sorcières opéraient parfois dans une chapelle : un homme y ayant vu trois vieilles occupées à piquer des épingles dans une figurine d'argile, reconnut qu'elle lui ressemblait et que c'était lui qui était l'objet du maléfice ; il n'en restait qu'une à enfoncer dans le cœur pour causer sa mort, lorsqu'il entra, arracha toutes celles déjà piquées, et le mal qu'il ressentait se dissipait à mesure qu'il les ôtait (2).

C'est aussi dans une chapelle que se prépare « l'enterrement de la gerbe » qui était naguère pratiqué dans le comté d'Argyll. L'opérateur disait certaines prières en tournant le dos à l'autel, puis il donnait à une gerbe de blé la forme d'un corps humain, enfonçait des épingles dans les nœuds de la paille, qu'il tordait parfois en forme de cœur. Il enterrait la gerbe au nom du diable, près de la maison de son ennemi, qui devait dépérir à mesure

(1) *Folk-Lore Journal*, II (1884), p. 220.

(2) CAMPBELL, 2, p. 47.

qu'elle se dissolvait, et mourir quand elle serait décomposée. S'il voulait lui causer la mort à bref délai, il l'enterrait dans un endroit humide, et dans un terrain sec s'il voulait le faire languir (1). Dans les Highlands c'était un morceau de bois criblé d'épingles que l'on enterrait ; si on pouvait le découvrir et enlever les épingles, le maléfice devenait impuissant (2).

49. — De nombreuses ordalies ont pour but de connaître celui qui doit mourir dans un certain délai. Naguère, à Saint-Jean-Trolimon (Finistère), il était d'usage, au commencement de l'année, de beurrer autant de tartines qu'il y avait de personnes dans la maison. Le chef de la famille les lançait en l'air une à une, en prononçant le nom de tout le monde, y compris le sien ; Chacun se baissait pour ramasser sa tartine ; celui qui trouvait la sienne renversée sur le côté beurré était sûr de mourir dans l'année (3). A l'île de Man, c'est la maîtresse de maison qui, le 12 novembre, remplit de sel un dé dont elle verse le contenu sur une assiette, de façon à former un petit tas ; elle en fait un pour chacun des membres de la famille et pour les hôtes, s'y il en a. Le lendemain elle considère attentivement les tas sur l'assiette qui n'a pas été remuée ; celui dont le tas est écroulé doit mourir avant l'année révolue (4).

Ces deux consultations sont faites, au nom d'une collectivité, par une personne qui semble, probablement en vertu de croyances anciennes, avoir seule qualité

(1) *Folk-Lore*, VI (1895), p. 302.

(2) CAMPBELL, 2, p. 49.

(3) LE BRAZ, I, p. 70.

(4) RHYS, I, p. 318.

pour y présider. Bien que les écrivains qui ont parlé des deux rites qui suivent aient omis de noter cette circonstance, il est probable que la partie essentielle en était aussi accomplie par le chef de la maison. Au commencement du XVII^e siècle, on faisait dans certaines paroisses de Basse-Bretagne, le premier jour de l'an, à quelques fontaines, des offrandes d'autant de pièces de pain qu'il avait de personnes dans les familles, jugeant de ceux qui devaient mourir dans cette année-là, par la manière dont ils voyaient flotter les morceaux de pain jetés en leur nom. Vers 1850, on se souvenait encore à Locronan des détails de cette pratique : on posait sur l'eau des fontaines un morceau de pain beurré pour chaque membre de la famille ; si le côté beurré se tournait en dessous, c'était le trépas pour celui auquel le morceau avait été attribué (1). Dans le pays de Modène, l'interrogation se fait au moyen de l'eau mise dans une écuelle neuve la veille de l'Épiphanie, sur le toit de la maison par une personne qui a jeûné : elle se glace pendant la nuit, et le matin on regarde les cristallisations ; si l'on y voit une croix, une barre, c'est un indice de mort pour quelqu'un de la famille (2). A Naples, on tire aussi des présages, à d'autres époques de l'année, de la forme que prennent des morceaux d'étain en fusion, que l'on jette dans l'eau froide (3). Dans la Cornouaille, on pose le soir sur la pierre du foyer un vase rempli d'eau de source, où l'on met autant de feuilles de lierre qu'il y a de personnes

(1) SÉBILLOT, 1, II, p. 244-245.

(2) RICCARDI, p. 34.

(3) AMALFI, p. 23.

dont on veut connaître la destinée, celles qui le lendemain sont devenues noires annoncent une mort prochaine, avant la douzième nuit au plus tard; la mort sera violente si elles sont tachées de rouge (1). Dans le Dorset celui qui, le premier, regarde le matin de Pâques dans la fontaine de Saint-Augustin y voit l'image de ceux qui mourront dans l'année (2).

Le foyer sert à des ordales collectives : dans le pays de Modène la ménagère observe la crémaillère le matin de Noël ; si elle a le bec tourné vers la chambre, le chef de la maison mourra dans l'année, s'il est tourné de côté ce sera quelqu'un de la famille, s'il est tourné vers le mur de la cheminée, il n'y aura aucun décès (3). En Angleterre, on répandait des cendres sur le foyer la veille de la Saint-Marc, et l'on y voyait le lendemain l'empreinte du pied de la personne qui devait mourir dans les douze mois (4) ; à l'île de Man, les femmes les piétinent avant de se mettre au lit, et si le matin des pas sont dirigés vers la porte, c'est un présage de mort pour quelqu'un de la maison (5). La cendre que laisse la paille du lit du défunt, brûlée sur la route, est aussi consultée ; dans le Northumberland si on y voit une empreinte de pied qui corresponde à celle d'un membre de la famille, c'est lui qui mourra le premier (6); dans les Vosges, si la pointe du pas est tournée vers une habi-

(1) BOTTRELL, II, p. 284.

(2) *Folk-Lore*, X (1899), p. 489.

(3) RICCARDI, p. 33.

(4) BRAND, I, p. 193.

(5) RHYS, I, p. 318.

(6) BALFOUR, p. 55-56.

tation, le présage est mauvais pour l'un de ceux qui y demeurent ; la flamme indique aussi par sa direction l'endroit où la mort viendra frapper (1).

En quelques paroisses de Basse-Bretagne, lorsque le feu de la Saint-Jean a fini de flamber, les assistants en font trois fois le tour en silence, puis chacun ramasse à terre un caillou et le jette dans le feu ; les morts viennent s'asseoir dessus pour se chauffer, et le lendemain les vivants regardent les pierres ; celui dont le caillou a été retourné mourra dans l'année (2).

Les consultations sont aussi faites par l'intéressé lui-même : dans plusieurs parties du Finistère, on retrouve encore le parallèle de l'épreuve faite anciennement au moyen du pain : le jour du pardon, on pose sur l'eau des fontaines une croix faite de deux ramilles de saule ; si elle flotte, la mort de celui qui interroge le sort ne tardera guère. A d'autres sources de la même région, le présage est tout contraire, et l'on est d'autant plus menacé que la croix s'enfonce plus rapidement (3).

On tirait le même augure de la palme disposée en croix que l'on jetait autrefois le jour des Rameaux, dans une fontaine de l'est de la Cornouaille (4). Dans le pays de Pont-l'Abbé, si l'épingle placée sur l'eau tombe sur la pointe, coule au fond et s'y plante, c'est un présage de mort (5).

Le cristal des fontaines constitue aussi une sorte de

(1) SAUVÉ, p. 301. RICHARD, p. 112.

(2) SÉBILLOT, I, II, p. 244.

(3) LE BRAZ, II, p. 112-113.

(4) *Folk-Lore Journal*, V (1887), p. 91.

(5) SÉBILLOT, I, II, p. 244.

miroir magique : celui qui veut savoir combien de temps il lui reste à vivre, va se pencher, la première nuit de mai, au coup de minuit, sur la Feunteun-an-Ankou (la fontaine de la mort) à Plouégat Guerrand ; s'il doit mourir sous peu, au lieu de son image vivante, c'est la tête qu'aura son squelette qui lui apparaîtra (1).

La veille de la Noël, beaucoup de paysans Modénois en se levant de table, regardent par dessus leur épaule, et s'ils voient l'ombre de leur corps projetée en partie seulement sur le mur, ils en tirent le présage de leur mort dans l'année : ils n'ont rien à craindre si elle est entière (2). En Allemagne, c'était celui dont l'ombre n'avait pas de tête qui devait mourir dans l'année (3).

Dans les Highlands, celui qui veut connaître sa destinée, ferme les yeux, va au bout de la maison, et c'est alors seulement qu'il les ouvre ; s'il voit un homme bêchant ou retournant la terre, sa tombe sera creusée avant l'année révolue ; s'il aperçoit un canard ou une poule la tête sous les ailes, il est également menacé, et plus il en verra dans cette attitude, plus prompte et plus certaine sera sa mort (4).

Une autre façon d'interroger l'avenir, usitée dans les parties reculées des Highlands, consiste à se rendre sans être vu, dans un champ dont les sillons sont tracés du sud au nord ; le consultant y entre par l'ouest, franchit lentement onze sillons et s'arrête au milieu du douzième ; s'il y entend des plaintes étouffées, ou

(1) SÉBILLOT, 1, II. p. 244.

(2) RICCARDI, p. 33.

(3) GRIMM, IV, p. 1779, n° 55.

(4) CAMPBELL, p. 1. p. 260.

de faibles gémissements, sa mort est prochaine (1).

Suivant une superstition, que l'on rencontre dans un des poèmes du Renart, le coucou est interrogé pour savoir combien l'on a d'années à vivre, et en nombre de pays on lui adresse des formules rimées; autant de fois il répète son cri, autant d'années on a à vivre (2).

On peut aussi connaître ceux qui doivent trépasser dans l'année en se rendant à l'église ou au cimetière lors de certaines fêtes; en Basse-Bretagne, les morts de l'ossuaire nomment, la nuit de la Toussaint, ceux qui doivent mourir pendant cette période, ou bien les âmes viennent auprès à minuit, crier leur nom; quelquefois, c'est le dernier décédé qui, pendant la messe de minuit de Noël, le révèle à celui qui a eu le courage de se blottir dans le charnier. A Aurillac, la nuit du deux novembre, les spectres de ceux de la ville qui trépasseront avant l'anniversaire, traversent un à un le porche de l'église de saint Géraud (3). En Allemagne et en Angleterre, c'est la nuit de la Saint-Marc que cette apparition se montre à ceux qui se sont rendus sous le porche de l'église (4). Vers 1830, dans le Suffolk celui qui veillait à la porte voyait marcher dans l'église, à minuit, ceux qui dans le cours de l'année devaient mourir ou éprouver une dangereuse maladie; ceux destinés à succomber y restaient, alors que ceux qui devaient recouvrer la santé en sortaient, après un séjour proportionné à la durée de leur maladie

(1) MILLER, p. 66.

(2) SÉBILLOT, I, III, p. 200. ARIVAU, p. 252.

(3) SÉBILLOT, I, IV p. 131-132.

(4) GRIMM, IV, p. 1026, n° 1108. BRAND, I, p. 332, III, p. 236.

BALFOUR, p. 55.

future (1). A Saint-Briavel, la nuit du premier de l'an, entre onze heures et minuit ou une heure, on voyait se promener dans le cimetière ceux qui devaient mourir dans l'année (2).

Des apparitions que celui qui les voit n'a pas provoquées présagent sa propre mort ou celle d'une personne de sa connaissance. En Basse et en Haute-Bretagne, on croit que le char de la Mort va à la porte de ceux qui sont pour mourir, et que le bruit de son essieu annonce un décès prochain dans le voisinage (3). En Irlande dans le comté de Lout on connaît un char de la mort (4), qui n'est pas dangereux comme celui qui, à Penzance dans la Cornouaille, traîné par des chevaux sans tête et conduit par un cocher acéphale, annonçait sa mort à bref délai à celui qui le rencontrait (5).

Quelquefois on voit à l'avance l'enterrement d'une personne vivante, mais qui ne doit pas tarder à mourir (6). On raconte en Écosse, qu'un homme ayant accompagné jusqu'au cimetière un convoi rencontré la nuit, demanda quel était celui dont on faisait les obsèques : « C'est toi », lui fut-il répondu (7).

En Écosse, il peut être donné de voir plusieurs jours avant son trépas, à la place qu'il occupera enveloppé dans son linceul, un homme qui doit mourir (8).

(1) GURDON, p. 32.

(2) *Folk-Lore*, XIII, (1902), p. 174.

(3) SÉBILLOT, 1, I, p. 152-158.

(4) *Folk-Lore*, X (1899), p. 119, 122.

(5) *Folk-Lore Journal*, V (1887), p. 107.

(6) SÉBILLOT, 1. I. p. 151-152.

(7) CAMPBELL, 2, p. 157.

(8) *Folk-Lore Journal*, VI (1888), p. 239-240.

Dans le nord de l'Irlande, le Fetch est un esprit qui prend l'aspect d'une personne particulière. Il n'apparaît pas à celui dont il a pris la ressemblance, mais à un de ses amis. S'il se montre le matin, c'est le présage d'une longue vie ; après le coucher du soleil, il annonce la mort prochaine ; à la nuit close la mort immédiate (1).

50. — Les consultations pour savoir si une personne malade gravement doit guérir ou succomber sont très nombreuses. L'épreuve par le flottement du linge ayant appartenu au patient consiste à l'étendre sur les eaux des fontaines réputées pour leurs vertus, et dont quelques-unes ont même cette spécialité ; s'il surnage, le malade est d'ordinaire certain de guérir ; s'il va au fond, sa mort est proche. Cette ordalie, assez courante en Wallonie, a été relevée en nombre de pays de France (2). Elle est aussi usitée dans le Yorkshire ; à la fontaine de saint Oswald où l'on procédait comme en France, on attachait en offrande à la sainte un morceau du vêtement aux buissons voisins, et en 1876, on s'adressait encore à plusieurs fontaines dites Ragwells, fontaines aux chiffons (3). Dans le pays de Galles, suivant le côté par lequel s'enfonçait le vêtement posé sur les eaux de la fontaine de Gwynned, on tirait des présages de vie ou de mort (4).

La fontaine de Saint-André dans l'île de Lewis était aussi consultée : on envoyait quelqu'un puiser de l'eau avec une coupe de bois destinée au patient ; si posée délicatement sur l'eau, elle tournait de gauche à droite

(1) CARLETON, I, p. 100, n.

(2) SÉBILLOT, II, p. 245-248.

(3) GUTCH, p. 26-27, 34.

(4) RHYS, I, p. 365.

ou du côté du soleil, ils en concluait qu'il recouvrerait la santé (1).

En Irlande, on jette par dessus l'épaule gauche neuf pierres lisses prises dans un torrent, et on les place ensuite dans un feu de tourbe où elles doivent rester toute la nuit ; si le lendemain quand on les choque, elles rendent un son clair comme un son de cloche, la maladie aura une issue fatale (2).

En Écosse, les amis d'un malade demandent à un homme doué de seconde vue de venir le matin, de fermer les yeux, et de ne les ouvrir que lorsqu'il sera parvenu au bout de la maison ; s'il voit des canards avec la tête sous leurs ailes, le malade mourra à bref délai (3). Quelquefois le patient lui-même est employé comme agent de consultation pour sa propre destinée ; on creuse deux trous, l'un pour la mort, l'autre pour la vie, et on l'étend entre les deux, sans qu'il sache la destination qui leur est assignée ; s'il tourne la tête vers le trou de vie, il est assuré de guérir, dans le cas contraire, il mourra (4).

On a aussi pratiqué la divination par les cierges allumés dans les églises ; en Basse-Bretagne, on en posait cinq pour la mort, et cinq pour la vie, des deux côtés de l'autel de saint Abibon ; si ceux de la vie s'éteignaient d'abord, le malade devait succomber (5). On avait donné les noms de saint Langui, saint Vivra, saint Mort

(1) BRAND, II, p. 383. *Folk-Lore*, XI (1900), p. 446 n.

(2) WILDE, p. 206.

(3) CAMPBELL, 2, p. 204-205.

(4) GREGOR, 1, p. 204-205.

(5) BOUCHER DE PERTHES, p. 227.

à trois statuettes de bois que l'on voyait dans les vieilles églises d'Épinal, et de Remiremont, devant lesquels on allumait un bout de cierge ; le sort de celui qui était l'objet de la consultation était indiqué par celui qui s'éteignait le premier. (1)

51. — Lorsque le malade est sur le point d'entrer en agonie, les esprits infernaux dont la puissance est grande pendant la nuit, s'efforcent de priver le moribond des secours du prêtre : en Basse-Bretagne, il faut, quand on va le chercher de dix à deux heures, être deux, ni plus ni moins, pour ne pas être exposé à leurs entreprises (2) ; en Toscane, le prêtre ne doit pas être seul lorsque le voyage a lieu de minuit à l'aube, parce qu'il pourrait rencontrer le diable qui, en lui faisant peur, l'empêcherait de secourir promptement l'âme qui a besoin de lui (3).

Dès que se manifestent les symptômes d'une agonie prochaine, on accomplit à la maison un certain nombre d'actes qui, bien que christianisés, conservent des traces de croyances anciennes. L'usage d'allumer des cierges est général dans les pays catholiques, et il en est que l'on garde spécialement pour cette circonstance. En Sicile, ils sont au nombre de neuf, qui ont été bénis à raison d'un chaque année dans une église, en l'honneur de saint Michel archange, après un jeûne en l'honneur des sept chœurs des anges (4). Dans les îles d'Irlande, on allume douze roseaux autour du lit de l'agonisant pour empêcher le diable de venir prendre son âme, car aucun être malfaisant ne peut

(1) RICARD, p. 258-258.

(2) LE BRAZ, II, p. 69.

(8) GUBERNATIS, 1, p. 18.

(4) PITRÈ, p. 207.

franchir un cercle de feu (1). En Anjou, la bougie que l'on tient devant les yeux du mourant a aussi pour but d'éloigner le diable (2). C'est pour faciliter la séparation de l'âme d'avec le corps qu'en Basse-Bretagne on trace un signe de croix au-dessus du visage du moribond avec une chandelle bénite (3).

En Berry, on s'abstient de moucher le cierge ou la chandelle que l'on a placé près du lit dès les premiers moments de l'agonie, afin que l'âme s'y brûle moins facilement (4); en Poitou, le cierge de la Chandeleur prolonge la vie du mourant d'autant d'heures que la mèche pousse de flammèches (5).

Dans le Tarn, et en Périgord, celui qui visitait un agonisant jetait, après une prière, une poignée de sel dans le feu, afin que le diable ne s'empare pas de l'âme à sa sortie du corps (6). Le vase d'eau propre que l'on place auprès du lit en nombre de pays de France et dans le Hainaut, est destiné à l'âme qui s'y purifie avant de paraître devant Dieu (7).

Plusieurs procédés qui n'ont rien de chrétien abrègent l'agonie. Dans le Modénois, où celle des sorcières est longue et douloureuse, on les délivre promptement en mettant sous leur tête un joug à bœufs (8). En Péri-

(1) WILDE, p. 118.

(2) *Revue des Trad. pop.* IV (1889), p. 509.

(3) LE BRAZ, I, p. 83.

(4) LAISNEL, II, p. 70.

(5) PINEAU, p. 491.

(6) NORE, p. 98, 144.

(7) DERGNY, p. 35, 36. NORE, p. 243. HAROU, p. 83.

(8) RICCARDI, p. 21.

gord, il adoucit les douleurs ; en Auvergne, on le place à la muraille au-dessus du mourant, lorsque celui-ci éprouve de grandes souffrances, parce qu'il a brûlé un vieux joug, et n'a pas été capable d'en fabriquer un autre pour le remplacer (1). En Sicile où celui qui a brûlé un joug de charrue a aussi une longue agonie, on la termine en mettant sur son oreiller une taie de lin non encore lavée (2).

En Sicile, pour hâter la mort, on place sous le lit, une lisse de tisserand, qui, suivant M. Pitrè, aurait une certaine relation avec les Parques antiques (3). En Écosse, on brisait une pierre au-dessus de la tête du patient, dans la croyance qu'au même instant son cœur se brisait (4).

Aux environs de Pontivy (Morbihan) il suffit pour faire mourir doucement et vite le malade dont le cas est désespéré de placer sur sa tête une sorte de boulet en granit que l'on conserve dans une chapelle de la commune de Guern (5). A Corseul dans les Côtes-du-Nord, on empruntait naguère, pour que l'agonisant puisse l'embrasser, une hache de pierre que le possesseur tenait de ses ancêtres (6).

Suivant une croyance assez générale en France, et qu'on retrouve à Guernesey et dans la Cornouaille, celui qui a des plumes de pigeon dans ses couettes ou

(1) NÔRE, p. 144 ; *Revue des Trad. pop.* XV. (1900) p. 44.

(2) GRISANTI, p. 146.

(3) PITRÈ, 1, IV, p. 463.

(4) GREGOR, 1, p. 206.

(5) *Revue des Trad. pop.* XII (1897), p. 100.

(6) SÉBILLOT, 1, IV, p. 75.

dans son oreiller a une longue agonie (1); en Sussex, lorsqu'elle se prolonge, on les ôte de dessous le patient, parce qu'on pense qu'il peut s'y trouver quelques-unes de ces plumes (2); pour la même raison on vide les oreillers en Franche-Comté (3); et en Écosse on enlève le moribond de son lit et on l'étend sur le plancher (4). Dans les Ardennes, retirer l'oreiller d'un moribond, c'est hâter sa mort (5). A Scaer (Finistère) on descend du lit l'agonisant et on lui fait poser les pieds nus sur le sol; dès qu'il l'a touché, les influences qui tenaient sa vie en suspens sont rompues (6).

L'eau de quelques fontaines facilite aussi le dénouement: en Limousin, on fait boire au patient un peu de l'eau de celle de Boussaguet; en Basse-Bretagne, ceux qui avaient été en pèlerinage à celle de Saint Langu, le patron de l'agonie, répandaient sur le malade, qui devait mourir aussitôt ou se rétablir, la fiole qu'ils y avaient puisée; la pèlerine par procuration lui versait sur les yeux quelques gouttes prises à la source sacrée de Rumengol, qui amenaient la mort immédiate (7).

L'usage d'ouvrir les portes et les fenêtres, et plus souvent les fenêtres seules, de la chambre de l'agonisant, pour favoriser la sortie de l'esprit, est très répandu (8).

(1) SÉBILLOT, 1, III, p. 224-225. HUNT, p. 379.

(2) LATHAM, p. 59.

(3) *Mélusine*, I (1878), col. 370.

(4) GREGOR, 1, p. 206.

(5) MEYRAC, p. 171.

(6) LE BRAZ, I, p. 84-85.

(7) SÉBILLOT, 1, II, p. 239-240.

(8) GRIMM, IV, p. 1785, n° 191, 1804, n° 664. THORPE, II, p. 116. *Folk-Lore*, XVIII (1907), p. 215-216. PEDROSO, 1 n° 124. RHYS, II, p. 601. GREGOR, 1, p. 206. AMALFI, p. 59.

On prétend dans quelques pays, comme dans la Cornouaille anglaise que si une serrure ou un verrou restent fermés, la mort est retardée (1).

Une coutume moins fréquente, qui existait en France au XVII^e siècle, et qui de nos jours y a été surtout constatée dans la région du sud-ouest, consiste à enlever dans la direction immédiate de la tête du moribond, et si possible juste au dessus, une tuile ou une ardoise; l'âme qui jusque là se séparait difficilement du corps peut dès lors sortir et prendre son vol vers le ciel (2). En Allemagne on retournait un bardeau de la toiture ou on en ôtait trois tuiles (3).

Des actes accomplis en dehors de la maison ont pour but de hâter le dénouement. On s'adresse à des sanctuaires réputés pour mettre un terme aux souffrances de ceux qui luttent depuis longtemps contre la mort, et on y observe parfois des rites particuliers : dans le Finistère, un pèlerin fait à trois reprises le tour de la chapelle de N.-D. de Rumengol, pieds nus, en marchant à l'encontre du soleil (4) : en Auvergne on fait dire à Saint-Languinon de Cibazert une messe dont l'argent a été fourni par les voisins (5); en Normandie, on invoque des saints dont le nom indique la spécialité, saint Fini aux environs de Jumièges, saint Va-et-vient dans le Bo-

(1) HUNT, p. 379.

(2) THIERS, I, p. 392. MÉTIVIER, p. 427. *Soc. arch. de Bordeaux* 1888, 1^{er} fasc. *Revue des Trad. pop.* VI (1891), p. 154.

(3) GRIMM, IV, p. 1794, n° 439, p. 1806, n° 721.

(4) SÉBILLOT, I, IV, p. 136.

(5) *Revue des Trad. pop.* XII (1897), p. 446.

cage (1); près de Lamballe (Côtes-du-Nord), on allume une bougie dans une petite chapelle dédiée à la Vierge ; au moment où elle s'éteint, le moribond doit s'éteindre aussi (2). Aux environs de Porto, trois personnes vont faire sonner neuf fois la cloche de l'église ; à Elvas, les coups sont au nombre de douze (3).

En Sicile, lorsque l'agonie est longue et cruelle, en punition du meurtre d'un chat, il faut pour la terminer crier sur sept litières le nom du patient, ou tout au moins porter ses habits à la porte et les battre avec violence. En ce même pays, un parent de l'agonisant invoque parfois les quatre vents cardinaux, et il ne tarde pas à mourir (4).

En Irlande, lorsqu'une mort est attendue, on a coutume d'avoir dans la maison une certaine quantité de pain frais, pour que les mauvais esprits s'occupent à le manger et laissent s'en aller en paix l'âme du mourant (5). Autrefois dans le Wurtemberg, on bouchait tout ce qui était creux, ou si c'étaient des ustensiles on les retournait pour que l'âme ne s'y arrête pas à sa sortie du corps (6).

52. — La période qui suit le trépas est accompagnée d'un grand nombre d'observances, dont plusieurs sont des survivances de rites de l'antiquité. C'est ainsi qu'on retrouve aux environs de Metz un parallèle de la *conclamatio* romaine : aussitôt que quelqu'un est mort, ses

(1) BOSQUET, p. 306.

(2) *Revue des Trad. pop.* XII (1897), p. 612.

(3) PEDROSO, 1, n° 113. *Revista Lusitana*, VIII (1905), p. 278.

(4) PITRÈ, 1, II, p. 206 ; III, p. 73.

(5) WILDE, p. 213.

(6) GRIMM, IV, p. 1804, n° 664.

parents l'appellent à plusieurs reprises à haute voix (1) ; en Sicile, l'âme ne peut sortir de la maison mortuaire si elle n'a été appelée de la route avec des gémissements et des cris (2). En Irlande au contraire, le chant funéraire ne doit s'élever qu'une heure après la mort. Dans les îles on défend de crier avant que trois heures ne se soient écoulées, pour ne pas éveiller les chiens, qui sont prêts à dévorer les trépassés avant qu'ils soient arrivés au trône de Dieu (3).

Les portes et les fenêtres, que dans plusieurs pays on ouvre au moment de l'agonie, ne sont ailleurs ouvertes qu'après la mort : à Menton, on agit ainsi pour faciliter le départ de l'âme, dans l'Ain pour l'empêcher de rôder dans la chambre funèbre (4) ; en Écosse, afin qu'elle puisse sortir assez promptement pour que le diable ne l'intercepte pas dans son vol aérien (5).

En Berry, on tient librement ouverts les rideaux de la couche funèbre afin que l'âme puisse prendre plus largement son essor (6) ; en ce pays et en Haute-Bretagne on enlève les écheveaux de fil entassés sur le ciel des lits, de crainte qu'elle ne s'y embarrasse (7).

Plusieurs précautions ont pour but d'empêcher le défunt de s'introduire dans les comestibles ; c'est pour cela qu'en Écosse, aussitôt après le décès, on met un

(1) *Revue des Trad. pop.* 1 (1896), p. 589.

(2) GUASTELLA, p. 205.

(3) WILDE, p. 211, 118.

(4) *Revue des Trad. pop.* IX (1894), p. 117 ; XVIII (1903) p. 498.

(5) GREGOR, 1, p. 206.

(6) LAISNEL, II, p. 70.

(7) SÉBILLOT, 3, p. 156.

moreau de fer dans la farine, le beurre, le fromage et le whisky (1). En Basse-Bretagne, on avait soin de tenir tous les vases remplis d'eau pour que l'âme ne cherche pas à se purifier dans le lait qu'elle pouvait corrompre, puis, quand on pensait qu'elle s'était purifiée, on jetait et on remplaçait toute l'eau de la maison (2).

L'usage de répandre l'eau des vases sitôt après la mort est plus général, et l'on en donne des raisons assez variées. En Lorraine on agissait ainsi pour ne pas voir dans le cristal transparent le combat du mort contre le diable et le succès de ce dernier (3); en Portugal, pour que l'âme ne vienne pas y faire ses ablutions (4). On croit en plusieurs pays que sitôt séparée du corps, elle se plonge dans les vases remplis d'eau pour s'y purifier, et l'on prétend même dans les Ardennes qu'on l'aperçoit sous la forme d'une petite flamme bleue; mais il peut résulter de ce bain des inconvénients pour elle-même et pour les vivants, et l'on s'empresse de la répandre pour les éviter (5). La superstition rapportée par Thiers au XVII^e siècle, d'après laquelle les gens pourraient boire les péchés du défunt en buvant l'eau dans laquelle son âme se serait lavée, existe encore en Berry et dans l'Yonne (6).

Sans croire à cette transmission, beaucoup pensent que l'âme s'est plongée dans l'eau pour se purifier avant

(1) GREGOR, I, p. 206.

(2) BOUET, III, p. 56.

(3) RICHARD, p. 111.

(4) PEDROSO, 3, p. 26.

(5) M. YRAC, p. 142.

(6) LAISNEL, II, p. 71. MOISET, p. 59.

de comparaître devant son juge, qu'elle s'y est lavée, parfois à trois reprises, comme en Basse-Normandie et en Lorraine, et que l'eau étant impure ne doit servir à aucun usage domestique (1). Les juifs bordelais jettent par la fenêtre toute celle qui se trouve dans la maison, la croyant empoisonnée, parce que l'ange de la mort y a lavé son épée après avoir tué le malade (2).

L'un des motifs assignés à cet acte suppose que l'âme est exposée à la destruction, ou tout au moins à de graves inconvénients. Au commencement du XVII^e siècle le célèbre missionnaire Michel le Nobletz constatait que plusieurs avaient grand soin de vider toute l'eau de la maison où quelqu'un était décédé, de peur que, suivant une croyance que l'on retrouve chez les nègres, l'âme du défunt ne s'y noyât (3). L'usage est encore observé pour cette raison en nombre de contrées. Suivant les paysans des Ardennes, elle pourrait s'y réfugier et y demeurer emprisonnée. C'est parce que l'âme en s'y lavant peut souiller les liquides qu'en Berry on verse le lait contenu dans les vases non couverts, qu'en Limousin on ne fait pas usage de l'eau et du lait, qui doivent être jetés à l'extérieur après l'enlèvement du cadavre (4), et qu'en Écosse on répand le lait sur le gazon (5).

Lorsque survient un décès, la vie habituelle de la

(1) BIDAULT, p. 86. LEITE, 1, p. 71. MONSEUR, p. 400. LECEUR, II, p. 287. RICHARD, p. 110.

(2) MENSIGNAC, 1, p. 59.

(3) *Revue Celtique*, II (1876), p. 485. TYLOR, II p. 31.

(4) MEYRAC, p. 172 ; LAISNEL, II, p. 71.

(5) GREGOR, 1, p. 206.

maison est pour ainsi dire suspendue; en beaucoup de pays de France, en Wallonie, en Écosse, on arrête aussitôt l'horloge (1). La coutume de voiler les glaces et parfois tous les objets recouverts d'une vitre, ou de les retourner est encore plus générale : si on l'oubliait, on y verrait dans la Gironde la mort, en Saintonge le diable (2). Ces explications ne sont peut-être que « pour expliquer » une coutume dont le sens primitif est oublié; suivant une autre idée, vraisemblablement plus ancienne, on aurait à craindre que l'âme vivante sortie du corps de celui qui s'y regarderait ne fût enlevée par l'esprit du défunt, qui pourrait rôder dans la maison jusqu'à l'enterrement (3).

Dans le Northumberland on éteint le feu; à Menton, on n'en fait pas, et l'on s'abstient de manger de la viande à la maison tant que le mort y reste, parce qu'il en souffrirait (4). En Portugal l'interdiction de frirer dans la poêle, parce qu'on pourrait frirer l'âme du défunt, est observée pendant un an si c'est un homme, alors qu'on peut frirer sans danger si c'est une femme qui est décédée (5).

On se garde bien dans la Gironde de balayer, de laver, ou d'arroser l'appartement dans lequel se trouve le défunt, de crainte de balayer ou de noyer son âme; en Basse-Bretagne on ne doit pas de plus épousseter les meubles, ni jeter dehors aucune poussière, de crainte

(1) MONSEUR, p. 40. GREGOR, 1, p. 207.

(2) MENSIGNAC, 1, p. 61. NOGUÉS, p. 36.

(3) FRAZER, I, p. 226.

(4) BALFOUR, p. 101. *Revue des Trad. pop.* IX (1894), p. 117.

(5) LEITE, 1, p. 241.

d'expulser l'âme du mort et d'attirer sur soi sa vengeance (1). Dans la Creuse, on amasse les balayures dans un coin pour les pousser dehors après l'inhumation (2). Dans le pays de Tréguier, où l'on nettoie la maison après que le défunt est expiré, elles doivent rester derrière la porte, pour être brûlées dans le foyer après l'enterrement ; rien de ce qui est au logis ne doit en sortir : ce serait obliger le mort à errer sans cesse pour essayer de retrouver les objets qui se sont imprégnés de son dernier souffle (3).

Suivant un usage très répandu, on prévient les abeilles du décès du maître de la maison, et on l'annonce aussi aux animaux et aux arbres ; en Allemagne, on secoue même chaque sac de blé pour lui faire connaître le décès du maître (4).

53. — La garde du cadavre n'est pas seulement motivée par l'affection ou la piété, elle a aussi pour but de le préserver, comme en Northumberland des mauvais esprits, ou comme dans la Gironde, d'empêcher le diable de l'emporter, en Normandie, de mettre à sa place dans le cercueil un chat noir ou tout autre animal (5).

En Irlande ceux qui se rendent à la veillée mortuaire doivent avoir du sel dans leur poche et en manger quelques grains pour se défendre contre les méchants esprits. En nombre de pays d'Angleterre et d'Écosse, une assiette de sel posée sur la poitrine du défunt le garantit de

(1) MENSIGNAC, 1, p. 59. LE BRAZ, I, p. 219.

(2) DERGNY, p. 368.

(3) *Revue des Trad. pop.* III (1888), p. 46.

(4) SÉBILLOT, 1, III, p. 103, 315. TYLOR, I, p. 329.

(5) BALFOUR, p. 100. MENSIGNAC, 1, p. 62.

leurs entreprises (1) ; en Basse-Ecosse avant d'y placer un plat de terre contenant trois poignées de sel, une vieille femme tournait trois fois autour du cadavre une chandelle allumée (2).

L'usage du sel est moins commun en France ; pourtant dans la Gironde, on place près du mort, pendant tout le temps qu'il reste à la maison, une assiette contenant du sel et de l'eau bénite, afin d'éviter que son esprit ne revienne (3).

On prête attention aux insectes ailés qui se montrent pendant la veillée. En Irlande, vers 1814, le papillon était regardé comme une âme d'ancêtre qui pénétrait dans la maison mortuaire, et s'il se montrait près du cadavre, c'était pour celui-ci le présage du bonheur éternel (4). En France et principalement en Bretagne, le papillon est plus ordinairement l'âme même du défunt : et dans le Finistère, certains prétendent qu'elle sort de ses lèvres entr'ouvertes sous la forme d'une mouche, et qu'elle se pose sur le bord du vase contenant du miel destiné aux gens de la veillée, pour faire provision de nourriture avant de se mettre en route (5).

Parmi les usages en relation avec le cadavre figure celui de le cacheter : aux environs de Givet, en cas de mort violente, on bouche avec de la cire le nombril et

(1) BILLSON, p. 104. CAMPBELL, 1, p. 241. BALFOUR, p. 102. GREGOR, 1, p. 207.

(2) HENDERSON, p. 53.

(3) MENSIGNAC, 1, p. 54.

(4) *Folk-Lore Journal*, II (1884) p. 213.

(5) SÉBILLOT, 1, III, p. 332-333.

l'orifice anal, pour empêcher les esprits de se perdre (1). Dans le Beaujolais, avant de procéder à la dernière toilette, les garde-malades font couler quelques gouttes de cire sur le nombril, pour montrer, disent-elles, que la source de la vie est tarie (2).

On croit en Portugal, qu'il est difficile d'habiller un mort si on ne l'appelle par son propre nom en lui disant de lever le bras, la jambe, etc., ce qu'il fait, assure-t-on, immédiatement (3).

Quelques pratiques de l'ensevelissement sont en conformité avec la croyance à des pèlerinages posthumes, et avec l'idée que pour les accomplir, le défunt a besoin d'une certaine liberté de mouvements. En Sicile, il ne pourrait faire le voyage des âmes à Saint-Jacques, et il resterait errant par le ciel, si on lui attachait les pieds ou les genoux (4) ; en Haute-Bretagne, on se garde ordinairement de faire un nœud au fil qui coud le linceul, parce que le mort au jour du jugement resterait embarrassé dans son suaire, et ne pourrait comparaître au tribunal de Dieu (5). En Écosse, tous les cordons doivent être coupés avec des ciseaux (6) ; aux Hébrides on enlève, au moment de la mise au cercueil les bandes qui retiennent pendant l'exposition les orteils, les mains et la figure du cadavre, pour qu'il ne soit pas embarrassé en se rendant au jugement de Dieu (7). En Irlande, le

(1) *Revue des Trad. pop.* III (1888) p. 175.

(2) SAVOYE, p. 192.

(3) PEDROSO, 3 p. 20. LEITE, 1 p. 240.

(4) GUASTELLA, p. 207. FITRÈ, 1, II, p. 244.

(5) SÉBILLOT, 3, p. 158.

(6) CAMPBELL, 1 p. 241.

(7) *Folk-Lore*, XIII (1902) p. 60.

défunt reviendrait pour dire qu'il a les pieds liés, si on n'avait soin d'enlever, avant de le mettre en terre, les épingles avec lesquelles on attache parfois les bas pour joindre les pieds du cadavre (1).

Un usage lorrain était inspiré par un motif tout différent ; on fixait une épingle au linceul, ou on y faisait un point de couture afin que le défunt ne pût quitter sa tombe pour faire des visites nocturnes (2).

Quelques pratiques ont un but mnémotechnique. En Portugal, on enfonce une épingle dans le vêtement du mort, pour qu'il se souvienne des vivants, lorsqu'il sera devant Dieu (3). En Toscane, on entoure la taille du défunt qui a moins de sept ans avec un cordon auquel les parents et les visiteurs font un nœud afin qu'il prie Dieu pour tous ceux qui auront observé cette coutume (4). Dans une commune de Sicile, chacun fait un nœud à une espèce de corde qui pend derrière la tête du cadavre d'un enfant, probablement pour une raison analogue (5).

Dans le Mentonnais, on conserve comme porte-bonheur le fil et l'aiguille qui ont servi à coudre le linceul d'un enfant de moins de sept ans (6) ; en Sicile on la garde comme amulette, même si le défunt était adulte, et le conscrit la porte pour avoir un bon numéro (7). En Portugal, pour qu'un homme ne poursuive pas une

(1) CURTIN, p. 157.

(2) RICHARD, p. 116.

(3) LEITE, 1, p. 243.

(4) GUBERNATIS, 1, p. 17.

(5) PITRÈ, 1, II, p. 241.

(6) *Revue des Trad. pop.* IX (1894) p. 117.

(7) PITRÈ, 1, II, p. 209.

femme pendant toute sa vie, on enterre une aiguille qui a servi à ensevelir un mort, puis on perce avec quelque vêtement de l'homme dont on veut se débarrasser, et qui ne tarde pas à oublier la femme (1).

La coutume de placer près du cadavre des objets de diverses natures, attestée par les mobiliers funéraires d'un si grand nombre d'époques, est loin d'être tombée en désuétude. En Cornouaille on a soin de mettre près de lui les dents qu'il a perdues afin qu'il n'ait pas de peine à les retrouver au jugement dernier (2). Le dépôt de comestibles ou d'ustensiles est plus ordinairement motivé par la croyance qu'ils peuvent être utiles, au moins pendant un certain temps, au défunt, ou par l'idée qu'il a dans l'autre vie des besoins analogues à ceux de celle-ci. En Auvergne et dans la Creuse on dépose son écuelle dans le cercueil avec un pain (3). Dans quelques communes des environs de Dinan, on y place un fragment de pain de relevailles pour qu'il s'en nourrisse pendant le voyage qu'il doit faire avant d'arriver au ciel. Il y a quelques années, à Dol de Bretagne, on déposa dans la bière d'un vieillard des gâteaux et un flacon de vin (4). L'usage de mettre une bouteille de vin dans le cercueil était autrefois commun à Bordeaux et on en a souvent trouvé en défonçant d'anciens cimetières de la Gironde. Un vieillard racontait que son père lui avait bien recommandé de ne pas oublier d'en placer une près de son cadavre; cette coutume a aussi

(1) PEDROSO, 1, n° 684.

(2) *Folk-Lore*, V (1894) p. 343.

(3) *Revue des Trad. pop.* XII (1897) p. 447.

(4) SÉBILLOT, 1, I, p. 419. *Revue des Trad. pop.* t. XXII (1907) p. 330.

existé dans le Puy-de-Dôme (1). On trouva deux bouteilles de bière dans une ancienne tombe à Bucklebury, où ce dépôt était assez courant autrefois (2). En Saintonge, on plaçait dans le cercueil le bâton ou la béquille du défunt (3); aux environs de Naples on y met son bâton, son chapeau, etc. (4). Dernièrement dans les Côtes-du-Nord, un paysan à l'aise demanda que l'on dépose à côté de lui dans son cercueil son grand parapluie de coton; il voulait l'avoir pour lui servir de voile, au moment où, suivant la croyance du pays, son cercueil voguerait sur une mer intérieure souterraine pour aller dans l'autre monde (5). En Alsace, lorsqu'une femme meurt en couches, on a l'habitude de l'ensevelir avec ses chaussures, parce que, pendant les six semaines qui suivent son décès, elle revient toutes les nuits allaiter son enfant (6). Dans l'Allemagne du nord, on plaçait près du défunt son peigne, son rasoir et son savon (7). En 1868, dans la Creuse on mit dans la bière d'un vieux soldat sa pipe et sa blague bien bourrée de tabac (8). L'antique usage de déposer des jouets près de l'enfant est encore observé dans l'Yonne, et dans la Bresse on y ajoute des bonbons; en Lorraine, on lui mettait dans la main une petite boule

(1) MENSIGNAC, I, p. 42-43. *Rev. des Trad. pop.* XII (1897) p. 447.

(2) *Folk-Lore*, X (1899) p. 253.

(3) NOGUÈS, p. 35.

(4) AMALFI, p. 66.

(5) *Revue des Trad. pop.* XV (1900) p. 323.

(6) *Revue des Trad. pop.* II, (1887) p. 287.

(7) THORPE, III, p. 161.

(8) *Revue des Trad. pop.* XIV (1899) p. 572.

et un liard, dans l'Ain encore en 1884, une boule de cire et un sou; en Lorraine, s'il était décédé pendant la quinzaine de Pâques, c'était un œuf teint, afin qu'il pût jouer avec ses camarades qui l'avaient précédé dans l'autre monde (1).

En Saintonge, on déposait autrefois dans le cercueil le cierge de la Chandeleur du défunt, pour qu'il pût s'en servir devant l'autel de Dieu; on y mettait aussi le vase et le rameau béni avec lequel il avait été aspergé par ceux qui venaient prier près de lui (2). En Berry, on place souvent entre les doigts du cadavre une branche de buis des Rameaux, et l'on est persuadé que cette branche fleurit tous les printemps dans la tombe, si la personne qu'elle renferme s'est trouvée digne d'entrer dans le ciel (3).

On enferme encore en plusieurs pays des amulettes dans le cercueil. En Irlande on y plaçait deux cailloux provenant du Lough Derg et considérés comme possédant une certaine vertu, en même temps qu'un morceau de cierge béni (4). En Sicile, on avait l'usage, aujourd'hui à peu près disparu, d'y mettre un morceau de drap écarlate, une amulette de corail rouge ou des feuilles d'oranger (5). En France on pose encore quelquefois près du défunt des haches en pierre polie, des cailloux ronds ou des colliers talismans (6).

(1) MOISET, p. 60. *Revue des Trad. pop.* XV (1900) p. 616. RICHARD, p. 114, 115.

(2) NOGUÈS, p. 54, 35.

(3) LAISNEL, II, p. 72.

(4) CARLETON, I, p. 224.

(5) PITRÈ, 1, II, p. 223.

(6) SÉBILLOT, 1, IV, p. 76.

La coutume d'enterrer avec le mort une pièce de monnaie a été souvent constatée en France, et aussi en plusieurs pays étrangers pendant le dernier siècle, et elle n'a pas complètement disparu. Naguère dans les pays de Tréguier une petite pièce était mise sous son oreiller ; en Franche-Comté elle était, vers 1820, fixée à une petite croix placée sous sa tête ; dans la Côte-d'Or, elle est posée dans la main du défunt afin qu'il puisse aller à l'offrande dans l'autre monde (1) ; en Berry, on la glissait dans sa bouche pour payer à saint Pierre sa place en Paradis, et on agissait de même dans le Lincolnshire, pour son voyage, disait-on (2). Aux environs de Braga (Portugal), on dépose dans la bière du défunt une petite monnaie de cuivre pour payer son passage dans l'autre monde ; ailleurs, on y met cinq ou six reis (3). En plusieurs parties du Portugal, le *dinhero de cruz* est expressément destiné à payer la barque, plus rarement le pont (4). Naguère encore, les paysans du Bugey (Ain) déposaient dans la bouche ou dans la main du mort une pièce de monnaie, ordinairement deux liards « per lo barquo » (5) ceux d'Allemagne la placent dans l'un ou l'autre de ces endroits et ceux d'Irlande agissaient autrefois de même (6).

Les habitants de l'un des nombreux cantons de la Gironde où l'on met encore une pièce dans la main du

(1) *Revue des Trad. pop.* III (1888) p. 47 ; X (1895) p. 108.

(2) LAISNEL, II, p. 72. *Folk-Lore*, IX (1898) p. 187.

(3) PEDROSO, 1, n^{os} 633, 703.

(4) LEITE, 1, p. 242-243.

(5) *Revue du siècle* (Lyon) février 1900.

(6) TYLOR, I, p. 37, 575.

défunt afin de payer le passage de la barque, sont persuadés que si on négligeait de le faire, il serait capable de revenir pour tourmenter les vivants (1).

54. — Un rite d'enterrement en relation avec le soleil est observé dans le nord de la Grande-Bretagne : dans les Highlands le cercueil n'est jamais porté à rebours de sa course (2) ; il en est de même dans les comtés voisins de l'Écosse, et l'on emploie quelquefois, pour ne pas violer cet usage antique, des procédés assez compliqués : un vicaire qui attendait à la porte du cimetière un convoi funèbre, fut très surpris de voir tout le groupe parvenu à quelques pieds de lui, tourner tout à coup, et faire le tour de la muraille du cimetière, en côtoyant les limites de l'ouest, de l'est et du nord, et en décrivant un circuit cinq ou six fois plus long qu'il n'était nécessaire ; le fossoyeur qu'il interrogea lui dit qu'on agissait ainsi pour ne pas tourner le cadavre au rebours du soleil (3). C'est peut-être pour cette raison qu'en quelques paroisses d'Irlande on fait parfois un très long détour pour que le cercueil traverse un ruisseau qui coule au sud du cimetière (4) ; il est possible aussi que l'on croie empêcher le défunt de revenir à son ancienne demeure, l'eau constituant un obstacle que les morts ne peuvent franchir.

D'autres pratiques en rapport avec les eaux ne sont pas expliquées par ceux qui les ont décrites : en Portugal lorsque sur le trajet de la maison à l'église il y a un cours

(1) MENSIGNAC, I, p. 49-50.

(2) *Folk-Lore*, III (1892) p. 281.

(3) HENDERSON, p. 61.

(4) *Folk-Lore*, VI (1895) p. 119.

d'eau à passer, les porteurs du cercueil doivent, pour pouvoir le franchir, traiter le défunt comme une monture et lui dire : Arré ! comme aux mulets, en l'appelant par son nom. (1) On prétend à Châteaulin que le pont croulerait si l'on faisait passer deux fois dessus le cercueil d'un mort, et quelquefois pour éviter cette ruine, on fait le service d'enterrement dans une chapelle votive et non dans l'église paroissiale. A Coray les prêtres s'interrompent de chanter jusqu'à ce qu'on ait traversé le pont (2).

On a parfois coutume dans l'ouest de l'Irlande de s'arrêter à moitié route du cimetière, pendant que les plus proches parents du mort élèvent un petit monument avec des pierres (3); dans le Galway où chaque famille a son cairn sur le chemin le chef y ajoute trois pierres au nom des trois personnes de la Trinité (4).

Un usage assez répandu en France consiste à placer de petites croix sur le piédestal des croix qui se trouvent sur le chemin du convoi funèbre ; dans le nord du Finistère on heurte la tête du cercueil à tous les calvaires devant lesquels il passe (5). En Irlande lorsque le cortège rencontre une vieille église il en fait trois fois le tour (6).

Quelques-uns des actes que l'on observe dans les églises sont peut-être fondés sur la croyance que l'âme du mort n'est pas encore tout à fait séparée du corps.

(1) PEDROSO, 3, p. 20.

(2) LE BRAZ, I, p. 253.

(3) WILDE, p. 83.

(4) *Folk-Lore*, IV (1893) p. 120.

(5) LE BRAZ, I, p. 254.

(6) *Folk-Lore*, IV (1893) p. 360.

A Saint-Mayeux (Côtes-du-Nord) à la limite du breton et du français, où l'on croit peut-être, comme dans la partie gallo de ce département, que l'âme ne quitte le corps qu'au moment où le prêtre chante : *In Paradiso*, on a soin, avant d'entrer le cercueil dans l'église, de le faire heurter d'abord le côté gauche de la porte ; cela s'appelle faire saluer l'église par le mort (1). Dans les Pyrénées, les porteurs relèvent quelquefois la bière toute droite au dernier évangile, afin que le défunt l'entende une dernière fois debout (2). Dans la région de Benodet, ils ont coutume de heurter le cercueil à la muraille au moment où ils le sortent ; selon d'autres, c'est pour dire adieu à l'église au nom du mort, suivant d'autres pour demander à saint Pierre de lui ouvrir toutes grandes les portes du paradis (3).

Les observances traditionnelles sont plus nombreuses au cimetière qu'à l'église. Dans l'ouest de l'Irlande, avant de déposer le cercueil dans la fosse, on lui fait faire trois fois le tour de deux bûches mises en croix (4). Dans les Landes il ne faut pas oublier de tourner le cadavre la face au levant ; toute autre position amènerait pendant toute l'année une véritable inondation de pluie (5).

La fosse reçoit aussi des objets analogues à ceux que l'on place dans le cercueil. On avait, il y a quelques années, dans certains villages de la Savoie, l'habitude

(1) *Revue des Trad. pop.* VIII (1893) p. 558. SÉBILLOT, 3, p. 162.

(2) DARSUZY, p. 112.

(3) LE BRAZ, I, p. 254.

(4) WILDE, p. 83.

(5) *Soc. arch. de Bordeaux*, 1888, 1^{er} fasc.

d'y mettre une écuelle contenant de l'huile, que depuis les curés sont parvenus à faire remplacer par de l'eau bénite (1). Vers 1820, en quelques communes du Jura, on jetait dans la fosse un des objets pour les quels le défunt avait une affection particulière ; c'était un verre, une écuelle quand il avait aimé la boisson, ou un instrument de son métier (2). En Limousin et dans le Morvan l'écuelle du mort est placée sur la tête du cercueil avant qu'il ne soit recouvert (3).

Quelques pratiques qui suivent le dépôt du cadavre dans la terre semblent motivées par une sorte de crainte du mort. A Beauquesne (Somme) les assistants faisaient trois fois à reculons le tour de la fosse, afin que le défunt ne pût revenir les tourmenter pendant la nuit (4). En Portugal, pour ne pas rêver à celui que l'on enterre, on jette sur sa tombe trois poignées de terre (5).

En Irlande où, comme en Basse-Bretagne, le mort quitte sa tombe pour garder le cimetière jusqu'à ce qu'il ait été remplacé par un nouveau défunt, lorsque deux convois se présentent ensemble au cimetière, chacun d'eux essaie de faire en sorte que son mort soit enterré le premier. Lorsque ceux qui ont assisté aux funérailles ont fumé le tabac déposé à leur intention près de la fosse, en même temps que des pipes neuves, ils laissent un peu de tabac et les pipes dont ils ne se sont pas servis, pour que le défunt, en veillant

(1) *Revue des Trad. pop.* III (1888) p. 421.

(2) *Antiquaires de France*, IV, p. 366. (1823).

(3) BIDAULT, p. 86. DERGNY, p. 267.

(4) NORE, p. 344.

(5) PEDROSO, 1, n° 589.

sur les autres tombes, puisse se distraire en fumant (1).

La croyance d'après laquelle les morts peuvent revenir dans leur ancienne demeure est encore très répandue, et nombre de pratiques, observées à des époques fixes de l'année, sont en rapport avec cette idée. Quelques-unes supposent qu'ils sont surtout tentés pendant la période qui suit immédiatement l'enterrement, de visiter leur maison. Dans le nord de l'Écosse on laisse sans les déranger les planches sur lesquelles a été déposé le cercueil et l'on place dessus un vase rempli d'eau pour le cas où le mort reviendrait et qu'il aurait soif (2). En Sicile, on met pendant trois jours du pain et de l'eau dans la maison mortuaire parce que l'on croit que le mort y revient pour prendre du pain et de l'eau (3), ou bien les parents laissent la porte ouverte, et y adossent une chaise sur laquelle est un pain frais et à côté un chandelier à trois branches, dont une seule est allumée la première nuit, deux la seconde et trois la troisième (4). La coutume est générale dans les îles d'Irlande de mettre en dehors du logis, pendant quelques nuits après le décès, un gâteau ou un plat de pommes de terre; s'ils ont disparu le matin, c'est que les esprits les ont pris, car aucun être humain n'oserait toucher à la nourriture destinée aux morts (5).

55. — Pour empêcher le défunt de rentrer dans la maison, on met, en quelques parties des Highlands, un vase

(1) LE BRAZ, I, p. 261. *Folk-Lore*, IV (1893), p. 363.

(2) CAMPBELL, I, p. 241.

(3) GUASTELLA, p. 205.

(4) PITRÈ, I, II, p. 230.

(5) WILDE, p. 118.

rempli d'eau ou de lait en dehors de la porte, et parfois une branche de sapin au dessus du linteau (1). En Haute-Écosse, la nuit des funérailles, on dispose du pain et de l'eau dans la chambre mortuaire, dans la croyance que son esprit revient pendant cette nuit pour la dernière fois, et certains croient que sans cela il ne reposerait pas en paix (2). A Manduria dans la terre d'Otrante, les gens du peuple brûlent les matelas et les couvertures du défunt, parce que si on ne le faisait pas, il continuerait à demeurer dans la maison et tarderait à se présenter devant Dieu (3). A Elvas en Portugal, on les donne aux pauvres pour qu'il ne revienne pas (4).

56. — Plusieurs consultations servent à connaître la destinée de celui que l'on vient d'enterrer ; en Portugal, si lorsqu'on brûle sa paille, la fumée monte droit, il va au ciel, si elle se penche à gauche, en enfer, si c'est à droite, en purgatoire (5). En Basse-Bretagne, on se rend au sortir du cimetière dans un lieu élevé et découvert, et l'on crie par trois fois le nom du mort, dans trois directions différentes ; si une seule fois l'écho prolonge le son, c'est que l'âme n'est point damnée (6). En Sicile, on doit regarder le ciel, à minuit précis, lors de la nouvelle lune qui suit le décès ; si le levant est couvert de nuées, ou s'il vente, ou si un chien aboie, le défunt est

(1) CAMPBELL, 1, p. 241.

(2) GREGOR, 2, p. 27.

(3) GIGLI, p. 39.

(4) *Revista Lusitana*, VIII, (1905) p. 278.

(5) LEITE, 1, p. 38.

(6) LE BRAZ, I, p. 320.

damné. Si le levant est dégagé de nuages s'il n'y a pas de vent et qu'on entende le huchement d'un hibou, il est en purgatoire ; l'âme est en paradis, si le ciel est clair et serein, et qu'il ne fasse aucun souffle de vent, et surtout lorsque tombe une étoile en traçant un sillon lumineux (1). On se rend aussi à pied à la chapelle de N.-D. des Peines à Poullaouen (Finistère), et après en avoir fait trois fois le tour, on s'en revient à la maison; si on est fatigué, le défunt est en purgatoire, si on ne ressent aucune lassitude, il est au ciel (2).

On s'est aussi adressé autrefois aux prêtres pour savoir si un défunt était sauvé ou damné ; au temps où il était d'habitude de faire pour chaque défunt une série de trente services, le trentième se disait à rebours dans la chapelle de Saint-Hervé au sommet du Mené Brez. Après la messe le prêtre commençait l'appel des diables sous le porche, il les faisait défiler un à un devant lui et les obligeait à montrer leurs griffes pour voir si l'âme du défunt à l'occasion duquel on célébrait la neuvaine n'était pas tombée en sa possession, puis il les renvoyait en donnant à chacun une graine de lin. En Normandie, le curé pouvait aussi évoquer les diables, aux mêmes intentions, à la condition de donner un pois à chacun de ceux qui se présentaient (3).

57. — La pièce de monnaie mise au mort et les objets déposés près de lui (p. 180) sont destinés à lui servir pendant le voyage qu'il doit faire avant d'arriver à sa destination définitive. L'argent est « pour la barque »,

(1) PITRÈ, 1, II, p. 244.

(2) SÉBILLOT. 1. IV, p. 136.

(3) SÉBILLOT, 1, IV, p. 239-240.

qui, comme celle de Caron, vient les prendre dans une sorte de monde souterrain, au « passage des morts », qui, suivant certains paysans de Haute-Bretagne, est situé dans la mer qui est au-dessous de nous. La croyance au navire mystérieux qui embarque les morts accourus sur le rivage de la mer, constatée en Gaule par Procope au VI^e siècle, a été expressément relevée en Bretagne, au nord dans la partie française, et au sud en pays bretonnant, pendant ces cent dernières années (1). Elle se rattache à l'idée très répandue suivant laquelle l'âme une fois séparée du corps ne peut franchir un cours d'eau sans l'intermédiaire d'un pont, d'une monture ou d'un bateau. En Irlande, si celui qui entend derrière lui un fantôme peut traverser une eau courante, il est délivré de sa poursuite (2). On raconte dans la Suisse allemande, où la femme morte en couche doit pendant six semaines revenir visiter son enfant chaque nuit, qu'on entendit l'une d'elles, enterrée dans un cimetière séparé de sa maison par un torrent, se plaindre de ce que le pont qui servait à le traverser avait été rompu (3) ; en Écosse une revenante demande à un domestique de son mari de la prendre en croupe, quand elle est arrivée près d'un ruisseau, et dès qu'elle l'a passé, elle saute légèrement à terre (4).

Quelques actes sont inspirés par cette idée, et c'est vraisemblablement elle qui motivait l'usage parfois observé en Irlande (cf. p. 184) de détourner le cercueil

(1) SÉBILLOT, 1, I, p. 418, 419 ; II, p. 149, 151.

(2) WILDE, p. 204.

(3) MARMIER, II, p. 336.

(4) MILLER, p. 366.

de sa route pour lui faire passer un ruisseau ; jadis dans une commune du pays de Tréguier le mort était porté par eau au cimetière, alors qu'il y avait une route de terre plus courte et plus commode (1). Une pratique constatée en Pologne a pour but exprès de prévenir le retour du défunt ; la femme qui a lavé le cadavre verse sur le sol, derrière le convoi, l'eau dont elle s'est servie, persuadée qu'elle empêche ainsi le mort de revenir à la maison (2). Dans le pays de Tréguier on employait, pour se débarrasser des revenants, un procédé analogue à celui qui avait pour but de chasser le lutin ; on déposait sur la table des petits tas de sable qu'ils étaient obligés de compter (3).

58. — Il est plusieurs périodes de l'année, variables suivant les régions, pendant lesquelles il est permis aux morts de revenir aux lieux où ils ont vécu. Dans l'Europe catholique, la plus habituelle est celle de la Toussaint, dont la nuit et le lendemain sont désignés sous le nom de Jour des Ames. D'ordinaire les vivants sont, à ce moment, remplis de prévenances à l'égard des visiteurs d'outre-tombe. Beaucoup de gens des Asturies ne se couchent pas dans leur lit pour que les âmes des parents qui viendraient cette nuit à leur ancien logis puissent s'y reposer (4). En Toscane on ne les refait pas, parce que les défunts, libres alors d'aller où ils veulent, viennent se délasser dans leur maison (5) ;

(1) SÉBILLOT, 1, II, p. 152.

(2) *Wisla*, Varsovie. VI, p. 789.

(3) SÉBILLOT, 1, I, p. 418.

(4) ARIVAU, p. 246.

(5) GUBERNATIS, 1, p. 17.

dans le Canavèse on les dispose le mieux possible, ainsi que dans le Montferrat, où l'on croit que les morts tournent autour de la demeure de leurs parents sous forme de petites flammes (1). Dans les Vosges, pendant la semaine de la Toussaint, on découvre les lits en laissant les fenêtres ouvertes, sans doute pour que les trépassés puissent revenir occuper un instant leur ancienne couche (2).

Le foyer est l'endroit de la maison que visitent le plus volontiers les morts, à diverses époques de l'année et surtout lors de leur fête ; dans les Vosges on y laisse du feu pour qu'ils puissent s'y chauffer ; en Basse-Bretagne on y place tout exprès la *Bûche des défunts* (3). En Tyrol les âmes du purgatoire viennent prendre la graisse fondue de la *Chandelle des âmes* qu'on a allumée près de l'âtre pour calmer la souffrance causée par leurs brûlures, et l'on a soin de chauffer la salle afin qu'ils passent la nuit à l'abri du froid (4) ; en Irlande on dispose pour elles des sièges et de la lumière (5) ; dans les Asturies on augmente la flamme du foyer pour que les âmes, trouvant la maison chaude, puissent causer auprès et rappeler leurs souvenirs. On y dispose aussi de petites lampes qui brûlent toute la nuit ; chacune est pour l'âme d'une personne dont on prononce le nom en l'allumant ; celle qui s'éteint la première indique la première âme qui sortira du purgatoire (6).

(1) GIOVANNI, p. 135. FERRARO, p. 35.

(2) SÉBILLOT, 1, I, p. 138.

(3) SÉBILLOT, 1, I, p. 138.

(4) TYLOR, II, p. 50.

(5) *Folk-Lore*, IV (1893), p. 359.

(6) ARIVAU, p. 247.

La coutume de laisser de la nourriture pour les morts était naguère observée en Normandie et en Périgord ; elle subsiste encore dans quelques parties de la Basse-Bretagne et dans le Var, où les enfants déposent au pied de leur lit les restes du dessert du repas de ce jour (1). En Tyrol on pose un gâteau sur la table (2) ; autrefois en Esthonie, on mettait de la nourriture sur le plancher d'une chambre particulière, et dans la soirée le maître y entraît avec une torche et invitait, par son nom, chaque mort à venir y goûter ; quand il pensait que les défunts avaient suffisamment mangé, il brisait le flambeau sur le seuil, et leur disait de s'en retourner chez eux (3).

Quelques actes sont rigoureusement prohibés pendant cette période ; à Spa, il faut se garder de balayer ou de laver les chambres et la cuisine parce qu'on chasserait les âmes qui reviennent alors sur terre ; en Hainaut, on doit fermer les portes avec précaution pour ne pas blesser celles qui voltigent dans les maisons. A Spa, on recommande de s'abstenir de frapper avec des bâtons sur les haies et les buissons parce qu'elles s'y reposent (4), et pour la même raison en Hainaut on ne conduit pas les bestiaux au pâturage (5).

La nuit de Noël est l'une de celles où les morts peuvent revenir à la maison ; dans la région de Modène les paysans laissent la table servie après le repas traditionnel

(1) SÉBILLOT, I, I, p. 158. MISTRAL, *Tresor*.

(2) TYLOR, II, p. 50.

(3) GRIMM, IV, p. 1844, n° 42.

(4) *Wallonia*, VIII (1900), p. 196.

(5) HAROU, p. 68.

de la veille, pour que les âmes de leurs défunts s'y asseyent et mangent les restes (1) ; dans la province portugaise de Minho on place toujours une assiette sur la table pour la dernière personne décédée de la famille ; ailleurs au contraire on récite des prières destinées à empêcher les trépassés de venir manger les miettes qui se trouveraient sur la table (2).

Suivant des croyances moins répandues, il est donné aux morts de revenir sur terre à d'autres époques. Dans les îles de l'Irlande, ils se promènent la nuit des Rois, et sur chaque tuile se tient une âme attendant des prières pour la sortir du purgatoire (3). Dans les Abruzzes, c'est à ce moment qu'ils abandonnent la maison dans laquelle ils ont eu la permission de séjourner à partir de la Toussaint (4). Dans le comté de Wexford (Irlande) les âmes sortent du purgatoire le Mardi-Gras ; on laisse pour elles du feu dans le foyer, des lumières, et on dispose des sièges (5).

Au commencement du XVII^e siècle, lors de l'apostolat de Michel Le Nobletz, plusieurs mettaient des pierres autour du feu que chaque famille avait coutume d'allumer la veille de la Saint-Jean, afin que leurs pères et leurs ancêtres puissent venir s'y chauffer (6). Actuellement encore on pose des cailloux dans les feux de la

(1) RICCARDI, p. 26.

(2) PEDROSO, 3, p. 19.

(3) WILDE, p. 83.

(4) FINAMORE, p. 183.

(5) *Folk-Lore*, IV (1893), p. 359.

(6) *Revue Celtique*, II (1876), p. 485.

Saint-Jean, pour que les défunts s'assoyent dessus en se chauffant (1).

59. — On recommande dans plusieurs pays de s'abstenir de certains actes à n'importe quelle époque de l'année, parce qu'ils pourraient être nuisibles aux morts. Dans les Asturies il est mauvais de fermer brusquement les portes ou les fenêtres, parce que des âmes du purgatoire peuvent faire leur pénitence auprès. Un jeune homme qui avait fermé avec colère une fenêtre entendit sortir du bois une voix qui criait : « Ah ! tu me tues ! (2) » En Allemagne cette interdiction existait aussi parce qu'on croyait que les fantômes se tenaient entre la porte et le montant (3). On ne doit pas non plus pousser violemment avec le pied une pierre ou un caillou qui se trouve sur la route, parce qu'on ne sait pas si des âmes du purgatoire n'y font pas leur pénitence (4). En Bretagne on recommande de tousser quand on franchit un talus d'ajones, et de ne pas étêter ces arbustes par jeu, de peur de déranger ou de blesser celles qui expient leurs fautes dans ces endroits (5).

Souvent ces âmes ont, en Bretagne, la forme de papillon ; parfois comme dans le pays de Lannion, celle de lièvres ; ceux-ci sont d'anciens seigneurs, condamnés, après avoir fait trembler tout le monde de leur vivant, à devenir les plus peureux des animaux (6). Dans les Asturies existe aussi la croyance aux pénitences sous

(1) LE BRAZ, II, p. 113.

(2) ARIVAU, p. 235.

(3) GRIMM, IV, p. 1815, n° 892.

(4) ARIVAU, l. c.

(5) SÉBILLOT, 1, III, p. 436.

(6) SÉBILLOT, 1, III, p. 58, 332, 436.

des formes animales (1). En Sicile, le peuple croit que l'âme des morts peut être cachée dans un reptile ; quand on est obligé d'en tuer un, on a soin de protester qu'on ne le fait qu'en sa qualité de serpent. Les erapauds sont des trépassés qui expient leurs fautes, et dans leur corps sont parfois enfermées les âmes des orgueilleux qui, avant d'être condamnés à l'enfer, doivent subir des humiliations sous cette forme répugnante (2). En Basse-Bretagne certains croient que le erapaud peut renfermer une âme d'ancêtres (3).

(1) ARIVAU, p. 236.

(2) CASTELLI, p. 9. PITRÈ, 1, III, p. 353. 366, 365.

(3) SÉBILLOT, 1, III, p. 281.

DEUXIÈME PARTIE

LES CONSTRUCTIONS ET LES TRAVAUX

CHAPITRE PREMIER

La maison.

60. Le choix de l'emplacement. — 61. Rites de la construction. — 62. Dangers de la maison neuve. — 63. La cheminée. — 64. Le foyer et le feu. — 65. Vestiges du culte du feu. — 66. Actes interdits à la maison.

Plusieurs des anciens rites de la construction sont encore observés de nos jours, quelques-uns à peine modifiés, d'autres aisément reconnaissables sous les atténuations que le temps et l'évolution des mœurs leur ont fait subir.

60. — Avant de commencer à bâtir de simples maisons, ou même d'humbles cabanes, on se préoccupe de savoir si le lieu choisi a l'agrément des puissances supérieures. Autrefois dans le comté d'Antrim lorsque le plan avait été mesuré, on retournait une motte de terre à chacun de ses quatre coins, et on les laissait ainsi deux ou trois nuits, pour voir si on ne trouvait sur une

« promenade » des fairies. En ce cas, des mains invisibles les replaçaient dans leur trou ; si elles n'étaient pas dérangées, on tuait une poule ou un petit animal dont on faisait dégoutter le sang dans les quatre excavations (1). Naguère dans le Morbihan on enfouissait dans le sol, au milieu de l'édifice projeté, comme offrande aux génies de la terre, une couple de poulets plumés ; on les déterrait quelque temps après, et s'ils étaient intacts, on se figurait que le présent n'avait pas été agréé par les esprits et que l'emplacement leur déplaisait (2).

61.— Les vieux maçons du nord de l'Écosse accomplissaient encore assez fréquemment au siècle dernier une sorte de figuration de la coutume barbare qui consistait à étendre vivantes, sur le sol, des victimes humaines, pour assurer la solidité des murs que l'on bâtissait ensuite sur leurs corps. Lorsque la tranchée pour les fondations avait été creusée, la première pierre était posée sur le bord, et le plus jeune apprenti, ou à son défaut le plus jeune ouvrier, se couchait, la tête enveloppée dans un tablier, sur le fond, droit au-dessous de la pierre ; on répandait sur sa tête un verre de whisky, et lorsqu'on avait crié trois fois : « Préparez-vous ! » deux maçons faisaient le geste de placer la pierre sur le dos du compagnon couché ; et un autre ouvrier lui frappait par trois fois les épaules avec un marteau (3). En Grèce, le procédé est moins matériel ;

(1) *Folk-Lore*, X (1899), p. 118.

(2) SÉBILLOT, 1, IV, p. 91.

(3) *Revue des Trad. pop.* VI (1891), p. 173. W. GREGOR, l'auteur de cet article, tenait cette description d'un homme qui avait assisté en 1849 à cette cérémonie à Ballaster, comté d'Aberdeen.

il est fait à l'insu de celui qui doit servir au simulacre de l'emmurement d'une personne : l'architecte amène un homme près des fondations, prend secrètement la mesure de son corps ou de son ombre, et l'enterre sous la première pierre ; celle-ci est parfois posée sur l'ombre de l'homme, qui meurt dans l'année. L'ombre sur laquelle on construit, comme on le faisait jadis sur un corps, est d'un usage assez courant en Bulgarie et chez les Roumains de Transylvanie, et l'on y vendait autrefois des ombres destinées à cette figuration (1).

L'emmurement réel d'une créature vivante, réputée d'ordre inférieur, qui a été substitué à celui des hommes ou des bêtes du rite primitif, s'est perpétué en Anjou et dans le Maine où, jusqu'à une époque récente, on emmurait une grenouille ou un autre petit animal.

Des talismans destinés à assurer la durée de la construction ou à procurer la chance à ses habitants sont placés sous les fondations ; des haches de pierre polie y ont été mises jusqu'à ces dernières années en plusieurs pays de France (2) ; dans le nord de l'Écosse, c'étaient des griffes de chat, des dents humaines, des sabots de vache et une pièce d'argent, qui était placée sous le montant de la porte (3).

L'arrosement de la première pierre avec le sang d'un animal a été pratiqué en France au siècle dernier, même dans les villes ; en 1862 à Quimper on répandait encore dessus le sang d'un coq égorgé (4). En Grèce on y verse

(1) FRAZER, I, p. 223.

(2) SÉBILLOT, I, IV, p. 90, 70.

(3) CAMPBELL, I, p. 231.

(4) SÉBILLOT, I, IV, p. 91, 93.

celui d'un coq, d'un bélier ou d'un agneau, qui est ensuite enterré dessous (1). Une coutume observée autrefois en Écosse était vraisemblablement un souvenir inconscient des anciens usages cruels ; les maçons faisaient toucher la première pierre à la tête de la première créature, homme ou bête, qu'ils rencontraient le matin en se rendant à leur travail (2). Le coup frappé sur la première pierre est accompagné d'un certain cérémonial : naguère dans le Morbihan, on y creusait un trou dans lequel on déposait une pièce de monnaie de l'année ; tous les ouvriers, ainsi que le propriétaire, la frappaient avec un marteau, et l'un d'eux, à genoux, disait une prière et récitait une formule adressée à la pierre elle-même. Aux environs de Mamers (Sarthe) le propriétaire l'asperge avec un buis trempé dans de l'eau bénite, qui est ensuite scellé dans la maçonnerie ; le premier coup frappé est suivi d'ordinaire d'un présent aux maçons. Dans les Côtes-du-Nord, si c'est une jeune fille qui le donne, ils l'embrassent tous. Dans le Puy-de-Dôme le premier coup, s'il était frappé par un enfant, entraînerait pour lui la mort avant l'année révolue (3).

62. — Suivant une opinion très répandue, la construction d'une maison est suivie d'un décès ou d'un malheur. Dans le Lancashire elle est regardée comme funeste à l'un des membres de la famille ; dans le nord de l'Écosse, elle cause à bref délai la mort de son propriétaire (4).

(1) FRAZER, I, p. 223.

(2) *Revue des Trad. pop.* IX (1894), p. 563.

(3) SÉBILLOT, 1, IV, p. 93, 94.

(4) HENDERSON, p. 45. *Revue des Trad. pop.* VI (1891), p. 173.

En Portugal beaucoup de personnes ont de la répugnance à habiter une maison neuve, parce que la mort y passera bientôt (1). En Basse-Bretagne, dès que la première marche du seuil a été posée, l'Ankou, c'est-à-dire la Mort personnifiée, vient s'y asseoir pour guetter la première personne qui le franchira ; mais on peut l'éloigner en lui offrant la vie de quelque animal ; un œuf même suffit, pourvu qu'il ait été couvé. En Wallonie, la maison est garantie lorsqu'une créature vivante y a péri ; naguère on y enfermait un chat que l'on laissait crever de faim. Le sacrifice d'un coq dont le sang arrose le seuil, ou dont on asperge les diverses pièces, a été relevé en nombre de pays de France, et en 1902 il était d'un usage courant aux environs de Rouen (2). A Madrid, où l'on croit qu'un membre de la famille qui vient occuper une construction neuve est exposé à une mort prochaine, on l'en garantit en tuant un agneau que l'on porte dans la maison, et quand il y a passé une nuit, on le fait manger à tous ceux qui doivent l'habiter et qui dès lors n'ont plus rien à craindre (3). En Basse-Bretagne celui qui entre le premier est à l'abri de tout inconvénient s'il s'est fait précéder de quelque animal domestique, chien, poule ou chat ; le mal qui le menaçait tombe sur la bête (4).

En Sicile la prise de possession de la maison nouvelle est accompagnée de pratiques assez nombreuses : il faut franchir le seuil le pied gauche en avant, avoir à

(1) COELHO, p. 571.

(2) SÉBILLOT, 1, IV p. 96-98.

(3) OLAVARRIA, 1, p. 79.

(4) SÉBILLOT, 1, IV, p. 98.

la main un morceau de pain, signe d'abondance, une bouteille de vin et une bouteille d'huile, présage d'une vie aisée, un peu de sel contre toutes les sorcelleries possibles et l'envie des voisins, et un balai comme symbole de propreté. On dit aussi quelques mots dès qu'on est entré, et on les termine en s'écriant : « Que la pauvreté s'éloigne et que la richesse m'arrive ! » (1). En Irlande, on récite une prière dans chaque coin de la chambre à coucher et sur chacun des vêtements que l'on y dépose ; les voisins qui y viennent doivent faire aux gens de la maison un présent, si minime qu'il soit (2). En Galice, on entre à reculons, après s'être frotté avec de l'ail ; en Allemagne la première chose à y apporter, pour être à l'abri du besoin, est un morceau de pain ; aux États-Unis du pain et un balai neuf ; en Portugal du bois et du sel ; à Liège et en Andalousie, on jette du sel dans tous les coins (3).

En Écosse, on regarde comme funeste d'entrer dans une maison que son possesseur a laissée trop propre ; celui qui en veut à la personne qui vient le remplacer et désire enlever la chance du logis, le nettoie avec soin avant de le quitter. On arrive au même résultat en montant sur le toit et en retirant la crémaillère par le tuyau de la cheminée au lieu de la faire sortir par la porte, ou en tressant de gauche à droite une corde de paille que l'on traîne autour de la maison à rebours de la

(1) TROMBATORE, p. 46.

(2) WILDE, p. 207.

(3) *Folk-Lore gallego*, Séville, 1884, in-18, p. 118. THORPE, III, p. 174. *Folk-Lore Journal*, II (1884), p. 24. LEITE 1, p. 252. MONSEUR, p. 115. GUICHOT, p. 291.

course du soleil (1). Si celui qui s'en va d'un logis laisse sous la porte les griffes de chat et les dents humaines qui y ont été mises au moment de la construction, le nouvel occupant est exposé à des disgrâces et son bétail mourra (2). En Portugal on se garantit du maléfice que l'on soupçonne avoir été fait dans une maison, en y lançant un chat avant d'y entrer ; si l'ensorcellement est réel, il devient malade, meurt, et dès lors les gens sont préservés de tout mal. En ce même pays, pour savoir si on sera heureux dans une maison, il faut compter les poutres en disant : Or, argent, cuivre, rien, et ainsi de suite jusqu'à la dernière ; le nom qui correspond à celle-ci donne la réponse (3).

Suivant une croyance en voie d'extinction, mais qui, jusqu'à une époque récente, a été générale en Europe, des génies bienveillants s'attachaient à la maison, protégeaient la famille, et poussaient la complaisance jusqu'à épargner bien des ouvrages domestiques à ceux qu'ils avaient pris en affection. Dans l'est de la Cornouaille on avait soin, quand on construisait une habitation, de laisser des trous dans les murailles pour que les Piskies puissent entrer dans le nouveau logis et y exercer une influence favorable (4).

D'autres pratiques de la construction qui en marquent presque la fin, puisqu'on les remarque dans les parties supérieures, ont, au contraire, pour but de la garantir

(1) GREGOR, 1, p. 53.

(2) CAMPBELL, 1, p. 231.

(3) PEDROSO, 1, n° 398.

(4) *Folk-Lore, Journal*, XV (1887), p. 182.

des visites importunes, et plus ordinairement de la mettre à l'abri de la foudre. En Béarn on enchâsse avec du mortier à l'une des pointes du toit un vase de terre rempli d'eau bénite ; dans le pays de Luchon, on pose sur le sommet une pierre debout, brute ou grossièrement taillée, dans les Landes, des tuiles et parfois des bouteilles debout, qui ont pu remplacer les haches polies qui autrefois y étaient placées comme paratonnerres (1) ; dans le nord de l'Italie certaines pierres blanches posées sur le toit garantissent de la foudre et empêchent aussi les sorcières d'exercer leurs maléfices (2).

Des talismans, qui ne font pas partie intégrante de la construction, sont surtout destinés à la préserver du mauvais œil et des sorciers. En Sicile, on voit souvent un fer à cheval suspendu au mur ; en Portugal, il est cloué sur la porte (3), et cet usage est commun en Angleterre ; dans le Yorkshire s'il a été trouvé par hasard, il empêche les sorcières et les mauvais esprits d'en franchir le seuil ; en Cornouaille il est surtout puissant lorsqu'il est troué. En Sicile, on fixe souvent sur la porte une belle paire de cornes attachées avec du fil rouge (4). Dans la montagne de Pistoia (Toscane) où des branches de génévrier sont suspendues devant toutes les portes, on explique leur présence en disant que les sorcières sont poussées irrésistiblement à en compter les feuilles ; mais elles sont si nombreuses qu'elles se trom-

(1) SÉBILLOT, I, IV, p. 95.

(2) GIOVANNI, p. 99.

(3) CASTELLI, p. 25. PEDROSO, 1, n° 221.

(4) LATHAM, p. 24. HUNT, p. 432. CASTELLI, l. c.

pent dans leur compte, s'impatientent et s'éloignent, de peur d'être surprises et reconnues (1). A Saint-Briavel on tabouait la maison en traçant sur la muraille et sur le seuil, ou si la porte n'en avait pas, sur une pierre, une ligne blanche qui ne devait pas être interrompue, et qui en interdisait l'entrée aux mauvais esprits (2). A la Saint-Martin, (vers 1820) des paysans irlandais arrosaient le seuil de la maison avec le sang d'un animal tué, et ils en aspergeaient aussi les quatre coins pour en chasser, pendant un an, toute sorte de mauvaises esprits (3). En Danemark ils ne peuvent franchir le seuil de la porte, derrière laquelle on a répandu de la graine de lin (4).

Dans le Northumberland les pierres percées, suspendues au-dessus de la porte, sont un excellent préservatif contre les sorcières ; dans le pays de Liège, elles empêchent l'entrée du cauchemar. Dans l'Aude, un vase plein d'eau placé près du trou de la serrure ou de la chatière est efficace contre les visites de la masque ou sorcière qui s'y noie généralement (5).

Les pratiques protectrices accomplies à l'intérieur sont souvent accompagnées de conjurations : Aux Açores en posant en dedans de la porte un talisman composé de plantes odoriférantes, on en récitait une pour éloigner les sorcières (6). En Écosse les paroles

(1) GUBERNATIS, 2, II, p. 152.

(2) *Folk-Lore*, XIII, (1902), p. 172.

(3) *Folk-Lore Journal*, VI, (1888), p. 57.

(4) THORPE, II, p. 113.

(5) BALFOUR, p. 51 ; SÉBILLOT, 1, I, p. 112.

(6) PEDROSO, 2, p. 18.

destinées à garantir de la visite des fantômes devaient être prononcées trois fois derrière la porte, et dès lors aucun ne pouvait entrer par là, par les fenêtres ou par une crevasse quelconque; sans cette opération, il pourrait y pénétrer par le trou de la serrure, et même à travers la muraille (1). Dans les Abruzzes, le chef de la famille, avant d'aller se coucher la nuit de Noël, trempe la main dans un vase d'eau et asperge la chambre en disant : « Sortez de ma maison, esprits malins, sortez ! » (2) En Irlande un poulet, en Allemagne un coq noir, sont tués à la Saint-Martin, et la maison est arrosée avec leur sang (3). En Irlande un morceau de tourbe enflammée, porté sur un bâton, ou sur des pincettes, à la nuit tombée, préserve des fairies (4); en Portugal, les sorcières ne peuvent entrer dans un logis qui a été parfumé à minuit, le mardi et le vendredi (5). Dans l'Allier, on leur interdit l'accès de celui dont on s'absente en plaçant un balai devant la porte, ou en le mettant derrière.

Suivant une conception dont on rencontre de nombreux exemples chez les primitifs, et qui subsiste encore en Europe, des procédés apparentés à ceux employés contre les esprits garantissent le logis des bêtes importunes ou nuisibles. En Haute-Écosse, lorsqu'un endroit est infesté de rats et de souris, et qu'on n'a trouvé aucun moyen de les chasser, on compose une formule rimée leur

(1) STEWART, p. 54.

(2) FINAMORE, p. 66.

(3) WILDE, p. 180. *Folk-Lore Journal*, II (1884), p. 262.

(4) *Folk-Lore*, VII (1896), p. 299.

(5) PEDROSO, 2, p. 17.

ordonnant de s'en aller ; on leur dit où il faut qu'ils se rendent, en les prévenant d'éviter des dangers, et en leur décrivant les avantages qu'ils auront dans leur nouvelle résidence. Ce charme est appelé la Satire du Rat, et s'il est bien composé la vermine s'en va (1). En Portugal, on met sur la porte de l'armoire un morceau de papier avec cette inscription : « En l'honneur de S.-Bento — Que les fourmis ne puissent entrer ici » (2).

63. — La cheminée est l'objet de pratiques toutes spéciales, qui, dans le nord de l'Écosse, commencent dès la construction : la première pierre posée est celle qui doit être derrière le foyer ; on frappe dessus un poulet, jusqu'à ce qu'elle soit arrosée de son sang. Cet acte a pour but d'assurer que le feu fasse bouillir un pot bien rempli aussi longtemps que celui qui construit la maison y habitera (3). Aux environs de Dinan, on ne doit y allumer de feu qu'après y avoir jeté trois gouttes d'eau bénite ; sans cette mesure le diable en prendrait possession, et bientôt délogerait le bon Dieu du reste de la maison (4).

La plantation de la crémaillère, dont le rôle en Folk-Lore est considérable, et qui a sans doute été accompagnée autrefois d'une sorte de cérémonie rituelle n'est plus guère que l'occasion d'un repas. Plusieurs croyances s'attachent à la crémaillère : dans les Abruzzes on ne doit pas la faire osciller du deux novembre à l'Épiphanie, pour ne pas éveiller les morts

(1) CAMPBELL, 1, p. 225-226.

(2) LEITE, 1, p. 138.

(3) *Revue des Trad. pop.* VI (1891), p. 175.

(4) SÉBILLOT, 1, I, IV, p. 99.

qui, durant cette période, dorment dans la maison (1). En France et en Écosse, des sorciers peuvent en la trayant enlever le lait des vaches de leurs voisins (2).

Des talismans ont pour but d'empêcher les esprits d'entrer par la cheminée, qui est une de leurs routes familières, et celle par laquelle descendent les fées des contes. Les paysans du Dorset y suspendent, comme préservatif de la visite des fairies, un cœur de bœuf, ou attachent à un clou spécial un sachet de sel (3). On trouva dans une cheminée à Shrewsbury un papier sur lequel était écrite une conjuration ordonnant à tous les mauvais esprits de quitter la maison (4).

64. — Le foyer dont le langage courant fait en quelque sorte le centre, presque le sanctuaire, de la maison, peut être considéré comme l'autel du feu, et c'est à celui qui y brûle pour les usages domestiques que se rattachent la plupart des croyances en relation avec cet élément. C'est pour cela que je réunis ici celles qui n'ont pas, en raison de leur rôle particulier, leur place marquée dans les autres chapitres de cet ouvrage.

En Wallonie, lorsqu'il s'agit d'allumer le feu le matin, on récite une oraison à saint Laurent, qui, à cause de son supplice, lui est souvent associé, et qui a peut-être pris la place de quelque divinité : « Bien aimé saint Laurent, pour que mon feu aille bien, mettez dedans votre bâton ; si vous ne le mettez pas, il ne prendra pas » (5).

(1) FINAMORE, p. 183.

(2) SÉBILLOT, 1, IV, p. 84. CAMPBELL, 2, p. 9.

(3) *Folk-Lore Journal*, VII (1889), p. 176. *Folk-Lore*, X (1899), p. 480.

(4) *Folk-Lore Record*, V (1882), p. 160.

(5) *Wallonia*, V (1897), p. 84.

Les paysans du Leicester, lorsqu'il brûle difficilement mettent le poker sur le foyer, de façon à ce qu'il forme croix avec la base de la grille ; ils pensent détruire ainsi la malice des gnômes, jaloux de ce que les hommes sont en possession de leurs trésors souterrains, et celle des démons et des sorcières qui président aux cheminées qui fument (1).

Le feu joue un rôle protecteur en Portugal, et il préserve de la visite des sorcières lorsqu'il a été allumé au moment où l'on s'absente temporairement de la maison (2).

En Italie, où comme en nombre d'autres pays, les morts se tiennent dans le foyer quand il leur est permis de revenir sur terre, on prend des précautions pour ne pas les déranger ; en Sicile, lorsqu'on défait un feu, et qu'on jette à terre les tisons enflammés, on les éteint aussitôt pour que les âmes des limbes, qui sont dans l'obscurité et dont la vue est très sensible, ne soient pas affectées en les voyant (3) ; dans le Montferrat, on les éteint vivement avec le pied, de peur de faire souffrir les âmes du purgatoire (4).

Suivant des croyances en relation avec la naissance et avec la mort il est dangereux de laisser, à certains moments, sortir du feu de la maison. Dans les comtés du nord de l'Angleterre, la chance s'en va, si on l'enlève à la Toussaint, au nouvel an, à

(1) BILLSON, p. 60.

(2) LEITE, 2, II, p. 113.

(3) PITRÈ, 1, IV, p. 458.

(4) FERRARO, p. 35.

la Saint-Jean, etc., en Irlande le premier mai (1). En Écosse l'interdiction s'applique aux premiers jours des quartiers de l'année, nouvel an, Sainte Bride, Beltane, Lammas ; en donner, surtout lors de ces derniers jours, ce serait fournir à celui qui l'a pris le moyen de détourner à son profit tout le bénéfice des vaches. Si on ne peut le refuser, on a soin de jeter, dès que celui qui l'emporte est parti, un morceau de tourbe enflammée dans un baquet d'eau (2).

Le respect du feu est l'objet de défenses qui s'adressent aux enfants, et aussi aux hommes, et que souvent sanctionnent des châtimens. Quelques-unes sont en relation avec des idées religieuses : on dit en Portugal qu'au commencement du monde, il sortit de la bouche d'un ange, c'est pour cela qu'on commet un péché en crachant dessus ; on dit aussi qu'en le faisant on crache sur la figure de Dieu, et que les étincelles sont des âmes qui vont au purgatoire. En Espagne, c'est aussi un péché de cracher sur le feu, et en Portugal, celui qui le fait crache sa chance (3). Dans l'ouest de la France et en Hainaut il devient poitrinaire ; des pustules douloureuses sur la langue punissent les enfants juifs qui contreviennent à cette défense ; en Portugal, on peut attraper la colique ou la pierre (4). En Wallonie, on dit aux enfants que s'ils urinent dans le feu ils attraperont la chaude-pisse ; la ménagère qui y

(1) HENDERSON, p. 72. WILDE, p. 106.

(2) CAMPBELL, 1, p. 234-235.

(3) LEITE, 1, p. 24-35. GUICHOT, p. 257.

(4) SOUCHÉ, 1, p. 25. FRAYSSE, p. 165. *Wallonia*, VII, (1899) p. 159. SCHULH, p. 31. LEITE, 1, p. 51.

jette les excréments de son nourrisson l'expose à avoir « le feu » dans le corps, c'est-à-dire une inflammation (1).

D'autres prohibitions ont surtout pour but d'empêcher les enfants de s'approcher du feu et de s'y brûler ; on leur dit en Wallonie, que s'ils s'amuse à couper la flamme, ils raccourcissent leur vie d'un an ; à Marseille, en Poitou et en Portugal, qu'ils pisseront au lit s'ils jouent avec les tisons (2).

65. — Quelques vestiges de l'ancien culte du feu subsistent dans l'Europe occidentale : les paysans liégeois en l'allumant le premier jour de l'an, lui souhaitent la bonne année (3). Lorsque tous les feux domestiques venaient à être éteints, les habitants de l'île Murry en Irlande se rendaient à une pierre vénérée et en tiraient des étincelles qui seules devaient servir à les rallumer (4). Il y a une centaine d'années, les paysans du nord de l'Écosse se procuraient un incomparable agent de préservation en obtenant un feu nouveau au moyen d'une cérémonie rituelle qui était ainsi pratiquée en 1828 : On recommandait à tous les chefs de famille habitant entre les deux rivières les plus proches d'éteindre, à un matin désigné, tous les feux et toutes les lumières ; lorsqu'on était certain que cela avait été strictement observé, un rouet, ou tout autre instrument capable de produire du feu par friction, était mis en mouvement par celui qui se croyait victime d'un maléfice et

(1) *Wallonia*, V, (1897), p. 82.

(2) *Wallonia*, V, (1897), p. 82. REGIS, p. 265. SOUCHÉ, 1, p. 31. PEDROSO, 1, p. 259.

(3) HOCK, p. 99.

(4) WILDE, p. 227.

par ceux qui s'intéressaient à lui. A la fin, le fuseau enflammé par la friction produisait le *Forlorn Fire* en abondance, et au moyen d'une étoupe ou de tout autre combustible il s'étendait à tout le voisinage. L'étoupe le communiquait à la chandelle, la chandelle à la torche, la torche à un quartier de tourbe, que le maître des cérémonies, après de pieux souhaits pour la réussite de l'expérience, distribuait aux messagers qui, avec ces morceaux devaient rallumer les feux dans les maisons entre les deux ruisseaux ; par ce moyen, les machinations de la sorcellerie étaient conjurées et réduites à l'impuissance (1). Le feu intervenait aussi dans le sacrifice d'un être vivant que, jusqu'à une période assez récente, les petits fermiers des districts éloignés de la Cornouaille ont cru nécessaire pour apaiser la colère de Dieu. C'est ainsi que vers 1800, un fermier, après avoir essayé tous les moyens de se débarrasser d'une épidémie qui sévissait sur son bétail, consulta ses voisins qui lui dirent qu'elle ne cesserait que s'il brûlait vivant le plus beau de ses veaux. On croyait ne pouvoir guérir une personne ensorcelée qu'en prenant dans l'âtre du jeteur de sort trois tisons allumés ; un enfant marchait dessus trois fois, puis on les éteignait avec de l'eau (2).

L'ordalie par le feu a été pratiquée dans l'ouest de la Cornouaille jusqu'à une époque dont on garde encore le souvenir ; on allumait du feu sur une des larges pierres plates si communes dans les villages de ce pays, et on en tirait un tison que l'on remettait à celui qui était accusé de quelque larcin, et qui devait, s'il était innocent, l'étein-

(1) STEWART, p. 215-216.

(2) HUNT, p. 211-213.

dre avec sa salive (1). Dans le pays de Galles, chacun jetait une petite pierre avec sa marque dans le feu allumé en commun au commencement de l'hiver ; s'il la trouvait intacte le matin, il devait avoir une année heureuse (2). En France, ainsi qu'on l'a vu, on pratique des consultations pour la vie ou pour la mort, dans les feux de la Saint-Jean.

Le serment par le feu est encore usité en Basse-Bretagne ; le paysan crache dans sa main droite, fait le signe de la croix et dit en levant sa main mouillée : « Je le jure par le feu rouge ! » (3).

66. — Il est un certain nombre d'actes qui, permis pendant le jour, sont rigoureusement interdits après le coucher du soleil. La défense est tantôt motivée par des croyances religieuses ou surnaturelles, tantôt par la punition qui atteindrait ceux qui la violeraient. En Basse-Bretagne, on doit s'abstenir de balayer la maison, parce que l'on pourrait blesser et écarter les trépassés qui s'y promènent, ou les pousser dehors avec la poussière ; si malgré cela, on l'a jetée, il faut se garder, si le vent la repousse, de la jeter dehors une seconde fois, sous peine d'être réveillé à tout moment par les âmes défuntés. On dit aussi qu'en balayant on chasse la Vierge qui fait sa tournée pour voir dans quelles maisons elle peut laisser entrer ses âmes préférées. En d'autres pays c'est pour les vivants que cet acte est dangereux ; en Corse, il amènerait le décès de quelqu'un de la famille,

(1) *Folk-Lore Journal*, V, (1887), p. 97.

(2) *RHYS*, I, p. 2, 24-25.

(3) *Revue Celtique*, VI (1881), p. 184.

dans le Loir-et-Cher celui du maître de la maison (1). En Portugal, on balaie sa fortune, mais on peut en jetant du sel sur la poussière ne pas avoir à souffrir de cet acte. Dans le même pays, celui qui jette des ordures dehors jette sa chance (2). En Irlande, il faut se garder de jeter de l'eau sale la nuit, de peur de déranger les elfes qui s'amuse (3) : si on est forcé de le faire, il est nécessaire de prévenir ceux qui pourraient se trouver dans le voisinage en disant : « Avec votre permission » (4) ; qu'elle soit sale ou propre, les gens du peuple ne manquent pas de crier : « Gare l'eau ! » parce que les esprits des derniers décedés errent autour de la maison, et qu'il serait mauvais qu'elle tombe sur eux (5). En Portugal, on doit les prévenir en disant : « Fuyez, trépassés ! voici, l'eau qui a lavé les pieds ! » On croit aussi qu'il faut s'abstenir d'en jeter dans la rue, parce qu'une personne malveillante pourrait s'en servir pour nuire à celui qui s'y est lavé (6).

(1) SEBILLOT, I, I, p. 136-137.

(2) LEITE, I, p. 12. PEDROSO, I, n° I.

(3) MOONEY, p. 139.

(4) *Folk-Lore Journal*, II (1881), p. 262.

(5) WILDE, p. 81.

(6) PEDROSO, I, n°s 60, 51.

CHAPITRE II

Les bateaux.

67. La construction et le lancement. — 68. Le lest et les amulettes.
— 69. Procédés de désensorcellement.

Si les survivances des sacrifices qui accompagnaient les constructions terrestres sont encore apparentes sous les atténuations modernes, il est plus difficile de retrouver des traces certaines de ceux que l'on faisait autrefois sur le chantier des navires au moment de leur mise à l'eau, et qui étaient encore en usage en Polynésie, il y a moins d'un siècle (1).

67. — La coutume de clouer un crapaud dans la carcasse des bateaux en chantier, encore pratiquée dans la Gironde par les marins qui pensent ainsi empêcher les rats de venir à bord, a pu être motivée autrefois par une croyance analogue à celle qui, sur terre, fait enfouir un animal sous les fondations (2). Ce qu'on appelle l'arrosement de la quille, et qui en Haute-Bretagne consiste à boire un coup au moment où on la pose, dans le Boulonnais à se rendre au cabaret après que

(1) *Revue des Trad. pop.*, XIV (1899), p. 182.

(2) ROLLAND, III, p. 52.

le premier clou a été enfoncé par le charpentier, n'a que des rapports lointains avec l'arrosement par le sang qui était en usage autrefois. Un parallèle plus exact de la pose de la première pierre se retrouve en Provence : on met quelques pièces de monnaie dans la mortaise de l'étambot ; le capitaine ou l'armateur, ainsi que le constructeur, font une croix avec un outil sur l'arrière de l'étambot, et à cette occasion ils paient à boire aux ouvriers (1). En Poméranie, on tâche de faire entrer un peu de bois volé dans la quille ou dans quelque œuvre importante ; cet acte donne au navire le privilège de naviguer très vite la nuit (2).

En Haute-Bretagne lorsque la coque est terminée, on l'arrose avec de l'eau de mer, et cette sorte de baptême, probablement plus ancien que la cérémonie catholique, est accompagné d'une formule rimée adressée au bateau, et qui n'a aucun caractère chrétien ; il en est de même de celles qu'on récite en le lançant, ou dès qu'il flotte sur l'eau (3).

Au moment où l'on va procéder aux derniers préparatifs, le capitaine reçoit, en Provence, de la main du constructeur une herminette avec laquelle il doit tracer une croix à l'arrière du navire ; le constructeur en fait une aussi, et c'est alors seulement qu'il donne le signal convenu pour la mise à l'eau. Au milieu du siècle dernier, en Angleterre, une femme cassait une bouteille contre l'avant, et c'était pour le vaisseau comme le signal du départ. En Sicile, après un dialogue entre le

(1) SÉBILLOT, 4, p. 135-136.

(2) *Revue des Trad. pop.* XIV (1899), p. 132-133.

(3) SÉBILLOT, 4, p. 137-139.

propriétaire et le constructeur, celui-ci le bénissait avec une formule qui se terminait par une prière, puis il donnait deux coups de hache en croix sur la poupe, et la barque était lancée à la mer (1). A Plouézec, près de Paimpol, où le bateau a, suivant l'usage des côtes françaises, un parrain et une marraine, ceux-ci, après le baptême, frappent chacun à leur tour quelques coups de marteau sur cinq petites chevilles dans les trous desquelles on a préalablement introduit du pain bénit. En Haute-Bretagne, après la bénédiction, on distribue du pain bénit à tous ceux qui se trouvent à bord, puis on écrase sur le pont plusieurs galettes de biscuit, et le patron brise sur l'avant une bouteille de vin en disant : « Biscuit et bouteille de vin. — Fais que mon bateau ne manque jamais de pain. » Le parrain et la marraine se penchent alors sur le pont, ramassent les miettes de biscuit et lèchent les gouttes de vin (2). La coutume de briser sur le pont une bouteille contenant un liquide est à peu près générale, et comme le vin rappelle par sa couleur le sang dont le bateau était jadis arrosé, il est supposable qu'il y a là une survivance adoucie de ce rite. Les bouteilles de champagne de plusieurs cérémonies modernes, les bouteilles d'eau-de-vie brisées en Écosse sur l'avant ou sur l'arrière, suivant le côté par lequel le navire est entré dans la mer (3), constituent une atténuation encore plus grande de l'ancienne et sanglante libation.

68. — Les pierres du lest sont l'objet de préoccupa-

(1) *Revue des Trad. pop.* XIV (1899), p. 387.

(2) SÉBILLOT, 4, p. 142-144.

(3) *Revue des Trad. pop.* XIV, p. 390-392. GREGOR, 1, p. 197.

tions dont quelques-unes font songer aux talismans des maisons ; les pêcheurs des Highlands ont soin d'y mettre une « pierre de chance » (1), mais ils se gardent bien d'y employer celles qui sont blanches ou ont été rongées par les pholades (2), les marins du golfe d'Amalfi évitaient d'y plaacer les pierres trouées que l'on rencontre souvent sur cette côte, prétendant que les bateaux seraient comme enchaînés et ne pourraient partir (3).

Le bord a aussi de véritables amulettes ; naguère un coin de foudre était caché dans la chambre du capitaine des caboteurs guernesiais, pour les préserver de l'orage (4) ; les pêcheurs de Sandside plaçaient une branche de lierre pourvue de neuf joints (5). Les marins de la Baltique clouaient sur le pont devant le grand mât, un vieux fer de cheval trouvé par hasard, les caboteurs bretons le clouaient jadis sur l'étrave (6), et les bateaux de pêche de Northumberland ne sortaient pas autrefois sans suspendre une pierre percée à l'un des agrès (7). Les matelots poméraniens clouaient au mât une pièce d'argent, de préférence ancienne (8) ; aux Açores, c'est au mât de poupe que l'on fixe le fer du pied gauche d'une mule (9). Les pêcheurs des Highlands clouent au mât

(1) *Folk-Lore*, XIV (1903), p. 303.

(2) *Folk-Lore Journal*, IV (1886), p. 15.

(3) *Magasin pittoresque* (1855), p. 84.

(4) SÉBILLOT, 1, IV, p. 71.

(5) *Folk-Lore*, XIV (1903), p. 303.

(6) SÉBILLOT, 2, II, p. 68-69.

(7) BALFOUR, p. 51.

(8) *Mélusine*, VII (1894-5), ccl. 208.

(9) LEITE, 1, p. 100.

en même temps que le fer à cheval, une patte de lièvre et un morceau de frêne des montagnes, ceux de l'ouest de l'Écosse attachent un fragment de sorbier aux drisses de leurs bateaux (1).

69. — Les navires, comme les maisons, peuvent être l'objet de maléfices : pour lever un charme jeté sur leur bateau, les pêcheurs des îles Shetland s'embarquent avant le lever du soleil et brûlent, à l'aurore, une figure de cire dans leur barque pendant que le patron crie : « Va-t'en, Satan » (2). Dans le Finistère lorsque la malechance est venue à bord à la suite d'un vol, on flambe l'intérieur avec de la paille humide dont la fumée a la vertu d'exorciser le malin esprit qui s'y est logé au moment du larcin. Mais comme le lutin peut se faire assez petit pour se blottir dans un dé à coudre, on a soin de faire entrer la fumée dans les moindres fentes et dans les plus petits trous. A Audierne on conjure la Bosj ou malechance, qui se loge toujours à l'avant, par plusieurs moyens dont le plus curieux consiste à introduire secrètement dans le bateau une poignée de paille d'avoine volée à terre. La nuit, en mer, lorsque tout le monde dort, l'opérateur met le feu à sa paille au pied du mât de misaine, et crie : « Le diable à bord ! » Les matelots éveillés en sursaut saisissent tout ce qui se trouve à leur portée et cognent à droite et à gauche. La Bosj, étouffée par la fumée, traquée, battue de tous côtés, saute à la mer (3). En Écosse lorsqu'on soupçonne qu'un bateau a été ensorcelé, on

(1) *Folk-Lore*, XIV (1903), p. 303. *Mélusine*, VII (1894-5), col. 281.

(2) FRAZER, I, p. 14.

(3) SÉBILLOT, I, p. 215-217.

fait un nœud coulant sur des drisses, assez larges pour permettre au bateau de les traverser, puis on les place sur l'avant, on les pousse sous la quille, et le bateau met à la voile en passant à travers le nœud coulant (1).

(1) GREGOR, I, p. 199.

CHAPITRE III

L'étable et la basse-cour.

70. La protection de l'étable et du poulailler. — 71. Procédés pour tabouer les abords de la ferme. — 72. Conjuraison des oiseaux de proie et des carnassiers. — 73. La fécondité et la domestication. — 74. Prophylaxie des maladies. — 75. Procédés magiques pour la guérison des bestiaux.

70. — Les animaux qui viennent occuper une étable neuve sont exposés aux mêmes dangers que les hommes qui entrent dans une maison nouvellement construite, et pour qu'ils en soient préservés, il faut aussi que la mort y passe. C'est pour cela que les paysans de la Beauce et du Perche l'arrosent avec le sang d'un coq égorgé, qu'ils enterrent sous la place que doit occuper le taureau ; en Saintonge ils sacrifiaient une poule noire dont ils faisaient rejaillir le sang sur les murs ; en Touraine ils y laissaient mourir un poisson (1).

Les talismans des étables et des écuries sont nombreux, et l'on y voit figurer en bon rang les objets préhistoriques. Les paysans des Landes, de la Gironde et du Vivarais placent des haches en pierre polie sous le seuil de leurs bergeries, surtout quand elles sont couvertes en chaume, pour les garantir de la foudre ; dans le Lauraguais, on les met dans quelque trou de la muraille. Dans l'Albret et dans l'Allier on pose en croix

(1) SÉBILLOT, 1, IV, p. 97-98.

sur la porte du parc ou de l'étable deux tisons de la bûche de Noël ; en plusieurs pays, on y suspend en croix des plantes qui ont été passées par le feu de la Saint-Jean (1). Dans le Lincolnshire une pierre trouée attachée à la clé de l'écurie empêche les sorcières de venir y prendre les chevaux (2).

L'intérieur est pourvu d'un plus grand nombre encore d'amulettes ; dans le Tarn les haches qui y sont suspendues garantissent les moutons des maladies ; ailleurs on les met dans quelque coin du mur, dans la crèche, au-dessous, ou à proximité du bétail. On fixe aussi à la muraille des rameaux bénits, qui, en Saintonge, doivent provenir d'un arbuste épineux, ou, comme dans le Morbihan, des branches de sureau (3). En Écosse des rameaux de houx et de sorbier placés au-dessus de la porte empêchent la visite du cauchemar (4). Dans le nord de l'Angleterre, des pierres naturellement trouées en préservent les écuries (5) ; dans la Suisse romande elles sont pendues à la crèche du cheval et le garantissent du lutin qui viendrait pour tresser sa crinière. On croit en France et en Wallonie que, suspendues dans l'étable, elles la mettent à l'abri des maléfices. En Basse-Bretagne le bâton de charrue posé le soir dans le râtelier empêche le Boudic d'embrouiller les crins des chevaux (6).

(1) SÉBILLOT, I, IV, p. 70, 71 ; III, p. 135, 478.

(2) *Folk-Lore*, VII (1896), p. 55.

(3) SÉBILLOT, I, IV, p. 71 ; III, p. 385.

(4) *Folk-Lore Journal*, VII (1889), p. 41.

(5) HENDERSON, p. 166.

(6) SÉBILLOT, I, III, p. 117 ; I, p. 356.

Il y a une cinquantaine d'années des fermières des environs de Dinan plaçaient dans le nid des poules couveuses des haches de pierre, vraisemblablement destinées, comme les morceaux de fer dont l'emploi est beaucoup plus fréquent, à préserver les œufs des effets de l'orage (1). Le poulailler ne semble pas avoir d'amulettes fixes : mais plusieurs procédés en éloignent les ennemis des poules. En Sicile, pour que la belette ne dévore pas les mères et les poussins, on la marie, en lui récitant à haute voix cette conjuration, qui la rend inoffensive : « Si tu es femelle, je te donne le fils du roi ; — Si tu es mâle, je te donne la fille de la reine (2) ». En Basse-Bretagne, au commencement du siècle dernier, on mettait du pain et du lait dans les endroits où passaient les belettes et les hermines, et l'on disait que, contentes de cette offrande, elles n'attaquaient plus les volailles (3).

71. — Les paysans ont recours à plusieurs procédés magiques pour *tabouer* les abords de l'habitation : dans la Suisse romande on entoure d'un fil rouge l'enclos des poules pour le garder du renard ; en Bresse, l'opérateur, après avoir, avant l'aurore, récité sans bredouiller sa prière du matin, fait le tour du logis et de ses dépendances en traînant au bout d'une corde un os du festin du Mardi-Gras, qui ne doit pas quitter la terre d'un millimètre afin de ne laisser en aucun point le plus petit passage ; lorsque le cercle a été tracé, sans que nul voisin ne l'aperçoive, et que les

(1) SÉBILLOT, 1, IV, p. 73 ; III, p. 229.

(2) PITRÈ, 1, III, p. 440, 441.

(3) SÉBILLOT, 1, III, p. 31.

deux extrémités ont été bien soudées, il lance l'os, de toute sa force, dans la direction opposée aux bâtiments. Dans la Brie le fermier attachait un morceau de lard à une corde avec laquelle il décrivait autour de sa maison un cercle étendu, afin de tracer l'enceinte protectrice, et il disait en marchant : « Renard, tu ne mangeras pas plus de mes poules que de mon lard. » En Dauphiné le contact avec la terre n'est pas obligatoire ; on fait, après le soleil couché, le tour de la propriété dont on veut écarter les renards en portant dans une besace les os de la volaille qui a servi à fêter le Mardi-Gras, puis on la jette le plus loin possible. Naguère dans l'Yonne on dépeçait un jeune mouton et on en déposait un quartier à chaque angle du terrain qu'il s'agissait de préserver du loup, en invoquant sainte Marie, sainte Agathe et saint Loup. Les métayères de ce pays charmaient aussi le renard au moyen de fragments d'une omelette de douze œufs, dont elles allaient, en courant autour de l'enclos, lancer un morceau à chacun des coins en disant : « Renard, v'là ta part, prends-la et n'y reviens pas » (1).

72. — Plusieurs conjurations rimées, ou qui ont toutes au moins une forme consacrée, sont faites sur un ton engageant ; en Portugal elles promettent un poulet au milan s'il consent à s'éloigner ; dans le pays messin on charme les buses en leur disant : « Buse, buse. fais trois fois le tour de la maison, tu auras le plus beau de mes oisons » (2). Dans le nord scandinave, pour rendre invisibles à l'épervier les oisons sur le

(1) SÉBILLOT, 1, III, p. 30-31.

(2) LEITE, 1, p. 157. SÉBILLOT, 1, III, p. 184.

point de quitter leur nid, on les fait passer par les jambes d'un pantalon, et ailleurs par le squelette du bassin d'un cheval; le renard ne pourra ensuite les mordre parce qu'ils lui apparaîtraient aussi grands que des chevaux (1). Autrefois dans les îles du nord de l'Écosse, lorsqu'un aigle enlevait un mouton ou une volaille, le berger faisait plusieurs nœuds à une corde en récitant une incantation qui contraignait l'oiseau à lâcher sa proie, même s'il se trouvait à une grande distance du charmeur (2).

La croyance suivant laquelle il est possible, en adressant aux carnassiers les plus redoutables des formules, parfois accompagnées de gestes, de les empêcher de nuire aux animaux domestiques, est encore courante en beaucoup de pays. En France, on emploie souvent le *Pater* du loup, qui s'applique aussi au renard, dont on a des exemples assez anciens, et dont les variantes sont nombreuses; il n'a parfois de chrétien, comme en Gascogne, que le premier et le dernier vers, les autres prennent directement à partie la bête elle-même. Des saints interviennent aussi dans ces formules, et lorsqu'il s'agit de brebis égarées dialoguent avec le loup, et lui ordonnent de les garder sans y toucher jusqu'au soleil levé (3). Lorsqu'une jeune taure s'égarait la première fois qu'elle était mise aux champs, les Solonaises allaient jeter deux liards dans la serrure, se mettaient à genoux et disaient tout haut cinq *Pater* et cinq *Avé* qu'elles adressaient à saint Hubert. per-

(1) GAIDOZ, p. 65.

(2) BLACK, 1, p. 158.

(3) SÉBILLOT, 1, III, p. 33-35.

suadées que les loups respecteraient la taure, fût-elle au milieu d'eux, et qu'ils la ramèneraient même à l'étable (1).

Les campagnards siciliens qui laissent leurs bêtes dehors la nuit, les préservent des carnassiers en les « liant », à l'aide d'une assez longue oraison dans laquelle parlent saint Sylvestre et la Vierge Marie, à laquelle ce bienheureux s'était plaint des ravages que le loup avait faits sur son troupeau. Le lendemain, ils récitent une autre oraison afin de délier le loup qui, sans cela, mourrait sur place ; mais il est nécessaire qu'ils n'aient pas traversé un cours d'eau, car ils ne pourraient plus le délier (2).

Les bergers adjurent aussi directement le loup, et certaines personnes ont le privilège de le charmer au moyen d'une conjuration lui défendant de toucher à rien de ce qui a été mentionné. Ces pratiques se font à distance, d'autres en présence du carnassier : en Limousin la bergère qui le voit venir, l'empêche de nuire aux moutons en récitant le *Pater* à rebours, et en le faisant suivre d'une prière où figure saint Laurent ; les paysans bas-bretons le conjurent au nom de saint Hervé qui se faisait accompagner d'un de ces animaux, et ceux d'Alsace lui promettent dix thalers s'il consent à s'éloigner (3). En Portugal c'est au contraire avec des insultes que l'on s'adresse aux renards en allant le matin de la Saint-Jean, avant le lever du soleil, dans les champs où l'on suppose qu'il y en a : on traite ces

(1) *Mém. de l'Académie celtique*, IV (1823), p. 93.

(2) PIRRE, I, III, p. 465-466.

(3) SÉBILLOT, I, I, 287 ; III, p. 31.

écornifleurs, dont le nom est féminin en portugais, de truies, d'ivrognesses, de bavardes, etc., dans la persuasion qu'ils ne viendront pas dans le cours de l'année voler les poules (1).

La fascination du loup, dont la croyance plusieurs fois relevée dans l'antiquité subsiste encore, peut être repoussée par des procédés magiques ; les bergères berri-chonnes qui ne peuvent crier, le mettent en fuite en courant sur lui les cheveux épars ; en Haute-Bretagne on n'enroue pas si on se fourre dans la bouche une mèche de cheveux (2) ; en Sicile, en y mettant un peu de laine on se préserve de la fascination, pourvu qu'on ait pu le faire avant d'être aperçu de lui (3).

73. — Des pratiques, dont quelques-unes tiennent à la magie, ont pour but d'assurer la fécondité des bêtes ; l'arrosage des parties génitales des chevaux et des juments avec l'eau de fontaines sacrées est encore pratiqué en Basse-Bretagne, et plusieurs sources réputées pour donner la fécondité aux femmes sont également efficaces pour les bestiaux ; une fontaine de Saône-et-Loire supprime la stérilité des animaux domestiques, et la Fontaine-au-Beurre à Férel dans le Morbihan rend les vaches fécondes. Un ruisseau près de Morlaix conférerait le même privilège aux juments qui l'avaient traversé, et on leur fait encore maintenant sauter trois fois une petite rivière près de Ploudalmezeau (Finistère) (4). Les personnes chargées de conduire la femelle au mâle

(1) LEITE, 1, p. 188.

(2) SÉBILLOT, III, p. 24-25.

(3) GRISANTI, p. 147.

(4) SÉBILLOT, 1, II, p. 289-290 ; III, p. 79 ; II, p. 381.

croient, au moyen d'actes parfois assez bizarres, neutraliser les maléfices des sorciers qui, suivant une croyance signalée par le curé Thiers au XVII^e siècle, et qui subsiste toujours, peuvent empêcher la fécondation. Dans la Beauce on avait soin avant de partir, de mettre du sel dans sa poche ; dans l'Yonne la femme qui conduit la truie doit être à jeun, tourner la poche de son tablier à l'envers et répéter tout le long du chemin : « Dix cochons, quatre coches » ; en Ille-et-Vilaine, le conducteur de la chèvre met à l'envers son chapeau, et s'il a une peau de bique, il la retourne ; dans la Côte-d'Or, celui qui mène la truie doit être chaussé d'un sabot et d'un soulier. Un sachet rempli de sel est placé dans les Deux-Sèvres au cou du bouc, en Limousin, entre les cornes de la vache. En plusieurs pays, on adresse des incantations aux étalons. D'autres observances ont lieu après l'accouplement ; dans le Loiret, la vache rentre à reculons dans l'étable (1) ; en Écosse on lui passe des clefs autour du corps afin de l'empêcher de rechercher le mâle dans la même journée (2) : en Mecklembourg, on la fait passer entre les deux parties d'une charrette que l'on a démontée (3).

On croyait en Écosse qu'aucune fée ne pouvait prendre le lait d'une vache autour de laquelle on avait promené, sitôt après sa délivrance, un charbon ardent (4).

Maintenant encore on attache avec un ruban rouge

(1) SÉBILLOT, 1, III, p. 78-81.

(2) CAMPBELL, 1, p. 247.

(3) GAIDOZ, p. 61-62.

(4) BRAND, III, p. 318.

une croix de sorbier à la jument qui sort pour la première fois de l'étable après avoir eu un poulain. Cette même amulette est placée au cou du cheval qui passe la nuit dans une étable ouverte, pour que les sorcières ne puissent le faire servir à leurs expéditions nocturnes (1).

Plusieurs procédés magiques sont destinés à attirer ou à retenir les bêtes au logis ou tout au moins dans le voisinage. Dans le pays de Liège, après avoir frotté avec un peu de beurre les pattes d'un chat nouvellement acquis, on lui fait faire trois fois le tour de la crémaillère et on le force à gratter avec les pattes de devant le contrecœur de la cheminée ; dans la Gironde on le contraint à y tracer une croix. En d'autres provinces on se contente de lui graisser les pattes avec du beurre ou de l'huile, pratique usitée aussi en Portugal (2). En France au XV^e siècle, on empêchait les poules de vagabonder en les faisant tourner trois fois autour de la crémaillère et en les frottant au mur de la cheminée ; à Spa, on accompagne la friction de cette formule : « Poule, ponds pour moi, et gratte pour moi ». En Portugal, on les fait balayer la cheminée avec la queue, ou on les passe trois fois dans le trépied, en récitant une incantation (3).

En Irlande, on calme pour une semaine un cheval, si fougueux qu'il soit, en lui récitant le *Credo* dans l'oreille droite le vendredi, et le mercredi dans l'oreille gauche (4). Dans les Vosges, on peut ferrer le cheval le plus

(1) GREGOR, 3, p. 3.

(2) SÉBILLOT, 1, III, p. 110. LEITE, 1, p. 171.

(3) SÉBILLOT, 1, III, p. 219. LEITE, 1, p. 153.

(4) WILDE, p. 193.

difficile lorsqu'on en a fait le tour en récitant une conjuration traditionnelle (1).

Les animaux domestiques sont l'objet de certaines prévenances qui les associent aux événements qui intéressent la famille. En Wallonie, le fermier souhaite la bonne année à chacune de ses bêtes (2). En Basse-Bretagne, on entoure la ruche d'une étoffe rouge à la naissance d'un garçon ; en plusieurs pays, on y met, le jour du mariage, un morceau d'étoffe voyante ou de linge blanc ; en Basse-Bretagne, on y attachait autrefois un drap ou un ruban rouge. L'usage de les mettre en deuil, ou même de leur annoncer avec des formules que le maître est mort, est général en France, en Wallonie, dans la Suisse romande, en Angleterre et en Allemagne. Dans la Flandre française lorsqu'arrive un décès, on en fait part à tous les chevaux et aux juments en particulier ; en d'autres provinces on attache aux étables ou aux bêtes des emblèmes de deuil (3).

74. — L'usage de faire passer les animaux domestiques à travers le brasier de la Saint-Jean, pour les préserver de l'ensorcellement et des maladies a été très répandu en France, et il est encore observé en plusieurs pays (4). Mais il ne rappelle pas autant qu'en Angleterre les anciens rites du culte du feu. Vers 1825, lorsqu'il y avait une épidémie sur le bétail du Northumberland, on éteignait les feux dans les villages voisins, et l'on frot-

(1) SÉBILLOT, I, III, p. 110.

(2) *Wallonia*, IV (1896), p. 12.

(3) SÉBILLOT, I, III, p. 315-316. *Folk-Lore*, IV (1893), p. 12. LATHAM, p. 59. THORPE, III, p. 161. SÉBILLOT, I, III, p. 103-104.

(4) SÉBILLOT, I, III, p. 105-106.

tait deux morceaux de bois sec jusqu'à ce qu'ils fussent enflammés : on allumait avec un tas de paille dans lequel on jetait un branche de génévrier, et les bêtes passaient à diverses reprises à travers la fumée. On envoyait ensuite aux voisins des fragments de ce feu forcé, et il se transmettait de village en village pour la même opération (1). Une pratique analogue avait lieu vers la même époque dans le Yorkshire, et elle s'est continuée jusqu'au milieu du siècle dernier dans le nord de l'Angleterre, où elle avait pour but de préserver le bétail des épizooties. Des tisons du feu ainsi obtenu étaient portés de ferme en ferme aussi vite que possible (2).

75. — Les procédés employés pour la guérison des bêtes sont fort nombreux. Ici, je ne parlerai que de ceux qui touchent à la magie. Lorsqu'un cheval a été blessé au pied par un clou, on observe plusieurs moyens de le guérir ; l'un d'eux est fondé sur la relation entre le blessé et l'agent de la blessure ; dans le Suffolk, après avoir retiré le clou, on le graisse et on le tient bien propre (3). En Normandie, au commencement du XIX^e siècle, quand un cheval était encloué, on enfonçait un clou dans un mur pour lui transmettre le mal, opération dont les similaires étaient courants aux XV^e et au XVII^e siècles (4). La transmission se fait plus fréquemment au moyen d'un trou dans la terre, superstition apparentée à celle contre laquelle

(1) BALFOUR, p. 45.

(2) DENHAM, II, p. 50, 342.

(3) GURDON, p. 25-26.

(4) SÉBILLOT, I, III, p. 134.

s'élevait saint Eloi, et qui consistait vraisemblablement, ainsi que l'a conjecturé M. Gaidoz, à découper un cercle de terre et à y faire passer le malade : en Danemark les bêtes auxquelles on a jeté un sort, sont passées à travers un cercle de gazon pris dans le cimetière et qu'on y reporte ensuite ; l'animal guérit si le gazon repousse (1). Le procédé le plus habituel en France et en Wallonie consiste à poser le pied de la bête malade sur une motte de carrefour, à la cerner, et après avoir passé le pied dans le trou, à la jeter sur une aubépine : à mesure qu'elle sèche, le mal disparaît ; parfois le pied a été simplement mis sur la motte avant que celle-ci soit coupée. Dans la Mayenne, c'est au-dessus de la crèche de la bête à corne malade qu'est suspendue la motte découpée dans une prairie à l'endroit où avant le lever du soleil, elle a posé le pied. En Saintonge, la bergère amenait la brebis atteinte du piétin, aussi avant le soleil levé, à un lopin de gazon, qui avait crû isolément entre deux routes, se mettait à genoux, puis après avoir soufflé trois fois sur son couteau en disant : « Au nom du Père, etc. » traçait le contour exact du pied malade en récitant une oraison en l'honneur de saint Jean, de saint Fiacre et de saint Riquier (2).

Les paysans conduisent leurs bestiaux pour les guérir et surtout pour les préserver des maladies à des fontaines sacrées, à des étangs et à des rivières (3).

Le tour de l'objet réputé puissant est pratiqué en plusieurs endroits : à Villers (Eure-et-Loire) les chevaux

(1) GAIDOZ, p. 23.

(2) SÉBILLOT, 1, I, p. 206-208.

(3) SÉBILLOT, 1, II, p. 274, 289, 291, 462, 381.

atteints de tranchées circulent autour d'une pierre brute ; à Assevilliers (Somme) où on les fait boire dans la cuvette du polissoir de Saint-Martin, dans laquelle se désaltéra la monture du bienheureux, et ils en font trois fois le tour (1). En Sicile, on fait courir les animaux malades trois fois autour de l'église de Saint-Giacomo, et les paysans bretons font faire trois fois à leur chevaux, pour les préserver des maladies, le tour des chapelles consacrées à saint Éloi, le jour de la fête du patron des bêtes chevalines (2).

En Angleterre où l'on croyait que la musaraigne pouvait amener la paralysie des animaux sur le dos desquels elle avait passé, on employait pour la guérir un barbare procédé qui était encore en usage en 1806 ; les paysans tâchaient de se procurer un de ces petits animaux, creusaient un trou profond dans un arbre et l'y enfermaient vivant ; ils cueillaient une branche de l'arbre et en frottaient le dos de la bête malade, qui devait guérir au moment où crevait la pauvre musaraigne.

(1) SÉBILLOT, 1, I, p. 340, 410.

(2) GRISANTI, p. 143. SÉBILLOT, 1, IV, p. 136.

(3) BRAND, III, p. 292-293.

CHAPITRE IV

La culture.

76. Les espaces non cultivés. — 77. Le labour et l'ensemencement. — 78. Procédés pour obtenir une bonne récolte ou pour la protéger. — 79. La préservation des tourbillons. — 80. Les offrandes de gerbes. — 81. Moyens magiques d'exciter la pluie. — 82. Particularités des instruments agricoles.

76. — L'antique usage de laisser sans le cultiver un espace de terrain pour être agréable aux divinités, observé à la fin du XVI^e siècle en Écosse, où les anciens de l'Église prohibaient la coutume de conserver inculte un coin de champ qui était supposé dédié à Satan, a été conservé jusqu'à nos jours dans ce pays, où l'on disait qu'il était pour le « vieil homme », nom par lequel on désigne le diable (1). Vers 1830, une portion d'un champ du littoral des Côtes-du-Nord, que la charrue ne touchait jamais, s'appelait le sillon des fées, et les fermiers étaient persuadés que les bonnes dames se seraient vengées s'ils avaient violé l'antique défense (2). Il servait peut-être à leur promenade, comme les endroits que, dans le pays de Galles, on ne labourait pas parce que les fairies avaient l'habitude de s'y promener,

(1) BRAND, III, p. 317. GREGOR, 1, p. 179.

(2) HABASQUE, III, p. 152.

et que si on les dérangeait en le cultivant, on s'exposait à leur ressentiment (1). En Cornouaille le champ où se trouve la fontaine de Blisland, un coin près de celle de Tregaminion Chapel devait aussi être laissé sans culture, peut-être pour ne pas contrarier les génies de ces sources (2).

77. — Les opérations de culture ont été l'objet de nombreux rites ; mais à en juger par ce qui a été recueilli ils sont assez effacés maintenant. Naguère cependant les fermiers de l'ouest de la Cornouaille, avant d'entamer un labour, tournaient toujours vers l'ouest la tête des animaux attelés à la charrue, en disant avec solennité : « Au nom de Dieu, nous allons commencer, » et ils faisaient leur besogne en suivant le cours du soleil (3). En Écosse lorsqu'à l'automne ou au printemps on met, pour la première fois, la charrue dans la terre, le fermier donne aux laboureurs du pain et du fromage avec de l'ale et du whisky ; un morceau de pain avec du fromage est mis sur la charrue et un autre est jeté dans le champ pour les oiseaux. Parfois on y pose une pierre entre le soc et le coutre ; si ensuite elle est lancée par dessus la maison, elle empêche la crème de se convertir en beurre (4). Au XVII^e siècle, on observait en France une coutume qui n'a pas été relevée de nos jours ; les paysans, avant de tracer le premier sillon, tournaient trois fois autour de la charrue en tenant à la main du pain, de l'avoine

(1) RHYS, I, p. 184.

(2) *Folk-Lore*, VI (1895), p. 283.

(3) *Folk-Lore Journal*, V (1887), p. 192.

(4) GREGOR, 1, p. 181. *Folk-Lore Journal*, II (1884), p. 330.

et une lumière afin que leur travail fût plus heureux (1).

En plusieurs pays d'Europe, les cultivateurs croient assurer la fécondité des plantes en employant des procédés de « magie imitative ». Dans l'Anhalt, le premier boisseau de blé destiné à être semé doit être mis en un tas élevé pour que les épis soient longs et pleins ; en Thuringe le paysan emporte la graine dans un long sac qui va de ses épaules à ses genoux, et il fait de grandes enjambées afin qu'il se balance sur son dos, dans la croyance que cela fera balancer le lin au vent (2) ; autrefois en Allemagne il s'asseyait trois fois sur le sac contenant la semence. En Souabe et en Transylvanie, on saute dans les champs pour faire grandir le chanvre (3). Les Bavaois portent une bague d'or, afin que le blé qu'ils sèment soit doré (4).

C'est à des idées apparentées que sont dues certaines pratiques contemporaines des paysans de France ; il en est qui supposent que la grosseur de la tête du semeur de navets peut influencer sur leur développement ; dans les Vosges, il se la serre entre les deux mains en disant : « Dieu veuille que les navets que je sème deviennent aussi gros que ma tête. » Quand il s'agit de carottes, après avoir fait le signe de la croix, il s'empigne à deux mains la cuisse droite en exprimant le même souhait (5). Lorsque, il y a un siècle, les femmes du pays de Saalfeld plantaient des choux, leur vœu

(1) SÉBILLOT, I, III, p. 158.

(2) FRAZER, I. p. 33-34, 36.

(3) GRIMM, IV, p. 1793, n° 412.

(4) FRAZER, I. c. p. 34.

(5) SÉBILLOT, I, III, p. 457.

était encore plus détaillé : « Que la tige soit comme mes jambes, la tête comme ma tête, les feuilles comme mon tablier ! » Et elles disaient en s'adressant au lin : « Lin, ne fleuris que quand tu seras plus haut que mes genoux » (1). Les paysans vosgiens montent leur culotte le plus possible, car à la hauteur où elle s'arrêtera, le chanvre qu'ils sèment arrivera (2). Dans la Vienne, celui qui lance la plus grosse pierre dans le feu de la Saint-Jean aura les plus gros navets ; en Touraine ce sont les femmes qui font cet acte propitiatoire, et quelqu'un prend dans une pelle de la braise et en jette vers les quatre points cardinaux en disant : « Ceci est pour mon champ de tel endroit, ceci est pour mon champ de tel autre » (3).

A des pratiques religieuses se joignent parfois des observances accessoires : en Sicile aucun paysan ne commence à semer avant de s'être signé, et il en est qui chantent en faisant cette opération (4). En Seine-et-Marne, pour l'ensemencement du blé noir, on prend une poignée de grain, puis après avoir porté le pied gauche en avant, on dit : « Blé, je te sème, qu'il plaise à Dieu que tu viennes aussi saint et pur comme la sainte Vierge a enfanté N.-S. J.-C. ». L'usage de jurer, que les paysans grecs observaient en semant du cumin, est encore suivi par ceux de Guernesey qui sèment de petites herbes. En Seine-et-Marne le laboureur fait trois fois le tour de la pièce dont l'ensemencement est ter-

(1) GRIMM, IV, p. 1798, n^{os} 518, 519.

(2) SAUVÉ, p. 112.

(3) SÉBILLOT, 1, III, p. 460.

(4) PITRÈ, 1, III, p. 140.

miné, muni d'eau bénite, et en récitant des prières; en Limousin, pour la réussite des raves on fait au Carnaval neuf fois le tour du champ (1). Dans l'Anhalt, lorsque le semeur de lin a fini son travail, il saute et lance le sac en l'air en criant : « Verdissez et grandissez, vous n'avez que cela à faire ! » Il espère que le lin poussera aussi haut qu'il a jeté son sac (2). En Suède si, après avoir planté des choux, on fait trois fois le tour du carré, ils seront à l'abri des vers (3). En Sicile, on fiche en terre des bâtons en forme de croix dès que l'ensemencement est achevé, et parfois on répand sur le champ de la poussière ramassée dans une église après le dimanche des Rameaux (4).

78. — Plusieurs observances, dont quelques-unes sont peut-être des vestiges d'anciens cultes, se font en dehors du champ dont il s'agit d'assurer la récolte. Chaque année les enfants de la vallée de Soana en Piémont, vont courir les prés le dernier jour de février en chantant, en agitant des clochettes et en jetant ce cri : « Mars, mars, arrive, et pour une graine de froment, fais que nous en recevions cent ! (5) » Ceux du Jura allument le jour de Noël et parfois celui des Rois, de petits feux sur un point élevé et ils crient : « Que chaque gerbe de blé fasse le quart de la mesure ! » En nombre de pays, des danses, qui sont réputées propices à la réussite du lin et du chanvre, se font aussi à des époques

(1) FRAZER, I, p. 163. SÉBILLOT, I, III, p. 458.

(2) FRAZER, I, p. 36.

(3) THORPE, II, p. 112.

(4) PITRÈ, I, III, p. 145.

(5) GUBERNATIS, 2, II, p. 165.

fixes, soit autour d'un feu, soit à la gueule d'un four, soit même sur un toit lorsque l'inclinaison le permet (1). Dans la Prusse orientale, les jeunes filles dansent à minuit, et agitent les bras en criant : « Lin, grandis ! » D'autres danses ont lieu en diverses parties de l'Allemagne. Le jour où on sème les choux les paysannes esthoniennes font des crêpes pour que les feuilles deviennent larges, et elles portent de grands bonnets blancs pour qu'ils aient de belles têtes blanches (2). Dans plusieurs pays de France, on fait des crêpes pour la réussite du blé : en Poitou, au premier de l'an, et à la fin des semailles pour avoir beaucoup de grain, dans la Charente le jour de la Purification pour empêcher la carie du blé (3).

En Sicile, on attache, à certains jours, pour protéger les ensemencements, des images ou des rameaux bénits aux branches des arbres ou à des bâtons fichés en terre (4) : aux environs d'une forêt des Côtes-du-Nord, on plantait dans les champs de pommes de terre une gaule à laquelle était suspendu un saint Esprit en plomb, et jamais, assurait-on, les sangliers ne les ravageaient. Le premier dimanche de Carême, lorsqu'on promenait des torches allumées on adressait aux taupes et aux mulots des incantations menaçantes, qui parfois se terminaient par l'indication d'un endroit plus plantureux où on les invitait à se rendre. On conjure aussi les oiseaux qui mangent les semences ou les

(1) SÉBILLOT, I, III, p. 459.

(2) FRAZER, I, p. 35, 31.

(3) SÉBILLOT, I, III, p. 459.

(4) PITRÈ, I, III, p. 115.

épis, et parfois, comme en Périgord, on enterrait au milieu de la pièce qu'il s'agissait de protéger, un pot de terre dans laquelle on avait mis une grenouille (1). En Portugal, on va enfouir la nuit un vase en terre contenant un fiel de bœuf, puis un homme ou une femme en chemise récite une conjuration dans laquelle il dit aux passereaux de ne pas toucher à son champ qui est rempli de fiel, mais d'aller à la montagne où il y a du miel. Lorsqu'approche le moment de la récolte, la même personne, avec le même rite, va enlever le fiel, car s'il restait dans le champ le grain serait amer. Un autre procédé, qui est accompagné d'une formule analogue, consiste à faire trois fois le tour du champ avec une marmite dont l'ouverture est tournée du côté de la poitrine, et on en recouvre ensuite un pain lancé au milieu du labour (2).

79. — Les tourbillons soudains qui dispersent les foins ou les gerbes, sont en plusieurs pays de France, comme aussi dans le Modénois, conduits par les esprits follets, ou formés par des sorciers, par le démon, et en Catalogne par des personnes vendues à lui. Il semble que dans les Highlands on croie qu'ils sont dirigés par des âmes (3). Les procédés employés pour les empêcher de nuire sont en relation avec ces idées : au XVII^e siècle, les moissonneurs du pays de Genève, à la vue du tourbillon, posaient leur faucilles et se jetaient à terre en récitant une conjuration ; en Franche-Comté les moissonneurs lui adressent une formulette ;

(1) SÉBILLOT, 1, III, p. 41, 38-39, 183, 460.

(2) LEITE, 1, p. 165-166 ; 2, II, p. 31.

(3) RICCARDI, p. 26. GOMIS, 1, p. 69. CAMPBELL, 1, p. 303.

en Bourgogne, quand il se montre sur la prairie, on crie : « Arrêtez-le ! » Dans l'Yonne on fait une croix avec des poignées de blé en conjurant « l'Étourbillon malin » ; dans la vallée de Bagnères, en Berry, en Allemagne, on l'accable d'insultes (1). En plusieurs pays de France et d'Allemagne, où il passe pour receler le diable ou un sorcier, on tire au milieu des coups de fusil, ou on y jette un instrument tranchant, qui est parfois teint de sang ou disparaît emporté par le blessé. Les Esthoniens courent et crient derrière un tourbillon et jettent des pierres dans la poussière qu'il soulève ; en Berry, pour empêcher les javelles d'être dispersées, on place en croix en tête du sillon les deux premières gerbes coupées (2).

Parmi les autres pratiques en rapport avec la moisson, on peut signaler les suivantes : en Écosse, pour éviter d'avoir le poignet foulé, chaque ouvrier trace une croix sur le sol avec sa faucille (3). Autrefois en Allemagne, on avait soin de faire la dernière gerbe bien grosse, pour que l'année suivante chacune de celles de la moisson fût aussi forte (4). En Écosse lorsqu'elle a été coupée, les moissonneurs jettent trois fois leurs faucilles par dessus l'épaule gauche, et notent la direction dans laquelle elles tombent ; si deux sont dans la même direction, c'est dans la ferme qui y est située qu'ils iront faire la prochaine moisson (5).

(1) SÉBILLOT, I, I, p. 112-113. GRIMM, IV, 1798, n° 522.

(2) FRAZER, I, p. 131-135 ; SÉBILLOT, I, c.

(3) GREGOR, I, p. 181.

(4) GRIMM, IV, p. 1794, n° 432.

(5) GREGOR, I, p. 182.

80. — Les esprits pour lesquels on laisse un coin de champ inculte reçoivent aussi une offrande au moment de la moisson. Au XVII^e siècle, des paysans bretons qui croyaient que le diable avait produit le blé noir, en jetaient quelques poignées dans les fossés pour en faire présent à celui à qui ils s'imaginaient en avoir l'obligation. Cette coutume semble avoir disparu ; mais dans les Côtes-du-Nord, on abandonne parfois des gerbes dans les champs ; c'est la part du malin (1). En Écosse, certains ne scient pas quelques tiges de blé, qui sont pour le bénéfice du vieil homme, c'est-à-dire du diable (2). C'était peut-être jadis à un génie de la terre qu'était réservé l'espace circulaire que les paysans siciliens s'abstiennent de couper, et que maintenant, l'usage ayant été christianisé, ils moissonnent le jour de la fête de la Vierge ou de quelque saint, et au profit de son sanctuaire (3).

81. — Les cultivateurs ont recours, sous toutes les latitudes, à des cérémonies religieuses, ou à des procédés magiques, lorsque les récoltes sont en danger à la suite de sécheresses prolongées. Des parallèles du *lapis manalis* que l'on traînait dans les rues de Rome pour faire pleuvoir sont encore en usage dans plusieurs pays. A Villa-Nova de Foscoâ (Portugal) neuf jeunes filles vont tourner une grosse pierre, en faisant une prière à la Vierge, persuadées qu'après cet acte la pluie ne tardera pas à tomber (4). Dans l'Isère, on a observé jusqu'au milieu

(1) *Revue Celtique*, II (1875), p. 485. SÉBILLOT, I, III, p. 466.

(2) GREGOR, I, p. 182.

(3) PITRÈ, I, III, p. 158.

(4) BRAGA, II, p. 118.

du XIX^e siècle une pratique apparentée : on se rendait en procession à un champ et l'on soulevait une fois, deux fois, trois fois, suivant la quantité d'eau que l'on désirait, une pierre qui, d'après un écrivain local (1650) avait fait partie de l'autel d'une église, et était alors l'objet du même cérémonial. Les paysans des Landes attribuaient naguère à un débris de colonne le pouvoir d'amener la pluie ou le beau temps, et ils la redressaient ou la couchaient, suivant qu'ils désiraient l'un ou l'autre (1). Les habitants d'une île d'Écosse agissaient de même à l'égard d'une croix qui possédait aussi ce double privilège (2).

Le rite qui consiste à jeter de l'eau sur la terre pour attirer celle du ciel, en vertu d'une sorte de magie sympathique, a été pratiqué pendant des siècles sur les bords de la célèbre fontaine de Barenton (Ille-et-Vilaine) ; lors de sécheresses prolongées, on y puisait de l'eau, et on en arrosait la margelle ; en 1835 le clergé s'y rendit processionnellement, et le recteur de Paimpont, après avoir plongé le pied de la croix dans la fontaine, y trempa son goupillon et aspergea les pierres d'alentour. Les gens de Florenville, dans le Luxembourg belge, arrosent leurs rues afin de faire tomber l'eau des nuages (3).

L'usage de lancer de l'eau sur le saint protecteur de la source est conservé en Bretagne, où les paysans des environs de Bain (Ille-et-Vilaine) portent des pieds de cochon à une fontaine placée dans les ruines d'une ancienne chapelle, et l'un des fidèles asperge avec

(1) SÉBILLOT, I, I, p. 100-101 ; IV, p. 110.

(2) FRAZER, I, p. 120.

(3) SÉBILLOT, I, II, p. 225-226 ; I, p. 101.

l'eau de la fontaine un débris de vieille statue en disant : « Saint Melaine, mon bon saint Melaine, — Arrose-nous comme je t'arrose. » La même pratique a lieu près de la chapelle en ruines de saint Conval en Hanvec (Finistère) où l'on jette l'eau de la source sacrée sur la statue du saint (1).

Le rite qui consiste à mouiller non plus la divinité, mais les prêtres, a été relevé dans le Poitou et près de trois fontaines de la Côte-d'Or; lors de la procession à deux sanctuaires du Morvan autunois, c'était au passage d'un ruisseau que le curé subissait l'aspersion des pèlerins. En Russie, le prêtre après l'office divin, est jeté à terre et arrosé par ses paroissiens (2).

Les habitants voisins de la Pierre-Pourtue ou percée à Laizy (Saône-et-Loire) qui porte l'empreinte du cheval de saint Julien, y versaient de l'eau bénite, qu'ils agitaient en faisant des prières, avec une baguette ou un rameau de buis (3), pratique assez analogue à celle que faisait en Arcadie le prêtre de Jupiter qui jetait une branche de chêne sur une fontaine du mont Lycée.

Les reliques des saints et plus souvent leurs statues sont immergées pour attirer la pluie. En France plusieurs châsses ou reliquaires ont été ou sont encore plongés dans des fontaines, dans des puits ou dans des rivières. Dans la Valteline, en cas de sécheresse ou d'inondation, on lave dans le torrent des crânes antiques conservés dans l'Église de Saint Salvatore (4). En

(1) SÉBILLOT, I, II, p. 226-227.

(2) FRAZER, I, p. 102.

(3) SÉBILLOT, I, I, p. 410.

(4) SÉBILLOT, I, II, p. 228, 316, 377. *Archivio*, XVII (1898), p. 422.

Sicile, on porte processionnellement la statue d'un saint et on lui adresse des menaces, entre autres celle de la plonger dans l'abreuvoir ; à Licata, on dit à saint Angelo, patron de la paroisse : *Ciovi ou codda*, pluie ou corde, pour lui faire comprendre que s'il n'envoie pas de la pluie, on l'attachera avec une corde pour le jeter à l'eau. Les paysans siciliens ne s'en tiennent pas aux menaces : dans la province de Siracuse un millier de villageois avec une couronne d'épines, et deux mille femmes, les pieds nus, suivirent naguère un paysan qui portait un *Ecce Homo* en carton : les femmes hurlaient et se frappaient la poitrine, les hommes se flagellaient avec une discipline de fer ; ils portaient les Cinque Piague à l'abreuvoir au milieu duquel elles devaient rester jusqu'à ce que vînt la grâce de Dieu, c'est-à-dire la pluie (1). En plusieurs parties du Portugal, on met dans l'eau une image de saint Antoine (2). Les immersions des statues sont encore fréquentes dans plusieurs pays de France, et elles ont lieu tantôt dans les fontaines, tantôt dans les rivières (3).

En 1905, lors d'une sécheresse prolongée, une image de la Vierge de Enxara fut conduite en procession de son ermitage à l'église de Ouguella, et les fidèles y portèrent aussi une pierre de la sainte, en granit informe, qui est gardée dans l'ermitage ; suivant le vieil usage elles est portée sur un brancard par les filles non mariées des plus riches de la frairie. Lorsque la procession est arrivée sur le bord de la rivière Xevora, elles passent le

(1) PITRÈ, 1, III, p. 49, 143, 142.

(2) LEITE, 2, II, p. 48.

(3) SÉBILLOT, 1, II, p. 227-228, 378.

brancard aux hommes qui lancent la pierre dans l'eau pendant que les prêtres chantent des cantiques (1). A Brion près d'Autun, on plonge dans la fontaine une pierre sur laquelle est gravée une croix (2).

Quelquefois l'effigie sacrée est mise en pénitence : Les paysans de Rosolini enferment la statue de saint Joseph dans une église, et elle y reste jusqu'à ce que soit venue la pluie désirée. Celle de Saint-Antoine à Catane est traitée de la même façon (3). A Tourves en Provence, les fidèles enlevaient de son sanctuaire la statue du saint et ne l'y reportaient qu'après une ondée abondante (4). Dans la Valteline, c'est sur les hauts-lieux que s'accomplit l'acte propitiatoire ; près du col de Lanciano, une longue procession conduite par les moines gravit les pentes dangereuses de la montagne pour faire des prières auprès d'une grande croix ; la pluie ne peut tarder, disent les paysans, parce qu'ils ont prié le plus près possible du Seigneur (5).

On rencontre dans des pays catholiques des parallèles du « bâton de pluie » usité en Australie : dans un grand nombre de pays de France, on plonge encore dans les fontaines le bâton de la croix ; on peut même, comme en Limousin, en l'enfonçant plus ou moins dans l'eau, proportionner la quantité de pluie que l'on désire (6).

82. — Quelques-uns des instruments agricoles sont

(1) *Revista lusitana*, VII (1904), p. 273.

(2) SÉBILLOT, I, II, p. 229.

(3) PITRÈ, III, p. 144. TROMBATORE, p. 47.

(4) SÉBILLOT, I, I, p. 100.

(5) *Archivio*, XVII (1898), p. 414.

(6) FRAZER, I, p. 89 et suiv. SÉBILLOT, I, II, p. 228-229.

pour ainsi dire sacrés, et on leur attribue une certaine puissance. Ainsi qu'on l'a vu, ceux qui ont brulé un joug de charrue en sont punis par une douloureuse agonie. Dans les Highlands, celui qui a caché ou volé un soc de charrue ne peut rester tranquille dans sa tombe (1). Vers 1840, en Lorraine le manque de respect pour la charrue était regardé comme grave ; on aurait considéré comme sorcier celui qui aurait passé par dessus quand elle était en fonction, et l'on aurait forcé à retrograder celui qui aurait tenté de le faire, dans la crainte que la récolte que l'on aurait mise dans le champ ne réussisse pas (2). En Basse-Bretagne, si l'on était forcé de laisser la nuit la charrue dans les champs on y plaçait le carsprenn ou fourchette à nettoyer, pour empêcher les lutins de s'en servir (3). En Allemagne, si on n'avait pas soin à la maison de la détacher de son chariot le diable s'asseyait dessus (4).

(1) CAMPBELL, 2, p. 214.

(2) RICHARD, p. 78.

(3) LE MEN, p. 229.

(4) GRIMM, IV, p. 1810, n° 819.

CHAPITRE V

Les arbres.

83. Rites de la plantation. — 84. Prévenances à l'égard des arbres.
— 85. Moyens de les faire fructifier. — 86. Les premiers fruits.
— 87. Le respect des arbres.

83. — En quelques pays de Bretagne, il est d'usage quand on plante une vigne, de boire une bouteille de vin et de répandre trois gouttes sur le pied et trois sur les racines, si c'est une bouture; les trois dernières sont versées sur la partie que l'on enfonce dans le sol; s'il s'agit d'un pommier, la libation est faite avec du cidre. Dans le Gard on arrose de bon vin le dernier cep planté, aux cris de : « Vivo lou mayoou ! » Jadis dans le Bocage vendéen, on creusait pour mettre le dernier cep un trou d'assez vaste dimension dans lequel on jetait cent sous en monnaie de bronze; pendant que chacun des vigneron cherchait à prendre le plus possible de pièces, le propriétaire arrosait de vin la terre que ces hommes pétrissaient comme du mortier. Aux environs de Dinan, on observe parfois une singulière coutume : pour qu'un arbre pousse bien et prenne solidement racine, celui qui le plante doit s'accroupir dans la fosse, et s'y soulager; plus il le fera copieusement, plus il assurera la réussite de l'arbre; ceux qui voudraient lui nuire se prendront à cette sorte de glu ou se hâteront

de s'éloigner. Un pois mis sous la racine du pommier les fait trébucher s'ils tentent de lui causer quelque dommage. On peut rapprocher de cette sorte de talisman les haches de pierre que l'on a trouvées en abattant de vieux pommiers à Roye (Somme) et que les gens disaient avoir été mises dessous pour les préserver du tonnerre (1).

84. — Plusieurs pratiques supposent qu'on attribue aux arbres une sorte d'animisme. Dans l'Allemagne du nord, lorsque le maître de la maison meurt, on va secouer ceux du jardin en disant : « Le maître est mort », autrement ils se flétriraient (2). Dans quelques localités des Vosges c'est le laurier seul que l'on secoue légèrement en lui disant : « qu'il change de maître ». Parfois on lui faisait porter le deuil, et dans le nord de la France on met quelque étoffe noire aux arbres du jardin attenant à la maison où a eu lieu un décès (3). En Auxois, la veille du jour de l'an l'aïeul fait ses petits enfants souhaiter la bonne année aux arbres du verger ; munis d'une petite torche de paille allumée, ils vont vivement frapper au pied de chacun d'eux en disant suivant l'espèce : « Bonne année de poires, de prunes, de pommes, etc. » En Wallonie, les paysans sitôt levés, entrent dans le jardin, et adressent à chaque arbre ces paroles : « Arbre, je t'étrenne, si tu ne veux pas porter plus que l'an passé, ne porte pas moins non plus ». Et ils se hâtent de nouer un lien de paille autour du tronc, probablement pour fixer le vœu ; dans le

(1) SÉBILLOT, 1, III, p. 371-372 ; IV, p. 72.

(2) HENDERSON, p. 310.

(3) SÉBILLOT, 1, III, p. 375.

pays de Liège, les gens disent en les enroulant : « J' v' souhaite ine bonne année à l'wâde di Diu. » (1). Dans les districts à cidre du Sussex, on fête les pommiers le premier janvier et plusieurs jours de suite : les fermiers donnent des sous aux enfants qui dansent autour en chantant à tue-tête des rimes dans lesquelles ils expriment le vœu d'une récolte abondante (2). Dans quelques pays de l'est de la Cornouaille, les paysans visitent les principaux vergers de la paroisse à Nœl. Ils choisissent dans chacun d'eux un arbre qui représente tous les autres, et ils le saluent avec certaines paroles qui ont la forme d'une incantation ; ils répandent ou lancent ensuite du cidre sur lui, pour qu'il se charge de fruits l'année qui vient. En d'autres endroits ce sont les fermiers et leurs serviteurs qui font cette libation, et après avoir formulé leur vœu dansent autour de l'arbre (3). Dans la Gironde, on verse au pied des arbres fruitiers une cuillerée de bouillon de Carnaval en disant : « Tu te souviendras du bouillon du mardi gras » (4). Les paysans de Modène répandent de la cendre, le jour de l'Épiphanie, sur les arbres en répétant : « Charge-toi de fruits, gros et petits » (5).

85. — D'autres actes ayant pour but d'obtenir une récolte fructueuse sont faits à certaines époques : la coutume de porter dans les champs des torches allumées était à peu près générale en France dans la première moitié

(1) SÉBILLOT, III, p. 375.

(2) LATHAM, p. 13.

(3) *Folk-Lore Journal*, IV (1885), p. 116.

(4) SÉBILLOT, I, III, p. 378.

(5) RICCARDI, p. 48.

du XIX^e siècle et elle n'est pas tombée en désuétude ; des rimes traditionnelles qui expriment des vœux dont quelques-uns ont une forme comminatoire sont récités ou chantés au pied des arbres, et ils sont parfois accompagnés de danses (1).

L'usage d'entourer les arbres du verger avec de la paille tressée ou cordée, dans le but de les faire produire, constaté en France au XV^e siècle, y est encore pratiqué lors de certaines fêtes, qui diffèrent suivant les pays. Dans la Corrèze, cette ligature se fait la veille de Noël, l'après-midi, mais seulement aux arbres qui n'ont pas eu de fruits, pour les distinguer des autres et leur faire comprendre qu'ils seront coupés, si l'été suivant ils ne donnent pas une bonne récolte (2). Dans le pays de Modène, c'est une petite fille qui, le matin de Noël va, à jeun, entourer les arbres fruitiers d'un fil qu'elle-même a filé la veille, en récitant un *Pater* et un *Ave* pour que l'arbre ait du fruit abondant et de bonne qualité (3).

La coutume de charger les arbres de pierres est expliquée par le proverbe provençal : « Quand on charge les arbres de pierres, ils se chargent de fruits » ; dans la Gironde, elle doivent avoir été prises le vendredi saint dans le cimetière d'une commune autre que celle que l'on habite (4). En Catalogne, comme dans l'Albret, cette charge est imposée à l'arbre qui ne produit pas de fruits ; il faut qu'elle ait été ramassée dans une autre paroisse et

(1) SÉBILLOT, 1, III, p. 376-377.

(2) SÉBILLOT, 1, III, p. 378-379.

(3) RICCARDI, p. 48.

(4) SÉBILLOT, 1, III, p. 379.

placée au moment de la floraison (1). En Souabe une grosse pierre y est accrochée tout l'été (2).

Les arbres sont encore frappés, à des jours déterminés, pour obtenir du fruit en abondance ; les paysans bas-bretons les heurtent l'un après l'autre, la veille de Noël, avec leur fourche à charrue, instrument auquel ils attribuent une vertu toute particulière (3). A Modène, le jour de l'Épiphanie, beaucoup de gens les frappent avec une baguette en récitant une formule par laquelle ils leur disent de se charger de fruits l'année qui vient (4). Dans les Abruzzes, on frappe avec une hache le matin de la Saint-Paul, et plus communément celui de la Saint-Jean, les arbres paresseux à donner du fruit, et on les menace, en les apostrophant, de les couper s'ils n'en produisent pas en abondance d'ici un an ; à Lanciano on tourne trois fois autour en répétant la menace, qui à chaque tour est accompagnée de coups (5). En Sicile, c'est le samedi saint que celui qui a un arbre stérile se rend auprès de lui, accompagné d'un ami. Au premier coup de hache, celui-ci intercède pour l'arbre et prie le propriétaire d'attendre encore une année (6).

86. — Les observances qui accompagnent la récolte des premiers fruit d'un arbre sont inspirées par l'idée qu'elle peuvent influencer sur sa production à venir. Il est d'usage, en certains pays de Basse-Normandie,

(1) CORTILS, p. 77.

(2) FRAZER, I, p. 37.

(3) SÉBILLOT, I, III, p. 377-378.

(4) RICCARDI, p. 48.

(5) FINAMORE, p. 104, 162.

(6) PITRÈ, I, III, p. 111.

lorsqu'un pommier donne pour la première fois de lui faire abandon de ses pommes s'il en a peu, ou de n'en emporter qu'une partie s'il en a beaucoup. C'est une manière de l'encourager à faire largement son devoir une autre année; dans le Finistère, on les laisse tomber (1). Dans le nord de l'Allemagne, la première récolte doit être recueillie dans un large sac et on abandonne même quelques fruits (2).

En Portugal, le premier fruit doit être coupé par une femme si l'arbre est du genre masculin, comme le poirier par exemple, s'il est féminin par un homme; faute d'observer cet interversion de sexe, l'arbre sera un an sans produire (3). Autrefois en Allemagne, pour rendre un noyer fécond, on faisait cueillir les premières noix par une femme enceinte (4). Dans l'Allemagne du sud, on offre le premier fruit d'un jeune arbre à une femme enceinte; en Bohême, à celle qui a eu beaucoup d'enfants, pour qu'il se charge l'année suivante (5). En Portugal il doit être mangé par un homme; s'il était mangé par une femme l'arbre dégénérerait; dans la province de Minho, faut qu'il soit mangé par quelqu'un auquel il a été donné, ou l'arbre serait un an sans produire (6); autrefois en Allemagne, s'il avait été volé, l'arbre restait stérile pendant sept années (7). En Wal-

(1) SÉBILLOT, 1, III, p. 379.

(2) THORPE, 1, III, p. 175.

(3) LEITE, 1, p. 115

(4) GRIMM, 1, IV, p. 1802, n° 622.

(5) FRAZER, 1, I, p. 37-38.

(6) PEDROSO, 1, n° 58. LEITE, 1, p. 115.

(7) GRIMM, IV, p. 1812, n° 857.

lonie, beaucoup de personnes ne cueillent pas le dernier fruit d'un arbre, pour qu'il continue à rapporter (1).

87. — Plusieurs des actes et des pratiques dont les arbres sont l'objet au cours des diverses phases de la vie humaine supposent, bien plus que les égards qu'on a pour eux en leur qualité de producteurs, qu'ils possèdent une certaine puissance, que parfois ils peuvent comprendre et qu'on leur doit des égards.

Ainsi qu'on l'a vu, on s'adresse à eux, en observant des espèces de rites, pour obtenir l'amour (p. 100) ou la fécondité (p. 12) pour leur demander des présages (p. 84); ils interviennent comme agents passifs, il est vrai, dans les opérations magiques destinées à assurer la guérison des maladies de l'enfance, et de celles des adultes; toutefois on ne rencontre que des traces assez effacées du culte véritable dont ils furent autrefois entourés.

Certains sont, en raison de leur espèce, l'objet d'une considération particulière qui tient soit à la vertu qu'on leur attribue, soit à d'anciennes croyances légendaires; c'est ainsi qu'en France on va prier près de l'aubépine qui préserve de la foudre et qui est associée à des pratiques médicales; dans l'Albret, il ne faut pas l'injurier quand on s'y pique, et dans les Landes si on jure après l'églantier la piqûre ne pourra être guérie que si on demande pardon à l'arbuste (2).

En Danemark, on ne coupe pas le sureau sans lui en avoir demandé la permission en disant : « Dame sureau, donne-moi un peu de ton bois, et je te donnerai un peu du mien quand il aura crû dans la forêt ». Les paysans

(1) SÉBILLOT, 1, III, p. 379.

(2) SÉBILLOT, 1, III, p. 426-427.

avant d'abattre l'arbre crachent trois fois pour chasser les mauvais esprits (1). En Irlande on attribue la décadence de certaines familles à la faute que leurs membres ont commise en coupant certains arbres (2). On retrouve en France des croyances analogues : lorsque vers 1832 l'administration fit abattre dans la forêt de Cuses, en Franche-Comté, une douzaine de chênes énormes appelés les chênes bénits, près desquels on allait en pèlerinage, et sous l'ombre desquels on venait danser le jour Saint Pierre, les gens du pays prétendirent qu'on n'aurait plus que de mauvaises récoltes. On raconte en plusieurs provinces que les haches s'émoussaient sur certains troncs sacrés, et l'on cite les punitions exemplaires qui frappèrent des gens qui avaient détruit des arbres vénérés (3).

On a cru jusqu'à une époque récente que certains arbres conféraient une valeur particulière aux serments qu'ils étaient appelés à attester : c'est ainsi qu'on regardait comme aussi sacré que s'il avait été prêté au pied des autels celui que l'on faisait sous le chêne Marié, composé de deux chênes séculaires dont les troncs étaient réunis à une certaine hauteur par une branche énorme. Jadis dans quelques communes du Morbihan, les parties contractantes se rendaient au pied d'un arbre, y faisaient un trou et le bouchaient après y avoir fait déposer leurs engagements réciproques (4).

(1) *Folk-Lore*, VI (1895), p. 22. THORPE, II, p. 168.

(2) *Folk-Lore Journal*, V (1887), p. 168.

(3) SÉBILLOT, I, I, p. 293-294.

(4) SÉBILLOT, I, III, p. 427.

TROISIÈME PARTIE

LES FORCES DE LA NATURE

Dans la plupart des chapitres précédents, qu'il s'agisse des phases sociologiques de la vie humaine de la naissance à la mort, des constructions ou des travaux, des bêtes ou des plantes, les forces de la nature jouent un rôle important ; les hommes croient à leur puissance, ont souvent recours à elles, et les hommages qu'ils leur rendent prennent assez fréquemment des formes dans lesquelles il est aisé de reconnaître des traces non encore effacées du culte dont les diverses parties du monde physique ont été l'objet depuis les premiers âges de l'humanité.

CHAPITRE PREMIER

Les astres.

88. Le soleil. — 89. La lune. — 90. Les étoiles. — 91. Les étoiles filantes

88. — Suivant les idées de création dualiste qui s'appliquent encore en Bretagne à l'origine de tant d'êtres et de choses, le Soleil est l'œuvre de Dieu, et la Lune celle du diable. Ces deux êtres sont personnifiés : en quelques régions de France et de Wallonie on dit qu'ils sont mari et femme, et que les étoiles sont leurs enfants ;

le soleil a des noms et des surnoms, et l'on parle de sa figure, de son rire, etc. Une légende de Haute-Bretagne raconte sa descente sur la terre, qu'il brûla comme le Phaéton de la fable grecque. Dans la série bretonne des voyages vers le Soleil et dans les contes où les aventuriers vont le trouver, il est tantôt un prince, tantôt un ogre, ou bien un géant (1). Ces conceptions que je ne fais qu'indiquer relèvent plus de la mythologie que des croyances populaires ; elles sont pourtant en concordance avec celles-ci qui attribuent encore à l'astre du jour une personnalité, et de nombreuses invocations dont les unes ne sont plus guère que des formulettes, alors que d'autres constituent de véritables prières, le plus souvent païennes, s'adressant au Soleil, comme à une divinité sensible aux hommages et aux vœux, capable de les entendre et assez puissante pour les exaucer. Les plus fréquentes sont celles par lesquelles on le salue à son lever, en le priant de répandre sur le monde sa chaleur bienfaisante. Dans la province de Beira Alta, on lui dit, en ôtant son chapeau, de laisser les gens en un aussi bon état que celui où il les a trouvés ; ailleurs on l'appelle le Manoel du jour qui crée tout, et les enfants siciliens lui font plusieurs invocations assez longues (2).

Lorsqu'il est caché sous les nuages, on le prie avec des formules rimées, de se montrer, en lui promettant des récompenses : en Basse-Bretagne, un panier de beurre (3) ; en Portugal et en Catalogne, de l'argent. Dans le Montferrat on lui dit : « Soleil, mets dehors tes

(1) SÉBILLOT, 1, I, p. 9, 35, 36, 37

(2) LEITE, 1, p. 9-10. PITRÈ, 1, III, p. 14-15.

(3) SÉBILLOT, 1, I, p. 60.

trois baguettes, l'une d'or, l'autre d'argent, la troisième pour faire le beau temps » (1). Les rimes qui implorent le soleil en hiver pour qu'il réchauffe la terre sont nombreuses en France et surtout dans le midi, où les bergers lui disent qu'ils meurent de froid, et ceux de Catalogne qu'ils n'ont ni cape, ni manteau pour s'en défendre. En Franche-Comté, lorsqu'ils trouvent la journée longue, ils lui chantent une petite mélopée pour l'engager à se coucher (2).

Le soleil est aussi supplié de guérir dans des conjurations qui accompagnent des opérations magiques (cf. p. 121) et en Portugal, l'une d'elles l'appelle Dieu Soleil (cf. p. 122).

Quelquefois on s'adresse à lui pour se venger d'un ennemi, comme dans cette sauvage imprécation bretonne : « Cent mille malédictions je te donne, la malédiction du soleil, la malédiction de la lune et des étoiles. » En Portugal, il est invoqué par les amantes délaissées qui gravissent une hauteur, et dès qu'il se lève lui disent avec foi : « Dieu te sauve, Soleil sacré, œil de mon Seigneur Jésus-Christ ! Dans les terres que tu vas visiter, regarde mon X..... ; aussitôt que tu l'auras vu et qu'il t'aura vu, qu'il ne puisse ni manger, ni boire, ni dormir, ni reposer, ni se mettre à table, ni parler avec personne, avant qu'il ne soit venu où je suis ! » Le serment par le soleil, contre lequel s'élevait saint Éloi au VI^e siècle, n'est pas complètement tombé en désuétude (3).

(1) GOMIS, 1, p. 86. FERRARO, p. 26.

(2) SÉBILLOT, 1, I, p. 60-61 ; GOMIS, I. c.

(3) SÉBILLOT, 1, I, p. 61. *A Tradição*, mars 1901, p. 40. SÉBILLOT 1, I, p. 56.

Plusieurs pratiques guérissantes n'ont d'efficacité que si l'on a observé les prescriptions en rapport avec les diverses phases du soleil (cf. p. 132). En Grande-Bretagne et surtout dans les pays celtiques, il est nécessaire en nombre de cas, d'agir en suivant son cours ; dans la Cornouaille cet usage est observé non seulement pour les labours (cf. p. 236), mais pour les plus petites besognes (1) ; dans le nord de l'Écosse, cette observance est la plus importante de toutes, et le *deiseal*, de gauche à droite, s'applique aux bateaux, à l'entrée dans les maisons, à la traite des vaches, aux enterrements (2) (cf. p. 184) ; en Cornouaille, les convalescents devaient, sous peine de rechute, marcher dans ce sens lors de leur première sortie (3). Ce rite est aussi essentiel dans beaucoup d'opérations magiques ; autrefois les pêcheurs sardes passaient leurs filets au-dessus d'un brasier en suivant le cours du soleil, (4) et c'est dans sa direction que marchent les Highlanders en faisant trois fois le tour de la personne à laquelle ils veulent du bien ; la marche à rebours, aurait les plus funestes conséquences (5).

Il y a toutefois des exceptions, et quelques actes n'ont d'efficacité que si on les accomplit à l'encontre du soleil : tel est le cas de tours numériques pour la guérison des hommes (cf. p. 122), la délivrance des agonisants (cf. p. 170), le pèlerinage de haine (cf. p. 306).

(1) HUNT, p. 418.

(2) CAMPBELL, 1, p. 229-230.

(3) HUNT l. c.

(4) BASSETT, p. 411.

(5) HENDERSON, p. 61.

Dans les Côtes-du-Nord, une procession pour la pluie ne réussit qu'à cette condition, et dans le Morbihan, avant de porter les colliers talismans on les tourne neuf fois de cette manière dans la flamme du foyer. En Poitou, on attribue des vertus curatives à plusieurs sources parce qu'elles coulent à l'opposite du soleil (1).

Au XV^e siècle, les *Evangelies des Quenouilles* (III, 14) formulent cet axiome, qui sans doute reflétait des idées populaires courantes : celui qui souvent bénit le soleil, la lune et les étoiles, ses biens lui multiplient au double, celui qui l'entrelaisse devient misérable. Aujourd'hui encore le paysan du Palatinat se découvre pour saluer le soleil levant (2). En Bourbonnais, pour détruire l'effet des maléfices, on s'agenouille devant lui à ce moment et on prononce une conjuration en le fixant (3). Les campagnards de la Saxe et du Brandebourg se rendent sur les collines pour le saluer à son apparition par trois bonds joyeux (4). Ceux de France les gravissent pour voir l'astre lui-même danser, le 24 Juin, en l'honneur de Saint-Jean, disent-ils, dans la montagne Noire et dans le pays messin, le jour de Pâques, où il est entouré d'anges dont on aperçoit les robes ; dans le Bocage normand beaucoup de gens montaient autrefois sur un lieu élevé pour voir danser trois soleils (5).

Les grandes fêtes solaires que le christianisme a adoptées ou à la continuation desquelles il ne s'est pas opposé,

(1) SÉBILLOT, I, I, p. 18 ; IV, p. 136 ; IV, p. 77.

(2) TYLOR, II, p. 385.

(3) SÉBILLOT, I, I, p. 63.

(4) TYLOR, I, c.

(5) SÉBILLOT, I, c.

sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'en parler autrement que pour signaler la persistance des feux allumés principalement à l'époque du solstice d'été (1).

Quelques coutumes du midi, relevées dans le premier quart du XIX^e siècle, étaient une survivance du culte populaire du soleil. Le jour Saint-Jean, les habitants des villages provençaux voisins de la montagne la gravissaient avant le jour pour observer son lever, qui était salué par des cris de joie. Dans un village des Hautes-Alpes qui est privé de soleil pendant cent jours, on célébrait son retour le 10 février par des farandoles, et chaque danseur tenait un plat d'omelette, qui était ensuite déposé sur le parapet du pont ; quand le soleil arrivait, chacun reprenait son omelette qu'il offrait à l'astre du jour, et le plus âgé des vieillards, qui avait présidé cette fête, haussait la sienne, la tête nue. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, des paysannes des environs de La Châtre allaient, aux approches de l'équinoxe de printemps, cueillir des primevères dont elles composaient de grosses pelotes, qu'elles s'amusaient à lancer dans les airs. Cet exercice était anciennement accompagné d'un chant bizarre, où les mots *Grand soulé ! petit soulé !* revenaient à plusieurs reprises en manière de refrain (2).

89. — La lune, dont les taches sont l'objet d'innombrables explications populaires, représente aussi une tête, qui après avoir été celle d'une divinité, est dans les Abruzzes et dans le Perche, la figure de la Vierge (3).

(1) TYLOR, II, p. 285-287.

(2) SÉBILLOT, I, I, p. 64-65.

(3) FINAMORE, p. 41.

L'astre des nuits est personnifié dans les contes et aussi dans les direx qu'on adresse aux enfants pour les faire obéir, mais qui sont aussi destinés à leur apprendre à la respecter (1). En Catalogne on leur dit que s'ils la regardent trop, elle les mangera (2). Dans le Sussex certains reprennent ceux qui montrent la lune bénie avec le doigt (3). Les adultes savent aussi qu'ils doivent s'abstenir de quelques actes, comme de la considérer avec trop de fixité, et ces défenses sont accompagnées de sanctions : en Bretagne elle punit les jeunes filles qui, lorsqu'elles satisfont des besoins naturels, n'ont pas soin de se cacher d'elle, en les faisant concevoir *sine concubitu*, et le même acte expose les femmes enceintes à de graves inconvénients pour elles ou pour leur fruit (4).

Il est bon au contraire de lui donner des noms flatteurs tels que Madame la Lune (cf. Lady Moon en Angleterre), la Belle, la Beauté. En Angleterre au XVII^e siècle, des gens disaient : « C'est une jolie lune, Dieu la bénisse », lorsqu'elle était nouvelle (5). Cette phase est celle où elle semble le mieux disposée à accueillir les vœux de ceux qui croient à son pouvoir ; c'est alors que d'ordinaire les jeunes filles la conjurent en des formulettes rimées de leur montrer en songe leur amoureux (cf. p. 92) et que les malades l'implorent (cf. p. 124). En Leicester le premier souhait qu'on lui fait sera exaucé, et il en est de même en Cornouaille, pourvu

(1) SÉBILLOT, 1, I, p. 25, 38, 39.

(2) GOMIS, 4, p. 4.

(3) SAWYER, p. 2.

(4) SÉBILLOT, 1, I, p. 57, 41-42.

(5) SÉBILLOT, 1, I, p. 39. AUBREY, p. 37.

qu'on n'ait pas parlé auparavant (1). Dans le nord de l'Angleterre de vieilles femmes, pour avoir de la chance pendant tout le mois, tournaient naguère leur tablier vers elle. En Portugal, on lui demande de préserver du mal de dents, du feu ardent, des eaux courantes, et des mauvaises langues ; une prière poitevine contient des souhaits analogues (2). Une formule sicilienne la prie d'augmenter la prospérité de la maison ; d'autres, usitées en ce pays et à Venise, lui demandent de faire allonger les cheveux (3). En France au XV^e siècle, celui qui, ayant de l'argent dans sa bourse, saluait le croissant, était certain qu'il multiplierait pendant toute la lunaison ; dans la Gironde il suffit d'en avoir sur soi lorsqu'on l'aperçoit pour la première fois ; mais au XV^e siècle, si on n'en avait pas, il fallait s'abstenir de la regarder (4). Un parallèle de cette idée, qui semble maintenant inconnue en France, existe encore en Sussex où la reine des nuits darde des rayons malicieux sur ceux qui n'ont pas un sou en poche (5).

Les oraisons votives que l'on adresse à la nouvelle lune sont parfois accompagnées d'actes matériels destinés à attirer son attention sur l'objet de la demande. En plusieurs parties de l'Angleterre et de l'Écosse, beaucoup de personnes remuent de l'argent dans leur poche (6) ; en Cornouaille, il faut qu'après avoir salué

(1) BILLSON, p. 65. *Folk-Lore Journal*, V (1886). p. 218.

(2) DENHAM, II, p. 24. LEITE 1, p. 22. SÉBILLOT, 1, I, p. 62.

(3) PITRÈ, 1, IV, p. 474 ; III, p. 26. GOMIS, 4, p. 14

(4) SÉBILLOT, 1, I, p. 57.

(5) LATHAM, p. 10.

(6) BILLSON, p. 62. GURDON, p. 61. GREGOR, 1, p. 151.

la lune, on ait craché sur l'argent (1). En Sicile, en priant la « Sainte Lune nouvelle », on lui montre une pièce de monnaie, comme, en Portugal, où on lui fait d'abord une révérence, et où l'on répète par trois fois : « Lune nouvelle, qui me vois bien, donne-moi de l'argent tout le mois » (2). La pleine lune est moins souvent invoquée : en Sicile on peut, en lui présentant avec des formules de souhait, des pièces de monnaie, en obtenir la multiplication : plus il y en a plus elle sera abondante (3). Les enfants du port de Whitby (Angleterre du nord) récitaient à voix haute ce couplet : « Je vois la lune, et la lune me voit, — Dieu bénisse les voyageurs sur mer » (4).

Quelques actes constituent une sorte d'adoration. En Basse-Bretagne, au moment de l'apostolat de Michel Le Nobletz (vers 1620) c'était une coutume reçue de se mettre à genoux devant la nouvelle lune et de réciter l'oraison dominicale en son honneur (5). Au XVII^e siècle, les paysannes du Yorkshire et d'autres comtés du nord s'agenouillaient à nu sur une pierre sortant du sol, et on l'adorait aussi dans les Highlands (6). On assure que dans plusieurs parties de l'Irlande les gens tombent à genoux quand ils aperçoivent la nouvelle lune, et lui disent à voix haute : « O lune, laisse-nous aussi bien que tu nous a trouvés ». Vers 1819, on

(1) *Folk-Lore Journal*, V (1886), p. 218.

(2) CASTELLI, p. 59. PITRÈ, 1, III, p. 27-28. LEITE, 1, p. 19-20.

(3) PITRÈ, 1, III, p. 27.

(4) GUTCH, p. 42-43.

(5) *Revue Celtique*, II, (1876), p. 485.

(6) AUBREY, p. 83.

lui adressait aussi en Irlande une prière (1). En Écosse, certains à son apparition, embrassent la personne la plus voisine (2). En Irlande, les malades promettent à Dieu, à la Vierge et à la lune de ne pas se peigner le vendredi, et de s'agenouiller la première fois qu'ils verront la lune, en quelque endroit que ce soit, en récitant cinq prières d'actions de grâce (3).

90. — Les étoiles ne sont pas d'ordinaire considérées comme des êtres animés ; cependant on dit dans le pays de Tréguier qu'elles sont issues de l'union du Soleil et de la Lune ; dans le Finistère, elles rampent sur le ciel, et si elles rencontrent une montagne, et qu'elles ne puissent plus, après l'avoir franchie, retrouver leur route elles tombent dans la mer (4).

Plusieurs défenses, parfois accompagnées de menaces, témoignent du respect que l'on doit porter à ces astres brillants. En Portugal, il faut se garder quand on urine de se tourner de leur côté (5). Dans les Vosges et en Vendée, où l'on croit, comme en bien d'autres pays, que chaque homme a son étoile, celui qui compterait la sienne tomberait mort sur le champ (6). La même punition attend ceux qui dans le nord de l'Angleterre et dans le Hampshire montrent ou comptent une étoile quelconque (7). En Sicile, il vient des verrues sur les mains

(1) WILDE, p. 205-206. *Folk-Lore*, VI (1893), p. 57.

(2) GREGOR, 1, p. 151.

(3) WILDE, p. 196.

(4) SÉBILLOT, 1, I, p. 10, 4.

(5) LEITE, 1, p. 26.

(6) SÉBILLOT, 1, I, p. 56.

(7) HENDERSON, p. 119. *Folk-Lore*, XIII, (1902), p. 419.

si on regarde fixement ou si l'on compte les étoiles de la Puddara, constellation de sept étoiles qui est une sorte de char sur lequel la Madone se promène dans le ciel (1). Le même inconvénient arrive à celui qui compte les étoiles en général, qui les regarde et touche involontairement un ou plusieurs de ses doigts ; mais on l'évite en leur adressant des conjurations (2). Dans les Abruzzes, celui qui, en les regardant dit : « Une étoile et deux verrues », est certain de se lever le matin les mains couvertes de ces excroissances (3). Elles viennent comme à Marseille et en Sicile, à ceux qui ont simplement compté les étoiles avec le doigt, acte qui, à Catane, expose à avoir la face couverte de pustules (4); en Andalousie, on a autant de rides que l'on a compté d'étoiles (5), en Portugal, autant de furoncles, de verrues ou de taches aux ongles, et l'on devient sujet à pisser au lit (6).

Ce geste n'entraîne pas toujours de conséquences fâcheuses ; c'est ainsi qu'à Modène, pour débarrasser quelqu'un de l'ensorcellement, il faut se rendre à minuit à un carrefour, et faire un triangle avec trois fourches à trois dents, avec le trident tourné vers le ciel et compter ensuite trois fois cent étoiles (7).

Les observances en relation avec les étoiles sont encore assez nombreuses ; on a vu qu'on a recours à elles

(1) PITRÈ, 1, III, p. 5.

(2) NINO, p. 59.

(3) GRISANTI, p. 146.

(4) SÉBILLOT, 1, I, p. 56. TROMBATORE, p. 40.

(5) GUICHOT, p. 216.

(6) LEITE, p. 26. PEDROSO, 1, n^{os} 77, 289.

(7) RICCARDI, p. 22.

pour la guérison des maladies, en accompagnant l'acte principal de formulettes qui parfois ressemblent à des prières (p. 123) que les jeunes filles les font intervenir dans leurs consultations amoureuses (p. 92). Elles ont été et sont encore l'objet de gestes qui semblent des survivances de culte. Les femmes de France ne saluent plus comme au XV^e siècle l'étoile poussinière pour préserver leurs poussins et pour les faire multiplier (1); mais naguère, les fermières allemandes, avant de se mettre au lit, s'inclinaient devant les étoiles pour garantir leurs petits poulets des oiseaux de proie (2). A la fin du XVIII^e siècle, dans le nord du Finistère, des hommes s'agenouillaient dès qu'ils déconvraient l'étoile de Vénus, à laquelle les Grecs modernes adressent encore une prière (3). En Basse-Bretagne, la pratique religieuse du jeûne des neuf étoiles, qui a vraisemblablement christianisé une pratique païenne, consiste à ne prendre aucune nourriture depuis le point du jour jusqu'à ce qu'on ait, la nuit venue, compté neuf étoiles au ciel (4).

91. — Les étoiles filantes ne sont pas pour le peuple un simple phénomène ; il leur attribue des causes surnaturelles et les regarde avec un sentiment de crainte ou avec une sorte de respect religieux. Dans le Cantal, elles pronostiquent des malheurs, en Limousin et en Portugal, la fin du monde, en Wallonie et dans les Apennins le décès d'une personne dans la famille de la maison sur lesquelles elles semblent tomber, en

(1) *Évangiles des Quenouilles*, III, 14, glose.

(2) GRIMM, IV, p. 1784.

(3) SÉBILLOT, I, p. 61-62.

(4) GRIMM, II, p. 722. CAMBRY, p. 109.

Sicile et dans le Frioul, des catastrophes ou des meurtres. Dans ce pays, c'est un feu qui brûle tout à l'endroit où il tombe; (1) dans la Gironde où, quand un pied de vigne sèche ayant ses feuilles, on prétend qu'une étoile est tombée dessus, on les arrête en disant : « Sainte Catherine, je te vois, ne tombe pas » (2). En Portugal, en Andalousie en Castille pour n'éprouver aucun mal, il faut dire : « Dieu la guide, ou Dieu te guide » (3). En Frioul, chacun de ces astres fugitifs que l'on parvient à compter retarde de cent ans la fin du monde (4).

Les étoiles sont liées aux âmes ou en sont la figure, et leur chute indique le décès de quelqu'un ou un changement dans la condition des morts. Suivant une idée qui était courante au XV^e siècle en France, et qu'on retrouve en beaucoup de provinces, chacun a une étoile au ciel, et quand il meurt, elle tombe. C'est pour cela que l'on doit faire une prière pour que les portes du ciel lui soient ouvertes (5). A Madrid, où la même croyance existe, on dit : « Dieu et la Madeleine te guident » (6), comme en Portugal où l'on tire son chapeau en formulant un souhait (7).

En plusieurs pays on croit que des êtres malheureux ou coupables viennent de sortir de ce monde ; parfois

(1) SÉBILLOT, 1, I, p. 51. LEITE, 1, p. 31. BELLUCCI, 3, p. 10. PITRÈ, 1, III, p. 9. BELLUCCI, p. 13.

(2) DALEAU, p. 14.

(3) GUICHOT, p. 216. PEDROSO, 1, n° 425.

(4) BELLUCCI, 3, p. 13.

(5) SÉBILLOT, 1, I, p. 49.

(6) OLAVARRIA, 1, p. 77.

(7) LEITE, 1, p. 31.

c'est l'âme d'un enfant non baptisé, et les paysans du Périgord font un signe de croix (1) ; cette croyance existe aussi en Sicile : lorsqu'on augure que l'étoile filante a un bon destin, on lui adresse un souhait tel que : « Bon voyage, va dans un lieu agréable », et l'on croit que l'étoile répond d'en haut : « Bonne santé ! » ou « Sois heureux ! » Ces mots doivent être prononcés à voix basse et c'est un sacrilège de faire connaître l'étoile qui en est l'objet (2).

Ces étoiles sont, suivant les paysans de France et de Wallonie, des âmes qui sollicitent des prières ; celles-ci sont efficaces pour délivrer une âme du purgatoire, à la condition d'être prononcées pendant que le météore est encore visible, et souvent elles doivent être comme les paroles accessoires, au nombre de trois (3) ; dans les Abruzzes, un seul *Pater* suffit (4). Elles sont aussi des âmes qui vont droit au ciel ou dont le temps de pénitence est achevé, et elles sollicitent un *Pater* d'actions de grâce. Dans les Abruzzes on doit dire quand passent ces âmes du Purgatoire : « Dieu t'accompagne » (5). En Allemagne, dans le Frioul, dans les Abruzzes et en France, les vœux que l'on peut formuler avant que l'étoile ait disparu sont exaucés et sont profitables à celui qui les fait (6).

(1) SÉBILLOT, 1, I, p. 49.

(2) PITRÈ, 1, III, p. 9-10.

(3) SÉBILLOT, 1, I, p. 50.

(4) FINAMORE, p. 49.

(5) SÉBILLOT, 1, I, p. 49, 51. FINAMORE, p. 48.

(6) GRIMM, III, p. 722. BELLUCCI, 3, p. 23. FINAMORE, p. 49. SÉBILLOT, 1, I p. 50-51.

CHAPITRE II

Les météores.

92. L'orage et ses causes. — 93. Procédés pour s'en garantir. — 94. Le vent et le moyen de l'exciter. — 95. Procédés pour le calmer. — 96. La brume. — 97. La pluie. — 98. La neige. — 99. L'arc-en-ciel.

92. — Le peuple ne considère pas l'orage comme un simple phénomène : la conception si répandue qui y associe les divinités est encore courante et elle est attestée par les nombreuses prières qui ont pour but d'apaiser les courroux et aussi par les explications qu'en plusieurs pays on donne du tonnerre et de l'éclair. En France l'orage est souvent attribué à la vengeance de Dieu (1). en Ombrie, il l'emploie pour punir les blasphèmes et l'inobservation des fêtes religieuses (2) ; les paysans de Modène se représentent Dieu assis dans le ciel sur un trône d'or, et tenant à la main un arc dont les flèches lui servent, comme les traits de Jupiter, à châtier les méchants (3). En Calabre, lorsqu'il est irrité il permet au diable de déchaîner les démons, et ce sont leurs mouvements qui causent les orages (4). Dans le Montferrat

(1) SÉBILLOT, 1, I, p. 72.

(2) BELLUCCI, 2, p. 13.

(3) RICCARDI, p. 28.

(4) FINAMORE, p. 3.

un endroit qui a été foudroyé est considéré comme maudit, et si une personne qui a été atteinte par la foudre ne meurt pas, elle est regardée comme malheureuse parce que c'est Dieu qui, comme dit le peuple, l'a visiblement châtiée (1).

Le tonnerre est aussi personnifié : dans le Montferrat c'est un esprit malfaisant ; quand il bat sa femme ou qu'il joue avec le diable, il produit le terrible fracas que l'on entend dans le ciel ; en Provence le tonnerre et l'éclair dialoguent parfois dans les nues (2).

On désignait au moyen âge sous le nom de tempêtes, des esprits ou des hommes qui, à l'aide de procédés magiques produisaient les orages ou la grêle et les conduisaient à leur gré. Cette croyance subsiste toujours, et certains même prétendent avoir vu ces meneurs de nuages ; les paysans des Asturies disent qu'en regardant fixement le ciel on aperçoit les *nubeiros*, êtres gigantesques qui courent derrière les nues et les poussent les unes contre les autres ; quelquefois ils prennent la forme de personnages grands comme des maisons, et quand ils ont agité en l'air leur chapeau, il s'amasse aussitôt une nuée énorme (3). En France on voit les sorciers, soit sous la figure humaine, soit sous celle de corbeaux occupés à conduire l'orage (4).

Les fabricateurs de grêle, diable ou sorciers, se réunissent souvent sur les montagnes pour la produire ; Dans les Abruzzes, les sommets neigeux du Mont Corno

(1) FERRARO, p. 22, 21.

(2) SÉBILLOT, 1, I, p. 75.

(3) ARIVAU, p. 224-225.

(4) SÉBILLOT, 1, I, p. 99.

sont un de leurs rendez-vous favoris ; un voyageur y rencontra sept prêtres occupés à faire des boules de neige, et ils lui dirent qu'ils préparaient de la grêle pour un orage qui devait éclater le lendemain (1). Tous les sorciers et les sorcières de la Catalogne et du Roussillon se réunissent aussi sur la cime du Canigou, frappent trois coups de baguette sur les eaux de l'étang de la Calandra, et la nuée va où ils commandent d'aller (2). Beaucoup de paysans sont encore persuadés que des sorciers peuvent exciter l'orage et la grêle en battant l'eau des sources (3). Dans les Abruzzes, une jeune fille en agitant celle d'une fontaine comme pour boulangier du pain produisait des grêlons qu'elle envoyait au loin (4). Les sorciers catalans allument une fouée près d'une source; il en sort bientôt une colonne de fumée, molle d'abord, mais qui peu à peu prend assez de consistance pour qu'ils puissent monter dessus et diriger la nuée à leur guise (5). En plusieurs pays de France, les sorciers et les prêtres en battant l'eau des fontaines, des rivières ou des étangs confectionnent aussi des nuages de grêle (6).

93. — Les procédés qui ont pour but de garantir du tonnerre et d'éloigner l'orage sont extrêmement nombreux. Dans l'Europe catholique occidentale des oraisons s'adressent à des saints pour les supplier d'intercéder auprès de Dieu ou de garantir par leur propre

(1) FINAMORE, p. 13.

(2) GOMIS, 2, p. 11.

(3) SÉBILLOT, 1, II, p. 229.

(4) FINAMORE, p. 15.

(5) GOMIS, l. c.

(6) SÉBILLOT, 1, II, p. 371-372, 438-439.

puissance ceux qui les invoquent; c'est par douzaines que l'on a recueilli en France en Italie, en Espagne et en Portugal celles où sainte Barbe figure, parfois avec d'autres saints, mais toujours en première ligne (1). Ce rôle prédominant est expliqué en Basse-Bretagne par une légende : la sainte ayant eu à choisir entre le gouvernement des femmes et celui du tonnerre, opta pour la foudre qu'elle conduit avec son anneau ; en Haute-Bretagne, le tonnerre est attaché par deux fils de laine, l'un blanc et l'autre bleu, dont l'un est dans sa main et l'autre dans celle de sainte Fleur, qui est parfois invoquée en seconde ligne, comme dans cette conjuration de l'Ille-et-Vilaine où elles sont associées à une amulette préhistorique que l'on tient à la main :

Sainte Barbe, sainte Fleur
 A la croix de mon Sauveur,
 Quand le tonnerre grondera,
 Sainte Barbe nous gardera :
 Par la vertu de cette pierre
 Que je sois gardé du tonnerre:

Jadis dans la partie de l'arrondissement de Dinan voisine de la mer, beaucoup de gens mettaient dans leur poche des haches de pierre quand le temps était à l'orage, et s'il tonnait, ils récitaient cette oraison qui, vers 1880

(1) SÉBILLOT, 1, I, p. 106-107. PTRÈ, 1, III, p. 59 et suiv. FERRARO, p. 21. TROMBATORE, p. 34-35. ARIVAU, p. 227. BALLESTEROS, p. 119. GOMIS, 2, p. 37. LEITE, 1, p. 61-65.

Au XVII^e siècle on invoquait en Angleterre S^{te} Barbara (Barbe) et un passage de Chaucer (XV^e siècle) fait allusion à cette coutume (AUBREY, p. 22).

n'était pas tombée en désuétude : « Pierre, pierre, garde-moi du tonnerre (1). »

On connaît le rôle protecteur contre l'orage attribué en tant de pays à ces pierres (2). Le fer est aussi employé comme une sorte de paratonnerre en plusieurs régions françaises, où l'on place devant la maison une hache ou une faux, le fil tourné vers le ciel, un trépied ou une marmite les pieds en l'air (3). En Écosse le poker et les pincettes mises dans le feu éloignent les dangers (4). Les fragments des feux sacrés de Noël et de la Saint-Jean sont aussi efficaces contre la foudre, et on leur adresse en Haute-Bretagne cette oraison :

Tison de saint Jean et de saint Pierre,

Garde-moi du tonnerre

Petit tison, tu seras orné de pavillon (5).

En Ombrie, dès que la grêle menace, la ménagère a soin d'agiter, en lui faisant produire un certain son, la chaîne qui sert à suspendre le chaudron ; on la jette violemment dehors, ce qui fait cesser la grêle ; mais on ne fait cet acte qu'avec une sorte de crainte ; car c'est un grand péché, dont on n'est pas certain d'obtenir l'absolution. On attribue à cette chaîne une relation avec le diable et les chaînes de l'enfer, et certains croient faire ainsi un acte agréable au diable, ou enchaîner la

(1) SÉBILLOT, 1, I, p. 105.

(2) CARTAILHAC, p. 17 et suiv. SÉBILLOT, 1, IV, p. 71-72.

(3) SÉBILLOT, 1, I, p. 105.

(4) CAMPBELL, 1, p. 235.

(5) SÉBILLOT, 1, I, p. 106.

cause première du fléau (1). Les paysans wallons plaçaient autrefois la crémaillère sur le feu quand il tonnait (2).

L'usage de sonner les cloches est bien connu, et n'est pas tombé en désuétude. En Portugal on agite une clochette bénie, et la foudre ne tombe pas dans les endroits où le son peut être entendu. En Sicile, on sonne fortement une clochette d'argent appelée clochette du tonnerre ou clochette de S. Barbara, en récitant une oraison à saint Jean-Baptiste. Les paysans de l'Albret tirent des coups de fusil du côté où l'orage menace (3) ; ceux des Abruzzes fusillent la nuée avec une balle à laquelle ils ajoutent un peu de la cire bénie de la procession du Corpus Domini, et il tombe parfois des membres de sorciers ou de sorcières (4). En Catalogne, la balle est simplement bénie et l'on croit qu'elle coupe la nue ou qu'elle atteint les tempestaires qui la conduisent (5). Dans les Abruzzes, à la vue de la nuée orageuse au moment de la moisson, un paysan s'agenouille et décrit avec sa faucille une croix en l'air, comme s'il voulait la couper. Les autres font aussi dans la direction du nuage trois croix avec le manche de la faucille en disant : « Je te maudis au nom du Père », puis la retournant ils font le geste de mettre le nuage en pièces (6). Les femmes des Abruzzes emploient comme *ultima ratio* un procédé semblable à celui des pêcheurs de la Haute-

(1) BELLUCCI, 2, p. 85-90.

(2) *Wallonia* (1897), p. 85.

(3) LEITE, 1, p. 64. PITRÈ, 1, III, p. 59. SÉBILLOT, 1, I, p. 108.

(4) FINAMORE, p. 25-26.

(5) GOMIS, 2, p. 30-31.

(6) FINAMORE, l. c.

Bretagne pour calmer le vent : elles montrent leur derrière à nu à l'orage en murmurant des malédictions (1).

Suivant une croyance attestée par des exemples relevés dans plusieurs contrées de France, quelques-uns à des époques récentes, les prêtres ont le pouvoir de conjurer les orages, et leurs paroissiens les contraignent parfois à accomplir à la porte de l'église des pratiques auxquelles se mêlent des traits d'une orthodoxie douteuse (2). On croit aussi à cette puissance dans le nord de l'Espagne, et en particulier dans les Asturies, où cependant ils ne peuvent conjurer les nuées que s'ils sont forts, sans crainte et d'une virginité immaculée. Lorsque l'orage éclate, tout le peuple accourt et force le curé à venir à l'église et à se placer à la porte, revêtu de ses ornements sacerdotaux, avec les Évangiles dans une main et le goupillon dans l'autre ; il lit ses conjurations et trace ensuite trois croix en l'air avec le goupillon. Pendant cette cérémonie les hommes les plus robustes sont forcés de le soutenir, sans quoi il serait enlevé par le vent qui devient de plus en plus fort. Le diable ou les conducteurs de nuées prennent la parole pour déclarer qu'ils ne s'en iront pas si on ne leur donne quelque chose ; le prêtre leur jette alors un soulier en disant : « Prenez, maudits ! » et il est bientôt emporté par une bouffée de vent (3). Ce lancement est ici en relation avec l'idée si répandue, suivant laquelle le diable ne s'en va jamais les mains vides. En Catalogne, il est parfois motivé par une autre raison : une voix sortit un jour

(1) FINAMORE, p. 26.

(2) SÉBILLOT, 1, I, p. 109-110.

(3) ARIVAU, p. 225-227.

d'une nuée exorcisée par un curé, disant : « Je ne puis passer : la Juliana (grosse cloche puissante contre les orages) sonne — Passe, elle ne te fera rien. — Donne-moi un sauf-conduit ». Le prêtre lui jeta un soulier qui fut retrouvé ensuite à une assez grande distance (1). En France, ceux qui ont parlé de cet acte, fréquent accessoire des conjurations sacerdotales, n'en ont pas donné le motif, qui peut-être était oublié (2).

94. — Suivant une conception que l'on rencontre sous les latitudes les plus variées, les Vents sont assimilés à des personnes : les contes et les légendes parlent de leurs résidences, de leur vie familière, de leur puissance, des visites que les hommes leur font. Des noms, des formulettes, des récits populaires montrent que parfois on les traite comme s'ils étaient en chair et en os, tout en leur reconnaissant une puissance plus qu'humaine (3).

Plusieurs des procédés employés par les vieux marins pour faire cesser le calme ou pour obtenir une brise favorable supposent que le vent lui-même est sensible aux vœux qu'on lui adresse, en les appuyant par des procédés magiques enseignés par la tradition.

Une ancienne coutume qui subsistait naguère encore et constituait une sorte d'acte propitiatoire, consistait à fouetter les mousses, ordinairement sur l'avant du bateau, et le derrière tourné du côté où l'on désirait que souffle la brise : en Haute-Bretagne on les forçait à crier le nom du vent que l'on souhaitait. Il y a cinquante ans les matelots terreneuvats se réunissaient sur le pont et

(1) GOMIS, 2, p. 9.

(2) SÉBILLOT, 1, I, p. 108-109.

(3) SÉBILLOT, 2, II, p. 152-159 ; 1, I, p. 75-83.

se mettaient tous ensemble à crier en prononçant le nom du vent qu'il leur fallait (1). Au milieu du XIX^e siècle les femmes des Orcades allaient trouver une vieille femme pour qu'elle fasse des prières au vents (2). En Poméranie de vieux marins sont connus du vent, et ils n'ont qu'à se montrer au gouvernail et à crier plusieurs fois : « Allons, arrive, lève-toi, vieux père ! » pour qu'au bout d'un quart d'heure, arrive le vent désiré ; ils ne doivent appeler qu'à demi-voix et sur un ton de confiance et de flatterie, sinon le vent pourrait devenir trop violent (3). Les petits pêcheurs de Whitby sautaient sur les falaises en répétant cette conjuration : « Souffle, vent, pour que mon père revienne voir ma mère (4). » En 1880, j'ai vu dans un petit port de Haute-Bretagne des pêcheurs cracher dans la direction d'où soufflait le vent debout, en lui adressant des injures, et en lui montrant leurs couteaux pour le menacer de l'étriper (5).

On retrouve à peu près partout la croyance d'après laquelle on peut exciter le vent en sifflant. Lorsque les marins de Cromarty (Écosse) étaient retenus par le calme, ils l'invoquaient sérieusement par un sifflement aigre et saccadé, l'appelant en réalité dans son propre langage et n'étant guère moins persuadés du succès de leur requête que s'ils s'adressaient à l'un de leurs compagnons (6). Sur la côte du Finistère on attire aussi

(1) SÉBILLOT, 2, II, p. 253-254, 245-246.

(2) BASSETT, p. 141.

(3) *Mélusine*, II (1881), col. 186.

(4) GUTCH, p. 50.

(5) SÉBILLOT, 1, I, p. 80.

(6) MILLER, p. 59.

le vent en sifflant d'une certaine façon : les pêcheurs des Asturies et ceux du nord de l'Écosse sifflent doucement. En Norvège, quand on siffle en montant au mât, on a un vent frais : à bord des navires de la Baltique, il est bon, quand la brise est faible, de siffler sur un ton engageant ; quand on ne peut pas savoir si par là le vent ne deviendra pas trop fort, il faut, entre chaque siffnade, dire au vent quelques paroles de flatterie, par exemple : « Arrive, vieux père, arrive, vieux garçon (1). »

Les marins s'adressent aussi aux saints, qui comme dans l'Éole antique, sont les maîtres des vents. D'après une légende bretonne, saint Clément qui gouverne « la mer et les vents », a enseigné à un capitaine l'art de se faire obéir d'eux en sifflant ; si ce procédé ne réussit pas, lorsqu'on a ajouté une prière aux saints, on jure et on l'insulte. Les marins trécorrois croient que s'il fait un calme plat, saint Antoine, un autre patron du vent, est endormi ; pour le réveiller ils jurent après lui, et, comme il a défendu de siffler en mer, ils sifflent de toutes leurs forces (2).

En Basse-Bretagne, on souffle encore sur les voiles, comme par une sorte de magie sympathique, pour appeler la brise. Dans un conte de marin, une fée communique à la veuve d'un matelot le pouvoir de faire changer le vent en soufflant du côté où elle désire qu'il vienne (3).

D'autres procédés sont destinés à attirer l'attention du vent lui-même sur le vœu formulé par celui qui a accompli l'acte matériel indiqué par la tradition. Ils

(1) SÉBILLOT, 2, II, p. 249-250.

(2) SÉBILLOT, 2, II, p. 137, 247-248.

(3) SÉBILLOT, 2, II, p. 256, 234.

ont été surtout relevés en Bretagne ; vers 1620, les femmes de la côte quimpéroise dont les maris étaient en mer balayaient la chapelle la plus voisine et jetaient la poussière au vent, dans l'espérance que cette cérémonie produirait une brise favorable à leur retour ; à la fin du XVIII^e siècle celles de Roscoff qui agissaient de même dans une chapelle spéciale, lançaient la poussière du côté par où les hommes devaient revenir. Naguère encore, lorsque des bateaux étaient retenus par des vents contraires dans un des ports voisins de la chapelle de Sainte Marine en Combrit (Finistère), deux hommes de l'équipage y étaient députés pour la nettoyer, pousser les balayures dehors, et les jeter à pleines mains dans la direction où ils désiraient que la bise soufflât. Parfois l'invite était moins directe : les femmes qui balayaient la chapelle de la Joie en Penmarc'h amoncelaient la poussière dans le coin qui, par son orientation, répondait à la partie du ciel où le vent était invité à se porter. Celles qui vont à la chapelle Saint-Charles en Saint-Méloir des Ondes (Ille-et-Vilaine) essuient simplement le sol, avec leur tablier de noces, du côté où elles souhaitent que vienne le vent (1).

Quelques conjurations semblent inspirées par la croyance à la vertu des pierres : en frappant avec un marteau dans la direction voulue, sur l'une des sept cupules du dolmen de Rochenn Aud près de Quiberon on obtient le vent favorable au retour d'un marin (2). Les pêcheurs de Connemara (Irlande) élèvent sur le rivage une pile de cailloux, en lui donnant la forme d'un gobelin ; ils

(1) SÉBILLOT, 1, IV, p. 151.

(2) SÉBILLOT, 1, I, p. 407.

pensent ainsi avoir du bon vent ; mais c'est une opération sérieuse et qui ne peut être faite deux fois par le même individu (1). Lorsque des pêcheurs étaient retenus par les vents contraires dans l'île de Fladda (Écosse), l'un d'eux allait laver une pierre bleue placée sur l'un des autels de l'église de saint Colomba (2). A Coolas (Écosse) si on soulève la pierre d'ouragan, et qu'après l'avoir lavée on la place debout, il s'élève aussitôt une tempête (3).

Le rite de la friction, souvent employé dans les observances mégalithiques, a aussi le privilège de susciter le vent. En Écosse on gratte le mât avec les ongles, et à bord des navires hambourgeois par le calme plat, on frotte le mât de misaine avec un clou, ou on l'y enfonce (4).

On parle encore en France de la corde à tourner le vent ; les curés de Saintonge en possédaient autrefois le secret ; les marins de la Manche disent parfois que le recteur de Cancale l'a dans son presbytère, et ils jurent après lui quand la brise ne souffle pas à leur gré (5). Ce n'est plus guère qu'une plaisanterie qui se rattache peut-être au commerce du vent qui a été pratiqué au moyen âge, et probablement avant, par les magiciens des contrées du nord, mais dont aucune trace écrite ne constate l'usage dans les pays latins. Il consistait à remettre aux marins en leur indiquant la manière de

(1) *Folk-Lore Journal*, II (1884), p. 260.

(2) *Folk-Lore Journal*, VII (1889), p. 45.

(3) CAMPBELL, 2, p. 93.

(4) SÉBILLOT, 2, II, p. 252. THORPE, III, p. 183.

(5) SÉBILLOT, 1, I, p. 102.

s'en servir, des morceaux de toile ou, plus ordinairement, des cordes pourvues de nœuds. Il a été pratiqué en Scandinavie, dans le nord de l'Allemagne, dans l'Écosse du nord, et même dans le sud de l'Angleterre (1). La mention qui suit, et qui quoique n'ayant pas de date, semble se rapporter à une époque récente, indique la façon dont on opérât dans les îles de l'Écosse. Une sorcière de Lewis remit à un matelot une corde avec trois nœuds ; le premier s'appelait : « Viens doucement » et lorsqu'il la dénoua après avoir quitté le rivage il s'éleva une jolie brise. Le second s'appelait : « Viens plus fort » et quand il fut défait, la brise souffla plus vive ; au moment où il approchait du port, il eut la curiosité de dénouer le troisième qui s'appelait Hardship-Dur « violent » et il souffla un ouragan à déraciner les collines (2). En plusieurs régions d'Angleterre ce commerce a eu lieu jusqu'à nos jours ; en 1861 un marin de la Cornouaille disait que les bateaux à vapeur avaient causé sa décadence ; mais sans l'abolir complètement, puisque vers le milieu du XIX^e siècle, deux personnes d'un village d'Angleterre en vendaient aux marins. A l'île de Man une femme enferme encore les brises dans les nœuds qu'elle fait au mouchoir du matelot qui la paie (3).

On a pas rencontré dans la tradition contemporaine le parallèle d'une pratique relevée en Écosse, il y a environ deux cents ans, et qui se rapproche singulièrement de la fable des outres d'Éole. En 1738, des marins retenus par le calme s'adressèrent, pour acheter du vent, à une sor-

(1) SÉBILLOT, 2, II, p. 235.

(2) CAMPBELL, 2, p. 19.

(3) BASSETT, p. 120. RHYS, I, p. 331.

cière réputée, qui leur remit une cruche bouchée avec de la paille, en leur recommandant de ne pas enlever le bouchon avant d'être arrivés à leur port ; ils mirent à la voile ; bientôt il s'éleva une brise favorable, et ils étaient en vue de l'endroit où ils se rendaient lorsqu'un matelot qui voulait savoir ce que contenait la cruche, enleva le bouchon et le jeta à la mer ; aussitôt il s'éleva un terrible ouragan (1). Les pêcheurs des Highlands croyaient que l'on pouvait laisser le vent à la maison avec les femmes ; mais il fallait qu'elles se gardent de le lâcher lorsqu'elles étaient impatientes du retour de leur bien aimé (2).

On s'adresse aussi, non plus au vent lui-même, mais aux saints auxquels on attribue une puissance sur lui. En Sicile, le peuple a fait de saint Marc le protecteur du vent, et il l'a personnifié en ce saint qu'il a transformé en une sorte d'Éole chrétien. Quand le vent souffle au gré des gens, ils l'invoquent et le supplient à voix basse, mais quand le temps se gâte et que des bouffées mettent en péril les produits agricoles, les menaces succèdent aux prières, ils l'injurient, et un proverbe qui l'identifie avec le sirocco, appelle saint Marc le loup de la campagne (3). Quand le vent est violent les matelots trécorrois chantent en chœur à tour de rôle pour endormir saint Antoine (4).

Les gens du littoral connaissent des procédés matériels qui, appliqués aux statues des saints, doivent attirer l'attention du bienheureux sur leur vœu, et à les con-

(1) MILLER, p. 281-288.

(2) *Folk-Lore*, XIV (1903), p. 302.

(3) PITRÈ, I, III, p. 71.

(4) SÉBILLOT, 2, II, p. 245.

traindre à l'exaucer. Les femmes des marins vont à une chapelle de l'île de Boued près de Sané et tournent le sabre de saint Victor vers le point de l'horizon d'où doit souffler le vent favorable ; celles de Saint-Malo viraient aux mêmes intentions la crosse de saint Ouen, et les marins de l'île de Sein, celle de saint Corentin (1). Les femmes des matelots de Winchelsea tournaient jadis de la même façon le sceptre de saint Lennard (2).

Au commencement du XVII^e siècle des paysans de la Cornouaille menaçaient les saints de la chapelle la plus proche de leur village de toutes sortes de mauvais traitements s'ils ne leur assuraient le retour des personnes qui leurs étaient chères, et ils exécutaient en effet ces menaces en fouettant ces saintes images ou en les mettant dans l'eau quand ils n'en obtenaient pas ce qu'ils demandaient. Les marins liaient parfois les statuettes en leur adressant des menaces, parmi lesquelles figuraient celle de les jeter à la mer si elles n'obéissaient pas à la prière assez irrévérencieuse qu'ils leur faisaient pour avoir bonne brise. Lorsque le vent était contraire, les femmes de Saint-Quay (Côtes-du-Nord) lançaient de la poussière à la statue de ce saint, qui passe pour avoir la vertu de faire tourner le vent (3).

Quelques animaux, et en première ligne le chat, sont associés aux opérations destinées à exciter le vent. Les matelots anglais jetaient parfois celui du bord à la mer dans les temps de calme (4) ; les pêcheurs de Conne-

(1) SÉBILLOT, 1, IV, p. 167.

(2) JONES, p. 70.

(3) SÉBILLOT I. c.

(4) SÉBILLOT, 2, II, p. 244-245.

mara (Irlande) enterrent un chat dans le sable jusqu'au cou, en lui tournant la tête du côté où souffle le vent debout et le laissent crever (1). Les femmes des Highlands croyaient faire s'élever le vent en passant leur chat à travers la flamme (2). C'était peut-être avec une idée de sacrifice que les insulaires de Fladda Chuan en Écosse attachaient un bouc au haut du mât. En Suède, la seule présence à bord d'un chat volé suffit pour avoir du bon vent. Aux États-Unis, de vieilles femmes en emprisonnaient un sous un baril, persuadées que tant qu'il n'en serait pas sorti, la brise ne pourrait souffler (3). On emploie aussi des espèces de girouettes magiques ; les Esthoniens suspendaient un chapeau du côté où ils désiraient que vienne le vent, en accompagnant cet acte d'un sifflement ; une peau de serpent possédait la même vertu. En Suède une cuiller de bois volée, attachée à la proue d'un navire qui a le vent contraire lui procure une brise favorable (4).

95. — Les moyens d'apaiser le vent sont moins nombreux que ceux qui sont destinés à l'exciter, et les terriens les emploient plus souvent que les marins. On a vu (p. 241) les procédés par lesquels les paysans éloignent les tourbillons des moissons. Les campagnards siciliens conjurent le *Mazzamarieddu*, vent violent dont ils ont fait une sorte de diable, en élevant et en étendant les bras, et en lui criant : « Va-t-en au loin, bête brute ! » et les paysans de Nossoria lui crient : « Eau et sel pour

(1) *Folk-Lore Journal*, III (1884), p. 260.

(2) *Folk-Lore*, XIV (1903), p. 302.

(3) SÉBILLOT, 2, II, p. 245-238.

(4) SÉBILLOT, 2, II, p. 245.

toi ! » dans la persuasion que le vent est l'œuvre des diables et des sorciers. La conjuration ou la prière usitée en Sicile pour calmer le vent s'adresse à sa mère : « Mère des vents, rappelle ton fils » (1). Autrefois les paysans allemands faisaient une sorte d'offrande, ils secouaient un sac de farine et disaient : « Tiens, vent, prends ceci, et fais-en de la bouillie pour ton enfant ! » (2).

En Irlande les gens du peuple croyaient jadis que lorsque le vent avait été excité par les appels de ceux qui avaient conclu un pacte avec le diable, il ne pouvait être calmé que par la mort d'un chat noir, d'un chien noir ou d'un enfant non baptisé (3). Un conte de la Haute-Bretagne parle d'une femme qui, ayant épuisé tous les procédés connus pour apaiser le vent, finit par lui montrer son derrière et le fit reculer (4). Il n'est pas impossible que ce geste, dont on rencontre un parallèle pour la conjuration de l'orage dans les Abruzzes (cf. p. 276) ait été en effet employé.

96. — Les marins personnifient quelquefois la brume : ceux de la Manche racontent que Gargantua qu'elle gênait lorsqu'il revenait de Jersey en Bretagne, l'avala et la retint dans son ventre autant de jours que la baleine avait gardé Jonas. Lorsqu'il la laissa s'échapper, il lui dit de retourner dans son pays, et que si jamais il la revoyait, il l'enfermerait de nouveau et pour toujours ; elle eut une telle peur qu'elle ne revint sur les côtes de France que longtemps après la mort du géant. Lorsque

(1) PITRÈ, 1, III, p. 72.

(2) GRIMM, IV, p. 1788, n° 282.

(3) CARLETON, II, p. 90, n.

(4) SÉBILLOT, 1, I, p. 81.

les pêcheurs sont enveloppés par elle, il lui adressent parfois une conjuration dans laquelle ils la menacent du ventre de Gargantua. D'autres légendes parlent d'instruments de fer qui la dissipent; le héros d'un conte gascon tue avec une épée un géant de brume qui s'en va aussitôt en fumée; lorsque saint Lunaire venait d'Irlande en Bretagne, il frappa avec son sabre la brume qui entourait son bateau, et elle se dissipa; depuis il est le patron de la brume, et les matelots l'invoquent quand elle les incommodé. Ils menacent aussi la brume de la « couper par la moitié avec un couteau d'acier. » Des formulettes de la région pyrénéenne lui disent que le bourreau ou d'autres personnages vont venir la battre ou la couper (1), et les paysans portugais lui adressent de nombreuses incantations comminatoires, telles que la suivante : « Fuis, brume, voici St Romao qui vient avec son bâton » (2).

97. — Sur le littoral de la Haute-Bretagne, la pluie est, dans les contes, la fille de la mère des vents; les marins l'appellent la mère Banard, et disent qu'elle est la femme du vent d'ouest. Une formulette de l'île de Batz que l'on récite pour faire cesser les ondées s'adresse à la « petite pluie de Dieu » et lui parle de sa mère (3).

J'ai donné au chapitre de la culture des exemples choisis parmi les innombrables procédés magiques destinés à faire succéder la pluie à la sécheresse (p. 243).

Les rimes, fort nombreuses en France et à l'étranger, que les enfants et aussi parfois les adultes chantent ou

(1) SÉBILLOT, 1, I, p. 118-119.

(2) LEITE, 1, p. 49-51.

(3) SÉBILLOT, 1, I, p. 83, 121.

récitent quand il pleut, expriment le désir de voir continuer l'ondée, et parlent quelquefois de ses vertus bienfaisantes; mais ces débris d'anciennes conjurations, à l'efficacité desquelles on a cru autrefois, ne s'adressent pas à la pluie personnifiée (1).

Il n'en est pas de même de celles qui ont pour but de la faire cesser; des incantations d'Angleterre et de Basse-Bretagne l'invoquent expressément, et les enfants du Devonshire lui disent d'aller en Espagne et de revenir une autre fois en lui promettant un gâteau à son retour (2). Dans le comté de Durham, on croit prévenir le temps pluvieux en mettant deux pailles en croix et en disant : « Pluie, pluie, va-t-en, et ne reviens pas d'ici Noël » (3).

La pluie est rarement invoquée comme dispensatrice de grâces : cependant les femmes siciliennes adressent cette prière à celle de mai qui, en raison du pouvoir qu'on lui attribue, s'appelle *Allunga capelli* (allonge cheveux) : « Pluie de mai, fais croître mes cheveux, fais-les croître, car ils sont courts » (4).

98. — Les explications pittoresques de la neige attribuent sa chute à des actes de personnages surnaturels, occupés à faire leur lit, dont les plumes tombent sur la terre; en Flandre, c'est Marie-au-Blé, en Allemagne dame Hollé, les anges ou saint Pierre; en France le bon Dieu, la Vierge, plus rarement d'autres saints, et parfois même de simples mortels, plument leurs oies (5),

(1) GOMIS, 1, p. 25-26, 52-55. PITRÈ, 1, III, p. 49. SÉBILLOT, 1, I, p. 120-121. HALLIWELL, p. 156.

(2) HENDERSON, p. 21.

(3) DENHAM, II, p. 22.

(4) PITRÈ, 2, p. 237.

(5) SÉBILLOT, 1, I, p. 85-86. THORPE, III, p. 183.

comme aussi en Écosse, où quand il neige à flocons des formulettes enfantines disent que les gens de l'Ouest ou ceux des Orkney leur envoient les plumes de leurs oisons (1). En Haute-Bretagne, Madame Fleur-de-Neige secoue son manteau, en Franche-Comté TanteArie, en Normandie le Bonhomme Hiver déchirent leur linge (2).

Aucun de ces personnages n'est invoqué pour la dispensation de la neige, et c'est à elle-même en quelque sorte personnifiée que s'adressent les enfants. Alors que tant de procédés magiques ou de formules sont destinés à provoquer la pluie, ceux ayant pour but de faire tomber la neige paraissent à peu près inconnus. Cependant les enfants du Périgord récitent quand le froid est très vif un quatrain par lequel ils semblent l'appeler : « Neige, neige, neige, (tombe) à gros flocons pour faire venir la vieille sur les tisons (3). Lorsqu'il commence à neiger ceux du Yorshire s'écrient : « Neige, neige plus vite, la vache est à la pâture ». Quand elle est finie et qu'ils souhaitent qu'il n'en tombe plus d'autre, ils chantent : « Neige, neige, cesse, la vache est dans le trèfle » (4). Ceux d'Autun croient que la petite chansonnette qui suit a pour effet de faire cesser la neige dès le lendemain :

Neige, neige,
Les sauterelles sont dans la crèche,
Les ouillaux (oiseaux) sont dans l'anhaut,
Que demandent à ton manteau
Pour demain qui ferait chaud (3).

(1) GREGOR, 1, p. 153. CHAMBERS, p. 184.

(2) SÉBILLOT, 1, I, p. 86.

(3) SÉBILLOT, 1, I, p. 101-102.

(4) HALLIWELL, p. 157.

(5) SÉBILLOT, 1, I, p. 122.

99. — Plusieurs des innombrables explications de l'arc-en-ciel l'assimilent à un être vivant qui descend sur la terre ou sur la mer pour étancher sa soif; en Corse on dit que c'est le diable. Si parfois il dispense des richesses, il est aussi nuisible aux hommes et aux choses et c'est pour cela qu'on lui adresse tant d'incantations accompagnées des gestes ou d'actes magiques, afin de le faire disparaître (1).

L'un des plus curieux de ces procédés est celui qui est usité à la pointe du Raz (Finistère) et qui consiste à planter sur un rocher ou sur un muret in une file de pierres debout; tant que le météore est visible, on continue à ériger des pierres en regardant si le sommet de l'une d'elles correspond à une échancrure de l'arc-en-ciel, et lorsque cela arrive on dit que la pointe de la pierre l'a coupé. A Audierne, on entame le sol avec l'extrémité d'un bâton ou la pointe d'un couteau en disant : « Coupe l'arc-en-ciel, coupe ». Dans quelques localités du Finistère on trace en l'air une croix avec un couteau ou un objet quelconque en récitant une conjuration.

La disposition des objets en forme de croix est pratiquée à Audierne où l'on se sert de deux pierres, aux environs de Lorient de deux morceaux de bois posés sur le sol. Les enfants du nord de l'Angleterre y mettent des branches avec une pierre à chaque bout ou des brins de paille (2). La salive lancée sur la main, et parfois accompagnée d'un cheveu ou d'un brin d'herbe, que l'on frappe avec l'autre main de manière à former une

(1) SÉBILLOT, 1, I, p. 69, 91, 92. *Mélusine*, II (1884), col. 13-14, 110. PITRÉ, 1, III, p. 55. *Mélusine*, II, col. 17, 4, 41.

(2) SÉBILLOT, 1, I, p. 117, 116. DENHAM, II, p. 58. GUTCH, p. 43.

croix, intervient dans de nombreuses conjurations dans divers pays de France, que complètent des formules rimées. Plusieurs sont menaçantes et ont pour but de faire peur au météore, de même que d'autres usitées en Portugal, où on lui dit que les Maures ou les voleurs vont venir le tuer (1), en Finlande où les bergers lui crient : « Arc, disparais, le forgeron viendra avec sa faucille et il te coupera le cou » (2).

En Grèce où le Feu Saint-Elme est regardé comme contenant des êtres malfaisants, on leur récite des incantations, comme à l'arc-en-ciel et on essaye de les effrayer en tirant des coups de fusil ou en faisant un charivari diabolique. Si ceux qui le voient sont sur un navire et qu'il y ait des cochons à bord, on les tire par la queue pour qu'ils grognent, les cris de ces animaux que l'on croit de nature diabolique mettent en fuite les esprits malfaisants (3).

Quelques formulettes engagent l'arc-en-ciel à s'en aller en lui promettant des friandises, ce que faisaient les Déliens qui lui offraient des gâteaux composés de farine, de miel et de fruits secs, le considérant comme une divinité (4).

Il figure parmi les météores que l'on ne doit traiter qu'avec respect. Dans les Abruzzes la personne qui urine à sa vue est aussitôt atteinte d'ictérie, qui pour cette raison est appelée *Male de j'arche* ; en Slavonie si on satisfait alors ses besoins naturels, ce qui sort du corps

(1) SÉBILLOT, 1, I, p. 115, 116. LEITE, 1, p. 60.

(2) *Mélusine*, II (1884), col. 71.

(3) *Mélusine*, II (1884), col. 117.

(4) SÉBILLOT, 1, I, p. 118 ; *Mélusine*, II, col. 18, 110.

peut se changer en serpent. Lorsqu'on le montre avec le doigt, suivant une croyance tchèque, il tonne aussitôt ou le doigt se détache de la main; en Picardie il peut être coupé, et dans les Vosges, il y vient un panaris; en Allemagne on dit qu'en faisant ce geste on crèverait les yeux aux anges (1).

En Slavonie, lorsque le premier arc-en-ciel se montre au printemps, chacun doit sortir de sa maison, lever les yeux au ciel et crier : « Dieu aide ! » et les enfants dansent en récitant une formulette (2). L'arc-en-ciel est pris à témoin dans quelques jurons français (3).

(1) NINO, p. 158. *Mélusine*, II (1884), col. 16. SÉBILLOT, 1, I, p. 93.

(2) *Mélusine*, II, col. 42.

(3) SÉBILLOT, 1, I, p. 93.

CHAPITRE III

Les eaux.

100. Le respect de l'eau. — 101. Les fontaines. — 102. Les rivières.
— 103. Les lacs. — 104. La mer.

Les eaux tiennent le premier rang parmi les forces de la nature qui sont l'objet de la préoccupation des hommes, et on les trouve associées à des coutumes, à des superstitions et à des rites dont les précédents chapitres contiennent de nombreux exemples caractéristiques.

100. — Plusieurs dires contemporains font du respect de l'eau une obligation quasi-religieuse, et blâment ceux qui osent la souiller : en Portugal, celui qui urine dans l'eau commet un péché, qu'il peut cependant effacer en disant : « Mort au péché, vive le petit Jésus ! » (1) En Sicile cet acte est expié par sept années de purgatoire ; dans la Suisse allemande celui qui crache dans l'eau crache dans les yeux du bon Dieu (2) : en Haute-Bretagne, qui crache dans les rivières fait de l'eau bénite pour le diable. Parfois il y a une sanction immédiate ; si l'on jette quelque chose dans certains lacs, il s'élève aussitôt un orage (3).

(1) LEITE, 1, p. 71.

(2) PITRÉ, 1, IV, p. 446.

(3) SÉBILLOT, 1, II, p. 159, 464.

101. — D'innombrables légendes racontent les gestes localisés des génies des eaux et leur assignent comme résidence des demeures mystérieuses au-dessous des ondes, ou dans leur voisinage immédiat. La plupart s'appliquent au temps passé, mais plusieurs parlent comme de faits connus de la génération précédente ou même de la nôtre, des apparitions tantôt gracieuses, tantôt terrifiantes, des êtres féminins, et plus rarement masculins, qui y président. On en fait peur aux enfants pour les empêcher de s'aventurer près des endroits dangereux ; mais les adultes eux-mêmes n'osent s'approcher, surtout la nuit, de certaines fontaines (1). Dans le nord de l'Italie, les sources sont sous la protection d'esprits qu'il est bon de se rendre favorables (2) ; en Portugal, des Mauresques enchantées apparaissent encore près de celles où elles ont leur retraite, en Sicile quelques fontaines ont comme génies familiers de petites nonnes (4), en France ce sont le plus ordinairement des fées (5).

Trois fontaines du côté d'Aberdeen sont sous la garde d'un esprit, et une autre près de Corgraff, dans la même région, avait un génie *Duin glase beg*, le petit homme gris : toute personne qui y puise de l'eau doit y jeter une épingle ou toute autre pièce de métal ; s'il néglige cette offrande, et qu'il vienne une seconde fois à la source, l'esprit le tourmente et le poursuit jusqu'à ce

(1) SÉBILLOT, 1, II, p. 193-203.

(2) FERRARO, p. 36.

(3) LEITE, 1, p. 74, 75.

(4) PITRÈ, 1, IV, p. 187.

(5) SÉBILLOT, 1, II, p. 195-201, 191.

qu'il meure de soif ; de nombreuses épingles que l'on voyait en 1890 sur le sol de la fontaine attestaient que la coutume du présent propitiatoire n'était pas tombée en désuétude (1). Dans le nord de l'Italie l'esprit de la source souterraine ne la laissait découvrir à celui qui tournait la baguette que si cet acte était accompagné d'une formule (2). En Suède au milieu du XVIII^e siècle à certains moments de l'été, on lançait du fer, de la monnaie, etc., pour se rendre propice le Neck de la fontaine (3). En plusieurs pays de France, on étrenne les fontaines par des présents en nature (4), et dans le nord de l'Italie la coutume de leur jeter comme offrande de petits cailloux est assez fréquente (5).

Les plus nombreux présents faits aux fontaines sont en rapport avec la fécondité, l'amour, la guérison ou la santé. D'autres semblent l'accessoire obligé pour la réalisation de souhaits qui ne rentrent pas dans ces divers ordres d'idées. C'est ainsi que les croyants, après avoir fait trois fois le tour de la fontaine de l'Épingle à Alnwick dans le Northumberland, sautent par dessus et y lancent une épingle en formulant leur vœu (6). Ce tour numérique était fait plusieurs fois, en priant, par les nombreux dévots qui se rendaient, vers 1814, à une fontaine de saint Patrick à Dungiven en Irlande, qui s'y lavaient les mains et les pieds et y trempaient un

(1) *Folk-Lore*, III (1892), p. 67-68.

(2) FERRARO, p. 36.

(3) THORPE II, p. 82.

(4) SÉBILLOT, I, II, p. 302.

(5) FERRARO, I. c.

(6) BALFOUR, p. 1-2.

petit morceau de leur vêtement qu'ils suspendaient au buisson voisin (1).

Les objets posés sur la surface des eaux ou lancés par les pèlerins, ne constituent pas toujours des offrandes, mais des agents de consultation qui sont employés par les amoureux, les malades ou leurs parents (cf. p. 71, 87) Ils servent aussi en Basse-Bretagne à renseigner sur le sort des absents : les femmes des marins déposent sur la fontaine un linge de corps d'un de leurs enfants, s'il flotte c'est que le père est vivant ; dans une autre fontaine, on lance un morceau de mie de pain qui, s'il surnage, indique que le marin a fait un voyage heureux et qu'il reviendra bientôt (2). Ceux qui s'adressaient à une fontaine à Gulval près de Penzance, pour connaître la destinée des amis qu'ils avaient au loin, regardaient les eaux en récitant une formulette pour conjurer la source de leur dire la vérité : si en bouillonnant l'eau restait bien claire, l'ami était en bonne santé, si elle était bourbeuse il était malade, si elle restait tranquille, il était mort (3).

Le flottement du pain qui indique la destinée future des gens pendant une période déterminée (cf. p. 160) sert aussi à découvrir les voleurs. Celui qui s'adressait à la fontaine de Llandebrog, dans le pays de Galles, devait s'agenouiller devant elle et témoigner sa foi en sa puissance ; il y jetait ensuite un morceau de pain en prononçant le nom de la personne qu'il suspectait,

(1) *Folk-Lore Journal*, II (1884), p. 211.

(2) SÉBILLOT, 1, II, p. 255.

(3) *Folk-Lore Journal*, V (1887), p. 92.

le pain coulait s'il était coupable (1). Vers le milieu du XIX^e siècle, des épreuves analogues se faisaient à quelques fontaines des environs de Lannion (Côtes-du-Nord). Celui qui les interrogeait devait s'y rendre le lundi, à jeun, et jeter dans l'eau plusieurs morceaux de pain, à chacun desquels il donnait le nom des gens qu'il soupçonnait : celui qui restait au fond indiquait l'auteur du larcin (2).

Des opérations d'un caractère coupable et qui touchent parfois à la magie, s'accomplissent près des fontaines ; elles sont fréquentées par ceux qui veulent donner des maladies (cf. p. 147) s'approprier le bien d'autrui et enfin se venger de leurs ennemis, sans les vouer expressément à la mort. La fontaine sacrée d'une des îles de l'Irlande était l'objet d'un pèlerinage de haine ; l'opérateur s'agenouillait devant, et répandait sur le sol, au nom du Diable, quelques gouttes de son eau, en disant : « Que mon ennemi soit renversé sur le sol comme cette eau ! » (3). La fontaine d'Eliau dans le Denbigshire était l'une de celles auxquelles on s'adressait pour ensorceler, ce qui se faisait en lançant sur ses eaux des linges lardés d'épingles ; vers 1830, elle était annuellement visitée par des centaines de personnes qui accomplissaient ainsi le rite de malédiction : le postulant se plaçait à un certain endroit près de la source, dont le propriétaire, après avoir lu quelques passages de l'Écriture, lui faisait boire un peu d'eau, et lui lançait le reste par dessus la

(1) RHYS, I, p. 364.

(2) SÉBILLOT, I, II, p. 255.

(3) WILDE, p. 71.

tête ; cet acte était répété trois fois pendant que le pèlerin murmurait des imprécations dans lesquelles il désignait la façon dont sa vengeance devait être réalisée (1).

L'eau des fontaines confère certains privilèges à celui qui, au commencement de l'année, en prend « la fleur » ; en plusieurs pays de France elle assure du bonheur pendant un an. Celui qui boit avant tout autre dans les trois fontaines de Wark (Northumberland) acquiert pour l'année qui vient un pouvoir qui s'étend jusqu'à lui permettre de passer par le trou de la serrure ou de voler en l'air la nuit. Cet heureux mortel jette sur le sol du gazon des fleurs, du foin ou de la paille pour montrer à celui qui se présente après lui qu'il a été devancé (2).

102. — Les rivières sont encore personnifiées et les légendes les font agir et parler : dans une formulette écossaise, la Tweed et la Till se disputent à qui fera le plus de victimes par an (3) ; plusieurs rivières d'Allemagne en exigent une annuellement et c'est le tribut que demandent quelques-unes de celles de France ou de Wallonie (3).

Le génie qui y préside a parfois un nom propre, comme celui de la Tee, Peg Powler, aussi insatiable de vies humaines que Lorelei ; en Norvège le Nok demandait un sacrifice annuel (4).

(1) RHYS, I, p. 357, 395.

(2) SÉBILLOT, I, II, p. 240. BALFOUR, p. 5-6.

(3) LEITE, I, p. 79. GRIMM, II, p. 494. CHAMBERS, p. 207. *Folk-Lore*, III (1892), p. 72. SÉBILLOT, I, II, p. 338-339.

(4) HENDERSON, p. 265. THORPE, II, p. 20.

Des pratiques préventives mettent celui qui les accomplit à l'abri des noyades naturelles ou surnaturelles; en Wallonie on jette dans l'eau une galette, en formulant le souhait de nouvelle année, afin de ne pas se noyer pendant celle qui commence (1). En Portugal, quand on passe une rivière, il faut y lancer trois cailloux, le premier au commencement, le second au milieu, et le troisième à la fin, ou bien en tenir un dans la bouche. Une offrande de pain et de sel lui est faite par celui qui, en la traversant, porte des œufs, afin que les eaux ne leur enlèvent pas leur vertu génératrice (2). En Suède pour se préserver des mauvais génies pendant la nuit, on y crache trois fois (3).

Les rivières sont l'objet de pratiques accomplies par les malades (p. 125-126). En Wallonie jusqu'à une époque récente, on s'y baignait ou l'on s'y désaltérait le jour Saint-Jean à minuit juste, pour se procurer divers avantages et parmi eux le privilège de ne pouvoir se noyer (4). En Catalogne, c'est avant le lever du soleil que les gens vont se mirer dans les eaux cristallines du torrent de la vallée; ils s'agenouillent, font le signe de la croix, trempent leur mouchoir pour se frictionner avec son eau, et vont ensuite cueillir les fleurs de bonne aventure (5).

L'eau courante constitue une barrière infranchissable contre certaines maladies, et aussi contre les revenants

(1) SÉBILLOT, I, II, p. 382.

(2) LEITE, I, p. 79.

(3) GRIMM, II, p. 596.

(4) SÉBILLOT, I, II, p. 374-375.

(5) *Miscellanea folk-lorica*, p. 21.

et contre les sorcières (1). Dans le nord de l'Angleterre elles ne peuvent poursuivre celui qui a traversé une rivière, pourvu qu'il le fasse au-dessous du premier pont bâti sur son cours (2).

103. — Les génies des lacs, encore redoutés par les riverains, ont presque toujours un caractère malveillant. Le Lochan-nan-Deaan, présumé sans fond, était la demeure d'un esprit des eaux qui aimait les sacrifices humains, et on n'avait jamais retrouvé les corps de ceux qui s'y étaient noyés. Des gens du pays ayant eu dessein de l'écouler dans l'espoir d'y retrouver les cadavres, un hurlement terrible se fit entendre au moment où ils allaient se mettre à l'œuvre, et ils virent sortir de l'eau un petit homme coiffé d'un chapeau rouge. Ils s'enfuirent épouvantés, laissant leurs outils que le petit homme leur jeta, puis avec un grand cri, il se replongea dans les eaux qui bouillonnaient et étaient devenues rouges comme du sang. Des milliers de petites créatures défaisaient la nuit l'ouvrage qui avait été fait le jour pour dessécher un autre lac (3).

Dans le pays de Galles on recommande aux enfants de se défier de Morgan, et on leur répète que ceux qui sont méchants seront emportés par lui dans le lac ; à une époque antérieure, les hommes le redoutaient aussi (4). En Irlande ceux qui faisaient paître en commun leurs troupeaux près du Lochan wan (le lac de l'agneau) offraient à l'esprit qui y demeurait le premier

(1) SÉBILLOT, I, II, p. 371.

(2) GUTCH, p. 41.

(3) *Folk-Lore*, III (1892), p. 70.

(4) RHYS, I, p. 372.

agneau du troupeau ; s'ils omettaient ce sacrifice, avant la fin du pâturage, la moitié du troupeau était noyée (1). En Irlande on allait autrefois proférer des malédictions contre ses ennemis sur le bord d'un lac appelé du nom significatif de Clouveneagh, lac de la vengeance (2).

104. — L'idée que la mer est sacrée est courante chez beaucoup de peuples ; en Espagne on dit qu'elle est sainte depuis qu'un des trois vêtements de la Véronique, sur lesquels a été imprimée l'image du Christ, y coula à la suite d'un naufrage ; en Portugal on ne doit y jeter aucune immondice, et si on le fait elle se hâte de les rejeter ; sur la côte de la Manche c'est un péché d'y faire, à moins d'y être absolument contraint, ses nécessités, et sur celle de Tréguier on dit, en lui attribuant une sorte d'animisme dont on rencontre des traces dans les légendes, qu'elle pourrait punir celui qui oserait la salir. Sur cette même côte, quand on va y puiser de l'eau on doit en répandre quelques gouttes sur la grève, comme une espèce de libation (3).

Les bains rituels dans la mer qui, dans l'antiquité, constituaient une sorte d'expiation, étaient encore en usage à Naples en 1580 ; les hommes et les femmes se baignaient nus la veille de la Saint-Jean, persuadés qu'ils s'y lavaient de leurs péchés. Avant la Révolution, les jeunes marins de La Ciotat s'élançaient dans la mer au moment où s'allumait le feu de cette fête et ils s'inondaient réciproquement ; cet acte était peut-être aussi expiatoire. Pendant la première moitié du XIX^e

(1) *Folk-Lore*, III (1892), p. 71.

(2) WILDE, p. 251.

(3) SÉBILLOT, 2. I, p. 198, 81-85, 95 ; 1, II, p. 159.

siècle, hommes et femmes de plusieurs ports de la Méditerranée se promenaient dans la mer à la Saint-Jean, culottes et jupons retroussés, et plus récemment sur les côtes de la Gascogne, hommes, femmes et enfants y entraient la nuit qui précède la fête (1). En Sicile, le bain pris le jour de l'Ascension est accompagné d'un geste qui consiste à puiser de l'eau dans la main et à la rejeter par-dessus son épaule, pour se délivrer de la sorcellerie et de se mettre à l'abri des maléfices à venir (2).

Lors des bains ordinaires, on a employé des procédés magiques pour éviter de devenir la proie des génies, d'être noyé ou d'éprouver des inconvénients. En Suède on empêchait les monstres de nuire en leur opposant un objet de métal ; lorsque le baigneur avait neutralisé les pernicieuses propensions du Neck, ou qu'il se l'était rendu propice, il jetait dans la mer auprès de soi, avant d'y entrer, un briquet ou un couteau ; il n'était pas rare de l'entendre lui adresser par raillerie ces mots : « Neck, voleur d'aiguille, tu es sur la terre, et moi je suis dans l'eau ». En sortant du bain, l'homme reprenait l'objet de métal en disant : « Neck, Neck, le voleur d'aiguille, je suis sur terre, et toi tu es dans l'eau » (3). On avait coutume naguère, dans le nord de l'Écosse, de réciter une formulette avant d'entrer dans la mer, et d'y lancer trois pierres, en commençant par la plus grosse, et l'on préférait celles qui étaient blanches (4). Les enfants portugais prennent neuf cail-

(1) SÉBILLOT, 2, I, p. 88-89 ; 1, II, p. 160-161.

(2) PITRÉ, 1, IV, p. 110.

(3) THORPE, 1, II, p. 83.

(4) SÉBILLOT, 2, I, p. 101.

loux et les lancent à trois reprises dans l'eau et en répétant ces mots : « Fièvres, fièvres, allez vers la mer — Pendant que je vais me baigner — Fièvres, sortez hors de mon corps (1). En France les pratiques préventives de la noyade semblent bornées au signe de croix fait avec l'eau salée.

Les paysans siciliens s'adressent à la mer elle-même comme à une dispensatrice de faveurs. La veille de l'Ascension, ils s'agenouillent sur ses bords et récitent chaque fois qu'un flot arrive sur le rivage, en cessant au neuvième, une prière rimée dont voici la traduction : « Je te salue, bassin de la mer : le Seigneur m'envoie ici, tu dois me donner ton bien : je te laisse mon mal. » Après chaque prière ils ramassent une poignée de sable ; la cérémonie terminée, ils reviennent au village et jettent ce sable sur les toits de ceux qui élèvent des vers à soie en disant gaiement : « Sept livres par elaié » (2).

Plusieurs actes ont pour but de prévenir les tempêtes ou d'y mettre fin. Dans les Asturies, lors de la fête de saint Roque, la procession va en mer sur plusieurs barques, et l'on croit que les vagues sont endormies pour toute l'année ; sur la côte cantabrique les amis de ceux qui naviguent jettent aux vagues en fureur, dans l'espoir de les calmer, des chapelets et des médailles. Sur le littoral portugais lorsque par une mer houleuse les navires s'approchent de la côte, les femmes allument une lampe devant un saint et vont ensuite jeter le reste de l'huile dans la mer, avec la certitude que cela apaiserait les ondes ; dans le même but on lançait sur la mer

(1) LEITE, I, p. 69-70.

(2) *Mélusine*, II (1884), col. 203.

tourmentée de l'eau puisée à une fontaine de saint Kireek (Côtes-du-Nord) (1).

On a eu recours autrefois dans les îles britanniques à des opérations magiques pour mettre fin aux tempêtes ; vers le milieu du XIX^e siècle on se souvenait à Cromarthy (Écosse) d'une pratique en usage chez les générations précédentes, et qu'on appelait « charmer les vagues ». Un des pêcheurs se plaçait sur le plat-bord, et il agitait la main dans la direction opposée au cours de la mer, dans la persuasion que cette sorte d'appel l'engagerait à perdre de sa violence (2). Au XVIII^e siècle pour apaiser les vagues ou pour avoir un vent favorable, une femme de Scarborough se rendait, seule, à une cavité circulaire entre les pierres brutes de la jetée et l'arrosait avec de l'eau de mer, et murmurant de tendres vœux, regardait du côté d'où devait revenir son mari ou son amoureux (3). En Irlande, les patrons des bateaux de pêche de Mayo et de Connemara attachent un chien par les pattes et le lancent dans la mer, persuadés qu'elle deviendra calme après cette oblation (4).

La mer sert rarement à des opérations de sorcellerie : dans le Finistère quelques actes d'envoûtement étaient pratiqués sur ses eaux (cf. p. 148) et vers 1795 aux environs de Plougasnou des sorciers interprétaient ses mouvements, ses flots mourant sur le rivage et prédisaient l'avenir (5). Le héros d'un conte breton, pour

(1) SÉBILLOT, 2, I, p. 165, 168 ; 1, II, p. 477.

(2) MILLER, p. 59.

(3) GUTCH, p. 52.

(4) MOONEY, p. 145.

(5) CAMBRY, p. 109.

obtenir un vent favorable, fait sur le sable de la grève une croix avec une baguette blanche ; c'est peut-être une transformation d'une ancienne conjuration pratiquée autrefois par des prêtres païens (1).

Les rites assez compliqués de certaines initiations à la sorcellerie s'accomplissaient sur le bord de la mer : dans le nord de l'Écosse, aux îles Orkney, pour devenir sorcier il fallait, vers le commencement du XIX^e siècle, s'y rendre à minuit, faire trois tours à l'encontre du cours du soleil, se coucher sur le dos, la tête tournée vers le sud, et dans un endroit entre les lignes de la haute et de la basse mer, prendre une pierre dans chaque main, en avoir une à chaque côté du pied, une sur la tête, une plus grosse sur la poitrine. Le postulant devait avoir les bras et les jambes étendus, fermer les yeux, réciter une incantation au diable, puis rester sans bouger pendant quelque temps ; il ouvrait alors les yeux, se tournait sur le côté droit, et lançait les pierres dans la mer ; chacune devait être jetée avec une formule de malédiction. Aux îles Shetland, lorsque l'aspirante est une femme, elle va seule, à minuit de la pleine lune, s'étendre sur le rivage au-dessus de la marque de la marée haute, met la main gauche sur la semelle de ses souliers et la droite sur le sommet de sa tête, en invoquant le diable qui apparaît et conclut le marché avec un serrement de main (2).

(1) SÉBILLOT, 1, II, p. 142.

(2) BLACK, 1, p. 51-52.

CHAPITRE IV

La terre et les pierres.

105. La terre. — 106. Les montagnes. — 107. Les pierres. — 108. Actes rappelant d'anciens cultes. — 109. Consultations et opérations magiques. — 110. Les pierres de malédiction

105. — La terre figure rarement dans les croyances populaires qui présentent des traces de paganisme. Elle intervient toutefois comme agent de guérison (p. 72) et on lui attribue une sorte de pouvoir magique. En Haute-Bretagne, lorsqu'une personne est placée entre deux terres, c'est-à-dire quand ses pieds reposent sur le sol et qu'elle a dans les mains ou sur la tête une grosse motte de gazon, elle peut, par une nuit sans lune, voir des choses qu'il n'est même pas donné aux autres d'entrevoir (1). A Noirmoutier les sorciers ne voient pas entre deux terres ; aussi quand un paysan en aperçoit un, réel ou supposé, il se signe et met sur sa tête une motte de gazon. En Écosse, on eonnaisait autrefois un singulier parallèle de la fable d'Antée ; celui qui pouvait saisir un esprit de façon à ce que l'air passe entre la terre et ses peds, en était délivré (2).

La terre semble avoir horreur du sang humain, et

(1) SÉBILLOT, 1, I. p. 210.

(2) STEWART, p. 43.

elle reste éternellement nue aux endroits où elle en a été arrosée, comme à ceux où sont tombées les victimes d'un meurtre ; on montre encore en beaucoup de pays les empreintes que leur corps y a laissées. Lorsqu'elle a été prise à témoin, elle demeure parfois stérile pour attester la vérité de celui qui l'a invoquée. Les serments par la terre semblent avoir disparu ; il en reste toutefois un vestige dans cette imprécation bretonne : « Que la terre s'ouvre pour m'engloutir ! » (1).

106. — Les esprits des montagnes sont jaloux de leur domaine, et sans parler des divers accidents qui atteignent ceux qui les gravissent, ils en interdisent parfois l'accès aux mortels : on disait qu'un seul homme avait pu arriver au sommet du mont Perdu, et encore avec l'aide du diable qui lui avait ravi son âme (2). La descente du Ben Newe in Strathdon (Écosse) est dangereuse ; celui qui monte à son sommet doit, s'il veut en atteindre vivant la base, déposer un petit objet dans la cupule d'un gros rocher qui est toujours remplie d'eau, et en boire une gorgée ; en 1890, on y voyait encore des épingles et diverses autres offrandes (3).

Les sabbats qui se sont tenus longtemps sur les montagnes, et qui se terminaient par des rondes, comme les ébats des fées que quelques-uns placent aussi sur des hauteurs, sont peut-être des vestiges de danses ayant un caractère cultuel, que l'on faisait, à une époque lointaine, sur ces sommets. Dans les Hautes-Alpes au commencement du XIX^e siècle, un grand nombre de per-

(1) SÉBILLOT, 1, I, p. 197, 211.

(2) SÉBILLOT, 1, I, p. 225.

(3) *Folk-Lore*, III (1892), p. 69.

sonnes se joignaient aux bergers le jour de Saint-Jean pour danser sur le sommet de plusieurs montagnes. Le premier janvier, le jour des Rois et le premier dimanche de Carême, les enfants dansaient à la tombée du jour autour de feux de joie allumés sur le point culminant d'une montagne de la Côte-d'Or (1).

107. — Le rôle des pierres dans les croyances populaires est encore important, et l'on a pu voir dans nombre de chapitres de cet ouvrage que l'on s'adresse, en maintes circonstances, surtout en matière d'amour ou de santé, à celles qui, adhérant au sol, présentent des circonstances propres à exciter l'étonnement, ou à celles érigées de main d'homme. Nombre de récits populaires accordent, surtout aux mégalithes véritables, une sorte d'animisme, et elles en font la résidence de personnages surnaturels, capables d'accorder des grâces et aussi de punir ceux qui oseraient leur déplaire. Bien des paysans ne passent pas volontiers seuls près de ces énormes blocs, à la nuit close, et même parfois en plein jour ; leurs gestes montrent le respect et la crainte héréditaires qu'ils leur inspirent, et aussi l'utilité d'avoir recours, en face de ces monuments de religions passées, à des pratiques de celle qui leur a succédé. Cette pensée dualiste se manifeste encore par plusieurs actes : les vieillards de l'Aveyron se découvraient respectueusement auprès du dolmen de l'Oustal de los Fodorellos, mais ils faisaient aussi un signe de croix (2). En Irlande une pierre à Inniscatery qui porte l'empreinte des genoux de saint Senanus était vers 1830 en telle vénération que les paysans s'inclinaient

(1) SÉBILLOT, 1, I, p. 238-239, 247.

(2) SÉBILLOT, 1, I, p. 317, IV, p. 54.

devant elle, ôtaient leur chapeau et murmuraient une prière (1). Les guides et les passants embrassaient avec ferveur, en faisant le signe de croix, le Caillou de l'Arrayé sur la route de Saint-Sauveur (Basses-Pyrénées); dans le pays de Luchon, où des pierres sacrées étaient habitées par des génies, on allait prier le jour près de celle qu'on nomme le Caillou de Sagaret, et on la touchait avec vénération. On se souvenait encore, vers 1833, d'avoir vu des vieillards dire leurs prières devant les Roches Pouquelaies de Vauville, dans la Manche. On se signait, pour éviter des maléfices, devant le menhir de la Femme Blanche dans la forêt de Marcon, et les enfants puisaient de l'eau pour faire le signe de la croix, dans la cuvette du polissoir de Nettonville (Eure-et-Loire) appelé le Bénitier du diable. Les paysans bretons se signent la nuit en passant devant les menhirs (2).

108. — Les actes collectifs qui rappellent explicitement d'anciens cultes sont assez rares maintenant; quelques-uns consistent en danses. (cf. p. 2, 39, 79, 100, 251) qui n'ont pas toutefois la forme d'adoration, comme la ronde échevelée autour d'un menhir, dont saint Samson fut témoin au V^e siècle, alors qu'il se préparait à quitter la Cornouaille pour se rendre en Armorique (3). Au milieu du XVIII^e siècle les femmes du Croisic qui attendaient le retour des marins dansaient toute la matinée de l'Ascension autour d'un menhir; la jeunesse des deux sexes formait jadis des rondes près de la Pierre percée de Fouvent-le-Haut (Haute-Saône) autour de laquelle

(1) *Folk-Lore Journal*, VI (1888), p. 53.

(2) SÉBILLOT, I, I, p. 318, 342; IV, p. 51.

(3) *Revue Celtique* (1897), p. 314.

on allumait des feux les jours de fêtes patronales ; à Guernesey on dansait à la Saint-Jean sur le haut d'une pierre branlante. Dans le pays de Luchon, un feu de joie était allumé sur le *Cailhaou d'Ariba Pardin*, auprès duquel les jeunes gens dansaient et faisaient une procession accompagnée de gestes burlesques et obscènes. Les garçons et les filles en revenant d'un pèlerinage formaient une ronde autour de la Roche du diable aux environs de Namur, mais ensuite ils témoignaient leur mépris pour celui dont le nom avait été imposé à ce menhir, en le souillant d'une étrange façon. Les hommes qui, en compagnie de femmes, se trouvaient près du menhir de *Peyra de Peyrahita* au pays de Luchon les forçaient à l'embrasser, peut-être en souvenir d'un ancien culte (1).

Le rite si souvent constaté du triple tour de la pierre fut encore observé, en 1836, autour du dolmen de Poitiers et les pèlerins la baisèrent avant de s'en retourner.

Quelques cérémonies chrétiennes avaient lieu près des mégalithes ; avant 1789, le clergé allait en procession au dolmen, d'ailleurs christianisé, de la Madeleine (Charente) ; vers la même époque on disait la messe en bateau au-dessus des pierres « druidiques » que l'on voyait sous l'eau près de Guilvinec (Finistère) (2).

Les pierres reçoivent assez fréquemment les offrandes de ceux qui leur attribuent du pouvoir en matière de fécondité, d'amour ou de guérison (cf. p. 83). Des présents en nature sont offerts pour divers motifs à des mégalithes

(1) SÉBILLOT, 1, IV, p. 50, 62, 63.

(2) SÉBILLOT, 1, IV, 55.

d'Indre-et-Loire, de Vendée, d'Eure-et-Loire, etc. ; la veille de Noël, les pêcheuses de varech mettaient des morceaux de pain dans la cavité de la pierre qui vire de l'île de Ré, en répétant trois fois : « Tourne ou vire ! » devant ce bloc, qui tournait ce jour-là à minuit sonnante, et elles espéraient après cette petite cérémonie, avoir des pêches abondantes toute l'année. C'était peut-être par survivance d'un ancien rite que les enfants de l'île d'Yeu déposaient naguère deux petites pierres sur un monolithe en disant : « Grand'mère, voilà du pain et du lard ! » A certaines époques, surtout aux solstices on brûlait de petites chandelles près de la pierre percée de Fouvent (Haute-Saône) et ceux qui priaient devant le dolmen d'Amuré (Deux-Sèvres) lui offraient de menues monnaies ; à la fin du XVIII^e siècle, les paysans des rives du Lot oignaient certaines pierres avec de l'huile ou les ornaient de fleurs ; les habitants d'Otta, en Corse, arrosaient autrefois avec de l'huile un énorme rocher qui surplombait leur village, afin qu'il ne tombât pas sur leurs maisons (1).

Les serments prêtés à travers les pierres trouées sont considérés comme ayant une valeur particulière (cf. p.109). Plusieurs de celles qui servaient aux promesses amoureuses recevaient aussi d'autres serments, comme la pierre d'Odin dans les Orcades. On se souvenait encore en 1825 de l'époque où les deux parties contractantes mettaient chacune la main dans la cavité de la pierre du serment à Plougoumelen (Morbihan) et juraient d'être fidèles à leurs promesses (3). Dans l'Oise on venait

(1) SÉBILLOT, 1, IV, p. 64-65 ; I, p. 342.

(2) BLACK, 1, p. 2.

(3) MAHÉ, p. 295.

naguère signer des contrats de mariage dans un coin de rocher de grès dit Pierre Sortière (1). Les mineurs de Newcastle ont l'usage de ratifier toute convention commune relative à la paye en crachant chacun à son tour sur la même pierre (2). Le lancement de la pierre pour affirmer un serment, qui accompagnait autrefois de véritables actes juridiques, est encore usité par les pêcheurs de la Manche qui en jettent une dans la mer pour affirmer leur résolution de ne pas retourner de sitôt dans un endroit où ils ont eu des disgrâces; les enfants des Vosges, pour prouver qu'ils sont innocents d'un vol vont chercher à reculons une pierre dans un cimetière (3).

109. — Les pierres servent encore à des consultations de diverses natures : en nombre de pays de France, les maris désireux d'être renseignés sur la fidélité de leurs femmes s'adressaient à des pierres branlantes, et la coutume n'est pas complètement perdue; la réponse était favorable s'ils parvenaient à les faire remuer; la même épreuve servait, beaucoup plus rarement, à attester la virginité des jeunes filles (4). En Cornouaille si on plaçait avec soin deux épingles en croix sur le sommet de la pierre percée de Mén an Tol, elle donnait une réponse à la question posée, les épingles acquérant, par une puissance inconnue, un mouvement particulier (5). Les jeunes cornouaillaises, au temps de la moisson,

(1) *Revue archéologique* (1895), p. 341.

(2) BALFOUR, p. 62.

(3) SÉBILLOT, 1, I, p. 345-346, 353.

(4) SÉBILLOT, 1, IV, p. 49.

(5) HUNT, p. 177.

appuyaient l'oreille sur les pierres d'un dolmen appelé *Whispering Knights*, les Chevaliers siffleurs, et l'interrogaient sur l'avenir (1). Naguère dans le pays de Luchon des gens appliquaient leur lèvres sur le sommet du Cailhaou de Sagaret pour parler au bon génie qui l'habite et collaient leur oreille sur la pierre pour entendre la réponse. Le passage de la tête par l'ouverture des rochers percés de l'Aisne était pratiqué par les personnes des deux sexes qui voulaient connaître l'avenir (2). A Sainte-Marie, l'une des Scilly, pour témoigner un désir ou pour rompre un charme, on introduisait un anneau en prononçant une incantation, dans le trou d'une pierre percée (3).

Quoique plusieurs blocs naturels ou érigés de main d'homme portent des noms qui supposent des hantises diaboliques ou des fréquentations de sorciers, il semble que l'on a rarement fait des opérations magiques en rapport direct avec eux. Michelet (*La Sorcière*, p. 147) parle, sans citer sa source, de sabbats près de dolmens; il est toutefois vraisemblable que les adeptes de la sorcellerie se sont donné rendez-vous près des mégalithes situés dans les lieux déserts. Une déposition faite au procès de Gilles de Retz raconte une évocation du diable dans une prairie où se dressaient de grandes pierres levées (4). On rencontre dans les pays celtiques de la Grande-Bretagne des traits plus récents et plus authentiques; jadis une pierre debout de l'île d'Iona en Écosse conférait à celui qui la touchait trois fois au nom du Père, du Fils, et du

(1) *Folk-Lore*, VI (1895), p. 29.

(2) SÉBILLOT, I, I, p. 318; IV, p. 58.

(3) *Folk-Lore Journal*, V (1886), p. 40.

(4) *Bull. de la Soc. d'Anthropologie* (1906), p. 73.

Saint-Esprit, le privilège de ne jamais se tromper quand il tenait la barre du gouvernail (1). On devenait sorcier en touchant, à minuit, une pierre branlante de la Cornouaille (2).

110. — Il est vraisemblable que l'on a fait près des pierres, en divers pays, des cérémonies de malédiction analogues à celles encore pratiquées en Irlande, mais je n'en connais aucun exemple en dehors de cette île. Les insulaires d'Innis-Murry qui ont subi un tort réel ou supposé se rendent à une grosse table de pierre portée par huit supports perpendiculaires, sur la surface de laquelle sont déposés soixante-treize cailloux de deux à vingt pouces de circonférence qui y sont depuis les anciens temps, car celui qui en déroberait un serait en danger de mort. Tout le pouvoir d'anathème de l'île est concentré dans ces pierres, et lorsqu'on a proféré en les tournant une malédiction contre son ennemi, si celui-ci est coupable, il mourra ou éprouvera quelque calamité avant l'année révolue. Sur les bords du lac de la Vengeance, on plantait une longue pierre, autour de laquelle on accumulait, pour la rendre solide, une pyramide de sable. Les pèlerins accomplissaient dessus certains rites mystiques, et récitaient des prières qui prenaient la forme des imprécations les plus terribles. Celui qui avait été maudit par la pierre était considéré comme voué au malheur (3). La pierre de Malédiction près de Black Lion, comté de Cavan, est une large dalle couchée, creusée de douze ou treize bassins, dans chacun

(1) BRAND, III, p. 319.

(2) *Folk-Lore Journal*, V (1886), p. 198.

(3) WILDE, p. 227, 252.

desquels,sauf uq,est une grosse pierre ronde. L'opérateur prend l'une d'elles et la met dans le bassin vide, et il continue jusqu'à ce qu'il les ait toutes employées ; pendant cette opération, il maudit son ennemi, et s'il est parvenu à les placer sans en laisser échapper une seule, ce qui n'est pas facile en raison de leur forme, sa malédiction produit son effet ; autrement elle retombe sur sa tête ; il y a une de ces pierres avec cinq bassins dans dans le Donegal et une autre a été récemment détruite dans le même comté (1).

Dans l'exemple qui suit la malédiction se faisait à l'aide de pierres ne tenant pas au sol. Il n'y a pas bien des années, les fermiers du comté de Fermanagh qui étaient expulsés par leurs propriétaires apportaient à la maison des pierres ramassées tout autour de leur ferme et posaient sur le foyer un charbon allumé ; ils les entassaient dessus comme si elles avaient été des mottes de gazon, puis ils s'agenouillaient en priant qu'aussi longtemps que ces pierres resteraient sans être brûlées, une terrible malédiction serait suspendue sur leur propriétaire, ses enfants et petits-enfants jusqu'à la dernière génération. Dès que la malédiction était finie, ils enlevaient les pierres et les dispersaient par tout le pays. Et on assurait que plusieurs familles avaient disparu après cette malédiction qui ne semble plus en usage (2).

(1) *Folk-Lore*, V (1894), p. 4. *Folk-Lore Journal*, V (1887), p. 68.

(2) *Folk-Lore*, V (1894), p. 3-4.

APPENDICE

Le Paganisme dans les églises.

111. Pratiques en relation avec l'extérieur — 112. Pratiques dans les temples. — 113. Les messes singulières ou sacrilèges. — 114. Vertus de l'autel. — 115. Le bénitier et l'eau bénite. — 116. Les cierges et les envoûtements.

Dans beaucoup de chapitres de ce livre figurent des actes païens en relation étroite avec le voisinage immédiat ou avec l'intérieur des églises. La plupart ont trouvé leur place naturelle dans la Vie humaine, aux phases de laquelle ils sont associés, de la naissance à la mort, ou, plus rarement dans les chapitres des livres des Travaux et des Forces de la nature. D'autres qui ont le même théâtre ne rentrent pas logiquement dans ces classifications; bien que leur nombre soit relativement petit, probablement parce que nous n'en connaissons qu'une faible partie, ils ne sont pas négligeables; et ils se présentent aussi, tantôt sous la forme de traits du paganisme le plus caractérisé, tantôt sous celle d'observances qui en dérivent, mais ont avec lui des affinités plus lointaines et moins aisées à découvrir.

111. — Le pourtour des églises sert à des opérations en rapport avec la naissance (cf. p. 28), l'amour (cf. p. 95), la guérison (p. 139-140), l'agonie (p. 169). Elles consistent assez souvent en déambulations numériques, que les

pèlerins accomplissent parfois pieds nus, ou même sur les genoux. Les marins d'Audierne sauvés du naufrage tournaient neuf fois autour de la chapelle de sainte Evette, après s'être plongés dans la mer. À l'île de Batz, lorsqu'on est inquiet sur le sort d'un navire, neuf veuves du pays font, pendant neuf jours consécutifs, le tour de l'église en priant en silence, et depuis la sortie de la maison jusqu'au moment où elles y rentrent, elles ne doivent pas non plus prononcer une seule parole (1). D'autres tours de l'église sont beaucoup moins innocents. En Danemark le diable lui-même semble pouvoir y demeurer la nuit ; la personne qui désirait le voir ou entrer en conversation avec lui faisait trois fois le tour de l'église, et s'arrêtait à la porte à la fin du dernier pour crier : « Viens ! » ou elle sifflait par le trou de la serrure (2). Dans la Cornouaille, on devenait sorcier en faisant, à minuit, le tour de l'église, du sud au nord, en tenant à la main un pain de communion, et en passant trois fois par l'est ; alors survenait un gros crapaud, la gueule ouverte, on y mettait le pain, et lorsqu'il l'avait avalé, il soufflait sur l'homme, qui dès lors devenait sorcier et avait sous la langue cinq signes noirs (3). À Swinemunde, un homme avait obtenu une monnaie merveilleuse en se rendant, une nuit de nouvel an, à la porte du temple, avec un chat entièrement noir ; il le tirait du sac, le prenait sur son épaule, et marchait à reculons depuis la porte jusqu'à ce qu'il y fût revenu après avoir fait le tour de l'édifice ; un homme survenait alors qui lui

(1) SÉBILLOT, I, IV, p. 137.

(2) THORPE, II, p. 274.

(3) *Folk-Lore Journal*, V (1887), p. 198.

demandait à acheter un chat et qui en débattait le prix avec lui (1). A Kendal dans le Westmoreland, celui qui s'asseyait sous le porche une certaine nuit, après avoir fait trois fois le tour des murs, voyait apparaître son cercueil s'il n'était pas destiné à se marier (2). Au XVII^e siècle des fossoyeurs agissaient comme les soutireurs de beurre et traînaient le drap mortuaire autour de l'église ou dans le cimetière afin qu'il y eût en peu de temps plusieurs décès dans la paroisse (3).

En Portugal, pour se venger de quelqu'un, on s'agenouille à minuit sur la porte d'une église, en demandant que les plus grands maux atteignent la personne désignée, qui dès lors commence à éprouver des infortunes (4).

Les murailles des églises servent à des pratiques en relation avec diverses circonstances de la vie humaine (cf. p. 12, 102, 139). Les pèlerins plantaient aussi dans un but qui n'est pas indiqué, mais qui se rattachait vraisemblablement à l'ancienne croyance qui faisait de cette pratique un remède contre les maladies, un préservatif contre les enchantements (5), un clou dans la paroi de la chapelle de sainte Anne du Rocher, près de Dinan.

Les fidèles se servent quelquefois des fragments empruntés à l'extérieur des églises pour les transformer en amulettes (cf. p. 140). On a vu que l'on jetait des objets pesants dans les niches et dans les ouvertures (p. 86).

(1) THORPE, III, p. 77.

(2) DENHAM, II, p. 281.

(3) THIERS, I, p. 210.

(4) PEDROSO, 1, n^o 210.

(5) GAIDOZ. *Deux parallèles* (1883), in-8^o, p. 2. Ext. de la *Revue de l'Histoire des Religions*, VII.

Les pêcheurs de Povoá en Portugal vont même jusqu'à briser les vitres des cha pelles lorsque les saints auxquelles elles sont dédiées n'exaucent pas leurs vœux (1).

112. — Dans ce chapitre, comme dans la plupart de ceux où j'ai été amené à parler des dévotions populaires, j'ai presque toujours laissé de côté celles qui sont collectives et publiques, parce que le caractère païen y est beaucoup plus atténué que dans les observances individuelles. Nombre de celles-ci, et ce ne sont pas les moins curieuses et les moins typiques, se font à l'insu des prêtres ou malgré eux ; ceux qui les accomplissent pensent parfois que le secret est une des conditions de leur réussite, et lorsqu'elles se traduisent par des actes facilement visibles, ils ont soin de choisir pour les pratiquer le moment où les églises sont désertes. On peut ajouter qu'elles se font assez souvent dans les chapelles isolées, où l'opérateur risque peu d'être troublé. C'est ce qui explique pourquoi les traités de superstitions rédigés par des ecclésiastiques en mentionnent seulement quelques-unes, soit que leurs auteurs les aient ignorées, soit qu'ils aient fermé volontairement les yeux sur celles que recouvraient un vernis chrétien et que l'accoutumance les empêchait peut-être de remarquer. On en relève aussi moins qu'on ne serait tenté de le supposer dans les œuvres des traditionnistes ; la plupart du temps elles s'y rencontrent comme par hasard, et jusqu'à présent elles n'ont pas fait l'objet d'une enquête spéciale et systématique. Ce qui a été recueilli suffit pourtant à montrer la vitalité de plusieurs survivances ou de parallèles des cultes primitifs.

(1) LEITE, 2, II, p. 49.

La série des pratiques hétérodoxes commence dès qu'on a franchi le seuil du temple, elle se poursuit à travers ses divers parties, même les plus sacrées, et s'attache à presque tout le mobilier sacerdotal.

On a vu (p. 162) que l'on peut en se tenant sous le porche voir ceux qui doivent mourir dans l'année ; les paysans des Abruzzes désireux d'assister à la procession des morts qui sortent du cimetière pour visiter les églises, devaient se placer sous le bénitier avec une fourche à deux pointes sous le menton, et tenir un chat à la main (1).

Le rite qui consiste à entrer dans une église par une porte et à en sortir par une autre (cf. p. 51, 113, 141) s'applique à la dévotion à un Christ de la chapelle San José à Séville : il accorde tout ce que lui demande la personne qui, le Jeudi saint, récite cinq *Pater* et cinq *Ave*, sort à la fin de chacun d'eux, et rentre par une porte différente avant de recommencer le suivant (2). En Sicile, il faut entrer par le côté droit de l'église et en sortir par le côté gauche, lorsqu'on y va prendre, les pieds nus, avec la main gauche, de l'eau bénite, en récitant une formule spécifiant qu'elle est destinée à devenir une eau d'angoisse pour une personne que l'on nomme. Elle est mise dans une bouteille contenant des scories de fer et du mercure, que l'on brise le soir sur la porte de son ennemi pour se délivrer de sa malveillance (3).

La première visite à une église qui est réputée efficace pour la guérison (cf. p. 143) confère d'autres privilèges.

(1) FINAMORE, p. 182.

(2) GUICHOT, p. 251.

(3) PITRÈ, 1, IV, p. 136.

D'après une croyance assez générale si on forme trois vœux, l'un d'eux sera exaucé, à la condition qu'on en fasse ni plus ni moins (1).

Quelques parties des églises jouissent de certaines prérogatives (cf. p. 139 et suiv.) soit en raison de leur étrangeté, soit parce qu'on a transporté dans l'édifice sacré des superstitions qui autrefois se pratiquaient ailleurs. Parmi les cordes des cloches qui traînent sur le sol dans le passage entre le premier et le second corps de la cathédrale de Cordoue, il en est une qui fait mourir celui qui met le pied dessus, mais on ne peut la reconnaître des autres (2). Un pilier monolithe dans une chapelle de Sainte Gertrude à Nivelles, appuyé sur une base reliée au mur par deux marches, sert à une sorte d'ordalie : toute personne qui n'est pas en état de grâce ne peut passer dans l'espace entre le mur et le pilier qui est de 30 centimètres environ (3).

113. — Les messes sacrilèges, messes noires ou messes à l'envers semblent avoir été célébrées, jusqu'à une époque récente, par quelques prêtres peu scrupuleux ou interdits, auxquels elles étaient grassement payées par ceux qui pensaient obtenir par ce moyen la réussite de leurs amours (cf. p. 151), l'envoûtement de leurs ennemis (p. cf. 150), ou la réalisation de désirs coupables. Le clergé rural d'autrefois s'est prêté à la célébration publique d'autres messes moins dommageables à autrui et que dans sa simplicité il ne jugeait pas bien condamnables. Le missionnaire Michel le Nobletz

(1) SÉBILLOT, 1, IV, p. 148.

(2) GUICHOT, p. 275-276.

(3) SÉBILLOT, 1, IV, p. 157.

rencontra en Basse-Bretagne vers 1620, des prêtres qui se laissaient aller aux superstitions du peuple, et faisaient croire aux paysans que la guérison des bêtes et des hommes dépendait d'eux, et il n'y avait point de maux dont ils n'entreprissent de les délivrer pour de l'argent, par des exorcismes apocryphes, et plusieurs abusaient de la coutume louable des chrétiens d'offrir neuf fois de suite le sacrifice de la messe pour implorer dans leurs besoins la miséricorde du ciel.; la crainte de ces pauvres gens les leur faisaient payer plus libéralement qu'à l'ordinaire, et l'avarice de ces prêtres les leur faisait les conseiller avec plus d'empressement (1). En Normandie, on croyait avant la Révolution que les prêtres pouvaient célébrer, avec un cérémonial particulier, une messe du Saint-Esprit dont l'efficacité était si merveilleuse, que Dieu était contraint d'accorder ce qu'on lui demandait, quelle que fût l'exigence d'un vœu téméraire (2). En certains pays on rencontre encore des gens qui croient à la toute puissance des messes dites d'une certaine façon, et qui parfois les demandent comme une chose naturelle et licite. Naguère encore l'efficacité de la messe à l'envers était admise en Sologne pour chasser le mauvais sort et désensorceler, et il y avait des paysans qui venaient prier leur curé d'en dire à cette intention (3).

Ceux qui attribuent une vertu spéciale aux trois messes dites dans trois églises différentes, peuvent les faire célébrer par des prêtres qui en ignorent les parti-

(1) *Revue Celtique*, II (1876), p. 185.

(2) SÉBILLOT, I, IV, p. 239.

(3) *Revue des Trad. pop.* X (1895), p. 231.

cularités peu orthodoxes. En Lorraine pour réussir dans toutes ses entreprises, on a recours aux messes en pied de chèvre ; l'argent destiné à les payer est recueilli dans trois villages placés en triangle, et elles doivent être au nombre de trois, dites sur l'autel placé à gauche du tabernacle, et à la même heure, dans trois églises formant un triangle ; il faut allumer trois cierges, ni plus ni moins, et sortir de l'église en se signant trois fois, avec de l'eau prise dans le bénitier du côté gauche. En Sologne, on fait célébrer la messe de guérison dans trois églises différentes, occupant les trois angles d'un triangle fictif, tracé de telle sorte que le logis du malade se trouve autant que possible au centre (1).

114. — Lorsqu'un prêtre, a volontairement ou à son insu, célébré la messe sur un objet déposé sur l'autel, il lui confère un pouvoir tout particulier. En Sicile celui qui veut se délivrer de peines infinies, porte à l'officiant une pincée de farine enveloppée dans du papier, et si celui-ci, après l'avoir mise sur l'autel à côté du calice, prononce dessus les paroles de la consécration, il la rendra très efficace, à la condition que celui qui l'a portée la mange, en trois fois, pendant l'élévation de l'hostie (2). En Portugal le trèfle à quatre feuilles posé sur une pierre d'autel peut enchanter n'importe quelle personne quand la messe a été dite dessus (3). Beaucoup de paysans de la Haute-Bretagne prétendent que si le prêtre passe à diverses reprises la main sur la nappe d'autel, c'est pour s'assurer qu'aucun objet n'est caché dessous ;

(1) *Revue des Trad. pop.* X (1895), p. 281.

(2) PITRÈ, 1, IV, p. 142.

(3) LEITE, 1, p. 114.

celui sur lequel il célébrerait la messe aurait des vertus merveilleuses ; la bourse deviendrait inépuisable, le miroir forcerait celui auquel il serait donné à voir toujours à côté de la sienne l'image du donateur qu'il serait forcé d'aimer ; si c'est un couteau, une alêne, ou un tire-bouchon, il suffirait de le piquer dans un tonneau et de faire ensuite une incision dans un arbre de la même essence pour qu'il en coule autant de cidre qu'il y en a dans le tonneau ; en Ille-et-Vilaine, la cendre d'un chat noir brûlé au pied d'une croix, et mise à l'insu du prêtre sur l'autel pendant la messe, rend invisible (1). Les paysans de la Lusace cachent sous la nappe d'autel leur billet de loterie (2) ; ceux de Russie déposent sous l'autel des flèches à tonnerre qui sont ensuite placées comme amulettes dans les rûchers (3).

En Sicile, les oraisons pour se faire aimer sont accompagnées de pratiques dont l'efficacité dépend du moment de la messe où elles sont accomplies en cachette ; la suppliante qui a filé, le vendredi, du chanvre et vingt-cinq aiguillées de soie, entre à l'église à l'instant de la consécration, et quand le prêtre soulève l'hostie, elle fait trois nœuds à son fil, de la main droite, avec des cheveux de la personne aimée, en récitant neuf fois une longue conjuration (4). Dans le nord de l'Italie, on a recours contre l'ensorcellement à la bénédiction du prêtre, qui doit être renouvelée au moins trois fois, et chaque fois, par un prêtre différent ; à chaque visite il

(1) SÉBILLOT, 1, IV, p. 153-154.

(2) TYLOR, I, p. 93.

(3) *Revue des Trad. pop.* XVII (1907), p. 351.

(4) PITRÈ, 1, IV, p. 122 et suiv.

faut que le patient passe par dessus un cours d'eau (1).

115. — On rencontre en Ille-et-Vilaine, appliqué à une cérémonie orthodoxe, un parallèle de la superstition qui attribue une valeur particulière aux prémices des eaux. Le Samedi saint, à Bain, quand le prêtre a béni dans un grand bassin de cuivre placé au milieu de l'église l'eau qui doit être versée toute l'année dans les bénitiers, les bonnes femmes se bousculent, se battent même pour arriver les premières à remplir les petites bouteilles qu'elles ont apportées, persuadées que celles qui y parviendront, prenant la crème, seront plus favorisées que les autres, et surtout que le lait de leurs vaches sera plus abondant. A Luceau (Sarthe), les paysannes se disputent les gouttelettes de cire que le sacriste fait dégoutter, d'un cierge allumé, dans l'eau bénite nouvelle, et elles les mêlent à la nourriture de leurs cochons (2). A Mons en Hainaut, on attache une vertu spéciale à la première eau bénite que l'on retire lors de la bénédiction des fonts le Samedi saint. Aussi lorsque le clergé la distribue, chacune des femmes s'évertue pour être servie la première (3). En Portugal, l'eau bénite dérobée ce jour-là dans les fonts baptismaux a une grande puissance; trois gouttes mises dans la nourriture de quelqu'un le délivre des sortilèges, mais il faut qu'elle ait été chauffée sur le feu; l'employer avant serait un péché (4).

Dans la Gironde et en Provence quelques personnes croient que chaque fois que l'on trempe ses doigts

(1) GIOVANNI, p. 99.

(2) SÉBILLOT, I, IV, p. 150.

(3) *Wallonia*, IX (1901), p. 184.

(4) PEDROSO, I, n° 278.

dans le bénitier, en entrant dans l'église, pour faire le signe de la croix, tous les péchés que l'on a pu commettre restent au fond, mais qu'on les reprend, si, en sortant, on procède de la même manière (1). Le bénitier peut conférer en d'autres circonstances des privilèges appréciables. Les pêcheurs de Trapani en Sicile se hâtent, la nuit de Noël, quand on a découvert le Bambino, d'y mettre la main pour ne pas faire naufrage, et les marins de Marsala agissent de même au moment de l'élévation de l'hostie. C'est cette nuit, et au seul moment de la consécration, que l'on peut apprendre une oraison de trois paroles qui charme les chiens et les empêche d'aboyer et de mordre (2). A Palerme la femme qui est négligée par son mari ou par son amant, boit en secret, pure ou mélangée avec du bouillon ou du vin, de *l'acqua maritata*. On appelle ainsi l'eau bénite prise dans le bénitier de trois paroisses mâles et femelles, c'est-à-dire dédiées à un saint et à une sainte; mais il importe qu'elle le soient à deux mâles et à une femelle (saint Antoine, saint Hippolyte et sainte Lucie) ou à deux saintes et à un saint (sainte Lucie, sainte Cita et saint Antoine) (3).

116. — Les cierges jouent un rôle important comme agent de consultation pour les malades (p. 165) ou dans les envoûtements (cf. p. 154). Les femmes des marins qui sont sans nouvelles de leur mari en allument un au pied de saint Lanloup-le-Petit en Lanloup (Côtes-du-Nord); il brûle joyeusement si le mari se porte bien, s'il est mort

(1) SÉBILLOT, 1, IV, p. 149.

(2) PITRÈ, 1, III, p. 84, 457.

(3) PITRÈ, 1, IV, p. 120.

il luit d'une flamme triste intermittente et s'éteint tout à coup. A Paris et ailleurs existe dans le monde galant l'usage de « faire un cierge » à tel ou tel saint pour trouver un amoureux ; parfois on y cache des épingles destinées à causer des souffrances à l'infidèle ou à l'indifférent. En Wallonie, on pratiquait autrefois dans les églises un acte qui maintenant se fait à domicile, et qui consiste à piquer 13 ou 21 épingles en spirale dans une chandelle que l'on allume en se mettant en prière ; à mesure qu'elles tombent la personne visée par l'opératrice ressent de mortelles douleurs et elle est forcée de lui revenir (1).

(1) SÉBILLOT, 1, IV, p. 154-155.

NOTES ADDITIONNELLES

117. Causes qui motivent les actes de paganisme. — 118. Animisme des forces de la nature et génies qui y président. — 119. Répartition géographique du culte des pierres et de celui des eaux. — 120. Génies de la terre. — 121. Vestiges des anciennes divinités. — 122. Survivances probables de sacerdoces. — 123. Totémismes et tabous. — 124. Les pérégrinations des morts. — 125. Vitalité du paganisme

117. — Au cours des monographies dont se compose ce livre, dans lequel je me suis efforcé de tracer un tableau aussi exact que possible des actes de paganisme associés aux diverses phases de la vie humaine, je les ai disposés dans l'ordre où ils se manifestent et en les situant dans le cadre où ils sont pratiqués. Cette méthode objective, qui a l'avantage de montrer leur rôle vivant et agissant dans une multitude de circonstances sociologiques, économiques ou psychiques, ne permettait pas d'envisager avec ensemble les idées auxquelles obéissent ceux qui s'adressent aux choses ou aux êtres réputés assez puissants pour influencer sur le bonheur, la santé ou la richesse de ceux qui les imploient avec des prières, leur font des présents et accomplissent, pour se les rendre favorables, des observances ou des rites qui prennent assez souvent une sorte de forme cultuelle.

Ceux qui, non contents de relever en toute sincérité des faits précis, se sont préoccupés de connaître les motifs qui guident les païens innocents de notre époque,

semblent n'avoir obtenu d'eux que des renseignements assez vagues et dont il est difficile de dégager une théorie; les paysans ou les matelots qu'ils interrogeaient leur ont vraisemblablement fait des réponses analogues à celles que j'ai obtenues de ceux auxquels j'ai posé moi-même ces questions à maintes reprises en essayant de leur inspirer confiance et de les mettre sur la voie. Ils me paraissaient incapables de donner des raisons un peu motivées, et presque toujours ils disaient qu'ils faisaient comme leurs « anciens », ajoutant parfois qu'eux-mêmes ou leurs voisins avaient trouvé profit à observer ces antiques usages dont le sens et la raison leur échappaient.

On peut cependant en rapprochant et en condensant les conceptions populaires qui résultent d'actes, souvent relevés et concordants, en examinant des légendes encore vivantes, des préjugés même, arriver à analyser d'une façon assez probable les raisons de la persistance actuelle des pratiques païennes. Si on les envisage au point de vue qui les inspire, on constate que ceux qui les observent obéissent à deux idées principales, comprenant à elles seules plus de la moitié de celles qui ont été relevées jusqu'ici. Un premier groupe, que l'on pourrait appeler thérapeutique, se compose des procédés infiniment variés auxquels on a recours pour obtenir la guérison ou la prophylaxie des maladies, qu'il s'agisse des « maux à saints », que les bienheureux sont appelés à guérir, parfois après les avoir causés par punition, et de ceux qui sont dûs à l'intervention des méchants esprits ou du diable, ou à des causes mystérieuses ou surnaturelles. Dans un second groupe, presque aussi important, figurent les actes qui se rattachent à l'amour

et à la génération, et dont plusieurs conservent un caractère phallique.

118. — Les pierres, dont le rôle cultuel est encore important, ne sont pas uniquement des masses inertes et inconscientes. A nombre d'entre elles, soit qu'elles présentent des formes singulières, parfois presque anthropomorphes, soit qu'elles aient été érigées de main d'homme, le peuple du voisinage accorde une sorte d'animisme. Suivant une croyance très répandue en France, il en est qui tournent à minuit, toutes les vingt-quatre heures, d'autres seulement au milieu de la nuit de Noël. Plusieurs pivotent sur elles-mêmes en plein jour, et ce mouvement coïncide avec des circonstances particulières, qui sont d'ordinaire en relation avec des bruits : sonnerie de l'heure, grondement du tonnerre, chants d'oiseau, tels que ce'ui du coucou ou du coq (1) ; en Anjou et en Cornouaille Chanteclair a le privilège de les faire tourner (2). D'autres sont douées d'un mouvement plus volontaire qui semble avoir pour but de contenter un besoin ou un désir : elles vont se baigner ou se désaltérer, le plus ordinairement dans les rivières, parfois dans des fontaines, quelques-unes même se plongent dans la mer ; en France et en Wallonie cet acte a lieu à Noël, à minuit, parfois seulement tous les siècles (3). En Irlande, un bloc va se baigner à cette heure, mais le premier mai, dans une sorte d'étang, et un bloc druidique d'une île de l'Ecosse se plonge dans un lac le de nier jour de l'année (4).

(1) SÉBILLOT, 1, I, p. 328 ; IV, p. 17-18.

(2) HUNT, p. 187.

(3) SÉBILLOT, 1, IV, Livre Premier, passim.

(4) *Folk-Lore Record*, IV (1881), p. 118 ; BLACK, I, p. 3.

À ces pierres sont associés des génies qui y font leur résidence ou se montrent dans leur voisinage, et qui ont vraisemblablement succédé aux dieux ou aux demi-dieux du temps passé. Quelquefois, comme dans le pays de Luchon, les fidèles s'approchent de la pierre et adressent leurs vœux à la puissance qui y réside (1), mais la tradition est rarement aussi explicite, et l'on ne saurait affirmer que les offrandes sont destinées, non aux blocs, considérés comme ayant par eux-mêmes un véritable pouvoir, mais aux esprits qui les hantent, et que les mégalithes ne sont que des sortes d'autels, sur lesquels s'accomplit le rite du sacrifice, ou des représentations de divinités, près desquelles on dépose, comme devant les statues des temples, les présents qui appuient le vœu ou rappellent la grâce sollicitée.

L'animisme des arbres est moins caractérisé ; pourtant beaucoup d'actes montrent qu'on leur accorde la sensibilité, le pouvoir et même l'intelligence (cf. p. 250-256) et qu'on les implore, parfois avec des formules qui s'adressent directement à eux, pour les choses du cœur, et plus souvent pour la guérison des maladies. Dans les pays celto-latins, ils ne semblent pas être, comme en Allemagne, la demeure et l'incarnation des esprits (2) : en France où les fées se montraient naguère encore dans leur voisinage, quelques légendes seulement parlent de celles qui entrent dans les arbres, en sortent, ou y font leur résidence (3).

(1) PIETTE et SACAZE. *Le Culte des pierres dans le pays de Luchon* dans *Matériaux pour l'histoire de l'Homme*, t. IX, p. 250.

(2) TYLOR, II, p. 287-288.

(3) SÉBILLOT, I, I, p. 262, 268 ; III, p. 369.

De tous les anciens cultes, celui des eaux est de beaucoup le mieux conservé ; il a encore en nombre de pays une forme purement païenne, alors que dans d'autres les pratiques primitives et celles du christianisme y sont associées à peu près également ; une autre catégorie comprend celles qui, bien que mieux recouvertes d'un vernis chrétien, laissent cependant transparaître les antiques observances. On sait que les apôtres se rendant compte qu'il était difficile de détruire ce culte en l'attaquant de face, ont essayé en mettant les fontaines sous le patronage de saints, de faire oublier les petites divinités topiques qui y présidaient ; les édicules ornés d'emblèmes chrétiens ou de statuettes de bienheureux qui s'élèvent au-dessus de beaucoup d'entre elles comme de minuscules chapelles, constituent une sorte de main-mise destinée à les sanctifier. Les noms de saints qui leur ont été imposés sont souvent ceux de thaumaturges renommés, tels que saint Martin, auxquels des légendes attribuent, comme créateurs de sources, le rôle que de plus anciennes traditions faisaient jouer aux personnages mythologiques ; le bâton des saints, fait, comme le javelot d'Atalante, jaillir des sources, et le pied de leurs montures opère le même miracle que celui de Pégase (1).

Ces actes sont attribués à d'autres bienheureux moins connus, qui ne figurent que dans les calendriers ecclésiastiques régionaux : mais on rencontre, associés aux miracles ou aux vertus des fontaines, des saints dont on ne retrouve pas même le nom dans les livres, et il est permis de supposer que certains sont

(1) SÉBILLOT, 1, II. Livre second, ch. I et II.

ceux plus ou moins altérés, de divinités locales, auxquelles les apôtres ou le peuple lui-même ont accordé le titre qui les rend sacrés et les christianise. Les fées et leurs congénères, dont des traditions nombreuses placent la demeure dans les sources mêmes ou dans leur voisinage immédiat, parfois à des époques peu éloignées de la nôtre, ou même contemporaines, ont vraisemblablement succédé aux divinités topiques des fontaines, et près de celles-ci s'accomplissent nombre d'actes cultuels qui s'adressent aux sources elles-mêmes, comme en Morvan (cf. p. 101) avec des protestations de foi en leur puissance comme dans le pays de Galles (cf. p. 297) ; des présents destinés à se les rendre favorables afin qu'elles exaucent les vœux des suppliants, sont lancés dans leurs eaux ou déposés dans le voisinage, suivant une coutume dont les auteurs anciens ont parlé, et dont la fréquence est attestée par la découverte dans les fontaines d'objets préhistoriques, de médailles ou de monnaies des divers âges.

Plus rares sont les génies des rivières ; quelques-uns, comme en Angleterre, sont désignés par des noms propres (cf. p. 299) ; en Morvan les amoureux ou les malades invoquent expressément la rivière personnifiée et lui font des offrandes (cf. p. 126). Les divinités lacustres ne figurent en France que dans des légendes qui visent des époques indéterminées et certainement lointaines ; il n'en est pas de même dans les pays celtiques des îles britanniques, où l'on a cru jusqu'à nos jours que les lacs étaient la résidence d'êtres surnaturels, que l'on voit parfois sur leurs eaux ou sur le rivage, et dont il est utile de se concilier la bienveillance (cf. p. 301).

Le rôle de la mer qui entoure la Grande-Bretagne et l'Irlande, et baigne sur des milliers de kilomètres les

côtes de France, d'Espagne, de Portugal et d'Italie, est bien moins considérable que celui des eaux douces. Les bains pris par les malades et accompagnés d'actes superstitieux, les bains rituels, les ablutions y sont assez rares ; fort peu nombreux sont aussi les actes en relation avec l'amour, les conjurations ou la sorcellerie (cf. p. 304-306).

119. — Si l'on considère au point de vue de la distribution géographique les deux principaux cultes naturalistes, on voit que celui des pierres est, en France, surtout considérable en Bretagne, et aussi dans l'ouest, le sud-ouest, le sud-est, et le centre, alors que dans l'est on le rencontre assez rarement ; il correspond du reste assez exactement à l'abondance des pierres naturelles, mais présentant des circonstances singulières, et de celles érigées de main d'homme. On le retrouve aussi dans les parties celtiques des îles Britanniques, principalement dans le S. O. de l'Angleterre et en Ecosse, où l'on constate des observances parallèles à celles usitées en France. Dans les autres pays celto-latins, il est plus rare : il existe cependant en plusieurs endroits du Portugal et de l'Espagne, et dans la Belgique wallonne, alors qu'en Italie il semble presque ignoré.

Les observances et les paganismes en rapport avec les eaux ont à peu près la même répartition ; en France, ils sont associés à tous les actes de la vie, avec une fréquence variable suivant les régions ; dans les îles Britanniques qui tiennent le second rang après notre pays, ils s'appliquent aux mêmes ordres d'idées : il semble cependant que les pratiques y sont rares en ce qui concerne la fécondité, alors qu'elles sont fréquentes en matière d'amour et de guérison. En Portugal les

eaux interviennent à peu près dans toutes les phases de la vie, même quand il s'agit de la génération. En Espagne où, les eaux ne paraissent pas avoir été bien enquêtées, on peut tirer des conclusions analogues de ce qui y a été publié. En Italie, où jadis on s'adressait, rarement, il est vrai, aux eaux en matière d'amour et de fécondité, ces pratiques semblent tombées en désuétude, alors qu'on a recours à un assez grand nombre de fontaines pour la guérison des maladies, et qu'on y a relevé des offrandes faites aux diverses eaux dans un but qui n'est pas toujours précisé.

120. — Bien que l'on ne parle guère d'apparitions des génies de la terre, quelques actes supposent, — et ceux qui les accomplissent le disent expressément, — qu'ils exigent des égards ; des rites de la construction ont pour but de se les rendre favorables, ou de savoir si l'emplacement choisi ne les contrarie pas (cf. p. 199). En Ecosse et en France le diable, les fées ou leurs congénères, pour lesquels on laisse des espaces incultes, ont pu remplacer des divinités qui exigeaient cette sorte de consécration (cf. p. 235).

Des observances, des actes même culturels, semblent motivés par la pensée que les astres, les météores, les statues et même les cloches sont doués d'un certain animisme.

121. — Je n'ai pas compris dans l'énumération des paganismes les cérémonies qui, comme les Rogations, sont conduites par le clergé, et qui, bien que d'origine pré-chrétienne, ne conservent guère de traits superstitieux. D'autres pratiques se rattachent d'une façon plus ou moins apparente à d'anciens cultes, et s'adressent aux forces de la nature ou à des esprits en rapport avec elles

et réputés puissants. Plusieurs de ces attributions furent celles des anciens dieux ou de divinités topiques secondaires, et si le dieu des chrétiens et son cortège de saints locaux sont venus les remplacer, les traditions et les croyances des peuples celto-latins conservent des traces de ces attributions païennes. Parfois, elles sont assez explicites ; c'est ainsi qu'en Ombrie (cf. p. 271), le Dieu du ciel lance la foudre comme Jupiter, et qu'un ancien proverbe français : « On n'entendrait pas Dieu tonner », désignait un grand bruit.

Les noms ont rarement persisté et encore ont-ils subi une transformation linguistique en devenant le vocable de quelque saint. C'est ainsi qu'un temple à Langon (Ille-et-Vilaine), à peu près intact et où l'on a découvert une fresque représentant Vénus sortant de l'onde, devint une chapelle chrétienne, qui portait au XII^e siècle le nom d'*Ecclesia sancti Veneris*, francisé en saint Vénier, qui en fut le patron jusqu'au moment où on la dédia à sainte Agathe, que viennent invoquer les nourrices dont les seins sont malades (1).

122. — Ceux qui s'adressent aux fontaines ou aux arbres pour obtenir l'accomplissement de leurs désirs ou solliciter la guérison, sont parfois guidés dans les pratiques qu'il faut observer par des hommes et plus souvent par des femmes ; il en est qui y président, comme pourraient le faire des prêtres de religions organisées. Nous

(1) ²GUILLOTIN DE CORSON. *Traditions historiques de la Haute-Bretagne*, Rennes, 1870, in-12, p. 25. A. ORAIN, *Géographie de l'Ille-et-Vilaine*, Rennes, 1887, p. 312, 314.

Il est vraisemblable que des enquêtes locales révéleraient d'autres christianisations des noms de divinités anciennes.

savons, par un passage du prédicateur dominicain Etienne de Bourbon qu'au XIII^e siècle, une vieille femme indiquait aux mères des enfants hernieux la manière de conjurer les esprits de la forêt, après avoir passé le petit malade à travers le tronc d'un arbre fendu; vers 1853, à Richmond, en Angleterre, une espèce de sorcière présidait à une opération analogue et prononçait aussi des incantations (cf. p. 76), et il y a une cinquantaine d'années, une vieille femme enseignait aux parents de ceux qui venaient plonger des enfants dans la fontaine de Madron en Cornouaille, la façon dont ils devaient pratiquer le rite (cf. p. 81). Naguère, presque aux portes de Paris, des femmes dansaient autour d'un arbre sous lequel avait été exposé un enfant hernieux, en récitant des conjurations (cf. p. 79). Ces actes, de même que plusieurs autres épars dans ce volume, constituent vraisemblablement des survivances des anciennes religions, et ceux qui servent de guides aux suppliants sont peut-être les lointains continuateurs des prêtres qui, après le triomphe du christianisme, pratiquèrent encore d'une façon plus ou moins ouverte les rites de leur culte persécuté, et finirent par descendre au rang des sorciers (2). Ceux-ci sont encore nombreux dans les campagnes où, sous ce nom, sous celui de devins, de désensorcelleurs, de rebouteurs, etc., ils se livrent à des opérations magiques, accompagnées de gestes et de formules dont la bizarrerie et parfois l'obscurité peuvent faire présumer l'ancienneté.

(1) ÉTIENNE DE BOURBON. *Anecdotes historiques*. Paris, 1877, in-8°, p. 326-327.

(2) CH. RENEL. *Les Religions de la Gaule avant le christianisme*, Paris, 1906, in-18, p. 347, 385.

Ce « clergé du diable » fonctionne d'une façon intermittente il est vrai, à côté du clergé orthodoxe. que les fidèles contraignent assez fréquemment à des actes de paganisme, telles que les conjurations d'orages (cf. p. 277), les oraisons et les gestes destinés à susciter la pluie (cf. p. 243).

123. — D'après les faits actuellement connus, il ne semble pas que l'on puisse affirmer autrement que sous une forme hypothétique la persistance du totémisme dans l'Europe celto-latine. Le titre de « parent » que naguère encore les pêcheurs de deux petits ports de la baie de Saint-Malo donnaient au coucou se rattache peut-être à son lointain souvenir. Ils le considéraient comme un oiseau de bon augure pour la pêche. L'équipage du premier bateau de Saint-Jacut qui l'apercevait, lui jetait comme offrande une raie, et lorsque les matelots de Saint-Cast entendaient son chant au moment de s'embarquer, ils fumaient une pipe en son honneur (1). En Irlande on rencontre des traces de clans du phoque. On racontait, au XVII^e siècle, que des fées, filles d'un grand seigneur du pays, s'étant métamorphosées en oies lors de l'invasion des Normands, venaient chaque année nicher dans des alvéoles de pierre situées au bas du château de Pirou, que l'on avait soin de garnir de paille. et l'on disait qu'elles présageaient la destinée de ceux qui naissaient dans ce château (2).

(1) SÉBILLOT, 1, III, p. 198. Dans un mémoire lu au Congrès des Traditions populaires de 1900, Paris 1902, in-8°, intitulé : *La Danse totémique en Europe*, M. N. W. Thomas, qui citait surtout des exemples slaves ou germaniques, constatait (p. 74) des danses en l'honneur du coucou dans le Friesland, la Lithuanie et au S.-E. des monts Ourals.

(2) *Folk-Lore*, XI (1900) p. 232 (art. de M. Thomas); VIGNEUL-MARVILLE. *Mélanges d'histoire et de littérature*, 1699, in-12, p. 121, 125.

Les tabous qui s'attachent à certain nombre d'animaux, sont peut-être, sans que l'on puisse l'affirmer avec certitude, des persistances d'un antique totémisme; en Bretagne, le fermier qui tue son cheval; en Berry et en quelques autres pays, l'équarisseur sont l'objet d'une sorte de réprobation (1). En Sicile, le meurtre du chat est puni par une longue et douloureuse agonie; ailleurs, il suscite la tempête; en Portugal et aux Orcades, il est interdit de tuer des lavandières; dans le comté irlandais de Donegal, des pies; en Sicile, des lézards, et la tortue y est aimée et respectée. En d'autres pays on a de la répugnance à manger la chair de quelques animaux (2).

Certaines interdictions, des actes qui confinent à la magie et qui ont pour but de tabouer des êtres ou des choses, rentrent plus directement dans le paganisme ou dans ses circonstances accessoires. Des défenses qui s'appliquent à la grossesse et qui visent soit les gestes de la femme, soit ceux d'autrui envers elle, sont parfois inspirées par des idées hygiéniques, mais aussi par des motifs d'un ordre plus voisin des interdictions des primitifs. Il en est de même de circonstances qui accompagnent le mariage ou la mort. Les parallèles du tabou sont plus apparents dans les cercles magiques destinés à garantir des êtres ou des choses de l'atteinte des animaux ou des entreprises des sorciers ou des esprits de toute nature (cf. p. 206), et dans les fils disposés pour préserver du renard l'enclos des poules (cf. p. 224-225).

(1) SÉBILLOT, 1, III, p. 112-113.

(2) PEDROSO, 1, n° 50; BLACK, 1, p. 11; PITRÈ, 1, III, p. 318, 353; cf. *Folk-Lore*, XI (1900), p. 239-243 des listes d'animaux qui ne doivent être ni tués ni mangés.

124. — A la mort et à la période qui la suit se lient des actes qui rappellent ceux de l'antiquité ou des primitifs. Le dépôt dans le cercueil d'aliments, d'ustensiles et même d'amulettes est motivé par l'idée si répandue des pérégrinations des esprits. Ils sont destinés à les sustenter, à les aider ou à les défendre pendant le trajet qu'ils ont à accomplir pour arriver au pays mystérieux de l'au-delà, et les paysans contemporains observent des pratiques qui ne diffèrent pas beaucoup de celles des sauvages. Comme l'obole de Caron, l'argent mis dans la bouche ou dans la main du mort (cf. p. 183-184) est pour le paiement de la barque qui transporte les défunts sur des océans éclairés par le soleil, ou sur une mer souterraine par laquelle ils parviennent au « passage des morts » par une route qui n'est pas indiquée, pour être passés de l'autre côté de l'eau et arriver au lieu de leur destination définitive (1). Suivant une idée plus rare et qui n'est pas exprimée avec une grande netteté, le cercueil leur servirait de barque.

Après le décès, ils sortent de leur tombe pour errer pendant quelques jours, visibles ou invisibles, aux environs de la maison mortuaire. La nourriture déposée pour eux auprès a pour but, aussi bien que diverses autres pratiques, de les empêcher d'y rentrer, et aussi de satisfaire à des besoins qu'ils sont censés éprouver, pendant une période assez courte, comme s'il leur restait encore une sorte de vie.

A des époques fixes, il leur est permis de quitter, ordinairement pour peu de temps, la tombe où ils reposent, même depuis des années, pour rentrer dans leur

(1) SÉBILLOT, 1, II, p. 118 et suiv.; I. p. 418.

maison, semblables à ce qu'ils étaient de leur vivant. Pendant ces nuits, on laisse pour eux des mets sur la table, des feux et des lumières sont allumés à leur intention. Souvent ils s'asseyent dans le foyer, et c'est là que se tiennent, invisibles, ceux qui, en Italie, peuvent y revenir depuis le Jour des Morts jusqu'à la Chandeleur (cf. p. 209). Il faut bien se garder de troubler en quoi que ce soit ces hôtes d'outre-tombe, sous peine d'éprouver des disgrâces. Suivant des idées assez répandues, les morts sont irascibles, mal disposés envers les vivants qu'ils jaloussent, et certains même peuvent avoir le dessein et le pouvoir de satisfaire d'anciennes rancunes.

L'âme au sortir du corps, revêt assez fréquemment une forme animale, qui est ailée d'ordinaire ; en Bretagne, elle prend parfois celle du corbeau (1) mais son aspect le plus habituel est celui d'une mouche et plus souvent encore celui d'un papillon (cf. p. 177), conforme à la gracieuse idée de l'antiquité.

C'est sous cette enveloppe que les âmes font pénitence sur la lande ou sur les ajoncs (cf. p. 196) ; elles l'accomplissent aussi sous celle de lièvres, de chevaux ou de reptiles. En quelques parties du Finistère, on recommande de ne pas tuer les crapauds qui peuvent renfermer une âme d'ancêtre, et en Sicile, où la même idée métempsycosiste est courante, on a soin, lorsqu'on tue un reptile, de spécifier qu'on ne s'attaque à lui qu'en qualité de reptile (cf. p. 197), formule qui rappelle celles dont se servent les sauvages lorsqu'ils tuent des animaux ayant avec eux des rapports de totémisme (2).

(1) SÉBILLOT, I, III, p. 209.

(2) TYLOR, II, p. 300.

125. — Ce livre n'a point eu comme point de départ une théorie toute faite ; il n'a point été composé pour soutenir une thèse, mais pour connaître à quelles conclusions aboutirait l'ensemble des faits, et quel est, à l'époque actuelle, le degré de conservation du paganisme.

Les exemples cités sont assez nombreux, assez concordants, assez typiques pour permettre de conclure à sa survivance ; sous le vernis chrétien, qui semble au premier abord l'avoir recouvert, on constate encore des traits laissés par les diverses couches culturelles, correspondant aux religions qui ont été celles des peuples qui se sont succédé depuis des époques si lointaines, que plusieurs ne nous sont connues que très hypothétiquement. Les cultes organisés ont passé en rongant sans doute des parties du substratum superstitieux ; mais, sur beaucoup de points, il n'a pas été entamé à fond. Les pratiques que l'on peut supposer les plus anciennes, puisqu'elles se retrouvent chez les sauvages contemporains, ont été souvent, — mais non toujours, — atténuées par l'adoucissement des mœurs, par une lente pénétration de civilisation chez les groupes rustiques ; mais on a constaté assez d'exemples d'actes, se rattachant surtout au culte des forces de la nature, pour permettre d'affirmer que s'ils ne se manifestent qu'assez rarement en public, surtout quand il ne s'y mêle aucun élément chrétien, ils sont loin d'avoir disparu, et qu'ils ont assez de vitalité pour posséder un certain pouvoir de réparation. C'est ainsi que l'on peut, en se plaçant à un point de vue purement scientifique, et sans blesser aucune conviction, dire que de nos jours nous avons pu assister à une renaissance de la foi populaire en la vertu des eaux. Presque tous les

grands pèlerinages contemporains se font à des sanctuaires bâtis près d'elles. Les foules ne seraient peut-être pas accourues à Lourdes, pour ne citer que le plus retentissant, si la célèbre grotte n'avait été voisine d'une source. Les pèlerins obéissaient sans doute à des sentiments religieux, mais, habitués à la croyance au pouvoir guérissant des eaux, ils se trouvaient dans un état de réceptivité qui les porta à admettre facilement les vertus miraculeuses d'une source entourée d'un appareil chrétien, et à accourir en foule à la piscine de Lourdes, comme plus de vingt siècles auparavant les Juifs se pressaient aux piscines guérissantes de Jérusalem.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

- AMALFI (Gaetano). *La Culla, il Talamo e la Tomba nel Napoletano*. Pompéi, 1892. in-4°.
- Archivio per lo studio delle tradizioni popolari*, dirigé par G. Pitrè et S. Marino, Palerme et Turin, 1882 et suiv.
- ARIVAU (L. Giner). *Contribucion al Folk-Lore de Asturias. Biblioteca de las tradiciones*. Madrid, 1886. in-18.
- AUBREY (John). *Remaines of Gentilisme and Judaisme* (1686-87). London, 1881. in-8°.
- BALFOUR (M. C.). *Examples of printed Folk-Lore concerning Northumberland*. London, 1884. in-8°.
- BALLESTEROS. *Biblioteca de las tradiciones*, t. III. Seville, 1884. in-8°.
- BARTHIETY (Hilarion). *Pratiques de sorcellerie ou superstitions populaires du Béarn*. Pan, 1874. in-8°.
- BASSETT (Fletcher S.). *Legends of the Sea*. London, 1885. in-8°.
- BELLUCCI (Giuseppe). 1. *Il feticismo primitivo in Italia*. Perugia, 1907. in-12.
2. *La Grandine nell' Umbria*. Perugia, 1903. in-12.
3. *Le Stelle cadente et le loro Leggende*. Perugia, 1893. in-8°.
4. *Catalogue descriptif d'une collection d'amulettes italiennes*. Pérouse, 1889. in-8°.
- BÉRENGER-FÉRAUD. *Superstitions et Survivances*. Paris, 1896. 5 in-8°.
- BERNONI (DOM-Gius.). *Tradizioni popolari veneziane. Medicina*. Venezia, 1878. in-12.
- BIDAULT (D^r Paul). *Les Superstitions médicales du Morvan*. Paris, 1899. in-8°.
- BILLSON (Charles-James). *Printed Extracts, Leicestershire and Rutland*. London, 1895. in-8°.

- BLACK (G. F.). **1.** *Examples of printed Folk-Lore concourning Orkney and Shetland Islands.* Londres, 1903. in-8°.
- BLACK (William George). **2.** *Folk-Medicine*, a chapter in the history of culture. London, 1883. in-8°.
- BLADE (J. F.). *Proverbes et devinettes populaires recueillis dans l'Armagnac et l'Agenais.* Paris, 1879. in-8°.
- BORLASE (Will. Copeland). *The Dolmens of Ireland.* London, 1897. 3 in-4°.
- BOSQUET (Amélie). *La Normandie romanesque et merveilleuse.* Paris et Rouen, 1845. in-8°.
- BOTTRELL. *Traditions of West Cornwall.* Penzance, 1873, in-8°.
- BOUCHER DE PERTHES. *Chants armoricains ou Souvenirs de Basse-Bretagne.* Paris, 1831. in-12.
- BOUCHET (Guillaume). *Les Serées* (1584). Rouen, 1634. in-8°.
- BOUET (Alexandre). *Breiz-Izel.* Paris, 1838. 3 in-8°.
- BRAGA (Théophile). *O Povo portuguez.* Lisboa, 1885. 2 in-12.
- CAMBRY. *Voyage dans le Finistère ou état de ce département en 1794 (an VII).* Brest, 1836. in-8°.
- CAMPBELL (John Gregorson). **1.** *Superstitions of the Highlands and Islands of Scotland*, Collected entirely from oral sources. Glasgow, 1900. in-8°.
- 2.** *Witchcraft and second Sigh in the Hightands and Islands of Scotland.* Glasgow, 1902. in-18.
- CARTAILHAC (Émile). *L'âge de pierre dans les souvenirs et superstitions populaires.* Paris, 1878. gr. in-8°.
- CARLETON (William). *Tracts and stories of the Irish peasantry.* Londres, s. d. 2 in-8°.
- CASTELLI (Prof. Raffaele). *Credenze ed usi popolari siciliani.* Palermo, 1880. in-8°.
- CERESOLE (A.) *Légendes des Alpes vaudoises.* Lausanne, 1885, in-8°.
- CHAMBERS. *Popular Rhymes of Scotland.* London. in-12.
- CHAPISEAU (Félix). *Le Folk-Lore de la Beauce et du Perche.* Paris, 1903. 2 in-12.
- CHRISTILLIN (J.-J.). *Dans la Vallaise.* Aoste, 1901. in-8°.
- CIBELE (Angela Nardo). *Zoologia popolare veneta*, specialmente Bellunese. Palermo, 1888. in-18.

- COELHO (Adolfo). *As Superstições portuguesas*. (Ext. de Revista científica. 1^{re} année, n. 12).
- CORTILS Y VIETA (Joseph). *Ethologia de Blanes*. Barcelona, 1886. in-12.
- CURTIN (J.). *Tales of the fairies, etc.*, collected in S. W. Munster. London, 1895. in-8°.
- CUZACQ (P.). *La Naissance, le Mariage et le Décès*. Croyances du S.-E. de la France. Paris, 1902. in-18.
- DALEAU (François). *Notes pour servir à l'étude des traditions, croyances et superstitions de la Gironde*. Bordeaux, 1888. in-8°.
- DARDY (abbé Léopold). *Anthologie populaire de l'Albret*. Agen, 1891. 2 in-8°.
- DARSUZY (Géza). *Les Pyrénées françaises*. Paris, 1899. in-16.
- DENHAM. *Tracts*, a collection of Folk-Lore reprinted from the original tracts and pamphlets printed by M. Denham between 1846 and 1859. London, 1895. 2 in-8°.
- DERGNY (Dieudonné). *Usages, coutumes et croyances*. Abbeville, 1882. in-8°.
- DESROUSSEAUX. *Mœurs populaires de la Flandre française*. Lille, 1889. 2 in-8°.
- DULAURE (J. A.). *Des Divinités génératrices* (1805). Paris, 1825. in-8°.
- ESTIENNE (Henri). *Apologie pour Hérodote*, 1580. in-12.
- Evangiles* (Les) *des Quenonilles*. (1475). Paris, 1855. in-16.
- FERRARO. (Giuseppe). *Superstizioni usi e proverbi Monferrini*. Palermo, 1886. in-18.
- FINAMORE (Gennaro). *Credenze, Usi e Costumi abruzzesi*. Palermo, 1890. in-8°.
- Folk-Lore*, Transactions of the Folk-Lore Society. London, 1890 et suiv. in-8°.
- Folk-Lore Journal*. London, 1883-1889. in-8°.
- Folk-Lore Record*. London, 1878-1882. in-8°.
- FRAYSSE (C.). *Le Folk-Lore du Baugeois*. Bauge, 1906. in-18.
- FRAZER. *Le Rameau d'or*, trad. Stiébel. Paris, 1903. in-8°.
- GAIDOZ (Henri). *Un vieux rite médical*. Paris, 1882. in-8°.

- GIGLI (Giuseppe). *Superstizioni pregiudizi e tradizioni in Terra d'Otranto*. Firenze, 1893. in-18.
- GIOVANNI (Gaetano di). *Usi credenze e pregiudizi del Canavese*. Palermo, 1889. in-18.
- GOMIS (D. Cels). 1. *Meteorologia y agricultura populars*. Barcelona, 1888. in-12.
 2. *Lo Llamp y 'ls temporals*. Barcelona, 1884. in-12.
 3. *Botanica popular*. Barcelona, 1891. in-12.
 4. *La Lluna segons lo poble*. Biblioteca de l'Avens. Barcelona, 1884. in-8°.
- GREGOR (Reverend Walter). 1. *Notes on the Folk-Lore of the North-East of Scotland*. London, 1881. in-8°.
 2. *Kilns, mills, millers, meal and bread*. London, 1894. in-4°.
 3. *The Horse in Scottish Folk-Lore*, Banff, 1879. Banffshire Field Club. in-32.
 4. *Further Report on Folk-Lore in Scotland*, British Association for the Advancement of Sciences-Toronto Meeting, 1897. in-8°.
- GRIMM (Jacob). *Teutonic Mythology*, translated by Stallybrass, London, 1882-1888. 4 in-8°.
- GRISANTI (Prof. Sac. Cristoforo). *Usi, Credenze, Proverbi e Racconti popolari di Isnello*. Palermo, 1899. in-8°.
- GUASTELLA (Serafino Amabile). *Le Parità e le Storie morali dei nostri villani*. Ragusa, 1884. in-12.
- GUBERNATIS (Alessandro de). 1. *Le tradizioni popolari di S. Stefano di Calcinaia*. Roma, 1894. in-8°.
- GUBERNATIS (Adgelo de). 2. *Mythologie des plantes*. Paris, 1878. 2 in-8°.
- GUICHOT Y SIERRA (Alejandro). *Supersticiones populares recogidas in Andalucia*. Biblioteca de las tradiciones, Séville, 1883. in-18.
- GURDON (Lady Eveline Camilla). *Printed Extracts.*, Suffolk, 1893, in-8°.
- GUTCH (Mrs). *Examples of printed Folk-Lore concerning the North riding of Yorkshire, York and the Ainsty*. London, 1901. in-8°.
- HABASQUE. *Notions historiques sur le littoral des Côtes-du-Nord*. Saint-Brieuc, 1883-1837. 3 in-8°.

- HALIWELL. *Popular Rhymes and Nursery Tales*. London, 1854. in-12.
- HAROU (Alfred). *Folk-Lore de Godarville* (Hainaut). Anvers, 1893. in-16.
- HARTLAND (Edwin Sidney). *County Folk-Lore. Printed Extracts. Gloucestershire*. London, 1892. in-8°.
- HENDERSON (William). *Notes on the Folk-Lore of the Northern counties of England and the Borders*. London, 1879. in-8°.
- HOCK (Auguste). *Croyances et remèdes au pays de Liège*. Liège, 1876, in-18.
- Homme (L')*, revue des sciences anthropologiques. Paris, 1884-1887. in-8°.
- HUNT (W.). *Popular romances of the West of England*. London. in-8° (s.d.)
- JONES (William). *Credulities, past and present*. London, 1880. in-8°.
- JUGE (J. J.). *Changements survenus dans les mœurs des habitants de Limoges*. Limoges, 1817. in-8°.
- KERARDVEN (L. Duffhol). *Guionvac'h; études sur la Bretagne*. Paris, 1855. in-8°.
- LADOUCETTE. *Mélanges*. Paris, 1845. in-8°.
- LAISNEL DE LA SALLE. *Croyances et Légendes du centre de la France*. Paris, 1875. 2 in-8°.
- LATHAM. (Charlotte). *Some west Sussex superstitious lingering in 1868. Folk-Lore Record, I (1878)*. p. 1-67.
- LE BRAZ (Anatole). *La légende de la Mort chez les Bretons armoricains*. Paris, 1902. 2 v. in-18.
- LECOEUR (Jules). *Esquisses du Bocage normand*. Condé sur Noireau, 1883-1887. 2 in-8°.
- LEITE DE VASCONCELLOS (J). 1. *Tradições populares de Portugal*. Porto, 1882. in-8°.
2. *Ensaio ethnographico*. Exposende, 1903 (t. II). in-12.
- LE MEN (R.-F.). *Traditions et superstitions de la Basse-Bretagne*. Revue Celtique, t. I, p. 226-242 et 414-435.
- LE NOBLETZ. (*Vie de Michel*). Revue Celtique, t. II.
- LEX (L.). *Le culte des eaux en Saône-et-Loire*. Mâcon, 1898. in-8°.

- LIÉGARD (D^r Henri). *Les saints guérisseurs de la Basse-Bretagne*. Paris, 1903. in-8°.
- LUMBROSO. *Folk-Lore Napoleonico*, Palerme, 1892 (Ext. de l'Archivio XI. p. 69-75).
- MACCULLOCH (Edgar). *Guernsey Folk-Lore*. London, 1904. in-8°.
- MARMIER (Xavier). *Contes populaires de différents pays*. Paris, 1880. in-18.
- Mélusine*. Recueil de mythologie, 1877-1878 et 1884-1901, 10 v. in-4°. Publié jusqu'en 1887 par E. Rolland et H. Gaidoz, et ensuite par H. Gaidoz seul.
- MENSIAGAC (Camille de). *Notice sur les superstitions, dictons proverbes de la Gironde*. Bordeaux, 1888-1889. in-8°.
- MÉTIVIER (de). *De l'Agriculture des Landes*, Bordeaux, 1839, in-8°.
- MEYRAC (Albert). *Traditions, coutumes, légendes et contes des Ardennes*. Charleville, 1890. in-8°.
- MILLER (Hugh). *Scenes and Legends of the North of Scotland* (1834). Edinburgh, s.d. in-18.
- Miscellanea Folk-Lorica*. Barcelona, 1887. in-12.
- MOISET (Ch). *Les Usages, croyances, traditions, superstitions du département de l'Yonne*, Auxerre, 1888. in-8°.
- MONSEUR (Engène). *Le Folk-Lore vallon*. Bruxelles, s. d. (1892). in-8°.
- MOONEY (James). *The medical Mythology of Ireland* (Read before the American Philosophical Society, april 15 1887). Proceedings of A. P. S. Philadelphia. vol. XXIV. January to June 1887).
- Mother's Bunch closet*. London, 1895, in-8°.
- NOGUÈS (abbé J. M.). *Mœurs d'autrefois en Saintonge*. Saintes, 1891. in-8°.
- NORE (Alfred de). *Coutumes, mythes et traditions des provinces de France*. Paris et Lyon, 1846. in-8°.
- OLAVARRIA Y HUARTE (Eugébio de). 1. *El Folk-Lore de Madrid. Bibl. de las tradiciones*, Sévilla, 1884. in-18.
2. *Medicina popular*. Supersticiones españolas. (Archivio per le tradizioni. IV p. 259-270.)
- PEDROSO (Z. Consiglieri). 1. *Superstiçoes populares* (varia) Porto, 1880-1882. XII fasc.
2. *As Bruxas no tradiçao de nosso povo*. Porto, 1880. in-8°.
3. *Almas de outro mundo*. Porto, 1883. in-8°.

- PERRAUDIÈRE (X. de la). *Traditions locales et superstitions. Notes prises aux pays de Maine et d'Anjou.* Angers, 1896. in-8°. (Extr. de la Soc. d'agriculture d'Angers.)
- PERRON (D^r). *Proverbes de la Franche-Comté.* Besançon, 1876. in-18.
- PINEAU (Léon). *Le Folk-Lore du Poitou.* Paris, 1892. in-18.
- PITRÉ (Giuseppe). 1. *Usi e Costumi Credenze e Pregiudici del popolo siciliano.* Palermo, 1889. 4 in-18.
2. *Medicina popolare sicitiana.* Torino-Palermo, 1896, in-18.
- REGIS DE LA COLOMBIÈRE. *Les Cris populaires de Marseille.* Marseille, 1868. in-8°.
- Revue Celtique.* Dirigée par H. Gaidoz, 1870-1885; par d'Arbois de Jubainville, 1886 et suiv.
- Revista Lusitana.* Lisboa, 1898 et suiv. in-8°.
- Revue des Traditions populaires.* Recueil de mythologie, littérature orale, ethnographie traditionnelle et art populaire, 1886 et suiv. publiée par Paul Sébillot. in-8°.
- RHYS (John). *Celtic Folk-Lore, Welsh and Munx.* Oxford, 1901. 2 v. in-8°.
- RICCARDI (Dott. Paolo). *Pregiudici e superstizioni del popolo modenese.* Modena, 1890. in-8°.
- RICHARD. *Traditions de Lorraine.* Remiremont, 1848. in-18.
- ROLLAND (Eugène). *Faune populaire de la France.* Paris, 1879-1883. 6. in-8°.
- ROSAPPEL (Norbert). *Au pays de Bigorre. Us et Coutumes.* Paris, 1891. in-8°.
- SAUVÉ (L.-F.). *Le Folk-Lore des Hautes-Vosges.* Paris, 1889. p. in-12.
- SAVOYE (Claudius). *Le Beaujolais préhistorique.* Lyon, 1899. in-8°.
- SAWYER (Frédéric E.). *Sussex Folk-Lore and superstitions.* Brighton, 1883. in-12.
- SCHULH (Moïse). *Superstitions du judaïsme contemporain.* Paris, 1882. in-8°.
- SÉBILLOT (Paul). 1. *Le Folk-Lore de France.* Paris, 1904-1907. 4 in 8°.

2. *Légendes, croyances et superstitions de la Mer*. Paris, 1886-1887. 2 in-18.
 3. *Coutumes populaires de la Haute-Bretagne*. Paris, 1885. in-12.
 4. *Le Folk-Lore des pêcheurs*. Paris, 1901. in-12.
 5. *Traditions de la Haute-Bretagne*. Paris, 1882, 2 in-12.
- SOUCHE (B.). 1. *Croyances, présages et superstitions diverses*. Niort, 1880. in-8°.
2. *Proverbes, traditions et conjurations*. Niort, 1882. in-8°.
(Extr. des Bulletins de la Société de statistique des Deux-Sèvres).
- STEWART (Grant). *Popular superstitions and festival amusements of the Highlands of Scotland*. Edimburgh, 1823. in-12.
- SWAINSON (Charles). *The Folk-Lore and provincial names of british Birds*. London, 1886. in-8°.
- THIERS (Jean-Baptiste, curé de Champrond). *Traité des Superstitions (1679)*. Paris, 1741. 4 in-12.
- THORPE (Benjamin). *Northern Mythology, comprising the principal popular Traditions and Superstitions of Scandinavia, North Germany and the Netherland*. London, 1851. 3 in-8°.
- TROMBATORE (Arturo). *Folk-Lore catanese*. Torino, 1896. in-18.
- TYLOR (Edward). *La Civilisation primitive*, trad. franç. Paris, 1876. 2 in-8°.
- VASCHALDE (Henri). *Superstitions du Vivarais*. Montpellier, 1876. in-8°.
- Wallonia. Recueil mensuel de Folk-Lore*, publié par O. Colson. Liège, 1893 et suiv. in-8°.
- WILDE (Lady). *Ancient Legends, mystics charms and Superstitions of Ireland*, London, 1902. in-18.
- ZANETTI (Dott. Zeno). *La Medicina delle nostre donne*. Citta di Castello, 1892. in-8°.
-

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS ET DES MATIÈRES

A

- Abeilles, averties des événements de famille, 176, 231.
Ablutions, de conscrits, 84 ; d'âmes, 173, 174 ; (v. Lotions).
Absents, leur sort connu, 296, 327.
Académie celtique, 95, 227.
Accouchement, § 9-11.
Accoucheuses, et les esprits, 22, 23.
Adjuration, à Saint-Yves, 149 ; aux astres, 259 (v. Conjurations) ; au loup, 227.
Adorations, d'astres, 258, 261, 262, 265, 268 ; de mer, 304 ; de pierres, 310, 311. (v. Culte, Offrandes, Agenouillement.)
Agenouillement, au mariage, 114 ; devant astres, 261, 266, devant source, 101.
Agitation magique de l'eau, 215, 273.
Agonie, § 51 ; provoquée, 151.
Aiguille, emplois magiques, 38, 154, 179, 180.
Aiguillette, nouée, 114, 116.
AMALFI, 20, 21, 27, 29, 50, 91, 169, 181.
Ame, se séparant du corps, 169-172, 186 ; se lavant, 173, 174 ; formes matérielles, 177, 196, 197 ; exposée à destruction, 174-176 ; pouvant être blessée, 194, 196, 197, 214, 215 ; ne peut franchir l'eau, 191 ; revenant à la maison, § 58 ; relation avec les étoiles, 266, 269, 270 ; pouvant se détacher du corps vivant, 175.
Amour, § 30, 31, 32, 33.
Amulettes, 3, 15, 17, 18, 21, 25, 36, 37, 40, 41, 57, 63, 64, 74, 140, 179, 182, 219, 223, 230, 240, 274, 275. (v. Talismans).
Analogiques, procédés ou croyances, 11, 42, 123, 238, 240, 254. (v. Arbres, Aspersions, Chanvre, Corset, Enceintes, Lotions, Souffle).
Ane, et coqueluche, 74.
Ange, de la mort, 174 ; blessé, 293.
Angéhus, 63. (v. Cloches).
Angles, pratiques s'y rapportant, 63, 203.

- Animaux, § 70, 73, 75 ; prévenances à leur égard, 176, 231 ; guérisseurs, 64, 74, 75, 136 ; immolés, 200, 201.
- Animisme, des arbres, 130, 176, 250-256, 332 ; des astres, 258 ; des météores, 272, 288, 289, 291-293 ; des pierres, 309, 330 ; des cloches, 278. (v. Laurier, Libation, Maladie, Mort, Nourriture, Objets, Papillon, Personnification, Pluie, Reptile, Rivière, Seuil, Soleil, Statues, Tonnerre).
- Année, commencement de l'année et ordales, 157, 158 ; souhaits aux animaux, 231 ; aux arbres, 250 ; à rivière, 300 ; événements devant se produire dans l'an, 87-89, 157, 160-163 ; nombre connu, 85-90, 162.
- Antée, parallèle, 307.
- Anthropologie* (soc. d'), Bulletins, 76, 316 ; Mémoires, 105.
- Antiquaires* (soc. des), 177.
- Arbres, § 83-87, ; et la fécondité, 2, 6, 12 ; passage à travers, 76 et suiv. ; offrandes et prévenances, 130, 176, 250-252 ; frappés, 253 ; sur lesquels âmes font pénitence, 196 ; et transmission de maladies, 133.
- Arc-en-ciel, § 99.
- Archivio*, 7, 68, 245, 247.
- Argent, mis avec le mort, 183, 191, 192, 341 ; et rite de construction, 217, 219 ; montré à la lune, 264, 265 ; ne devant pas être donné en paiement, 26, 88. (v. Monnaie).
- ARIVAU, 30, 36, 85, 125, 153, 162, 192, 193, 197, 272, 274, 277.
- Ascension, sur pierre, rite, 98 ; fête, 303, 304, 310.
- Aspersion, de mariée, 3 ; du sol près de fontaine, 11, 62, 299 ; de fondation, 200 ; de bateau, 217 ; de parties génitales d'animaux, 228 ; pour la pluie, 244, 245 ; contre esprits, 207.
- Astres ; § 88-91 ; et maladies, § 39.
- Attention ; de la divinité, appelée par procédés matériels, 8, 11, 13, 18, 19, 27, 28, 63, 69, 103, 104, 140, 143, 149, 244-247, 264. (v. Statues).
- Aubépine, et guérison, 138 ; respectée, 255.
- AUBREY, 263, 265, 274.
- Autel, § 114 ; 61, 102, 117, 142.

B

- Bague, 94, 237, 314.
- Bains, rituels, 302 ; destinés à procurer des avantages, 13, 16, 66-68, 80, 101, 132, 300, 303, 304 ; de pierres, 331.
- Balai, contre sorcellerie, 23, 207.
- Balayer, les églises, 143, 175, 176, 194, 214, 281.
- BALFOUR, 32, 38, 79, 97, 100, 118, 162, 175, 176, 177, 206, 219, 232, 296, 299, 313.
- BALLESTEROS, 274.
- Baptême, § 18 ; Dangers avant sa célébration, § 17 ; Enfants morts avant, 287.

- Barbe (sainte), et le tonnerre, 274, 276.
 BARTHELY, 39, 48.
 BASSETT, 260, 279, 283.
 Bateau, § 67-69 : des morts, 183, 341.
 Bâton, mis dans cercueil, 181 ; de pluie, 247.
 Battre, procédé magique, 171.
 Belette, conjurée et mariée, 224.
 BELLUCCI, 17, 37, 40, 63, 269, 270, 271, 276.
 Bénitiers, § 115 ; 83, 84, 142, 143, 144.
 Berceau, remué ou promené pour implorer la fécondité, 13 ; comment
 préservé, 45, 46 ; vide non remué, 45.
 BÉRENGER-FÉRAUD, 5, 6, 13, 44, 102.
 BERNONI, 7, 49.
 BIDAULT, 174, 187.
 BILLSON, 95, 177, 210, 264.
 BLACK (G.), 12, 47, 55, 110, 127, 226, 306, 312, 331, 349.
 BLACK (W.), 26, 51, 78, 123, 124, 135, 140, 142.
 BLADÉ, 60.
 Boire, au même verre, 117 ; sur une pierre, 118 ; pour fécondité, 10, 15,
 16 ; lait, 42 ; guérison, 66, 73, 75, 130 ; amour, 101 ; mort, 169 ; chance,
 299, 300 ; eau bénite, 144, 327.
 BORLASE, 9.
 BOTTRELL, 81, 89, 150.
 BOUCHER DE PERTHES, 165.
 BOUCHET, 13.
 BOUET, 36, 173.
 BOURBON (Etienne de), 76, 338.
 BRAGA, 100, 103, 243.
 Braise, lancée, 238.
 Branches, protégeant, 205, 220 ; et opérations magiques, 105, 252.
 BRAND, 29, 31, 37, 38, 51, 52, 53, 78, 118, 139, 159, 162, 165, 229, 234, 235, 315.
 Briser, rite, 168, 217, 218.
 Brume, origine, conjuration, 257, 258.
 Bulles, d'eau et présages, 88, 96, 297.

C

- Cadavre, sous fondations, 199 ; cacheté, 177, 178 ; sa toilette, 178, 179, 192.
 Cailloux, dans opérations magiques, 73, 303, 315, 316 ; amoncelés, 6, 185,
 284 ; lancés dans feu sacré, 160, 238.
 Capture, mariage par, 113.

- CASTELLI, 16, 23, 27, 55, 57, 72, 90, 91, 96, 110, 197, 205, 265.
- CAMBRY, 7, 47, 268, 305.
- CAMPBELL, 35, 147, 156, 157, 161, 163, 165, 177, 188, 189, 200, 204, 208, 209, 211, 229, 260, 275, 282, 283.
- CARLETON, 164, 182, 257.
- Caron, similaire, 183, 341.
- CARTAILHAC, 24, 26, 275.
- Cauchemar, préservatif, 206, 223 (v. Pierres, Bâton).
- Caverne, et rachitiques, 72.
- Ceinture, de femme enceinte, 17, 27; de sainte, 18, 25.
- Cendres, et empreintes de pieds, 159, 160.
- Cercle, magique, 224, 225.
- Cercueil, objets qui y sont mis, 45, 180-184; heurté à croix ou à l'église, 185, 186; au cimetière, 186, 187; apparition, 319; servant de barque, 341.
- CERESOLE, 44.
- Cerner, le pied de la bête malade, 233.
- CHAMBERS, 290, 299.
- Chandelles, et morts, 193; et maléfice, 154; et présage, 51.
- Changelings, Enfants changes, 19, 37-39, 54-56.
- Changer de commune, pour guérison, 44.
- Chanter, pour le vent, 284.
- Chanvre, répandu, 95; procédés pour sa réussite, 237, 239.
- CHAPISLEAU, 115.
- Charbon, et divination, 70; éteint avec sang, 16. (v. Tison).
- Charrue, et culture, 236, 248; vol puni, 248.
- Chat, domestique, 230; meurtre puni, 171; mis à crever, 204, 286; tué, 287; jeté à la mer, 285; emploi dans conjuration, 321, 325.
- Chatte, sorcière, 23; et enfant, 56.
- Chemin, ne pas revenir par celui de l'aller, 138.
- Cheminée: § 63; et domestication, 230 (v. Foyer).
- Chemises, touchées aux statues, 18; bénies, 26; flottant sur l'eau, 19, 71; trempées pour guérir, 67, 73; efficaces contre fascination, 20, 58; dans conjuration amoureuse, 106.
- Cheval, calme par magie, 230; à pèlerinage, 233, 234; blessé, 232; guérisseur, 75.
- Cheveux; et transmission du mal, 75; dans conjuration, 101, 228, 292; et maléfices, 152-151, 325; comment allongés, 264, 289.
- Ciên, dévorant trépassés, 172; lancé dans la mer, 305; charmé par magie, 327.
- Chou, ordalie, 72; conjuration en le plantant, 238.
- Christianisation, 2, 7, 9, 25, 61.

- CHRISTILLIN, 49, 51, 111, 112.
- CIBELE, 85.
- Cierges, à la naissance, 28, 39; à la mort, 166, 171, 182; présages, 82, 115, 165, 166, 327; et maléfices, 154, 328.
- Cimetière, où se fait consultation, 95, 162, 163; gardé par dernier mort, 187 (v. Enterrement, Terre).
- Ciseaux, dans lit d'accouchée, 24, 30; berceau, 57.
- Cloches, 6, 27, 171, 276, 278 (v. Corde).
- Clou, planté, 137, 282, 319; servant à maléfice, 107, 147, 153, 156; ayant blessé cheval, 232; offerts pour guérison, 140.
- COELHO, 34, 45, 46, 112, 135, 202.
- Coût, humain, 15, 16; d'animaux, 229.
- Communion, § 28; d'amoureux, 109.
- Compter, ne pas-, les étoiles, 266, 267; les clous, 140.
- Conception, (v. Fécondité), à distance, 14.
- Conjurations, pour maléfices, 106, 148-150; pour préserver, 124, 206, 208; à astres, 259, 263, 267, 269; à météores, 286 et suiv. (v. Adjuration, Aiguille, sainte Barbe, Belette, Braise, Brume, Cailloü, Caverne, Chemise, Chou, Cloche, Corde, Conteau, Cracher, Cremaillère, Crier, Croix, Cupules, Derrière, Diable, Eau, Épée, Feu, Fontaine, Fourmis, Imprecation, Incantation, Injure, Lait, Lier, Lit, Loup, Malédiction, Monnaie, Motte, Oiseau, Pierres, Prêtre, Rats, Souliers, Tourbillon).
- Conscrits, § 29; leurs amulettes, 179.
- Consultation: par pierres lancées, 19, 86; les eaux, 19, 70, 71, 87, 88, 91, 94, 95, 96; les végétaux, 85; par le trou, 71, 96; le feu, 90, 97; les oiseaux, 85, 86; les astres, 89, 92, 93; la glace, 90; le plomb, 91; le fil, 91; le nom, 91; le pain, 157, 158. (v. Ordales).
- Coqueluche, § 26.
- Corbeaux, et orages, 272; forme d'âme, 33, 341.
- Corde, de cloche, 6, 27, 102, 141, 322.
- Corde, mesurant le mal, 142; mise derrière cadavre, 179; servant à tabouer, 224, 225; et le vent, 282, 283.
- Cordon, ombilical et fil, 24; ne pas le jeter, 30.
- Corset: exposé à rosée, 43; ses amulettes, 40.
- CORTILS, 21, 25, 253.
- Cou, serré provoque avortement, 21.
- Coucou, et présage, 331; honoré, 339.
- Coupe, epreuve par flottement, 164.
- Couper, les arbres, 255, 256; les météores, 276, 288, 291.
- Conteau, fiché en terre, 20; mis sur berceau, 37; dans conjuration, 104, 294.
- Cracher, pour préserver, 20, 24, 33, 58, 256, 300; dans conjuration, 294, 292; pour chance, 265; interdit, 211, 294; pour affirmer, 313.
- Crapaud, et mal transmis, 152; dans bateau, 216; forme d'âme, 197; et diable, 318.

- Crénaillère, passer autour, 44, 52, 70, 230 ; et conjuration d'orage, 275, 276 ; et maléfice, 203 ; défense de la remuer, 208.
- Crêpes, et récolte, 240.
- Crier, après le décès, 171, 172, 189 ; pour le vent, 278, 279.
- Crins, brouillés par esprits, 223.
- Cristallisation, de l'eau et époux futur, 90.
- Croissance, retardée par fascination, 60, 61.
- Croix, objets en, 23, 153, 210, 289 ; gestes cruciaux, 106, 276, 277, 292, 306
- Croix, sur route d'enterrement, 185 ; tracée sur bateau, 217, 218 ; retournée, 244.
- Crosse, retournée, 285.
- Cruche, enfermant le vent, 284.
- Culottes : mises sur berceau, 37.
- Culte, Répartition géographique de celui des pierres et des eaux, 335-336. (v. Adoration, Agenouillement, Danse, Diable, Génies, Gerbes, Invocation, Lac, Lune, Mer, Montagne, Mouchoir, Nom, Peigner, Pierres, Prières, Sauter, Serment, Vent).
- Cupules, conjurations, 281, 315 ; leur eau efficace, 234, 308, 310.
- CUSACQ, 61.

D

- DALEAU, 25, 41, 50, 269.
- Danse, pour procurer des avantages, 2, 39, 79, 100, 252 ; en l'honneur d'astres, 293 ; sur montagnes, 309 ; pierres, 311 ; d'astres, 261 ; près de feu sacré, 308, 309.
- DARDY, 48.
- DARZUZY, 186.
- DENHAM, 2, 8, 11, 46, 59, 68, 90, 93, 94, 96, 232, 264, 289, 291, 319.
- Defenses (v. Argent, Balayer, Compter, Cordon, Cracher, Doigt, Etoiles, Feu, Filer, Flammes, Interdiction, Marcher, Montrer, Nuit, Placenta, Tabous, Uriner, Verrues, Vue).
- Dents, mises dans cercueil, 180 ; de lait, 64-66.
- DERGNY, 167, 176, 187.
- Dernier, fruit, 255 ; mort gardien du cimetière, 186.
- Derrière, heurté, 5 ; montré, 277, 287.
- DESROUSSEAUX, 33.
- Deuil, d'animaux, 231 ; de plantes, 250.
- Dieu et diable, 208 ; et le tonnerre, 270, 337 ; et son arc, 271 ; nom donné au soleil, 259.
- Diable (v. Dieu, Dualisme), invoqué, 298, 306, 318 ; offrandes ou actes pour lui être agréable, 234, 243, 272, 275, 277 ; évoqué, 190 ; guettant, 22, 39, 59, 166, 167, 172, 176 ; à la maison, 45, 106, 148, 156, 208, 248 ; à l'église, 318 ; et météores, 241, 242, 272.
- Doigt, mouillé, 110 ; ne pas montrer avec, 233.

Domestication, d'animaux, 230.

Double, 163, 164.

Drap mortuaire, promené, 319.

Droite, 124, 126.

Dualisme, 257, 308.

DULAURE, S., 12.

E

Eau, § 100-104 ; préservant des maléfices, 206, 300, 301, 303 ; infranchissable aux morts, 191, 192 ; dans la maison mortuaire, 167 ; et la fécondité, 2, 16 ; guérison, 75 ; non jetée la nuit, 215 ; emplois magiques, 245, 304, 90, 94 ; circonstances lui donnant vertu particulière, 35, 75, 135 (v. Cuputes).

Eau, bénite et conjurations, 245, 321, 324 ; et remèdes, 145 ; de baptême, 50, 51.

Effeuillement, consultations par l', 85.

Eglises, § 111-116 ; 2, 6, 7, 9, 12, 13, 18, 19, 27, 28, 42, 49, 51, 63, 64, 66, 82, 86, 95, 96, 99, 102, 103, 105, 113-117, 139-145, 149-151, 156, 162, 165, 166, 168, 170, 185, 186, 190, 277, 284, 285.

Elme (feu Saint), 192.

Emmurement, de créature vivante, 200 ; simulacre, 199, 200.

Emplacement, choix, 198, 199.

Empreintes, et guérison, 62, 69 ; amour et fécondité, 98. (v. Cuputes).

Enceintes, femmes, § 6-8 ; et cueillettes de fruits, 254.

Enfants, § 13-27. Changés (v. Changelings).

Enjambées, magiques, 60, 237 ; de hache sur le seuil, 32.

Entendre, ne pas-, 45.

Enterrement, § 54 ; vu à l'avance, 163 ; rencontré, 112.

Enterrer, animaux vivants, 287 (v. Emmurement), objets, 154, 156 ; offrandes, 199, 222.

Envers, choses à l', —, 229.

Envoûtement, 152-157.

Epaule, jeter par dessus, 128, 165, 248 ; regarder par dessus, 161.

Epée, et brume, 287, 288 ; et conjuration, 105.

Épingles, offrandes, 42, 81, 101, 129, 133, 296 ; ordalies, 87, 96, 160, 313 ; fichées, 104, 105, 137, 140, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 328.

ESTIENNE, XVIII, 9.

Etables, § 70.

Étalon, 229.

Etoiles, § 90 ; marchant, 266 ; comptées, 91, 92, 266, 267 ; et maladies, 123 ; Filantes, 123, 268-270.

Évangiles des Quenouilles, xvii, 60, 61, 92, 261, 268.

Excréments, 311.

F

- Fairies, fées anglaises, mâles et femelles. 19, 29, 36, 37, 38, 55, 56, 58, 207, 229, 234, 236.
- Fascination : d'enfants, 57, 58, 60, 61 ; à accouchement, 23 ; par procédés magiques, 61 ; du loup, 228 ; prévenue, 24, 33, 36, 48, 58, 114, 116, 205, 229. (v. Aiguillette).
- Faucille, et actes magiques. 248, 276.
- Fauteuil, et fécondité. 2, 6, 8 ; et amour, 97.
- Fées. 56, 73, 204, 229, 332, 334, 339. (v. Fairies).
- Fenêtre, passer par la-. 47 ; ouverte à la mort, 169, 172 ; à ne pas fermer brusquement, 196.
- Fer ; et préservation, 26, 28, 30, 37, 38, 57, 58, 173, 275, 297, 303, (v. Aiguille, Couteau, Ciseaux, Epée).
- Fer à cheval, talisman, 3, 205 ; et dentition, 64.
- FERRARO, 60, 193, 210, 259, 272, 274, 295, 296.
- Feu. § 64-65. — Obteu par friction, 232 ; nouveau, 212 ; à ne pas enlever ou donner, 24, 211 ; éteint dans maison mortuaire, 175 ; préservant, 38, 39, 207-210, 229, 232 ; et guérison, 59, 135 ; passage à travers, 38, 231, 269 ; envoûtement, 157 ; offrandes, 65 ; paroles qui lui sont adressées, 65, 97, 209, 316 ; périodiquement allumé, 239, 308, 309. (v. Tison, Saint Jean, Flamme).
- Feuilles, faisant concevoir, 12 ; jetées dans ruisseau, 126 ; et augures, 85, 89, 93, 158 ; envoûtement, 153 ; opérations magiques, 105.
- Fiançailles ; § 34. — (v. Serment, Crachat).
- Fiancé, actes interdits, 110 ; funeste à bord, 111.
- Figurine, brûlée contre ensorcellement, 22 ; et ordalie de mariage, 99 ; dans envoûtement, 155-157.
- Fil, tendu et mari futur, 91 ; servant à labourer, 224 ; et guérison, 145 ; enlevés à la mort, 172 ; ayant cousu linéol, 179 ; conduisant tonnerre, 274.
- Filer, interdit pendant la grossesse, 21.
- FINAMORE, 125, 139, 141, 145, 195, 207, 209, 253, 262, 270, 271, 273, 276, 277, 321.
- Flamme, ne doit pas être coupée, 212 ; enfant balancé dessus, 38, 52 ; passage à travers, 286 ; forme d'âme, 173, 193.
- Fleurs, et maléfices, 145.
- Flottement, épreuve, 96 ; ordalie, 19, 87, 160, 297.
- Folk-Lore. 2, 10, 11, 20, 27, 33, 34, 47, 58, 59, 74, 77, 84, 95, 95, 106, 107, 111, 116, 117, 128, 132, 137, 159, 163, 169, 178, 180, 181, 183, 184, 185, 188, 193, 195, 199, 206, 207, 209, 219, 220, 223, 231, 236, 256, 266, 2-4, 286, 296, 299, 301, 302, 308, 314, 316.
- Folk-Lore gallego, 203.
- Folk-Lore Journal, 20, 24, 30, 33, 34, 39, 46, 47, 48, 51, 55, 58, 67, 68, 70, 74, 76, 81, 88, 96, 109, 126, 123, 139, 131, 134, 156, 160, 163, 177, 203, 204, 206, 207, 209, 214, 215, 219, 223, 236, 251, 256, 264, 265, 282, 286, 297, 310, 314, 315, 316, 318.

- Folk-Lore Record*, 85, 141, 209, 331.
- Fontaines, résidences de génies, 128, 295, 334 ; influence sur la fécondité, 3, 10-12 ; la grossesse, 17 ; le lait, 42 ; la chance, 83, 84 ; la guérison, 66, 80, 128-132 ; la mort, 169 ; les maléfices, 147, 273 ; supplications et offrandes qui leur sont adressées, 41, 41, 42, 68, 87 ; ordales, 48, 49, 70, 71, 87, 88.
- Formulettes, 3, 31, 34, 39, 60, 61, 75, 78, 85, 89, 91, 92, 97, 102, 105, 106, 107, 109, 122, 123, 125, 126, 128, 136, 137, 138, 139, 144, 149, 153, 204, 209, 214, 215, 221, 225, 230, 237, 238, 239, 240, 245, 246, 250, 251, 253, 259, 262, 265, 267, 269, 270, 274, 275, 276, 279, 280, 283, 286, 287, 289, 290, 292, 293, 294, 298, 303, 304, 312, 318.
- Foudroyé, objet, 84 ; endroit, 271 ; homme, 272.
- Fouetter, pour avoir du vent, 278, 285.
- Fourche, et magie, 267, 321 ; à charrue, 223, 248, 253.
- Fourmis, et guérison, 136 ; conjurées, 208.
- Foyer, § 64 ; et morts, 193, 195.
- Frapper, acte magique, 43, 281, pour la chance, 115 ; les arbres, 253 ; et rite de construction, 199, 201.
- FRAYSSE, 14, 21, 26, 28, 30, 111, 112, 113, 211.
- FRAZER, 30, 124, 175, 200, 201, 220, 237, 239, 240, 242, 244, 245, 247, 253, 254.
- Friçon, destinée à procurer des avantages, 4, 5, 7, 8, 40, 62, 79, 99, 133, 138, 282.
- Fromage, protecteur, 47, 52.
- Fruits, cueillette, § 86 ; comment procurés, 252, 253 ; dans opérations magiques, 105, 151, 153, 154.
- Fumée, chassant lutin, 221 ; ordales, 189.
- Fusiller, les nuages, 276 ; pour effayer les esprits, 292.

G

- GAIDOZ, 52, 76, 77, 79, 226, 229, 233, 320.
- Gargantua, et la brume, 287.
- Gâteaux, talisman, 57 ; phalliformes, 109.
- Gauche, rite, 165, 202, 238, 244, 321, 324.
- Gazon, découpé, 148 ; corné, 233 ; semé, 63.
- Génie, des eaux, 127, 295 ; des pierres, 314, 332 ; de caverne, 72 ; de la terre, 199.
- Gerbes, en croix, 242 ; offertes à esprits, 243 ; enterrées pour envoûter, 156.
- Gestes, et opérations magiques, 237, 238, 267, 286.
- GIGLI, 108, 189.
- GIOVANNI, 90, 145, 193, 205, 326.
- Glissade, rite, 5, 16, 99.

- GOMIS, 78, 86, 87, 91, 241, 259, 263, 264, 273, 274, 276, 278, 289.
 Graines, ou Grains préservant, 116, 192; à donner au diable, 190.
 Graffement, de pierres, 104, 139; de vitre, 104. (v. Poussière).
 GREGOR, 16, 26, 28, 33, 34, 35, 36, 38, 46, 47, 58, 70, 97, 111, 112, 113, 119, 155, 165, 168, 169, 172, 173, 174, 175, 177, 189, 199, 204, 218, 221, 230, 235, 236, 242, 243, 266, 290.
 Grêle, provoquée par magie, 273.
 GRIMM, 14, 24, 35, 45, 47, 49, 50, 53, 57, 60, 85, 91, 101, 119, 148, 161, 162, 169, 170, 171, 194, 195, 237, 238, 242, 248, 254, 268, 270, 287, 299, 300.
 GRISANTI, 56, 168, 228, 234, 267.
 Grossesse, § 6, 7, 8.
 GUASTELLA, 172, 178, 188.
 GUBERNATIS (Alessandro), 30, 93, 166, 179, 192.
 GUBERNATIS (Angelo), 63, 84, 206, 239.
 GUICHOT, 21, 45, 59, 91, 94, 104, 107, 110, 119, 203, 211, 267, 269, 321, 322.
 GURDON, 20, 33, 49, 78, 163, 232, 264.
 GUTCH, 68, 164, 265, 279, 291, 301, 305.

H

- HABASQUE, 150, 235.
 Haches de pierre, 26, 135, 168, 182, 200, 222-224, 250.
 Hache à enjamber, 32.
 HALLIWELL, 289, 290.
 HAROU, 22, 167, 194.
 HARTLAND, 68.
 HENDERSON, 31, 32, 34, 46, 49, 64, 72, 75, 87, 90, 93, 106, 111, 112, 118, 119, 127, 155, 177, 184, 201, 211, 223, 250, 260, 266, 289, 299.
 Hernie; et arbre fendu, 77 et suiv.
 HOCK, 26, 212.
L'Homme, 63, 64, 65.
 Huile, et opération magique, 107, 304.
 HUNT, 51, 58, 67, 69, 73, 79, 95, 133, 134, 135, 170, 213, 260, 313, 331.

I

- Immersion, de malades, 62, 67, 73, 80; d'objets, 245-247, 285.
 Impair, 64, 69, 279.
 Imprécations, 259. (v. Conjurations).
 Incantations, 72, 76, 95, 97, 289, 291. (v. Conjurations).
 Incision, dans arbre, 138.

Infidèles, comment ramenés, 259, 327.
 Injures, aux carnassiers, 227; au vent, 279.
 Interdiction, 21, 44, 110, 111 (v. Défenses).
 Invisibilité, comment procurée, 325.
 Invocations, aux astres, 101, 122, 259; à pierre, 312.

J

Jarrettières; et opérations magiques, 94, 102, 103.
 Jean (Jour saint), 78, 90, 91, 91, 95, 96, 125, 131, 137, 195, 214, 223, 227, 231, 253, 261, 262, 275, 300, 302, 303, 309, 311, 312.
 Jeûner, rite, 128, 137, 138, 149, 229, 252, 268, 298.
 JONES, 285.
 Jouets, mis dans cercueil d'enfant, 181.
 Joug, à bœuf, et guérison, 136; et agonisant, 167; de charrue brûlé et agonis douloureuse, 168.
 JUGE, 21.
 Jurer; en semant, 238; après arbre, 255; par l'arc-en-ciel, 293; le soleil, 256.

K

KERARDVEN, 115.

L

Lac; § 103, 334; offrandes, 127-128, 301-302.
 LADOUCETTE, 120.
 LAISNEL, 25, 31, 114, 167, 172, 173, 182, 183.
 Lait, § 15; préservant enfant, 55, 59; de vache souffire, 209, 229; dans maison mortuaire, 174.
 Lampes, et ordalies, 193; d'autel, 151.
 Lancement, d'objets, 13, 19, 20, 61, 81, 86-88, 96, 100, 101, 103, 127-129, 149, 151, 153, 160, 165, 225, 238, 242, 262, 277, 278, 281, 296, 297, 300, 303, 304; d'eau, 73, 215, 244, 298.
 Lancement de navire, 217.
 LATHAM, 46, 49, 52, 78, 93, 95, 97, 137, 169, 205, 231, 251, 264.
 Lavage, premier- d'enfant, 35; de pierres, 282.
 LE BRAZ, 115, 147, 148, 149, 157, 160, 166, 166, 167, 169, 176, 185, 186, 188, 189, 196.
 LECŒUR, 114, 117, 174.
 LEITE, 9, 17, 19, 21, 27, 28, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 53, 60, 66, 78, 85, 86, 90, 102, 106, 111, 119, 122, 123, 131, 135, 136, 138, 174, 175, 178, 179, 183, 189, 203, 208, 210, 211, 215, 219, 225, 228, 230, 241, 246, 254, 258, 264, 265, 266, 267, 269, 274, 276, 288, 292, 294, 295, 299, 300, 301, 319, 324.

LE MEX. 15, 54, 248.

LE NOBLETZ. XIX, 265.

LEX. 10.

Libation, rite de plantation, 249; de construction, 199, 216, 248; à arbre 251; sur le sable, 302; le sol, 248. (v. Aspersions).

LIÉGARD. S. 66, 73.

Lier, le mal, 130, 136, 137; le loup, 227; les arbres, 250, 252.

Lièvre; et femme grosse, 20; forme de revenant, 195.

Ligne, blanche pour tabouer, 206.

Lin, et culture, 239; semé et enfant en retard, 62.

Lincol. 178, 179.

Lit, amulettes, 3, 24-26, 28; et conjuration, 107; préparé pour les morts, 192, 193; d'où l'on enlève l'agonisant, 169; de pierre, 9, 134.

Lotion; et fécondité, 1, 2, 10; et lait, 42; et maladies, 127, 132, 142.

Loup, conjuré, 226, 227.

Lumière, et accouchement, 29, 31; et agonisant, 166, 167; préservant, 39, 45; presages, 51; ordalies, 89.

Lune, § 89; faisant concevoir, 14; et grossesse, 49; et amour, 89, 91-93, 95, 101; opérations magiques, 306; personnifiée, 263; invoquée, 93, 101, 124, 125; et maladies, 124, 125.

utins, 29; préservatif contre eux, 223.

M

MAC CULLOCH. 94.

Magie. (v. Adjuración, Agitation, Aiguille, Aspersions, Bague, Belette, Baitre, Braise, Branches, Caillou, Cercle, Chanter, Chanvre, Chal, Cheval, Chien, Conception, Corset, Con, Couper, Crier, Domestication, Eau, Enjambees, Envôlement, Fascination, Faucille, Fil, Fouetter, Fourche, Frapper, Fruits, Gazon, Gestes, Grêle, Hernie, Huile, Immersion, Incantation, Infidèle, Jarrefière, Lavage, Lin, Messes, Meule, Nœud, Noix, Ombre, Passage, Pierre, Poussière, Sac, Soleil, Souffler, Tempête, Terre, Tête, Tours, Vagues, Vengeance, Vent).

MAHÉ, 312.

Mai, et pratiques, 68, 80, 88, 95; premier, 68, 94, 100, 211, 261, 331.

Maison, § 59-66.

Maîtrise, en ménage et actes à l'église, 114, 116, 117.

Mal touché, 129, 137, 140, 143 (v. Verrue)

Maladie, § 24-27; 39-45; noyée, 139; arrêtée par eau courante, 76, 300.

Malédiction, 107, 154, 151, 259, 264, 276, 277, 315, 316.

Maléfices, pour priver de sommeil, 105; pour la mort, 147-149; nouer l'aiguillette, 114, 115. (v. Chandelle, Cheveux, Cierge, Clou, Crémaillère, Croissance, Croix, Drap, Epingles, Enjamber, Feu, Feuilles, Figurines, Fleurs, Fontaines, Gerbes, Lait, Lampes, Messe, Montagne, Œufs, Pierres branlantes, Rosée, Tempêtes, Tête, Veuve).

- Manger, rite de guérison, 65, 66, 75.
- Marcher, pratiques pour faire, 61-63; rite, 10. (v. Reculons, Tour).
- Marcher, ne pas, -sur le pas d'un autre, 113; sur une tombe, 20.
- Mari; futur comment vu, § 31.
- Mariage, § 34-38.
- MARMIER, 191.
- Marraine, 65.
- Mégalithes, 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 51, 62, 68, 69, 84, 86, 97-99, 100, 109, 110, 118, 132-135, 309, 313, 315.
- Mélusine, 13, 37, 41, 46, 47, 53, 60, 75, 79, 82, 116, 112, 169, 219, 220, 279, 291, 292, 293, 304.
- Menaces, à saints, 103, 246, 285, 292; à arbres, 253; à météores, 276, 279, 286, 288, 291, 292.
- Mendier, rite, 65, 324.
- MENIGNAC, 21, 25, 32, 33, 50, 108, 174, 175, 176, 177, 181, 184.
- Mer, § 104; et guérison, 127; souterraine, 181, 341.
- Mère, (v. Naissance, Accouchement), revenant voir son enfant, 181; du Vent, 287, 288; de la Pluie, 288.
- Messes, de maléfices, 150, 151; superstitieuses, 323, 324; opérations-faites quand on la dit, 153, 161, 324.
- Mesurer, le mal, 142.
- MÉTIVIER, 170.
- Meule de foin, et opération magique, 96.
- MEYRAC, 25, 45, 117, 153, 169, 173, 174.
- MILLER, 162, 191, 279, 284, 305.
- Minuit, 39, 69, 78, 83, 93, 95, 100, 105, 123, 127, 141, 142, 151, 153, 161, 162, 163, 207, 267, 300, 306, 312, 315, 318, 319, 331.
- Miroir, et la mort, 175.
- Mnémotechnie, en relation, avec la mort, 179.
- MOISET, 10, 91, 173, 182.
- Moisson, 241-243.
- Monnaie, dans rite d'adjuration, 145-159; merveilleuse, 318 (v. Argent), offerte, 312.
- MONSIEUR, 23, 35, 49, 61, 174, 175, 293.
- Montagnes, § 106; et feux allumés, 239; prières sur les sommets, 247, visités à la Saint-Jean, 261; et fabrication de la grêle, 272, 273.
- Montrer; ne pas —, 263, 267, 293 (v. Doigt).
- MOONEY, 74, 75, 121, 123, 129, 132, 135, 136, 149, 215, 305.
- Mordre, arbre, 137, 138; pomme, 109.
- Mort; personnifiée, 163, 262.
- Mort, § 46-59.
- Mort, (Le), va à l'avance, 162, 163, 321; appelé par son nom, 178; traite

comme monter, 185; sa destinée connue, 189, 190; pègrinations, § 124.

Mother's Bunch Closet, XIX, 92, 105.

Motte, et guérison, 233; preservant des sorciers, 307 (v. Gazon).

Mouche, forme d'âme, 177.

Mouchoir, et lune, 90; posé sur l'eau, 96.

Moudre, la coqueluche, 95.

Mur, objets fichés, 140, 232; gratté, 139.

N

Naissance: § 9-19.

Neige, § 98.

Neuf, 10, 18, 27, 28, 59, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 83, 92, 94, 95, 131, 132, 133, 165, 166, 261, 268, 303, 325.

Nœud, magique, 226, 283, 325; mnémotechnie, 179.

Noël, 161, 162, 327, 331.

Nœuds, 32, 37, 38, 49, 114, 116, 175, 181, 182.

Nix, 73, 124, 143, 145, 267, 293.

Noix, et magie, 154; et ordalie, 97.

Noms, provisoires, 47; de mari su, 91; de divinités, 337; dans acte magique, 43, 78.

NORE, 34, 48, 103, 114, 167, 168, 187.

Nourrice, (v. Allaitement).

Nourriture, au mort, 188, 189, 191, 195; interdite, 340.

Noyade, preservatif contre la, 48, 300; de l'âme, 174.

Nuages, chevauchés par tempestaires, 273, 277, 278; fusillés, ou menacés, 276.

Nudité, condition de pratiques, 4, 7, 8, 39, 67, 78, 80, 98, 99, 123, 125.

Nuit, dangers, 19, 22, 39, 56, 166, 223, 248, 295; interdictions, 214, 215; et ordalies, 99, 91, 95, 162, 163; et les esprits, 162, 187, 188, 193-195, 318, 319, 321.

O

Objets: mis au mort, 187; pointus, 3), 57, 287, 288 (v. Aiguille, Ciseaux, Couteaux, Clous).

Oufs, 44, 152, 182, 224, 300.

Offrandes, aux eaux, 127, 128, 285, 296, 297, 300, 305; aux pierres, 69, 83, 132, 311, 312; au feu, 64; aux arbres, 130, 138; au vent, 287; aux carnassiers, 225-226; à genies, 243, 295 (v. Arbre, Chal, Enterrer, Epingles, Feu, Fontaine, Gerbe, Lac, Libation, Monnaie, Paille, Pain, Présents, Sac, Vêtements).

Oiseaux, conjurés, 225, 229, 240, 241; consultés, 84; respectés, 340.

OLAVARRIA, 21, 30, 63, 64, 144, 292, 269.

Ombre, et construction, 106; et maléfice, 206; et presages, 161.

Onction, de pierre, 312.

Ordales et Consultations, v. Absent, Bouillonnement. Bulles, Chou, Consultation, Coucou, Coup, Doigt, Effeuillement, Emplacement, Épingles, Figurine, Fontaines, Fumée, Glace, Lampe, Lumière, Mari, Mouchoir, Noix, Nuit, Pain, Pierres, Plomb, Sillon, Sorcier, Souffle.

Oreiller, talismans, 3, 27, 57, 58, 93, 91; et mort, 168, 169.

Ossement, talisman, 83.

Ossuaire, 162.

P

Paganisme, sa persistance, XVII et suiv., XXI et suiv., § 117-125.

Pain, offert, 2, 44, 68, 128; efficace contre esprits, 36, 47, 48, 58, 171; procurant avantages, 65, 74, 203, 218, 236; agent de consultation, 157, 207, 208; béni, 218.

Papillon et âme, 177, 196, 342.

Parler, retard à —, 65, 66; ne pas — (v. Silence).

Paroles entendues et augure, 110, 161.

Parrain, au baptême, 48, 49.

Passage, guérissant ou magique à travers un objet percé, 51, 52, 76-79, 133, 134, 226; cercle, 123, 221.

Péchés, bus, 173; laissés, dans le bénitier, 327.

PEDROSO, 11, 21, 27, 29, 30, 31, 38, 39, 44, 46, 47, 49, 57, 58; 60, 61, 63, 65, 72, 106, 111, 123, 142, 147, 152, 169, 173, 178, 180, 183, 185, 187, 195, 204, 205, 206, 207, 215, 254, 267, 269, 319, 326, 341.

Peigner, (se) au clair de la lune, 102.

Pénitences, posthumes, 196, 197; de statues, 247.

PERRAUDIÈRE, 117,

PERRON, 119.

Personnification, § 118; d'étoiles, 257, 262; de météores, 272, 278, 287, 289, 291; de rivières, 290; de maladies, 66.

Phallisme, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 12, 40, 98, 99, 109, 311.

Pieds, et pratiques en relation avec les eaux, 2, 3, 101, 126; les empreintes, 9; la mort, 169, 179.

Pierres, § 109; passage à travers, 10, 51, 68, 109, 110, 312, 314; friction, 97, 99, 133; tour, 311; station, 98, 118; consultées, 314; et serments, 312, 313; retournées, 243, 244; amoncelées, 6, 291; lancées, 61, 103, 238, 247, 303; dans ordalie, 97, conjurations, 291, 316; posées sur arbre, 252; percées, 38, 40, 206, 219, 223.

Pierre, première, 200, 201.

Pierres branlantes, 69, 311, 313, 315.

Pierres à tonnerre, talisman, 83, 84, 274, 275, 325 (v. Haches).

PYNEAU, 167.

- PITRÉ. 18, 24, 25, 26, 36, 46, 59, 77, 91, 101, 113, 115, 117, 125, 131, 134, 137, 141, 142, 144, 145, 153, 166, 168, 171, 178, 179, 182, 188, 190, 197, 210, 224, 227, 238, 239, 240, 243, 246, 247, 253, 258, 264, 265, 267, 269, 270, 274, 276, 284, 287, 289, 291, 295, 303, 321, 324, 325, 327, 341.
- Placenta, 16, 30.
- Plantation, rites, 249, 250.
- Plomb fondu, 65, 90.
- Pluie, personnifiée, 288; conjurée, 289; excitée, § 81; 261.
- Plumes, retardant mort, 168, 169.
- Pont, et enterrement, 184, 185; des morts, 183.
- Porche, et visions, 162, 319 (v. Mort).
- Porte, entrer par une et sortir par l'autre, 51, 65, 113, 135, 141, 321; ouverte et sortie de l'âme, 169; morts auprès, 194; talismans protecteurs, 56, 205-207, 223.
- Poules, 29, 153, 230, 268.
- Poussière, et le vent excité, 284, 285 (v. Balayer), dans sachet, 16, 143; avalée, 5, 10, 70, 79.
- Premier, levé ou sorti à mariage, 116, 117; à entrer au cimetière, 187; souhait, 263; fruit, 254.
- Première, visite, 321; nuit, 119.
- Presages (v. Cendre, Chandelle, Chemise, Cierge Cimetière, Enterrement, Lumière, Mort, Ombre, Rencontre, Songes, Trébucher).
- Prêtres, XXI, 50, 114, 166, 190, 245, 273, 277, 278, 325, 326, 338.
- Prières à étoile, 123; au soleil, 261; au vent, 279.
- Processions, pour la pluie, 244, 245, 261.
- Purification de l'âme, 173, 174.

R

- Rachitisme, 66-70.
- Rage, guérison, 141.
- Rats, et dents, 65; conjurés, 207, 208.
- Rebours, du soleil, 69, 80, 123, 170, 203, 269, 261, 306; prières à rebours, 149, 227.
- Reculons, marcher à-, 187, 203, 229, 313.
- REGIS, 46, 49, 114, 152, 212.
- Relevailles, § 12.
- Remuer un objet, 13, 261.
- Rencontres, 48, 112.
- Reptiles, guérisseurs, 136; contenant âmes, 197; respectés, 340; peau et vent, 286.
- Revenants, 179, 188, 189, 191, 195, 207; non vus, 51.
- Retourner, ne pas se, 6, 48, 73, 130.
- Revue Celtique*, 100, 102, 174, 195, 214, 243, 265, 310, 323.

Revista lusitana, 122, 126, 144, 171, 189, 247.

Revue des Traditions populaires, 3, 5, 7, 8, 12, 18, 22, 23, 24, 26, 29, 30, 31, 32, 42, 43, 45, 48, 49, 05, 51, 57, 60, 61, 62, 66, 82, 83, 91, 109, 113, 114, 116, 117, 119, 124, 159, 167, 170, 171, 172, 175, 176, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 186, 187, 199, 201, 208, 216, 217, 218, 323, 324, 325.

RIEYS, 54, 96, 129, 130, 157, 159, 164, 169, 214, 236, 298, 299, 301.

RICCARDI, 21, 22, 29, 45, 90, 137, 152, 158, 159, 161, 167, 195, 241, 251, 252, 253, 267, 271.

RICHARD, 24, 25, 114, 160, 166, 173, 174, 179, 182, 248.

Rites : Albution, Angélus, Angles, Arbres, Ascension, Astres, Aulet, Bague, Bain, Balayer, Baleau, Blé, Boire, Bouteille, Briser, Brûler, Cercueil, Cerner, Chemins, Cierges, Clon, Corde, Cracher, Cremaillère, Crier, Danse, Eau, Entendre, Enterrer, Envers, Epaulé, Fauteuil, Fenêtre, Feu, Flamme, Fouetter, Frapper, Friction, Gauche, Glissade, Hache, Impair, Incision, Jeûner, Jouer, Lancement, Lavage, Lever, Libation, Lier, Manger, Marcher, Mendier, Mesurer, Mordre, Moudre, Muer, Neuf, Nudité, Ombre, Passage, Pierres, Porte, Prêtre, Rebours, Reculons, Retourner, Rivière, Sauter, Secret, Sel, Sept, Serment, Seuil, Sexe, Siffler, Silence, Sorcier, Soleil, Tablier, Terre, Tison, Tour, Trois, Uriner, Vêtement, Vente, Voler.

Rivière.

Rivière, § 102 ; aëles accomplis près d'elle, 83, 95, 125, 126, 156, 184, 185, 245, 246 ; personnifiée, 125, 299.

ROLLAND, 153, 216.

ROSAPELLY, 39, 79.

Rosée, guérissante, 68, 125 ; et maléfice, 152.

Rouler (se), rite 142.

S

Sac, et semeur, 237 ; de farine offert au vent, 257.

Sachets, 15, 17, 25, 147, 229.

Sacrifices (v. Chal, Chien, Emmurement, Enterrer, Feu, Sang, Vivant).

Sang, arrosant, 199, 202, 208, 222.

Saints, des vents, 280-282, 284, 285 (v. Statues et divinités païennes, 337).

Saluer, astres, 258, 261, 268.

Sauter, rite, 44, 98, 135, 239, 261, 296.

SAUVÉ, 25, 29, 40, 46, 53, 160, 138.

SAVOYE, 178.

SAWYER, 263.

SCHULH, 211.

SÉBILLOT, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 22, 26, 27, 28, 30, 32, 40, 41, 42, 43, 44, 48, 50, 52, 53, 55, 56, 59, 61, 63, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 76, 77, 79, 80, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 92, 93, 95, 96, 98, 99, 100, 101, 102, 163, 104, 105, 109, 110, 112, 113, 115, 116, 118, 122, 123, 124,

125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 147, 148, 149, 151, 152, 154, 158, 160, 161, 162, 163, 164, 168, 169, 170, 172, 176, 177, 178, 180, 182, 186, 190, 191, 192, 193, 196, 197, 199, 200, 201, 202, 205, 206, 208, 209, 215, 217, 218, 219, 220, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 258, 259, 261, 262, 263, 264, 265, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 318, 322, 323, 325, 326, 327, 328, 331, 332, 333, 339, 340, 341, 343.

Seconde vue, 165.

Secret, obligatoire, 76, 94, 98, 128, 136, 137, 147, 224.

Seins, lotionnés, 42 ; objets ayant cette forme, 41.

Sel, protecteur, 29, 33, 38, 39, 45, 47, 106, 116, 167, 176, 177, 203, 209, 300 ; à baptême, 49 ; ordalie, 57, 157.

Semeur, gestes, 237, 238.

Sept, 65, 105, 127, 144.

Serments, 109, 110, 214, 256, 259, 308, 312, 313.

Serrure, ouverte, 28, 170 ; ses talismans, 206.

Seuil, 202, 222.

Sevrage, 44, 45.

Sexe, interversion dans rite, 69, 74, 133, 144, 254, 327 ; et premier vêtement, 33.

Siège de pierre, 8, 97, 134.

Siffler, pour exciter le vent, 279, 290.

Silence, à observer, 73, 80, 88, 96, 95, 100, 129, 139, 138, 160, 318.

Sillon, et ordalie, 161 ; premier, 239.

Soleil, § 88 ; invoqué, 258, 259 ; guérisseur, 121-123 ; actes faits en suivant son cours, 132, 184, 186, 236, 269 ; à r.-bours, 204, 250, 261 ; à son lever, 94, 123 ; avant, 125, 126, 127, 131, 309 ; après coucher, 214.

Son, et présage, 161, 189.

Songes, et mari futur, 92, 94.

Sorcières, 56, 57, 148, 167, 210, 223, 301, § 122.

Sorciers, 273, 276, 305, 306, 307, 315, 338.

Sorcier, 83, 94, 112, 119, 124, 212.

Souffle, ordalie, 85 ; pour avoir du vent, 280 ; pour guérir, 127.

Souhaits, 263, 270 (v. Vœu).

Souliers, troupés, 3 ; et rêves, 94 ; lancés à nues, 277, 278.

Statue, habillée, 73 ; menacée, 103, 285 ; tournée, 285 ; châtiée, 104, 285 ; arrosée, 244, 245 ; bombardée, 13 ; touchée, 8, 12, 72.

Stérilité, §, 3 ; volontaire punie, 14.

STEWART, 19, 36, 37, 56, 57, 213, 307.

SWAINSON, 85.

T

- Tabou (v. Défenses) 340; procédés par tabouer, 206.
- Talismans, 200, 205, 206, 223 (v. Amulettes, Ciseaux, Conserits, Corsel, Culotte, Fer, Fourche, Gâteau, Hache, Œuf, Lit, Loup, Oreiller, Ossements, Pierre à tonnerre, Sel).
- Tempestaires, 272, 277.
- Tempête, apaisée par magie, 305.
- Terre, dans amulettes, 40; trou dedans, 232, 233; guérissante, 72, 124; de cimetière, 147; entre deux terres, 307.
- Tête, non serrée, 24; mise en bas, 36; mise dans trou, 71, 96, 314; serrée et ensemenement, 237, 238; lancer par dessus, 299.
- THIERS, XVIII, 62, 115, 170, 173, 229, 319.
- THORPE, 20, 34, 38, 39, 46, 61, 66, 85, 126, 169, 181, 203, 206, 231, 239, 254, 256, 289, 296, 299, 303, 318, 319.
- Tison, promené, 31; mis en croix, 58; et guérison, 213; et épreuve, 213, et foudre, 275.
- Toilette, de nouveau-né, 34-36.
- Toit, amulettes posées dessus, 195, 205; jeter par dessus, 236.
- Tombeau, 20, 61, 72, 82, 131.
- Tonnerre, § 92.
- Totémisme, 339, 342.
- Tourbillon, conjuré, 241, 242.
- Tours, 31, 42, 61, 69, 231, 234; numériques, 2, 8, 28, 42, 43, 52, 61, 62, 67, 74, 100, 140, 141, 142, 160, 170, 185, 186, 187, 190, 234, 236, 260, 296, 311, 318.
- Transmission, du mal, 74, 75, 129, 131, 136-139, 142, 144, 152, 232, 233; de fécondité, § 4.
- Trebucher, 114.
- Trèfle à quatre feuilles, 324.
- Tridacio*, 299.
- Trépié, 230, 275.
- Trois, 2, 5, 8, 20, 27, 52, 58, 62, 70, 73, 76, 95, 96, 122, 123, 129, 135, 140, 142, 160, 170, 174, 185, 186, 187, 190, 213, 230, 234, 236, 260, 267, 273, 276, 277, 295, 296, 299, 303, 304, 306, 311, 312, 318, 323, 324, 327.
- TROMBATORE, 203, 247, 267, 274.
- Trou (v. Pierre), de pierre, 71, 314; dans terre, 165, 233; laissé dans mur, 204.
- Tuille, retournée, 28, 170; mise sur tête, 32; et âmes du purgatoire, 195.
- TYLOR, 32, 122, 139, 174, 176, 183, 193, 261, 262, 325, 332, 342.

U

Uriner, interdit ou dangereux. 14, 211, 212, 263, 266, 392; pour guérison, 62, 143.

V

Vagues, calmées par magie, 304, 305.

VASCHALDE, 61.

Vengeance, et opérations magiques, 298, 299, 392, 316.

Vente, fictive, 139; de vents, 282-284.

Vents, § 94-95; invoqués pour les agonisants, 171 (v. Tempêtes, Tourbillon).

Verrues, venant par punition, 267; guéries, 124, 129, 130, 132, 135, 137, 139, 141, 144.

Vêtements, retournés, 23; et sexe, 33; offerts, 67, 80, 197; et amoureux, 95.

Veuve, funeste à accouchement, 23; faisant pèlerinage, 318.

Victime, annuelle à rivière, 299.

Vivant, animal, enterré ou enfermé, 200, 202, 234; brûlé, 213.

Vive, poisson, conjure, 136.

Vol, portant malheur au vole, 120, 254.

Volé, objet conférant privilège, 58, 217, 286.

Volour, comment découvert, 213, 297, 298.

Vue interdite, 191, 124 (v. Secret).

W

Wallonia, 212, 131, 276, 326.

WILDE, 20, 28, 29, 38, 119, 132, 165, 167, 171, 172, 185, 186, 188, 191, 195, 203, 207, 211, 212, 215, 239, 266, 298, 302, 315.

Y

Yeux, fermés, 161.

Yves (saint), adjuré, 149-150.

Z

ZANETTI, 14, 15, 16, 18, 40, 57, 63.

TABLE SYSTÉMATIQUE DES MATIÈRES

INTRODUCTION XX

PREMIÈRE PARTIE LA VIE HUMAINE

CHAPITRE PREMIER

La fécondité.

1. Pratiques avant la consommation du mariage (p. 4). — 2. Pendant la période qui la suit (p. 4). — 3. En cas de stérilité manifeste (p. 6). — 4. La transmission de la fécondité (p. 13). — 5. La stérilité volontaire (p. 14). — 6. Les femmes grosses et leur protection (p. 16). — 7. Pèlerinages et consultations (p. 18). — 8. Tabous de la grossesse (p. 21).

CHAPITRE II

La naissance.

9. Précautions avant et pendant l'accouchement (p. 22). — 10. Actes qui le suivent (p. 29). — 11. Le placenta et le cordon ombilical (p. 30). — 12. Avant et après les relevailles (p. 31). — 13. Actes favorables au nouveau-né : le premier bain (p. 33). — 14. Pratiques protectrices (p. 36). — 15. L'allaitement et l'abondance du lait (p. 39). — 16. Le berceau (p. 45). — 17. L'enfant non baptisé (p. 47). — 18. Le baptême (p. 48). — 19. Le retour à la maison (p. 51).

CHAPITRE III

L'enfance.

20. Les ennemis des enfants (p. 54). — 21. Préservation lors des premières sorties (p. 58). — 22. L'évolution : la croissance favorisée ou retardée (p. 59). — 23. La marche, les dents et la parole (p. 61). — 24. Le rachilisme guéri par les eaux ou les pierres (p. 66). — 25. Les maladies de l'enfance et les procédés magiques (p. 70). — 26. La coqueluche et les animaux guérisseurs, le passage à travers l'arbre et les mégalithes (p. 72). — 27. Les fontaines (p. 80).

CHAPITRE IV

La jeunesse et les amours.

28. La première communion (p. 82). — 29. Le tirage au sort (p. 82). — 30. Conjurations et pratiques pour savoir si on se mariera (p. 84). — 31. Pour connaître son futur époux (p. 90). — 32. Procédés pour se faire aimer (p. 97). — 33. Envoûtements des insensibles ou des infidèles (p. 105).

CHAPITRE V

Le mariage.

34. Les fiançailles et les procédés d'engagement (p. 108). — 35. Les augures de bonheur (p. 110). — 36. Le jour du mariage : actes de la maison à l'église (p. 111). — 37. Actes pendant et après la cérémonie (p. 113). — 38. Usages et actes traditionnels (p. 117).

CHAPITRE VI

Les maladies.

39. La guérison par les astres ou les météores (p. 121). — 40. Par les eaux (p. 125). — 41. Par les pierres (p. 133). — 42. Par le feu (p. 135). — 43. Par les animaux (p. 135). — 44. La transmission du mal aux arbres (p. 136). — 45. Pratiques en relation avec les églises (p. 139).

CHAPITRE VII

La mort.

46. Opérations magiques destinées à faire mourir (p. 146). — 47. Conjurations synallagmatiques (p. 148). — 48. Messes magiques et envoûtements (p. 150). — 49. Consultations pour savoir qui doit mourir (p. 157). — 50. Si un malade guérira ou succombera (p. 164). — 51. L'agonie (p. 166). — 52. Actes qui suivent le décès (p. 171). — 53. La veillée et l'ensevelissement (p. 176). — 54. L'enterrement (p. 184). — 55. Précautions pour empêcher le mort de rentrer dans la maison (p. 188). — 56. Consultation pour connaître son sort (p. 189). — 57. Le voyage des morts (p. 190). — 58. Visites périodiques des trépassés (p. 192). — 59. Les Pénitences des morts (p. 196).

DEUXIÈME PARTIE

LES CONSTRUCTIONS ET LES TRAVAUX

CHAPITRE PREMIER

La maison.

60. Le choix de l'emplacement (p. 198). — 61. Rites de la construction (p. 199). — 62. Dangers de la maison neuve (p. 204). — 63. La cheminée (p. 208). — 64. Le foyer et le feu (p. 209). — 65. Vestiges du culte du feu (p. 212). — 66. Actes interdits à la maison (p. 214).

CHAPITRE II

Les bateaux.

67. La construction et le lancement (p. 216). — 68. Le lest et les amulettes (p. 218). — 69. Procédés de désensorcellement (p. 220).

CHAPITRE III

L'étable et la basse-cour.

70. La protection de l'étable et du poulailier (p. 222). — 71. Procédés pour tabouer les abords de la ferme (p. 224). — 72. Conjuraison des oiseaux de proie et des carnassiers (p. 225). — 73. La fécondité et la domestication (p. 228). — 74. Prophylaxie des maladies (p. 231). — 75. Procédés magiques pour la guérison des bêtes (p. 232).

CHAPITRE IV

La culture.

76. Les espaces non cultivés (p. 235). — 77. Le labour et l'ensemencement (p. 236). — 78. Procédés pour obtenir une bonne récolte ou pour la protéger (p. 239). — 79. La préservation des tourbillons (p. 241). — 80. Les offrandes de gerbes (p. 243). — 81. Moyens magiques d'exciter la pluie (p. 243). — 82. Particularités des instruments agricoles (p. 247).

CHAPITRE V

Les arbres.

83. Rites de la plantation (p. 249). — 84. Prévenances à l'égard des arbres (p. 250). — 85. Moyens de les faire fructifier (p. 251). — 86. Les premiers fruits (p. 253). — 87. Le respect des arbres (p. 255).

TROISIÈME PARTIE

LES FORCES DE LA NATURE

CHAPITRE PREMIER

Les astres.

88. Le soleil : observances et vestiges de culte (p. 257). — 89. La lune : puissance et invocations (p. 262). — 90. Les étoiles : respect qu'on leur porte, oraisons (p. 266). — 91. Les étoiles filantes (p. 268).

CHAPITRE II

Les météores.

92. L'orage et ses causes (p. 271). — 93. Procédés pour s'en garantir (p. 273). — 94. Les vents personnifiés : procédés magiques pour les exciter (p. 278). — 95. Procédés pour les calmer (p. 286). — 96. La brume (p. 287). — 97. La pluie (p. 288). — 98. La neige (p. 289). — 99. L'arc-en-ciel (p. 291).

CHAPITRE III

Les eaux.

100. Le respect de l'eau (p. 294). — 101. Les fontaines (p. 295). — 102. Les rivières (p. 299). — 103. Les lacs (p. 301). — 104. La mer (p. 302).

CHAPITRE IV

La terre et les pierres.

105. La terre (p. 307). — 106. Les montagnes (p. 308). — 107. Les pierres (p. 309). — 108. Actes rappelant d'anciens cultes (p. 310). — 109. Consultations et opérations magiques (p. 313). — 110. Les pierres de malédiction (p. 315).

APPENDICE

LE PAGANISME DANS LES ÉGLISES

111. Pratiques en relation avec leur extérieur (p. 317). — 112. Pratiques magiques dans les temples (p. 320). — 113. Les messes singulières (p. 322). — 114. Vertus de l'autel (p. 324). — 115. Le bénitier (p. 326). — 116. Les cierges et les envoûtements (p. 327).

NOTES ADDITIONNELLES

117. Causes qui motivent les actes de paganisme (p. 329). — 118. Animisme des forces de la nature et génies qui y président (p. 331). — 119. Répartition géographique du culte des pierres et de celui des eaux (p. 335). — 120. Génies de la terre (p. 336). — 121. Vestiges des anciennes divinités (p. 336). — 122. Survivances probables de sacerdoes (p. 347). — 123. Totémismes et tabous (p. 339). — 124. Les pérégrinations des morts (p. 340). — 125. Vitalité du paganisme (p. 341).

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE	345
TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS ET DES MATIÈRES	353
TABLE SYSTÉMATIQUE DES MATIÈRES.	373

ENCYCLOPÉDIE SCIENTIFIQUE

Publiée sous la direction du D^r TOULOUSE

Nous avons entrepris la publication, sous la direction générale de son fondateur, le D^r Toulouse, Directeur à l'École des Hautes-Études, d'une ENCYCLOPÉDIE SCIENTIFIQUE de langue française dont on mesurera l'importance à ce fait qu'elle est divisée en 40 sections ou Bibliothèques et qu'elle comprendra environ 1000 volumes. Elle se propose de rivaliser avec les plus grandes encyclopédies étrangères et même de les dépasser, tout à la fois par le caractère nettement scientifique et la clarté de ses exposés, par l'ordre logique de ses divisions et par son unité, enfin par ses vastes dimensions et sa forme pratique.

I

PLAN GÉNÉRAL DE L'ENCYCLOPÉDIE

Mode de publication. — *L'Encyclopédie* se composera de monographies scientifiques, classées méthodiquement et formant dans leur enchaînement un exposé de toute la science. Organisée sur un plan systématique, cette Encyclopédie, tout en évitant les inconvénients des Traités, — massifs, d'un prix global élevé, difficiles à consulter, — et les inconvénients des Dictionnaires, — où les articles scindés irrationnellement, simples chapitres alphabétiques, sont toujours nécessairement incomplets, — réunira les avantages des uns et des autres.

Du *Traité*, *l'Encyclopédie* gardera la supériorité que possède

un ensemble complet, bien divisé et fournissant sur chaque science tous les enseignements et tous les renseignements qu'on en réclame. Du Dictionnaire, l'*Encyclopédie* gardera les facilités de recherches par le moyen d'une table générale, l'*Index de l'Encyclopédie* qui paraîtra dès la publication d'un certain nombre de volumes et sera réimprimé périodiquement. L'*Index* renverra le lecteur aux différents volumes et aux pages où se trouvent traités les divers points d'une question.

Les éditions successives de chaque volume permettront de suivre toujours de près les progrès de la science. Et c'est par là que s'affirme la supériorité de ce mode de publication sur tout autre. Alors que, sous sa masse compacte, un traité, un dictionnaire ne peut être réédité et renouvelé que dans sa totalité et qu'à d'assez longs intervalles, inconvénients graves qu'atténuent mal des suppléments et des appendices, l'*Encyclopédie scientifique*, au contraire, pourra toujours rajeunir les parties qui ne seraient plus au courant des derniers travaux importants. Il est évident, par exemple, que si des livres d'algèbre ou d'acoustique physique peuvent garder leur valeur pendant de nombreuses années, les ouvrages exposant les sciences en formation, comme la chimie physique, la psychologie ou les technologies industrielles, doivent nécessairement être remaniés à des intervalles plus courts.

Le lecteur appréciera la souplesse de publication de cette *Encyclopédie*, toujours vivante, qui s'élargira au fur et à mesure des besoins dans le large cadre tracé dès le début, mais qui constituera toujours, dans son ensemble, un traité complet de la Science, dans chacune de ses sections un traité complet d'une science, et dans chacun de ses livres une monographie complète. Il pourra ainsi n'acheter que telle ou telle section de l'*Encyclopédie*, sûr de n'avoir pas des parties dépareillées d'un tout.

L'*Encyclopédie* demandera plusieurs années pour être achevée : car pour avoir des expositions bien faites, elle a pris ses collaborateurs plutôt parmi les savants que parmi les professionnels de la rédaction scientifique que l'on retrouve généralement dans les œuvres similaires. Or les savants écrivent peu et lentement ; et il est préférable de laisser temporairement sans attribution certains ouvrages plutôt que de les confier à des auteurs insuffisants. Mais cette lenteur et ces vides ne présenteront pas d'in-

convénients, puisque chaque livre est une œuvre indépendante et que tous les volumes publiés sont à tout moment réunis par l'*Index de l'Encyclopédie*. On peut donc encore considérer l'Encyclopédie comme une librairie, où les livres soigneusement choisis, au lieu de représenter le hasard d'une production individuelle, obéiraient à un plan arrêté d'avance, de manière qu'il n'y ait ni lacune dans les parties ingrates, ni double emploi dans les parties très cultivées.

Caractère scientifique des ouvrages. — Actuellement, les livres de science se divisent en deux classes bien distinctes : les livres destinés aux savants spécialisés, le plus souvent incompréhensibles pour tous les autres, faute de rappeler au début des chapitres les connaissances nécessaires, et surtout faute de définir les nombreux termes techniques incessamment forgés, ces derniers rendant un mémoire d'une science particulière inintelligible à un savant qui en a abandonné l'étude durant quelques années ; et ensuite les livres écrits pour le grand public, qui sont sans profit pour des savants et même pour des personnes d'une certaine culture intellectuelle.

L'*Encyclopédie scientifique* a l'ambition de s'adresser au public le plus large. Le savant spécialisé est assuré de rencontrer dans les volumes de sa partie une mise au point très exacte de l'état actuel des questions ; car chaque Bibliothèque, par ses techniques et ses monographies, est d'abord faite avec le plus grand soin pour servir d'instrument d'études et de recherches à ceux qui cultivent la science particulière qu'elle représente, et sa devise pourrait être : *Par les savants, pour les savants*. Quelques-uns de ces livres seront même, par leur caractère didactique, destinés à devenir des ouvrages classiques et à servir aux études de l'enseignement secondaire ou supérieur. Mais, d'autre part, le lecteur non spécialisé est certain de trouver, toutes les fois que cela sera nécessaire, au seuil de la section, — dans un ou plusieurs volumes de généralités, — et au seuil du volume, — dans un chapitre particulier, — des données qui formeront une véritable introduction le mettant à même de poursuivre avec profit sa lecture. Un vocabulaire technique, placé, quand il y aura lieu, à la fin du volume, lui permettra de connaître toujours le sens des mots spéciaux.

II

ORGANISATION SCIENTIFIQUE

Par son organisation scientifique, l'*Encyclopédie* paraît devoir offrir aux lecteurs les meilleures garanties de compétence. Elle est divisée en sections ou Bibliothèques, à la tête desquelles sont placés des savants professionnels spécialisés dans chaque ordre de sciences et en pleine force de production, qui, d'accord avec le Directeur général, établissent les divisions des matières, choisissent les collaborateurs et acceptent les manuscrits. Le même esprit se manifestera partout : éclectisme et respect de toutes les opinions logiques, subordination des théories aux données de l'expérience, soumission à une discipline rationnelle stricte ainsi qu'aux règles d'une exposition méthodique et claire. De la sorte, le lecteur, qui aura été intéressé par les ouvrages d'une section dont il sera l'abonné régulier, sera amené à consulter avec confiance les livres des autres sections dont il aura besoin, puisqu'il sera assuré de trouver partout la même pensée et les mêmes garanties. Actuellement, en effet, il est, hors de sa spécialité, sans moyen pratique de juger de la compétence réelle des auteurs.

Pour mieux apprécier les tendances variées du travail scientifique adapté à des fins spéciales, l'*Encyclopédie* a sollicité, pour la direction de chaque Bibliothèque, le concours d'un savant placé dans le centre même des études du ressort. Elle a pu ainsi réunir des représentants des principaux corps savants. Établissements d'enseignement et de recherches de langue française :

Institut.

Académie de Médecine.

Collège de France.

Muséum d'Histoire naturelle.

École des Hautes-Études.

Sorbonne et École normale.

Facultés des Sciences.

Facultés des Lettres.

Facultés de Médecine.

Instituts Pasteur.

École des Ponts et Chaussées.

École des Mines.

École Polytechnique.

Conservatoire des Arts et Métiers.

École d'Anthropologie.

Institut National agronomique.

École vétérinaire d'Alfort.

École supérieure d'Électricité.

École de Chimie industrielle de Lyon.

École des Beaux-Arts.

École des Sciences politiques.

Observatoire de Paris.

Hôpital de Paris.

III

BUT DE L'ENCYCLOPÉDIE

Au XVIII^e siècle, « l'Encyclopédie » a marqué un magnifique mouvement de la pensée vers la critique rationnelle. A cette époque, une telle manifestation devait avoir un caractère philosophique. Aujourd'hui, l'heure est venue de renouveler ce grand effort de critique, mais dans une direction strictement scientifique : c'est là le but de la nouvelle *Encyclopédie*.

Ainsi la science pourra lutter avec la littérature pour la direction des esprits cultivés, qui, au sortir des écoles, ne demandent guère de conseils qu'aux œuvres d'imagination et à des encyclopédies où la science a une place restreinte, tout à fait hors de proportion avec son importance. Le moment est favorable à cette tentative : car les nouvelles générations sont plus instruites dans l'ordre scientifique que les précédentes. D'autre part la science est devenue, par sa complexité et par les corrélations de ses parties, une matière qu'il n'est plus possible d'exposer sans la collaboration de tous les spécialistes, unis là comme le sont les producteurs dans tous les départements de l'activité économique contemporaine.

A un autre point de vue, l'*Encyclopédie*, embrassant toutes les manifestations scientifiques, servira comme tout inventaire à mettre au jour les lacunes, les champs encore en friche ou abandonnés, — ce qui expliquera la lenteur avec laquelle certaines sections se développeront, — et suscitera peut-être les travaux nécessaires. Si ce résultat est atteint, elle sera fière d'y avoir contribué.

Elle apporte en outre une classification des sciences et, par ses divisions, une tentative de mesure, une limitation de chaque domaine. Dans son ensemble, elle cherchera à refléter exactement le prodigieux effort scientifique du commencement de ce siècle et un moment de sa pensée, en sorte que dans l'avenir elle reste le document principal où l'on puisse retrouver et consulter le témoignage de cette époque intellectuelle.

On peut voir aisément que l'*Encyclopédie* ainsi conçue, ainsi réalisée, aura sa place dans toutes les bibliothèques publiques, universitaires et scolaires, dans les laboratoires, entre les mains

des savants, des industriels et de tous les hommes instruits qui veulent se tenir au courant des progrès, dans la partie qu'ils cultivent eux-mêmes ou dans tout le domaine scientifique. Elle fera jurisprudence, ce qui lui dicte le devoir d'impartialité qu'elle aura à remplir.

Il n'est plus possible de vivre dans la société moderne en ignorant les diverses formes de cette activité intellectuelle qui révolutionne les conditions de la vie : et l'interdépendance de la science ne permet plus aux savants de rester cantonnés, spécialisés dans un étroit domaine. Il leur faut, — et cela leur est souvent difficile, — se mettre au courant des recherches voisines. A tous l'*Encyclopédie* offre un instrument unique dont la portée scientifique et sociale ne peut échapper à personne.

IV

CLASSIFICATION DES MATIÈRES SCIENTIFIQUES

La division de l'*Encyclopédie* en Bibliothèques a rendu nécessaire l'adoption d'une classification des sciences, où se manifeste nécessairement un certain arbitraire, étant donné que les sciences se distinguent beaucoup moins par les différences de leurs objets que par les divergences des aperçus et des habitudes de notre esprit. Il se produit en pratique des interpénétrations réciproques entre leurs domaines, en sorte que, si l'on donnait à chacun l'étendue à laquelle il peut se croire en droit de prétendre, il envahirait tous les territoires voisins ; une limitation assez stricte est nécessitée par le fait même de la juxtaposition de plusieurs sciences.

Le plan choisi, sans viser à constituer une synthèse philosophique des sciences, qui ne pourrait être que subjective, a tendu pourtant à échapper dans la mesure du possible aux habitudes traditionnelles d'esprit, particulièrement à la routine didactique, et à s'inspirer de principes rationnels.

Il y a deux grandes divisions dans le plan général de l'*Encyclopédie* : d'un côté les sciences pures, et, de l'autre, toutes les technologies qui correspondent à ces sciences dans la sphère des applications. A part et au début, une Bibliothèque d'introduc-

tion générale est consacrée à la philosophie des sciences (histoire des idées directrices, logique et méthodologie).

Les sciences pures et appliquées présentent en outre une division générale en sciences du monde inorganique et en sciences biologiques. Dans ces deux grandes catégories, l'ordre est celui de particularité croissante, qui marche parallèlement à une rigueur décroissante. Dans les sciences biologiques pures enfin, un groupe de sciences s'est trouvé mis à part, en tant qu'elles s'occupent moins de dégager des lois générales et abstraites que de fournir des monographies d'êtres concrets, depuis la paléontologie jusqu'à l'anthropologie et l'ethnographie.

Étant donnés les principes rationnels qui ont dirigé cette classification, il n'y a pas lieu de s'étonner de voir apparaître des groupements relativement nouveaux, une biologie générale, — une physiologie et une pathologie végétales, distinctes aussi bien de la botanique que de l'agriculture, — une chimie physique, etc.

En revanche, des groupements hétérogènes se disloquent pour que leurs parties puissent prendre place dans les disciplines auxquelles elles doivent revenir. La géographie, par exemple, retourne à la géologie, et il y a des géographies botanique, zoologique, anthropologique, économique, qui sont étudiées dans la botanique, la zoologie, l'anthropologie, les sciences économiques.

Les sciences médicales, immense juxtaposition de tendances très diverses, unies par une tradition utilitaire, se désagrègent en des sciences ou des techniques précises ; la pathologie, science de lois, se distingue de la thérapeutique ou de l'hygiène, qui ne sont que les applications des données générales fournies par les sciences pures, et à ce titre mises à leur place rationnelle.

Enfin, il a paru bon de renoncer à l'anthropocentrisme qui exigeait une physiologie humaine, une anatomie humaine, une embryologie humaine, une psychologie humaine. L'homme est intégré dans la série animale dont il est un aboutissant. Et ainsi, son organisation, ses fonctions, son développement s'éclairent de toute l'évolution antérieure et préparent l'étude des formes plus complexes des groupements organiques qui sont offerts par l'étude des sociétés.

On peut voir que, malgré la prédominance de la préoccupation pratique dans ce classement des Bibliothèques de l'*Encyclopédie scientifique*, le souci de situer rationnellement les sciences dans leurs rapports réciproques n'a pas été négligé. Enfin il est à peine besoin d'ajouter que cet ordre n'implique nullement une hiérarchie, ni dans l'importance ni dans les difficultés des diverses sciences. Certaines, qui sont placées dans la technologie, sont d'une complexité extrême, et leurs recherches peuvent figurer parmi les plus ardues.

Prix de la publication. — Les volumes, illustrés pour la plupart, seront publiés dans le format in-18 jésus et cartonnés. De dimensions commodes, ils auront 400 pages environ, ce qui représente une matière suffisante pour une monographie ayant un objet défini et important, établie du reste selon l'économie du projet qui saura éviter l'émiettement des sujets d'exposition. Le prix étant fixé uniformément à 5 francs, c'est un réel progrès dans les conditions de publication des ouvrages scientifiques, qui, dans certaines spécialités, coûtent encore si cher.

TABLE DES BIBLIOTHÈQUES

DIRECTEUR : D^r TOULOUSE, directeur de Laboratoire à l'École des Hautes-Études.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : H. PIÉRON, agrégé de l'Université.

DIRECTEURS DES BIBLIOTHÈQUES :

1. *Philosophie des Sciences*. P. PAINLLÉ, de l'Institut, professeur à la Sorbonne.

I. SCIENCES PURES

A. Sciences mathématiques :

2. *Mathématiques*. . . . J. DRACH, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Poitiers.
3. *Mécanique* J. DRACH, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Poitiers.

B. Sciences inorganiques :

4. *Physique*. A. LEDUC, professeur adjoint de physique à la Sorbonne.
5. *Chimie physique* J. PERRIN, chargé de cours à la Sorbonne.
6. *Chimie* A. PICTET, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Genève.
7. *Astronomie et Physique céleste*. J. MASCART, astronome adjoint à l'Observatoire de Paris.
8. *Météorologie* B. BRUNHES, professeur à la Faculté des Sciences, directeur de l'Observatoire de Clermont-Ferrand.
9. *Minéralogie et Pétrographie* A. LACROIX, de l'Institut, professeur au Muséum d'Histoire naturelle.
10. *Géologie* M. BOULE, professeur au Muséum d'Histoire naturelle.
11. *Océanographie physique*. J. RICHARD, directeur du Musée Océanographique de Monaco.

C. Sciences biologiques normatives :

- | | | | |
|--|---------------------|---|---|
| | 12. <i>Biologie</i> | { A. <i>Biologie générale</i> .
B. <i>Océanographie biologique</i> | M. CAULLERY, professeur adjoint à la Sorbonne. |
| | | | J. RICHARD, directeur du Musée Océanographique de Monaco. |
| 13. <i>Physique biologique</i> | | | A. IMBERT, professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Montpellier. |
| 14. <i>Chimie biologique</i> | | | G. BERTRAND, chargé de cours à la Sorbonne. |
| 15. <i>Physiologie et Pathologie végétales</i> | | | L. MANGIN, professeur au Muséum d'Histoire naturelle. |
| 16. <i>Physiologie</i> | | | J.-P. LANGLOIS, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. |
| 17. <i>Psychologie</i> | | | E. TOULOUSE, directeur de Laboratoire à l'École des Hautes-Études, médecin en chef de l'asile de Villejuif. |
| 18. <i>Sociologie</i> | | | G. RICHARD, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux. |

-
- | | | | |
|---|-----------------------|---|---|
| 19. <i>Microbiologie et Parasitologie</i> | | | A. CALMETTE, professeur à la Faculté de Médecine de l'Université, directeur de l'Institut Pasteur de Lille. |
| | 20. <i>Pathologie</i> | { A. <i>Pathologie médicale</i> .
B. <i>Neurologie</i> .
C. <i>Path. chirurgicale</i> . | M. KLIPPEL, médecin des Hôpitaux de Paris. |
| | | | E. TOULOUSE, directeur de Laboratoire à l'École des Hautes-Études, médecin en chef de l'asile de Villejuif. |
| | | | L. PICQUÉ, chirurgien des Hôpitaux de Paris. |

D. Sciences biologiques descriptives :

- | | | | |
|------------------------------------|----------------------|--|--|
| 21. <i>Paléontologie</i> | | | M. BOULE, professeur au Muséum d'Histoire naturelle. |
| | 22. <i>Botanique</i> | { A. <i>Généralités et phanérogames</i> .
B. <i>Cryptogames</i> . | H. LECOMTE, professeur au Muséum d'Histoire naturelle. |
| | | | L. MANGIN, professeur au Muséum d'Histoire naturelle. |
| 23. <i>Zoologie</i> | | | G. LOISEL, directeur de Laboratoire à l'École des Hautes-Études. |

24. *Anatomie et Embryologie* G. LOISEL, directeur de Laboratoire à l'École des Hautes-Études.
25. *Anthropologie et Ethnographie* G. PAPILLACET, directeur-adjoint du Laboratoire d'Anthropologie de l'École des Hautes-Études, professeur à l'École d'Anthropologie.
26. *Économie politique* D. BELLET, professeur à l'École des Sciences politiques.

II. SCIENCES APPLIQUÉES

A. Sciences mathématiques :

27. *Mathématiques appliquées* M. D'OCAGNE, professeur à l'École des Ponts et Chaussées, répétiteur à l'École polytechnique.
28. *Mécanique appliquée et génie* M. D'OCAGNE, professeur à l'École des Ponts et Chaussées, répétiteur à l'École polytechnique.

B. Sciences inorganiques :

29. *Industries physiques* H. CHAUMAT, sous-directeur de l'École supérieure d'Électricité de Paris.
30. *Photographie* A. SEYEWETZ, sous-directeur de l'École de Chimie industrielle de Lyon.
31. *Industries chimiques* J. DERÔME, professeur agrégé de physique au collège Chaptal, inspecteur des Établissements classés.
32. *Géologie et minéralogie appliquées* L. CAYEUX, professeur à l'Institut national agronomique, professeur de géologie à l'École des Mines.
33. *Construction* J. PILLET, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers et à l'École des Beaux-Arts.

C. Sciences biologiques :

34. *Industries biologiques* G. BERTRAND, chargé de cours à la Sorbonne.
35. *Botanique appliquée et agriculture* H. LECOMTE, professeur au Muséum d'Histoire naturelle.
36. *Zoologie appliquée* R. BARON, professeur à l'École vétérinaire d'Alfort.

37. *Thérapeutique générale et pharmacologie* . . . G. POUCHET, membre de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Paris.
38. *Hygiène et médecine publiques* A. CALMETTE, professeur à la Faculté de Médecine de l'Université, directeur de l'Institut Pasteur de Lille.
39. *Psychologie appliquée* . . . E. TOULOUSE, directeur de Laboratoire à l'École des Hautes-Études, médecin en chef de l'asile de Villejuif.
40. *Sociologie appliquée* . . . TH. RUYSEN, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Dijon.

M. ALBERT MAIRE, bibliothécaire à la Sorbonne, est chargé de l'*Index* de l'Encyclopédie scientifique.



**University of Toronto
Library**

**DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET**

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED

